



F R A N C E
G A L O P

Courses à obstacles

Avis et communiqués	III
Décisions	V
Résultats (n° 943 à 1038) :	

4 juin 2015

MARSEILLE BORELY	1
------------------------	---

7 juin 2015

AUTEUIL	1
LANDIVISIAU	4
LIGNIERES EN BERRY	5
NANCY	5
PONTCHATEAU	6
PONTIVY	7
SENONNES-POUANCE	8
TOULOUSE	8

9 juin 2015

AIX-LES-BAINS	9
NANTES	9

10 juin 2015

AUTEUIL	10
MARSEILLE BORELY	12

11 juin 2015

CRAON	13
-------------	----

12 juin 2015

TOULOUSE	14
----------------	----

13 juin 2015

JALLAIS	14
LYON PARILLY	15

14 juin 2015

AVIGNON	16
CLUNY	16
CORLAY	17
GEMOZAC	18
JALLAIS	19
LE LION-D'ANGERS	19
LIMOGES	20
NIORT	20
STRASBOURG	21
VITRE	22

15 juin 2015

AUTEUIL	23
---------------	----

16 juin 2015

DAX	25
DIEPPE	26
LES SABLES-D'OLONNE	27

Index des chevaux cités dans ce numéro	31
----------------------------------------------	----

FRANCE GALOP

Direction Programme & Technique

46, Place Abel Gance

92655 Boulogne Cedex

ISSN 1241-2678

France Galop - Imprimeur

Dépôt légal : juillet

Quantité de tirage : 300 ex.



© 2015 - France Galop

Avis et communiqués

RAPPEL

Les modifications apportées aux programmes et aux conditions des courses plates et à obstacles sont publiées chaque jeudi (ou exceptionnellement un autre jour) dans la rubrique intitulée :

Réunions, courses modifiées ou nouvelles

- sur le serveur 3614 HIP de France Galop
- dans Paris Turf

Liste des oppositions IV

Assistez aux courses en privilégiié !



LOUEZ UNE LOGE A L'ANNEE

*Il reste encore quelques loges à louer pour
l'année 2015 sur les hippodromes de Longchamp,
Maisons-Laffitte et Saint-Cloud.*

LISTE DES OPPOSITIONS

(Mise à jour le 26 mars 2015)

DEBITEUR	DEMANDEUR	CAUSE	RETRAIT/SUSPENSION DES AGREMENTS A COMPTER DU :
Jean-Marie HUSS	SOCIETE DES COURSES DE MONT DE MARSAN	Non paiement de factures	Suspension à compter du 2/07/20015 en l'absence de régularisation d'ici là
Guy ARMENGOL JADOT	Hubert de NICOLAY	Non-paiement factures de frais de pension	Suspension au 30/04/ 2015
Guy ARMENGOL JADOT	Christophe FERLAND	Non paiement factures de frais de pension	Suspension 13/05/2015
Virginie GENSOU	Guillaume MACAIRE	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 12/03/2015
Christian ROULAND	Alain LYON	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 15/01/2015
Yoni JOURNO	Yann-Marie PORZIER	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 27/11/2014
Gilbert MOROSINI	Guillaume MACAIRE	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 19/06/2014
Didier VISSE	Anthony CLEMENT	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 12/12/13
Bethe KLODAWSKI	Fabrice CHAPPET	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 12/12/13
ECURIE DES CLOS	Fabrice CHAPPET	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 12/12/13
Valérie MOTHEU	R. MARTENS	Non paiement factures de frais de pension	Suspension 18/04/2013 + extension Belgique
Valérie MOTHEU	Eric WIANNY	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 23/05/2013 + extension Belgique
Valère VAN ELVEN	Jean-Paul GALLORINI	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 14/03/2013 + extension Belgique
Joël-Guy. MONTAUDOIN	Ste Courses de MOULINS	Non paiement location de boxes et utilisation installations	Retrait 07/02/2013
Claude ROESCH	Jérôme CLAIS	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 07/02/2013
Timothy CLAYDON	Eric DANEL	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 13/09/2012
David ATAR	France Galop	Non paiement excédent de réclamation	
Eric DRAI	Centre d'Entr. Du Parc du Cheval	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 02/02/2012
Fabio BROGI	Centre d'Entr. Du Parc du Cheval	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 30/11/2011
Reynald ELBAZ	Alexandre FRACAS	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 03/06/2011
Marion SCHRUFER	Cyril MORINEAU	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 28/09/2010
Laurent RAULIC	Yannick FERTILLET	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 03/08/2010
Thierry CHERON	Jean-Luc PELLETAN	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 25/05/2010
Beryl Violet CHENNELS	Eric LIBAUD	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 06/01/2010
Elisabeth GANE	Fabrice CHAPPET	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 16/02/2010
Christian MUNICH	Ste Courses de DAX	Non paiement location de boxes et utilisation installations	Retrait 15/09/2009
ECURIE FABIEN OUAKI	Arnaud CHAILLE-CHAILLE	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 27/10/2009
Jaime CARUANA DE LA HERRAN	Luis A. URBANO GRAJALES	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 13/07/2009
Daniel FOUCAULT	Franck FIQUET	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 28/04/2009

Decisions

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

Les Commissaires de France Galop, agissant en application des dispositions de l'article 213 du Code des Courses au Galop ;

Saisis par un courrier du Directeur du Groupement Technique des Hippodromes Parisiens (*ci-après GTHP*), en date du 21 mai 2015, auquel était joint un rapport, daté du 18 mai 2015, suite aux propos de M. André LALLOUM, à l'égard d'un employé dudit Groupement ;

Après avoir dûment appelé M. André LALLOUM à se présenter à la réunion fixée au jeudi 11 juin 2015 pour l'examen contradictoire de ce dossier ;

Après avoir, au cours de cette réunion, examiné les éléments du dossier et entendu M. André LALLOUM en ses explications, étant observé qu'il lui a été indiqué qu'il pouvait signer les retranscriptions écrites de ses déclarations orales ;

Vu le rapport, en date du 18 mai 2015, du responsable du service « *Quartier Chevaux* » du GTHP mentionnant notamment :

- que lors de la réunion en date du 17 mai 2015 sur l'hippodrome d'AUTEUIL, deux employés étaient en charge, par le GTHP, d'assurer le contrôle de l'accès aux écuries ;
- que M. André LALLOUM a présenté un badge qui ne lui permettait pas d'accéder aux écuries ;
- que l'un des deux employés susvisés lui a signifié et précisé qu'il devait se présenter aux balances afin de retirer un badge pour accéder aux écuries ;
- que M. André LALLOUM l'a ignoré et a contacté une personne par téléphone en lui disant : « *il y a un espèce de nègre, un connard, qui m'empêche d'aller aux écuries* » puis qu'il a continué son chemin ;
- que l'employé a fait part de ce fait au responsable du service « *Quartier Chevaux* » lors de la 7^{ème} course ;
- que ledit responsable a averti le directeur de réunion, lequel a fait passer une annonce afin de demander à M. André LALLOUM de se présenter aux balances et qu'il ne s'est pas présenté suite à cette annonce ;
- qu'il est précisé que l'employé visé effectue son travail scrupuleusement et respecte parfaitement les consignes qui lui ont été données ;
- que le second employé a confirmé au responsable du service « *Quartier Chevaux* » que son collègue avait juste demandé très poliment à M. André LALLOUM de revenir avec un autre badge ;
- que les propos de M. André LALLOUM à l'égard de l'employé en cause ne sont pas admissibles ;

Attendu que M. André LALLOUM a déclaré, en séance, qu'il détenait bien un badge donnant accès aux écuries qu'un propriétaire lui avait transmis mais qu'il ne l'avait pas sur lui au moment de l'incident ;

Attendu que M. André LALLOUM a également déclaré qu'un entraîneur lui avait demandé de venir aux écuries et qu'à ce moment-là il n'avait pas son badge sur lui et qu'il avait appelé en étant, ce qu'il reconnaît, énervé et en prononçant donc « *y'a un espèce de black, un connard, un imbécile* » qui m'empêche de rentrer ;

Attendu que M. André LALLOUM a indiqué qu'il venait aux courses depuis des dizaines d'années, qu'on connaît son visage, et qu'il n'avait donc pas apprécié la gestion de son accès à ce moment précis, ajoutant qu'un « *ancien tolard* » avait eu le droit de passer devant lui ce qu'il estime incohérent ;

Attendu que M. André LALLOUM a également indiqué qu'il était de confession juive incompatible avec une injure raciste ;

Attendu que M. André LALLOUM a ajouté qu'il fréquentait les « boîtes de jazz » et qu'il n'avait aucun sentiment raciste ;

Attendu que M. André LALLOUM a déclaré, qu'une fois, il avait réclamé un cheval sans que cela soit prévu et qu'on l'avait empêché d'accéder aux écuries avec sa carte de propriétaire ce qu'il trouve inopportun ;

Attendu que M. André LALLOUM a indiqué qu'il n'était pas présent quand on l'a appelé au micro mais que cela aurait permis de « déminer » la situation en direct ;

Attendu que M. André LALLOUM a déclaré qu'il n'avait rien à ajouter ;

Attendu que les dispositions du § I de l'article 224 du Code des Courses au Galop prévoient que constitue une faute disciplinaire tout comportement contraire au présent Code, aux règles professionnelles, ainsi que tout manquement à la probité, à l'honneur ou à la délicatesse et tout comportement portant gravement atteinte à la réputation des courses même se rapportant à des faits extra-professionnels ;

Attendu que les dispositions du § II de l'article 224 du Code des Courses au Galop prévoient notamment que toute faute disciplinaire peut donner lieu à l'application des sanctions disciplinaires prévues au présent Code, les plus appropriées selon la gravité de l'infraction, à l'exception de la peine d'amende lorsqu'il s'agit de faits

extra-professionnels ;

Attendu que les dispositions du § I de l'article 22 du Code des Courses au Galop précisent que les sanctions applicables à un propriétaire et à toute personne possédant une part d'intérêt quelconque dans la propriété d'un cheval sont : l'amende, l'avertissement, la suspension ou le retrait du droit d'engager et de faire courir aucun cheval dans les courses régies par le présent Code et l'exclusion jusqu'à nouvelle décision des locaux affectés au pesage, ainsi que des terrains d'entraînement placés sous l'autorité des Sociétés de Courses ;

Attendu qu'il ressort des éléments du dossier que M. André LALLOUM a tenu des propos particulièrement irrespectueux et totalement inadmissibles sur l'hippodrome d'AUTEUIL le 17 mai 2015 à l'égard d'un employé en charge d'assurer le contrôle de l'accès aux écuries, étant observé qu'il a prononcé au téléphone, selon le rapport les termes suivants: « *il y a un espèce de nègre, un connard, qui m'empêche d'aller aux écuries* », et les termes suivants selon sa version « *il y a un espèce de black, un connard, un imbécile,* » ce qui est parfaitement intolérable ;

Attendu qu'il y a lieu de constater, à toutes fins utiles, que le Directeur du GTHP a indiqué, au sein de son courrier susvisé en date du 21 mai 2015, sa volonté de porter plainte contre M. André LALLOUM, suite aux propos tenus par de ce dernier ;

Attendu, en tout état de cause, que ces propos de M. André LALLOUM sont constitutifs d'une conduite particulièrement irrespectueuse et injurieuse, et qu'ils ne sauraient être tolérés notamment de la part d'une personne titulaire d'un agrément délivré par les Commissaires de France Galop, indépendamment des suites judiciaires éventuelles que revêt la tenue de tels propos ;

Que ces propos constituent une injure, et aux termes de l'article 224 du Code des Courses au Galop, une faute disciplinaire qui doit être sanctionnée, en l'espèce, par une amende de 750 euros ;

Attendu qu'il y a lieu d'indiquer, en outre, que la réitération d'un tel comportement ne saurait être tolérée et sera susceptible d'être sanctionnée plus sévèrement ;

PAR CES MOTIFS :

Décident :

- de sanctionner M. André LALLOUM par une amende de 750 euros

Boulogne, le 11 juin 2015

R. FOURNIER SARLOVEZE - J-L. VALERIEN-PERRIN - N. LANDON

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

Les Commissaires de France Galop, agissant en application des dispositions de l'article 213 du Code des Courses au Galop sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre COLOMBU;

Saisis d'une demande du Ministère de l'Intérieur, signée par le Chef de la division des courses, visant à retirer les agréments en qualité d'entraîneur public et de jockey délivrés par les Commissaires de France Galop à M. Romain LE DREN DOLEUZE ;

Rappel des faits :

Le 6 mars 2015, le Chef de la division des courses a adressé un courrier visant à retirer les agréments en qualité d'entraîneur public et de jockey délivrés par les Commissaires de France Galop à M. Romain LE DREN DOLEUZE ;

Le 11 mars 2015, les Commissaires de France Galop ont adressé un courrier à M. Romain LE DREN DOLEUZE afin de lui demander de fournir ses explications écrites sur la situation, en lui indiquant qu'ils procéderaient ensuite à l'examen complémentaire de ce dossier conformément à la procédure visée dans le courrier du 6 mars 2015 ;

Le 18 mars 2015 M. Romain LE DREN DOLEUZE a adressé ses observations écrites, reçues le 19 mars 2015 par télécopie, mentionnant notamment :

- qu'il proteste contre cette demande de retrait d'agréments le concernant, injuste et mal fondée ;
- qu'il fait partie d'une famille s'étant illustrée à haut niveau au sein de la filière du Galop, tant en France qu'à l'étranger ;
- que de 1999 à 2005, il a exercé son métier avec une certaine réussite en France ;
- que de 2005 à 2008, il a été jockey en Tunisie avec beaucoup de réussite et que, suite à la maladie de sa mère, il est revenu en France ;
- qu'il fut au service de son père de fin 2009 jusqu'au 11 juillet 2011, date à laquelle il se fit renverser en scooter avec sa compagne qui était passagère ;
- que suite à cet accident, il fut opéré, souffrant de multiples fractures ;
- qu'après 15 jours d'hospitalisation et 1 an de rééducation dans un centre spécialisé, il marchait de nouveau mais fut déclaré inapte par la médecine du travail à exercer son métier de jockey et fut reconnu comme devant

- bénéficiaire du statut d'handicapé ;
- qu'il a décidé fin 2013 de suivre une remise à niveau en comptabilité et gestion afin de pouvoir se présenter au stage d'entraîneur public ;
 - que son dossier a été accepté par France Galop et qu'il a réussi le pré-stage du printemps 2014, obtenant la note de 18/20 au QCM ;
 - qu'il a ensuite suivi le stage d'été et qu'il a obtenu une moyenne de 14/20 et la note de 14/20 à l'oral ;
 - qu'une fois son agrément en qualité d'entraîneur public validé, il s'est installé à DEAUVILLE mi-octobre 2014 et qu'il a sellé son 1^{er} gagnant le 3 janvier 2015 ;
 - qu'il a actuellement 7 chevaux à l'entraînement appartenant à des propriétaires et qu'il emploie 1 salarié à plein temps ;
 - qu'il a un casier judiciaire vierge et qu'il n'a jamais été condamné de quelque manière que ce soit ;
 - qu'il n'a aucun litige financier ni de contentieux de quelque nature que ce soit ;
 - que concernant les faits qui lui sont reprochés, il n'a jamais été convoqué par les services de la Police et qu'il n'y a eu qu'une demande téléphonique en novembre 2014 de la part d'un agent de ceux-ci lui demandant ainsi qu'à sa compagne s'ils reconnaissent un trafiquant de stupéfiants qui avait été arrêté pour des faits datant de septembre 2014 ;
 - qu'il n'a donc jamais été convoqué mais qu'il s'est rendu spontanément dans les locaux de la Police Nationale afin d'aider à la poursuite de l'enquête ;
 - qu'il n'a jamais indiqué qu'il consommait de substances illicites tous les soirs ;
 - que sa compagne a reconnu ledit trafiquant et qu'il a indiqué, pour ne pas se désolidariser de celle-ci, qu'il y a quelques mois elle consommait occasionnellement et qu'il l'accompagnait alors qu'en fait, c'était rarissime ;
 - qu'il a renouvelé ses propos au sein de l'antenne courses et jeux de la Police Nationale de Caen et qu'il a bien indiqué que jamais, depuis octobre 2014, il n'avait consommé une quelconque substance illicite ;
 - que d'ailleurs il ne fume même pas de tabac ;
 - qu'il a indiqué tout-à-fait loyalement qu'il avait consommé une substance illicite l'été dernier au cours d'une soirée privée ;
 - que depuis cette date il n'a pas consommé de substance illicite ;
 - qu'il fournit à ce sujet des analyses d'urine consignées au sein d'un certificat en date du 16 mars 2015, 2 attestations en date du 17 mars 2015 provenant d'un médecin généraliste, 1 attestation provenant d'un représentant des entraîneurs de DEAUVILLE en date du 18 mars 2015 et 1 attestation provenant d'un propriétaire-éleveur en date du 18 mars 2015 ;
 - qu'il réaffirme qu'il est sain et qu'il n'a rien à se reprocher ;
 - que les faits qui lui sont reprochés sont très antérieurs à son installation en tant qu'entraîneur public et qu'il n'a « *jamais pris quoi que ce soit* » ;
 - qu'il précise que l'officier enquêteur de l'antenne courses et jeux de la Police Nationale de Caen lui a tenu des propos surprenants au sujet de son père et de son frère et qu'il lui a indiqué qu'il avait sa famille dans le collimateur ;

Le 19 mars 2015 les Commissaires de France Galop ont adressé, dans le respect du contradictoire, par télécopie les explications de M. Romain LE DREN DOLEUZE au Chef de la Division des courses ;

Le 21 avril 2015 le Chef de la division des courses a maintenu sa demande de retrait des agréments concernant M. Romain LE DREN DOLEUZE en indiquant que la moralité au cours des enquêtes effectuées par ce service peut se faire indépendamment de toute condamnation et que la citation en tant que mis en cause dans une procédure judiciaire peut suffire, au regard des seuls faits, à entacher la moralité d'une personne. Qu'en outre, l'intéressé reconnaît dans ses observations avoir fait des déclarations mensongères dans le cadre de la procédure, faits susceptibles eux-mêmes de poursuites judiciaires et mettant en lumière son manque de moralité. Le chef de la division des courses précise que dans ces conditions la demande revêt un caractère conservatoire et pourra faire l'objet d'un réexamen en fonction d'une éventuelle condamnation à l'issue de la procédure dans laquelle l'intéressé est mis en cause ;

Le 21 avril 2015 les Commissaires de France Galop ont adressé ce courrier à M. Romain LE DREN DOLEUZE en vue de le convoquer le 21 mai 2015, afin de procéder à un examen contradictoire de cette demande, étant observé qu'ils avaient adressé copie de la convocation au Chef de la division des courses, dans le respect du contradictoire ;

Le 18 mai 2015 le conseil de l'entraîneur Romain LE DREN DOLEUZE a adressé un courrier aux Commissaires de France Galop, reçu par courrier électronique, demandant d'une part un rendez-vous afin d'examiner les pièces du dossier et d'autre part une possibilité de reporter la date de l'examen contradictoire du dossier en question, lesdites demandes étant acceptées par les Commissaires de France Galop ;

Le 19 mai 2015 le conseil de l'entraîneur Romain LE DREN DOLEUZE s'est rendue au secrétariat du service

juridique-courses de France Galop afin de consulter les pièces du dossier ;

Le 29 mai 2015 à 11h41 le conseil de M. Romain LE DREN DOLEUZE a adressé un mémoire développé ci-après aux Commissaires de France Galop, reçu par courrier électronique, dont copie a été adressée au Chef de la division des courses, par télécopie du même jour à 13h34 ;

Le 3 juin 2015 le chef de la division des courses a adressé un courrier aux Commissaires de France Galop, en date du 3 juin 2015, reçu par télécopie le 4 juin 2015 mentionnant notamment :

- que le Ministre de l'Intérieur confirme sa demande de retrait des agréments de M. Romain LE DREN DOLEUZE conformément à l'article 12-II du décret 2006-1375 du 13 novembre 2006 modifié par le décret n°2015-338 du 25 mars 2015 ;
- qu'une demande de retrait d'agrément est une mesure de police administrative et non une sanction administrative, destinée à prévenir les atteintes au bon déroulement des courses hippiques et des paris dont elles sont le support, et à préserver ainsi l'ordre public (CE, 17 janvier 2011, n°325251) ;
- que M. Romain LE DREN DOLEUZE ne saurait contester l'absence de débat contradictoire, qu'il a été reçu par les services de police, qu'il a fait part de ses observations et va être reçu par France Galop, dont les Commissaires sont en compétence liée compte tenu de la demande du Ministre de l'Intérieur ;
- que concernant l'absence des pièces au dossier évoquée par le conseil de M. Romain LE DREN DOLEUZE, l'article 24 de la Loi du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations n'impose en aucune façon à l'administration de communiquer aux administrés l'ensemble des pièces dont elle dispose, mais seulement de les informer de la teneur des décisions envisagées et des motifs sur lesquels elles se fondent, ce qui est le cas dans le cadre de la procédure contradictoire qui a été initiée à la demande du Ministre de l'Intérieur ;
- que sur le fond, les affirmations réitérées de M. Romain LE DREN DOLEUZE devant les services de police selon lesquelles il consommait des produits stupéfiants sont suffisamment explicites pour être retenues contre lui ;
- que du fait de son comportement, le service central des courses et jeux estime que M. Romain LE DREN DOLEUZE ne remplit plus les garanties morales nécessaires pour exercer une profession réglementée, et maintient donc sa demande de retrait d'agrément ;

Après avoir dûment appelé M. Romain LE DREN DOLEUZE à se présenter à la réunion fixée initialement au jeudi 21 mai 2015 puis au jeudi 4 juin 2015 suite à la demande de report pour l'examen contradictoire de ce dossier et entendu celui-ci et son conseil en leurs explications ;

Après avoir, au cours de cette réunion, examiné les éléments du dossier ;

Vu le décret n°97-456 du 5 mai 1997 relatif aux Sociétés de courses de chevaux et au pari mutuel modifié par le décret n°2015-338 du 25 mars 2015 ;

Vu les courriers du Ministère de l'Intérieur, adressés par le Chef de la division des courses, en date des 6 mars 2015 et 21 avril 2015 ;

Vu les courriers des Commissaires de France Galop en date des 11 mars 2015 et 21 avril 2015 adressés à M. Romain LE DREN DOLEUZE ;

Vu les courriers des Commissaires de France Galop en date des 19 mars 2015 et 21 avril 2015 adressés au Chef de la division des courses ;

Vu le courrier de M. Romain LE DREN DOLEUZE en date du 18 mars 2015 et ses pièces jointes ;

Vu le courrier électronique, en date du 18 mai 2015, adressé par le conseil de M. Romain LE DREN DOLEUZE et la réponse qui lui a été apportée par télécopie, en date du 18 mai 2015, copie étant adressée le jour même au Chef de la division des courses ;

Vu le mémoire transmis par le conseil de M. Romain LE DREN DOLEUZE, reçu par courrier électronique le 29 mai 2015 à 11h41 et dont copie a été adressée au Chef de la division des courses par télécopie le jour même à 13h34, ledit mémoire concluant notamment à l'irrégularité de la procédure de retrait d'agréments, aux motifs notamment :

- que M. Romain LE DREN DOLEUZE a été entendu en qualité de témoin, et non de « mis en cause », dans le cadre d'une enquête où il s'était présenté volontairement aux services de police aux fins de collaborer à l'enquête en cours ;
- que M. Romain LE DREN DOLEUZE n'a jamais fait l'objet d'aucune poursuite judiciaire ni de la moindre mise en examen ;
- que les procès-verbaux d'audition de M. Romain LE DREN DOLEUZE ne figurent pas au dossier de l'intéressé ;
- que les Commissaires de France Galop ne sont pas à même de vérifier si la demande de retrait d'agréments repose sur des faits matériellement exacts ;
- que M. Romain LE DREN DOLEUZE n'a commis aucune violation des obligations liées à la délivrance de la licence d'entraîneur et que des analyses d'urine sont négatives à la présence de stupéfiants ;
- que la sanction très lourde de retrait d'agréments ne peut être fondée sur les simples déclarations du titulaire

de la licence constituant des présomptions, qui plus est sans aucune preuve matérielle versée au dossier de la procédure ;

- que le critère de « moralité » sur lequel se fonde le Ministère de l'Intérieur pour solliciter la demande de retrait d'agrément ne repose sur aucun fondement légal, laissant une grande place à l'arbitraire et créant une rupture d'égalité manifeste entre les professionnels ;
- qu'aucune disposition du Code des Courses au Galop ne fait référence à une quelconque condition de « moralité » tant pour la délivrance de la licence que pour son retrait ;
- que l'appréciation discrétionnaire de la « moralité » ouvre la porte à l'arbitraire et crée une rupture manifeste d'égalité entre les titulaires d'une licence d'entraîneur public ;
- qu'une telle demande viole le principe de prévisibilité de la loi pénale applicable aux instances disciplinaires ;
- que l'absence de communication de l'ensemble des éléments fondant les poursuites est constitutive d'une irrégularité de procédure de nature à vicier l'ensemble de la procédure de retrait d'agrément initiée par le Ministère de l'Intérieur ;
- que la demande de retrait d'agrément du service des courses et jeux du Ministère de l'Intérieur ne vise aucun texte fondant le retrait d'agrément ;
- qu'il y a eu absence de débat contradictoire ;
- que les conditions de saisine des Commissaires de France Galop n'ont pas été respectées ;
- qu'aucune sanction ne doit être prise à l'encontre de M. Romain LE DREN DOLEUZE ;

Vu le courrier du Ministère de l'Intérieur, adressé par le Chef de la division des courses, en date du 3 juin 2015 développé ci-avant ;

Attendu que le conseil de M. Romain LE DREN DOLEUZE a déclaré, en séance, qu'elle indique, au vu du très court délai pour préparer la défense de son client, en raison de la réception du dernier courrier du Ministère de l'Intérieur ce matin, qu'elle demande un renvoi de la commission afin de respecter le principe du contradictoire ;

Attendu que le conseil de M. Romain LE DREN DOLEUZE a ajouté qu'elle a pu prendre connaissance du courrier en date du 3 juin 2015, adressé par le Ministère de l'Intérieur au service juridique-courses de France Galop, ledit courrier lui ayant été transmis ce matin par ledit service ;

Attendu que le conseil de M. Romain LE DREN DOLEUZE a déclaré que deux éléments lui apparaissent contradictoires au sein du courrier précité et qu'elle les développera dans le dossier de défense de son client ;

Attendu que le conseil de M. Romain LE DREN DOLEUZE a ajouté qu'elle a pu consulter le dossier de son client le 19 mai 2015 mais qu'elle n'a pas trouvé les pièces qu'elle cherchait ;

Attendu que le conseil de M. Romain LE DREN DOLEUZE a déclaré qu'au vu de la gravité des faits qui sont reprochés à son client, elle demande effectivement le renvoi afin de pouvoir travailler sa défense ;

Attendu que M. Romain LE DREN DOLEUZE a indiqué qu'il remerciait les Commissaires de France Galop de l'avoir reçu ;

Attendu que M. Romain LE DREN DOLEUZE et son conseil ont déclaré qu'ils n'avaient rien à ajouter suite à une question du Président de séance, leur demandant s'ils souhaitaient ajouter des observations ou développer davantage d'éléments sur le fond du dossier ;

Attendu que le décret n°97-456 du 5 mai 1997 relatif aux Sociétés de courses de chevaux et au pari mutuel modifié par le décret n°2015-338 du 25 mars 2015 dispose dans son article 12-II que : « *Les Sociétés Mères (...) délivrent les autorisations de faire courir, d'entraîner, de monter et driver les chevaux de course (...). Ces autorisations ne peuvent être accordées qu'après un avis favorable du ministre de l'Intérieur émis au regard des risques de troubles à l'ordre public qu'elles sont susceptibles de créer* » ;

Attendu que les dispositions de l'article 12-II du décret n°2015-338 du 25 mars 2015, modifiant le décret n°97-456 du 5 mai 1997 relatif aux Sociétés de courses de chevaux et au pari mutuel, précisent notamment que : « *Les autorisations peuvent être retirées par la société mère à l'issue d'une procédure contradictoire engagée... à la demande du ministre de l'Intérieur. La société mère est tenue de retirer l'autorisation si le ministre de l'Intérieur maintient sa demande au vu des observations émises à l'occasion de la procédure contradictoire.* » ;

Attendu qu'il ressort des éléments du dossier et de la réunion du jeudi 4 juin 2015, que les Commissaires de France Galop ont été saisis par un courrier du Chef du service de la division des courses en date du 6 mars 2015, sollicitant un retrait des agréments accordés au nom de M. Romain LE DREN DOLEUZE, en qualité d'entraîneur public et de jockey professionnel auprès de France Galop ;

Que les arguments du Ministère de l'Intérieur ont été transmis à M. Romain LE DREN DOLEUZE et à son conseil au cours de la procédure dès le 11 mars 2015 ;

Attendu qu'il y a lieu de constater, que l'ensemble des observations et arguments développés par le conseil de M. Romain LE DREN DOLEUZE dans le cadre de la procédure ont été transmis, dans le respect du principe du contradictoire et conformément au décret susvisé par les Commissaires de France Galop au Ministère de l'Intérieur, ce qui n'est pas contesté ;

Que le Chef de la division des courses a également reçu copie, dans le cadre de la présente procédure, de l'ensemble du dossier, à savoir les éléments suivants : les explications de M. Romain LE DREN DOLEUZE le 19

mars 2015, la convocation de l'intéressé le 21 avril 2015, la seconde convocation en date du 18 mai 2015 et le mémoire de son conseil en date du 29 mai 2015 ;

Attendu que le Chef de la division des courses représentant le Ministère de l'Intérieur, a souhaité adresser, dans le cadre de la procédure contradictoire en cause, un courrier en date du 3 juin 2015, en réponse au mémoire du 29 mai 2015, courrier transmis à M. Romain LE DREN DOLEUZE et à son conseil le 4 juin 2015, étant observé que ledit courrier indique notamment un maintien de la demande de retrait des agréments de M. Romain LE DREN DOLEUZE au nom du Ministre de l'Intérieur en l'expliquant ;

Attendu qu'il y a lieu, au vu de ce qui précède, des textes visés dans la présente procédure, des éléments du dossier, notamment du courrier en date du 3 juin 2015 qui fait suite au mémoire de l'entraîneur Romain LE DREN DOLEUZE en date du 29 mai 2015, de faire droit à la demande de renvoi formulée par ledit entraîneur afin que celui-ci et le représentant du Ministère de l'Intérieur puissent adresser contradictoirement et respectivement toutes observations qu'ils jugeront utiles ;

PAR CES MOTIFS :

Décident :

- de faire droit à la demande de renvoi formulée par M. Romain LE DREN DOLEUZE ;
- de procéder, ultérieurement, à un nouvel examen contradictoire du présent dossier;

Boulogne, le 4 juin 2015

R. FOURNIER SARLOVEZE - J-P. COLOMBU - P-Y. LEFEVRE

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

Les Commissaires de France Galop, agissant en application des dispositions de l'article 213 du Code des Courses au Galop sous la présidence de Monsieur Jean-Louis VALERIEEN PERRIN ;

Saisis d'une demande du Ministère de l'Intérieur, signée par le Chef de la division des Courses, visant à retirer l'agrément en qualité de jockey délivré par les Commissaires de France Galop à M. Jonathan GEUNS ;

Rappel des faits :

Le 23 avril 2015, le Chef de la division des courses a adressé un courrier visant à retirer l'agrément en qualité de jockey délivré par les Commissaires de France Galop à M. Jonathan GEUNS ;

Le 23 avril 2015, les Commissaires de France Galop ont adressé un courrier à M. Jonathan GEUNS afin de lui demander de fournir ses explications écrites sur la situation, en lui indiquant qu'ils procéderaient ensuite à l'examen complémentaire de ce dossier conformément à la procédure visée dans ledit courrier ;

Le 21 mai 2015, le conseil de M. Jonathan GEUNS a adressé ses observations écrites, reçues le 21 mai 2015 par télécopie, aux Commissaires de France Galop mentionnant notamment :

- que son client est actuellement incarcéré au Centre Pénitentiaire de MARSEILLE pour exécuter une partie de ses condamnations ;
- que l'incarcération est de très brève durée, puisque M. Jonathan GEUNS est libérable au 27 juin 2015, soit dans à peine un mois et qu'elle ne peut justifier à elle seule la révocation de l'autorisation d'exercer la profession de Jockey Professionnel qui lui a été délivrée le 29 juillet 2013 ;
- qu'il a déposé, à l'intention du Juge d'Application des Peines près le Tribunal de Grande Instance de MARSEILLE, une demande de placement sous surveillance électronique ;
- que M. Jonathan GEUNS souligne que les infractions pour lesquelles il a été amené à être incarcéré, sont des infractions à la circulation routière, infractions dont la gravité n'est pas contestée, mais qui néanmoins ne sont pas considérées comme portant atteinte à l'honneur ou à la probité ou comme portant atteinte aux conditions de moralité tel que visé par monsieur le Ministre de l'Intérieur dans sa correspondance en date du 23 avril 2015 ;
- que l'autorisation d'exercer la profession de jockey professionnel a été délivrée le 29 juillet 2013, alors même que ces condamnations avaient déjà été prononcées ;
- que son client aurait, normalement, dû éviter toute incarcération ferme et que ce n'est qu'un problème de suivi de correspondance qui l'a amené à ne pas répondre à des convocations de services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation et, ce faisant, d'entraîner son incarcération ;
- qu'il apparaît ainsi que la situation de M. Jonathan GEUNS doit être regardée au vu de la date de commission des infractions et non pas au vu d'une incarcération qui, en tout état de cause, doit prendre fin dans le mois qui vient ;
- qu'il ne peut pas être sérieusement soutenu que M. Jonathan GEUNS était à même d'exercer la profession de jockey professionnel le 29 juillet 2013 lorsque son autorisation lui a été délivrée et ne le soit plus à ce jour,

alors même qu'il n'a commis depuis cette date, aucune nouvelle infractions et que seules les conditions mises à exécution des peines ont amené à sa brève incarcération ;

- que M. Jonathan GEUNS produit à l'appui des présentes observations, une attestation de M. Claude DONDI, son employeur, qui permet de constater qu'il donne incontestablement toute satisfaction ;
- que, enfin, malgré les présentes observations, si la procédure de retrait des agréments devait être maintenue, M. Jonathan GEUNS entend solliciter le pouvoir d'être entendu par « la Commission de Discipline » ;

Le 21 mai 2015 les Commissaires de France Galop ont adressé de manière contradictoire les explications de M. Jonathan GEUNS au Chef de la division des courses ;

Le 22 mai 2015 le Chef de la division des courses a maintenu sa demande de retrait des agréments concernant M. M. Jonathan GEUNS en indiquant :

- que le conseil de M. Jonathan GEUNS soutient que les condamnations à l'encontre de son client avaient déjà été prononcées le 29 juillet 2013 (date de l'agrément délivré en qualité de jockey) mais qu'il ressort que ledit jockey a fait l'objet d'un nouveau jugement depuis cette date ;
- qu'en effet, le 3 octobre 2013, le Tribunal de Grande Instance de PAU a rendu un jugement à l'encontre de M. Jonathan GEUNS pour des faits de défaut d'assurance en récidive, circulation d'un véhicule sans certificat d'immatriculation, permis de conduire non prorogé et conduite en ayant fait usage de stupéfiants ;
- que ce 3^{ème} jugement concernant M. Jonathan GEUNS, intervenant plus de 2 mois après la date de délivrance de son autorisation d'exercer la profession de jockey professionnel, permet de mettre en évidence 2 points particuliers ;
- que le 1^{er} point est le caractère multirécidiviste du comportement délictuel de M. Jonathan GEUNS et que même si les faits qui lui sont reprochés et pour lesquels il a été condamné à 3 reprises ne concernent que des infractions routières, le fait que ce dernier ait été condamné à 3 reprises en moins de 2 ans pour des faits de même nature atteste d'une réelle forme de mépris de la loi et porte ainsi gravement atteinte à sa moralité ;
- que le 2^{ème} point est constitué par la condamnation de M. Jonathan GEUNS pour des faits de conduite en ayant fait usage de stupéfiants et qu'en effet, par l'exercice de sa profession de jockey professionnel, il est au contact quotidien des chevaux de courses qui font l'objet d'un contrôle anti-dopage très strict et précis permettant de déceler la moindre trace de produits interdits par le Code des Courses au Galop ; Qu'il est donc inenvisageable de courir le risque que M. Jonathan GEUNS puisse contaminer, involontairement par contact, un cheval de courses ce qui aurait pour conséquences de le distancer et de nuire à la réputation des personnes chargées de l'entretien du cheval et de son propriétaire ; Que, de même, la consommation de produits stupéfiants revêt un caractère aggravant pour l'exercice de la profession de M. Jonathan GEUNS qui peut faire courir de graves dangers en courses tant pour lui-même, que pour ses collègues ou pour les chevaux ;
- qu'enfin, le Service Central des Courses et Jeux souhaite préciser que son avis favorable concernant l'agrément de M. Jonathan GEUNS en qualité de jockey a été émis le 29 mars 2013 et que, par la suite, la société mère France Galop lui a délivré l'autorisation d'exercer ladite profession de jockey le 29 juillet 2013 ;
- qu'à la date de l'avis émis par le Service Central des Courses et Jeux, M. Jonathan GEUNS ne faisait l'objet que d'une seule condamnation en date du 13 mars 2012 rendue par le Tribunal de Grande Instance de PAU et qu'ainsi, en réalité, l'intéressé a été condamné à 2 reprises par la justice après l'enquête effectuée par le Service Central des Courses et Jeux ;

Le 22 mai 2015 les Commissaires de France Galop ont adressé un courrier à M. Jonathan GEUNS en vue de le convoquer le 11 juin 2015, afin de procéder à un examen contradictoire de cette demande, étant observé qu'ils ont adressé copie de sa convocation au Chef de la division des courses ;

Le 9 juin 2015 le conseil du jockey Jonathan GEUNS a adressé ses observations écrites mentionnant notamment :

- un rappel des faits et de sa carrière ;
- qu'il a obtenu l'autorisation qui est aujourd'hui susceptible d'être retirée postérieurement aux deux jugements correctionnels du 23 mars 2012 et du 4 juillet 2013 ;
- qu'il n'a commis, depuis cette date, aucune nouvelle infraction ;
- que la sécurité juridique est un principe général du droit qui doit être respecté ;
- que l'autorisation délivrée au jockey Jonathan GEUNS le 29 juillet 2013 constitue un droit acquis par lui ;
- que les règles applicables n'ont pas été modifiées depuis ;
- qu'il pouvait compter sur la permanence de son autorisation pour son activité professionnelle ;
- que cette décision individuelle favorable présentait aux yeux dudit jockey toutes les apparences de la régularité à la date de son édicton ;
- qu'il doit être fait obstacle au retrait d'une décision individuelle favorable illégale mais présentant aux yeux de son destinataire toutes les apparences de la régularité ;

- le principe de la prohibition du retrait ou de l'abrogation des décisions créatrices de droit ;
- l'interdiction pour une autorité administrative de remettre en cause les actes créateurs de droits même lorsqu'ils s'avèrent illégaux une fois qu'ils sont devenus définitifs ;
- la légalité de l'avis des services du Ministère de l'Intérieur et de l'autorisation consécutive délivrée par France Galop audit jockey au moment de leur édicition ;
- qu'aucun élément nouveau ne justifie le retrait de l'autorisation délivrée audit jockey ;
- que ladite autorisation constitue un acte créateur de droits définitivement acquis ;
- que France Galop doit dorénavant se conformer à la jurisprudence administrative précitée ;
- que ledit jockey remplit toujours les garanties morales nécessaires pour exercer son activité ;
- que l'autorisation qui lui a été délivrée n'a créé aucun risque de trouble à l'ordre public et qu'elle n'est pas susceptible d'en créer davantage à ce jour ;
- que les infractions reprochées ne concernent que le Code de la route mais qu'elles n'ont aucun rapport avec les courses hippiques ;
- qu'une décision de retrait porterait une grave et immédiate atteinte à sa situation ;
- qu'une telle décision serait injustifiée et illégale ;

Le 9 juin 2015, les Commissaires de France Galop ont adressé copie du mémoire susvisé au Chef de la division des Courses ;

Après avoir dûment appelé M. Jonathan GEUNS à se présenter à la réunion fixée au jeudi 11 juin 2015 pour l'examen contradictoire de ce dossier et après avoir entendu son conseil en ses explications étant observé qu'il lui a été indiqué qu'il pouvait signer les retranscriptions écrites de ses déclarations orales ;

Après avoir, au cours de cette réunion, examiné les éléments du dossier ;

Vu le courrier du Ministère de l'Intérieur, adressé par le Chef de la division des courses, en date du 23 avril 2015 ;
Vu les courriers des Commissaires de France Galop en date des 23 avril 2015, 22 mai 2015 et 9 juin 2015 adressés à M. Jonathan GEUNS ;

Vu les courriers des Commissaires de France Galop en date des 22 mai 2015 et 9 juin 2015 adressés au Chef du service de la division des courses ;

Vu le courrier des Commissaires de France Galop en date des 22 mai 2015 et 9 juin 2015 adressé au conseil du jockey Jonathan GEUNS ;

Vu les mémoires du conseil de M. Jonathan GEUNS, reçu par télécopie le 21 mai 2015 et le 9 juin 2015 ;

Vu le décret n°97-456 du 5 mai 1997 relatif aux Sociétés de courses de chevaux et au pari mutuel modifié par le décret n°2015-338 du 25 mars 2015 ;

Attendu que le conseil du jockey Jonathan GEUNS a déclaré en séance, que les infractions en question relèvent du Code de la route et que la dernière infraction date d'octobre 2013 pour un défaut d'assurance et conduite sous l'emprise de stupéfiant ;

Attendu que le conseil du jockey Jonathan GEUNS a également déclaré que quelle que soit la nature des infractions reprochées à son client, celles-ci sont anciennes ;

Attendu que le conseil du jockey Jonathan GEUNS a ajouté que la décision d'attribution de l'agrément en qualité de jockey est régie par la sûreté et la sécurité juridiques ;

Attendu que le conseil du jockey Jonathan GEUNS a également ajouté qu'en juillet 2013, France Galop a délivré l'agrément et que l'enquête du service de police judiciaire a eu lieu en mars ;

Attendu que le conseil du jockey Jonathan GEUNS a déclaré que de toute façon, même si l'agrément de son client avait été délivré illégalement, ledit agrément doit lui être laissé pour des raisons juridiques et de chronologie des faits ;

Attendu que le conseil du jockey Jonathan GEUNS a également déclaré qu'il ne s'agissait pas d'une condamnation portant atteinte à l'honneur et à la probité et qu'en tout état de cause ces principes sont difficiles à appréhender et à encadrer ;

Attendu que le conseil du jockey Jonathan GEUNS a déclaré qu'il avait défendu une fois un élu qui avait apporté une substance illicite à son épouse dans un cadre particulier et que ce dernier avait peur de devenir inéligible en raison d'une éventuelle infraction à ce type de principe mais qu'ils sont difficiles à appréhender et que le débat est intéressant ;

Attendu que le conseil du jockey Jonathan GEUNS a ajouté que son client est condamné car il y a eu un mauvais suivi de son dossier et que c'est son incarcération qui a attiré l'attention mais aucun comportement récent ;

Attendu que le conseil du jockey Jonathan GEUNS a déclaré que la décision du juge d'application des peines a engendré tout ce dossier et que c'est malheureux car son client a changé de comportement depuis 2013 et depuis qu'il exerce sa profession de jockey ;

Attendu que le conseil du jockey Jonathan GEUNS a également déclaré qu'autrement dit, beaucoup d'autres jockeys ayant été condamnés en raison d'une conduite en état d'ivresse continuent à exercer leur profession et

qu'il faudrait, à en croire le présent dossier, tous leur retirer leur profession ;

Attendu que le conseil du jockey Jonathan GEUNS a ajouté qu'ici, cela avait attiré l'attention car il s'agit d'une décision du juge d'application des peines mais que dès la fin juin voire même dans des délais très courts, son client sera relâché ;

Attendu que le conseil du jockey Jonathan GEUNS a déclaré qu'il faudrait retirer l'agrément à tous les jockeys s'ils portent atteinte à l'honneur ou à la probité par exemple au moyen de courses truquées ;

Attendu que le conseil du jockey Jonathan GEUNS a indiqué qu'il y avait un malaise de ce jeune homme dans les années concernées mais que depuis, sa vie a changé ;

Attendu que le conseil du jockey Jonathan GEUNS a déclaré qu'il n'avait rien à ajouter ;

Attendu que le décret n°97-456 du 5 mai 1997 relatif aux Sociétés de courses de chevaux et au pari mutuel modifié par le décret n°2015-338 du 25 mars 2015 dispose dans son article 12-II que : « *Les Sociétés Mères (...) délivrent les autorisations de faire courir, d'entraîner, de monter et driver les chevaux de course (...). Ces autorisations ne peuvent être accordées qu'après un avis favorable du ministre de l'Intérieur émis au regard des risques de troubles à l'ordre public qu'elles sont susceptibles de créer* » ;

Attendu que les dispositions de l'article 12-II du décret n°2015-338 du 25 mars 2015, modifiant le décret n°97-456 du 5 mai 1997 relatif aux Sociétés de courses de chevaux et au pari mutuel, précisent notamment que : « *Les autorisations peuvent être retirées par la société mère à l'issue d'une procédure contradictoire engagée... à la demande du ministre de l'Intérieur. La société mère est tenue de retirer l'autorisation si le ministre de l'Intérieur maintient sa demande au vu des observations émises à l'occasion de la procédure contradictoire.* » ;

Attendu qu'il ressort des éléments du dossier et de la réunion du jeudi 11 juin 2015, que les Commissaires de France Galop ont été saisis par un courrier du Chef de la division des courses en date du 23 avril 2015, sollicitant un retrait de l'agrément en qualité de jockey délivré par les Commissaires de France Galop à M. Jonathan GEUNS ;

Que le courrier du Ministère de l'Intérieur en date du 23 avril 2015 indique notamment que M. Jonathan GEUNS a été impliqué, ces dernières années, en tant qu'auteur dans plusieurs procédures judiciaires pour avoir commis à plusieurs reprises, et dans le cadre du délai de récidive légale, des faits délictuels constitutifs d'infractions au Code de la route ;

Que ledit courrier indique, en outre, qu'il est actuellement incarcéré au centre pénitentiaire de Marseille pour exécuter une partie de ses condamnations et que, de fait, il ne remplit plus les conditions de moralité exigées pour l'exercice d'une activité agréée au sein des courses hippiques ;

Que le courrier du 22 mai 2015 du chef de la division des courses en réponses aux observations dudit jockey, confirmant la demande de retrait de l'agrément en qualité de jockey à M. Jonathan GEUNS, précise quant à lui le caractère multirécidiviste du comportement délictuel de l'intéressé et la condamnation de celui-ci pour des faits de conduite en ayant fait usage de stupéfiants, ladite situation étant totalement incompatible avec l'exercice du métier de jockey ;

Attendu qu'il y a lieu de constater que l'ensemble des observations et arguments développés par le conseil de M. Jonathan GEUNS dans le cadre de la procédure, ont été transmis, dans le respect du principe du contradictoire et conformément au décret susvisé par les Commissaires de France Galop au Ministère de l'Intérieur en amont de leur réunion ;

Attendu qu'il y a lieu dans ces conditions, en application du décret n°97-456 du 5 mai 1997 relatif aux Sociétés de courses de chevaux et au pari mutuel modifié par le décret n°2015-338 du 25 mars 2015 dans son article 12-II, et de la demande du Ministère de l'intérieur, de retirer l'agrément en qualité de jockey délivré à M. Jonathan GEUNS suite à la procédure contradictoire menée dans le cadre de cette demande du Ministère de l'Intérieur ;

PAR CES MOTIFS :

Décident :

- de retirer conformément à la demande du Ministère de l'Intérieur, en sa Direction centrale de la police judiciaire, Service central des courses et jeux, l'agrément en qualité de jockey ayant été délivré à M. Jonathan GEUNS à compter du vendredi 19 juin 2015 ;

Boulogne, le 11 juin 2015

R. FOURNIER SARLOVEZE - J-L. VALERIEEN-PERRIN - W. TRICHTER

DECISION DE LA COMMISSION D'APPEL

La Commission d'Appel prévue par les dispositions de l'article 232 du Code des Courses au Galop et agissant conformément aux dispositions des articles 233 et 234 dudit Code ;

Saisie d'un appel interjeté par le jockey Jonathan GEUNS, contre la décision prise par les Commissaires de France Galop en date du 11 juin 2015, décision notifiée à l'intéressé par courrier électronique le 11 juin 2015 et par courrier Chronopost reçu le 12 juin 2015, au terme de laquelle il a été prononcé, sur demande du Service Central des Courses et Jeux, un retrait de son agrément en qualité de jockey à compter du 19 juin 2015 ;

Après avoir pris connaissance du courrier recommandé, dont la date d'envoi apposée par l'administration des postes est le 15 juin 2015, par lequel le jockey Jonathan GEUNS a interjeté appel ;

Après en avoir délibéré sous la Présidence de M. Gérard SAMAMA ;

Attendu que les dispositions de l'article 231 du Code des Courses au Galop prévoient que l'appelant doit indiquer les motivations de son appel au moment de sa notification et, en tout état de cause, dans le délai d'appel, sous peine d'irrecevabilité de celui-ci ;

Attendu qu'il ressort des éléments du dossier en possession de la Commission d'Appel, qu'à ce jour, seul un courrier recommandé non motivé leur a été adressé ;

Que la condition impérative prévue par le Code des Courses au Galop de motiver cet appel n'est donc pas respectée ;

Attendu qu'au vu de ce qui précède et en application des dispositions de l'article 231 du Code des Courses au Galop, ledit appel ne peut être jugé recevable sur la forme ;

PAR CES MOTIFS :

Décident :

- de déclarer irrecevable l'appel interjeté par M. Jonathan GEUNS ;

Boulogne, le 17 juin 2015

G. SAMAMA - G. de LA SELLE - A. DESGRANGE

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

Les Commissaires de France Galop, agissant en application de l'article 213 du Code des Courses au Galop ;

Faisant suite à la décision des Commissaires de France Galop en date du 4 mai 2015 et ses pièces jointes ;

Après avoir dûment appelé MM. Patrick RAGO, Roger-Eugène LAFFITTE et l'entraîneur Mme Patricia BUTEL à se présenter à la réunion fixée au jeudi 4 juin 2015 pour l'examen contradictoire de ce dossier et constaté la non présentation de M. Roger-Eugène LAFFITTE et de l'entraîneur Mme Patricia BUTEL ;

Après avoir, au cours de cette réunion, examiné les éléments du dossier et entendu M. Patrick RAGO en ses explications, étant observé qu'il lui a été proposé de signer les retranscriptions écrites de ses déclarations orales ;

Vu la décision des Commissaires de France Galop en date du 4 mai 2015 et ses pièces jointes ;

Vu les éléments du dossier ;

Attendu que M. Patrick RAGO a déclaré en séance qu'il ne comprend pas pourquoi il est convoqué car il a déjà envoyé plusieurs fois une correspondance sur l'affaire en question ;

Attendu que M. Patrick RAGO a également rappelé la situation du hongre TALDIR BIHAN à l'époque des faits, celui-ci étant en location, à l'entraînement au sein de l'effectif de l'entraîneur Mme Patricia BUTEL, après avoir stationné chez un précédent entraîneur ;

Attendu que M. Patrick RAGO a ajouté qu'il pense être convoqué aujourd'hui car M. Roger-Eugène LAFFITTE ne veut pas payer la pension du hongre en question ;

Attendu que M. Patrick RAGO a également ajouté qu'il était co-bailleur dudit hongre et qu'il avait récupéré ledit hongre dans un mauvais état physique avant la mise à l'entraînement chez l'entraîneur Mme Patricia BUTEL ;

Attendu que M. Patrick RAGO a déclaré que M. Roger-Eugène LAFFITTE lui avait dit qu'il fallait récupérer ledit hongre car il n'était pas « qualiteux » ;

Attendu que M. Patrick RAGO a ajouté qu'il avait alors fait soigner ledit hongre avant de décider de le placer chez l'entraîneur Mme Patricia BUTEL ;

Attendu que M. Patrick RAGO a également ajouté que M. Roger-Eugène LAFFITTE, après cela, lui avait dit qu'il fallait finalement encore engager ledit hongre dans une course ou deux courses et que celui-ci n'avait pas souhaité résilier le contrat de location, acceptant la proposition ;

Attendu que M. Patrick RAGO a déclaré qu'il avait bien prévenu M. Roger-Eugène LAFFITTE de la présence dudit hongre chez l'entraîneur Mme Patricia BUTEL et lui avait demandé de transmettre sa casaque ;

Attendu que M. Patrick RAGO a déclaré que M. Roger-Eugène LAFFITTE avait en effet souhaité continuer encore un peu avec ledit hongre sous ses couleurs ;

Attendu que M. Patrick RAGO a déclaré, suite à une question du Président de séance, qu'il n'avait rien à ajouter ;

Attendu que les dispositions du §1 de l'article 13 du Code des courses au Galop précisent notamment que les déclarations relatives à la propriété d'un cheval, quelles qu'en soient les formes, au titre du présent Code et les déclarations d'association ou de location ne concernent que la carrière de courses du cheval ; Qu'elles doivent être déposées auprès des Commissaires de France Galop, préalablement à l'engagement du cheval ; Que sauf déclaration écrite contraire établie par le propriétaire et enregistrée par les Commissaires de France Galop, les entraîneurs sont réputés mandatés par les propriétaires pour déclarer la propriété des chevaux qui leur sont confiés ;

Attendu qu'il y a lieu d'indiquer, qu'il ressort des éléments du dossier et des explications apportées que le hongre TALDIR BIHAN est arrivé au sein de l'effectif de l'entraîneur Mme Patricia BUTEL le 11 juillet 2014, après avoir changé d'entraînement ;

Attendu que, le 4 août 2014, ledit hongre a couru en courses publiques à ROCHEFORT-SUR-LOIRE sous les couleurs de M. Roger-Eugène LAFFITTE et sous l'entraînement de Mme Patricia BUTEL ;

Attendu qu'aucun élément du dossier, ni aucune déclaration ne permet de caractériser que M. Roger-Eugène LAFFITTE se soit opposé à cet engagement et à cette course, étant observé notamment qu'aucune contestation écrite de sa part, aucune réclamation contre l'entraîneur Patricia BUTEL avant, pendant, ou après la course en cause, ni aucune saisine des Commissaires de France Galop tendant à remettre en cause cette situation n'est caractérisée ;

Attendu que M. Roger Eugène LAFFITTE a été destinataire d'une facture en date du 2 août 2014, ainsi que de deux courriers en date des 28 octobre 2014 et 5 février 2015 lui rappelant la nécessité de payer ladite facture, courriers respectivement réceptionnés par lettre recommandée ;

Attendu qu'il y a lieu de constater, en toute objectivité, qu'aucune contestation écrite de sa part afin de dénoncer une situation anormale concernant ladite facturation n'est présente au dossier ;

Que ce n'est en effet qu'après la saisine des Commissaires de France Galop par l'entraîneur Patricia BUTEL le 12 mars 2015 pour non-paiement de la facture susvisée, que ledit propriétaire a fait part d'un désaccord par courrier en date du 23 mars 2015 ;

Attendu que M. Roger-Eugène LAFFITTE a en effet accepté, comme il le reconnaît d'ailleurs lui-même dans ses déclarations et ses explications écrites, que ledit hongre coure encore sous ses couleurs le 4 août 2014 soit plus de 20 jours après son entrée à l'effectif de l'entraîneur Mme Patricia BUTEL ;

Attendu que M. Roger-Eugène LAFFITTE reconnaît, en outre, avoir apporté lui-même sa casaque personnelle à l'entraîneur Mme Patricia BUTEL puisqu'il indique « avoir apporté sa casaque sur demande de M. Patrick RAGO » à cet entraîneur ;

Attendu qu'il ne saurait être contesté qu'il a ainsi accepté la continuité du contrat enregistré le 12 juin 2014 auprès de France Galop le désignant en qualité de locataire dirigeant ;

Qu'il n'a d'ailleurs adressé une déclaration de résiliation dudit contrat que bien après la facturation et la courses susvisées, à savoir le 23 août 2014 en mentionnant de sa main : « Je demande de bien vouloir noter la résiliation du contrat de location du cheval TALDIR BIHAN cette résiliation est faite en accord avec les bailleurs messieurs Patrick RAGO et LORVELLEC » ;

Attendu qu'il n'est donc pas caractérisé que l'entraîneur précité ait établi une facture de frais de pension et d'entraînement concernant le hongre TALDIR BIHAN, pour la période du 11 juillet 2014 au 31 juillet 2014 en infraction avec le Code des Courses au Galop, aucun élément probant ne permettant de mettre en évidence une quelconque déclaration mensongère de sa part ou de la part du co-bailleur dudit hongre ;

Attendu qu'il n'est pas caractérisé en effet que M. Patrick RAGO et l'entraîneur Mme Patricia BUTEL aient effectué une déclaration mensongère de propriété ou adopté un comportement non conforme au Code des Courses au Galop, l'absence de contestations de M. Roger-Eugène LAFFITTE, son acceptation de transmettre sa casaque, et sa déclaration de résiliation en date du 23 août 2014 ne permettant pas de mettre en évidence de telles infractions ;

Qu'en effet, ceux-ci ont agi conformément au contrat de location, enregistré le 12 juin 2014, étant observé que la véracité de ce contrat n'a jamais été remise en cause avant l'action de l'entraîneur Mme Patricia BUTEL en date du 12 mars 2015 visant à demander le paiement de sa facture d'entraînement pour la période de juillet 2014 ;

Attendu qu'il appartient donc à M. Roger-Eugène LAFFITTE de bien vouloir régulariser la situation en transmettant le règlement de la facture susvisée à l'entraîneur Mme Patricia BUTEL ;

Attendu qu'il y a lieu de constater qu'une fois cette situation régularisée, le dossier pourra être clôturé ;

PAR CES MOTIFS :

Agissant en application des dispositions de l'article 213 du Code des Courses au Galop,

Décident :

- de demander à M. Roger-Eugène LAFFITTE de bien vouloir régulariser la situation en adressant le règlement de la facture susvisée à l'entraîneur Mme Patricia BUTEL, puis de clôturer ce dossier.

Boulogne, le 5 juin 2015

P-Y. LEFEVRE - J-P. COLOMBU - R. FOURNIER SARLOVEZE

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

Les Commissaires de France Galop, agissant en application de l'article 213 du Code des Courses au Galop et sous la présidence de Monsieur Robert FOURNIER SARLOVEZE ;

Saisis par le Service Technique de France Galop au sujet de la non communication, par l'entraîneur Filip CAENEPEEL, des performances étrangères du hongre CHILBURY HILL, préalablement à son engagement le 9 juin

2015 sur l'hippodrome du CROISE-LAROCHE ;

Après avoir invité, par un courrier daté du 2 juin 2015, l'entraîneur susvisé, à fournir des explications avant le mardi 9 juin 2015 ou à demander à être entendu par les Commissaires de France Galop avant cette date ;

Après avoir, au cours de leur réunion du jeudi 11 juin 2015, examiné les éléments du dossier ;

Vu le courrier de l'entraîneur Filip CAENEPEEL, en date du 2 juin 2015, reçu par courrier électronique mentionnant notamment :

- qu'il pensait que le service technique de France Galop procéderait à un ajustement des dites performances, au sein de la procédure d'engagement ;
- qu'il présente ses excuses pour la gêne occasionnée et qu'il fera attention à l'avenir ;

Attendu qu'il résulte des éléments du dossier, que l'entraîneur Filip CAENEPEEL n'a pas communiqué en temps voulu les performances étrangères réalisées par hongre CHILBURY HILL, préalablement à son engagement dans le Prix DELAHOUTRE, couru le 9 juin 2015 sur l'hippodrome du CROISE-LAROCHE ;

Qu'il y a lieu de constater que l'entraîneur susvisé a indiqué, dans son courrier en date du 2 juin 2015, qu'il avait supposé que le service technique de France Galop procéderait à un ajustement des dites performances étrangères du hongre CHILBURY HILL ;

Attendu que les dispositions du § II de l'article 116 prévoient notamment que l'engagement souscrit pour un cheval entraîné hors de France ou pour un cheval entraîné en France ayant couru hors de France, peut être déclaré non valable, si le relevé complet de ses performances n'est pas transmis par l'entraîneur à France Galop au moment de la clôture des engagements, puis si nécessaire avant la clôture de la déclaration définitive des partants ;

Que les dispositions du § II de l'article 116 du Code des Courses au Galop prévoient que l'entraîneur qui ne transmet pas en temps voulu les performances étrangères du cheval qu'il engage peut être sanctionné par les Commissaires de France Galop par une amende de 150 à 15.000 euros ;

Attendu qu'il y a lieu, en l'espèce, de sanctionner l'entraîneur susvisé pour l'infraction constituée par la non communication de performances étrangères ;

Attendu qu'il y a lieu, au vu de ce qui précède, de sanctionner l'entraîneur responsable des démarches susvisées, en l'espèce l'entraîneur Filip CAENEPEEL, pour son infraction à la réglementation, par une amende de 150 euros ;

PAR CES MOTIFS :

Décident :

- de sanctionner l'entraîneur Filip CAENEPEEL par une amende de 150 euros ;

Boulogne, le 11 juin 2015

R. FOURNIER SARLOVEZE - J-L. VALERRIN-PERRIN - W. TRICHTER

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

Les Commissaires de France Galop, agissant en application de l'article 213 du Code des Courses au Galop et sous la présidence de Monsieur Robert FOURNIER SARLOVEZE ;

Saisis par le Service Technique de France Galop au sujet de la non communication, par l'entraîneur Andoni LEZAMA MENENDEZ, des performances étrangères de la pouliche ALCARA DU BARDET, préalablement à son engagement le 5 juin 2015 sur l'hippodrome de TARBES ;

Après avoir invité, par un courrier daté du 29 mai 2015, l'entraîneur susvisé, à fournir des explications avant le mardi 2 juin 2015 ou à demander à être entendu par les Commissaires de France Galop avant cette date ;

Après avoir, au cours de leur réunion du jeudi 4 juin 2015, examiné les éléments du dossier ;

Attendu qu'il résulte des éléments du dossier, que l'entraîneur Andoni LEZAMA MENENDEZ n'a pas communiqué en temps voulu les performances étrangères réalisées par la pouliche ALCARA DU BARDET, préalablement à son engagement dans le Prix ANTOINE DE PALAMINY, couru le 5 juin 2015 sur l'hippodrome de TARBES ;

Attendu que les dispositions du § II de l'article 116 prévoient notamment que l'engagement souscrit pour un cheval entraîné hors de France ou pour un cheval entraîné en France ayant couru hors de France, peut être déclaré non valable, si le relevé complet de ses performances n'est pas transmis par l'entraîneur à France Galop au moment de la clôture des engagements, puis si nécessaire avant la clôture de la déclaration définitive des partants ;

Que les dispositions du § II de l'article 116 du Code des Courses au Galop prévoient que l'entraîneur qui ne transmet pas en temps voulu les performances étrangères du cheval qu'il engage peut être sanctionné par les Commissaires de France Galop par une amende de 150 à 15.000 euros ;

Attendu qu'il y a lieu, en l'espèce, de sanctionner l'entraîneur susvisé pour l'infraction constituée par la non

communication de performances étrangères ;

Attendu qu'il y a lieu, au vu de ce qui précède, de sanctionner l'entraîneur responsable des démarches susvisées, en l'espèce l'entraîneur Andoni LEZAMA MENENDEZ, pour son infraction à la réglementation, par une amende de 150 euros ;

PAR CES MOTIFS :

Décident :

- de sanctionner l'entraîneur Andoni LEZAMA MENENDEZ par une amende de 150 euros.

Boulogne, le 4 juin 2015

R. FOURNIER SARLOVEZE - P-Y. LEFEVRE - J-P. COLOMBU

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

Les Commissaires de France Galop, agissant en application des dispositions des articles 143, 213 et 216 du Code des Courses au Galop sous la présidence de M. Jean-Pierre COLOMBU ;

Saisis par la commission médicale du dossier du jockey Efrain Jose ARGUINZONES ALVAREZ dont l'analyse du prélèvement biologique, effectué le 15 mars 2015 sur l'hippodrome de MONT-DE-MARSAN, a révélé la présence d'une substance prohibée (classée comme diurétique) par les dispositions de l'article 143 du Code des Courses au Galop ;

Rappels des faits :

- Le 15 mars 2015, le jockey Efrain Jose ARGUINZONES ALVAREZ a fait l'objet d'un prélèvement biologique sur l'hippodrome de MONT-DE-MARSAN ;
- Le résultat de l'analyse du prélèvement biologique a mis en évidence la présence d'une substance prohibée par le Code des Courses au Galop classée comme diurétique ;
- Le 15 mars 2015, ledit jockey a reconnu la prise de la substance, la justifiant par un certificat médical et ne demandant pas d'analyse de contrôle sur la seconde partie du prélèvement ;
- La commission médicale s'est réunie le 5 mai 2015. Elle a demandé audit jockey,
- *qu'il effectue une consultation auprès d'un urologue qui sera désigné par le médecin conseil de France Galop ;*
- *qu'au vu des conclusions adressées par l'urologue désigné, la Commission Médicale indiquera audit jockey si la poursuite de son activité en course est possible et que dans l'affirmative, elle lui demandera de réaliser une visite de non contre-indication à la monte en course, à ses frais, auprès d'un médecin agréé de France Galop désigné par la Commission Médicale ;*
- *que cette visite devra être assortie de 2 prélèvements biologiques répartis sur une même semaine pour la recherche de substances prohibées à ses frais, et dont les résultats devront être négatifs ;*

S'agissant d'une substance prohibée figurant sur la liste publiée au §I de l'article 1^{er} de l'annexe 11 du Code, elle transmet le dossier aux Commissaires de France Galop, étant observé que ledit jockey a déjà été sanctionné le 7 juin 2012 pour la présence d'une substance de la même catégorie dans son prélèvement biologique par une amende de 500 euros ;

Après avoir dûment appelé le jockey Efrain Jose ARGUINZONES ALVAREZ à se présenter à la réunion fixée au jeudi 4 juin 2015 en application des dispositions de l'article 143 et 216 du Code des Courses au Galop, pour l'examen contradictoire de ce dossier et constaté la non présentation de l'intéressé ;

Après avoir, lors de cette réunion, examiné les éléments du dossier ;

Vu les éléments du dossier ;

Attendu qu'il résulte des éléments du dossier que la Commission Médicale a demandé audit jockey de réaliser un ensemble de démarches médicales qui seront à effectuer selon des conditions détaillées et décrites ci-dessus et dans son rapport ;

Attendu qu'il résulte des éléments du dossier que la Commission Médicale a transmis le dossier aux Commissaires de France Galop en raison de la nature de la substance en cause et en application des dispositions de l'article 143 du Code des Courses au Galop ;

Que la situation du jockey Efrain Jose ARGUINZONES ALVAREZ constitue en effet une infraction aux dispositions de l'article 143 et de l'article 216 § VI du Code des Courses au Galop et qu'il y a lieu, dans ces conditions au vu de ces articles et de cette deuxième infraction :

- de prendre acte de l'ensemble des démarches médicales que ledit jockey devra effectuer ;
- d'infliger en tout état de cause une interdiction de monter d'une durée de 10 jours au jockey Efrain Jose ARGUINZONES ALVAREZ ;

PAR CES MOTIFS :

Agissant en application des articles 143, 213 et 216 du Code des Courses au Galop ;

Décident :

- de prendre acte de l'ensemble des démarches médicales que ledit jockey devra effectuer avant de pouvoir remonter en courses publiques ;
- d'infliger une interdiction de monter d'une durée de 10 jours au jockey Efrain Jose ARGUINZONES ALVAREZ ;

Boulogne, le 4 juin 2015

R. FOURNIER SARLOVEZE - P-Y. LEFEVRE - J-P. COLOMBU

Résultats des courses à obstacles

(Conformément aux dispositions de l'article 196 du Code des Courses au Galop, les résultats des courses sont publiés sous réserve des modifications qui y seraient éventuellement apportées à la suite de réclamation, d'appel ou d'une décision prise par les Commissaires de France Galop en application dudit code.)

Article 205 III (extrait) Les Commissaires des courses ou les personnes auxquelles ils délèguent des fonctions techniques ne peuvent les exercer dans une course dans laquelle ils seraient directement intéressés.

MARSEILLE BORELY

0610 155

Jeudi 4 juin 2015

Commissaires de courses : Gérard CAMERA -
Jean-Pierre BENSUSSAN - Hubert BRUNA - Martine CODDE

943 3829 PRIX DE SAINT-GINIEZ 3.500 m (Haies)

21 000 € (10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de 3 ans, n'ayant pas, en courses de haies, reçu une allocation de 9.000. Poids : 66 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.500.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- 703 1 **Saint Goustan Blue**, h, b, 3 ans, par Blue Bresil et Les Saintes Glaces (Baryshnikov AUS), 68 k, Simon Munir (*H Jumelle*), G Macaire (s) 1
- 724 **One Way**, m, al, 3 ans, par Hold That Tiger USA et Bali Boom (Jeune Homme USA), 66 k, Ecurie Lafeu (*T Gueguen*), T Lemer 2
- 683 1 **Nuits Premier Cru**, h, bb, 3 ans, par Buck's Boum et Fee Magic (Phantom Breeze IRE), 69 k (67 k), Ecurie Barnum Iii Sarl (*E Berthonnet*), E Clayeux (s) 3
- 758 2 **Superburg**, h, b, 3 ans, par Sageburg (IRE) et Super Anna (Anabaa USA), 73 k (71 k), Ecurie des Mouettes (*P Lucas*), Mme J Laurent-Joye 4
- 596 5 **Kirtan**, h, bb, 3 ans, par Muhaymin USA et Seinfeld (Solid Illusion USA), 66 k, Ecurie Jarlan (*G Olivier*), L Cadot 5
- Takamaklan**, f, 3 ans, 64 k (62 k), M Pelletant (*E Labaisse*), M Pelletant 6
- 758 4 **No Frost**, m, 3 ans, 70 k (68 k), L Bermond (*G Champier*), arr C Scandella

7 partants ; 25 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 231 €

2 long, 4 long, 5 long, 10 long, 15 long.

10 080 € - 5 040 € - 2 940 € - 1 995 € - 945 €

Primes aux éleveurs :

1 512 € Albino Bassi.

756 € Thierry de la Heronniere, Amaury de la Heronniere.

441 € Jean Marie Prost.

299 € Dream With Me Stable Inc.

141 € Ecurie Jarlan.

Temps total : 03'59''85

944 3830 PRIX DU LUBERON 3.800 m (Haies. - A réclamer)

18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, mis à réclamer au minimum pour 6.000, avec prix de réclamation supérieurs de 1.000 en 1.000. Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k. Surcharges accumulées : 1 k. par 1.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 6.000. En outre, les chevaux, ayant, cette année, en courses de haies, reçu une allocation de 5.000, porteront 2 k.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 4 k.

- 508 1 **Shooting Post**, f, b, 5 ans, par American Post GB et Speedy Momo (Double Bed), 67 k, (9.000), Herve Devillairs (*T Gueguen*), T Lemer 1
- 859 2 **Karmine GER**, f, al, 6 ans, par Sholokhov IRE et Karuma GER (Surumu GER), 70 k (66 k), (10.000), Mlle Aurore Pelletant (*E Labaisse*), Mlle A Pelletant 2

787 **Hidden GB**, h, b, 9 ans, par Hernando et For More (Sanglmore USA), 72 k (68 k), (10.000), Clement Machado (*A Cardine*), C Scandella 3

868 4 **Viva La Playa**, f, b, 7 ans, par Martaline GB et Viva Esperanza (Victory Note USA), 68 k (64 k), (6.000), ☼, Christian Scandella (*F Corallo*), C Scandella 4

868 5 **Frere Bai**, m, b, 9 ans, par Slickly et Deesse Grise (Lead On Time USA), 70 k, (8.000), Noel Menniti (*A Betron*), F Foresi 5

5 partants ; 9 eng. ; 2 eng. sup. - Total des entrées : 451 €

Eng. sup. : *Hidden GB, Frere Bai*

1/2 long, 3/4 long, loin, loin.

8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 €

Primes aux éleveurs :

1 296 € Chevotel de la Hauquerie.

648 € Gestut Kussaburg, prime non attribuée.

378 € Suc. Paul Green, prime non attribuée.

256 € Mme Isabelle Garcon, Jean-Pierre Garcon.

121 € Jean-Claude Seroul.

Temps total : 04'17''27

AUTEUIL

0006 158

Dimanche 7 juin 2015

Terrain très souple

Commissaires de courses : Gérald HOVELACQUE -
Emmanuel TASSIN - Patrick de LA HORIE - Christine du BREIL

945 206 PRIX D'IEANA 3.500 m (Haies. - Femelles) (L.)

85 000 € (40 800, 20 400, 11 900, 8 075, 3 825)

Pour pouliches de 3 ans. Poids : 64 k. Surcharges accumulées jusqu'à concurrence de 4 k. pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 14.000.

547 1 **Caresse D'Estruval**, f, bf, 3 ans, par Poliglote (GB) et Ombre D'Estruval [Nikos (GB)], 68 k, Mme Bernard Le Gentil (*V Cheminaud*), G Macaire (s) 1

462 1 **Carlita Du Berlais**, f, b, 3 ans, par Soldier Of Fortune IRE et Chica Du Berlais (Cadoudal), 65 k, Mme Magalen Bryant (*J Ricou*), F Nicolle 2

780 1 **Omessa Has**, f, gr, 3 ans, par Martaline GB et Ombre Folle (GB) (Celtic Swing GB), 67 k, Scea Hamel Stud (*A Gasnier*), JP Gallorini (s) 3

780 4 **Coastal Beach**, f, gr, 3 ans, par Coastal Path GB et Solana Beach (Take Risks), 66 k, Ecurie Patrick Klein (*F Leroy*), JP Gallorini (s) 4

780 2 **Nana De Boitron**, f, al, 3 ans, par Nickname et Pondiki (Sicyos USA), 65 k, ☼, Mme Jean-Pierre Reverseau (*D Ubeda*), M Seror 5

521 1 **Goudevivre**, f, 3 ans, 65 k, G Pariente (*H Tabet*), Y Fouin (s) 6

780 5 **Loca**, f, 3 ans, 66 k, Magnolia Racing (*K Nabet*), JP Gallorini (s) thé

7 partants ; 10 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 195 €

1/2 long 3/4, 7 long, 20 long, 20 long, loin.

40 800 € - 20 400 € - 11 900 € - 8 075 € - 3 825 €

Primes aux éleveurs :

6 120 € Mme Bernard Le Gentil, Bernard Le Gentil.

3 060 € Jean-Marc Lucas.

1 785 € Scea Hamel Stud.

1 211 € Jean-Louis Berger.

573 € Mme Jean-Pierre Reverseau.

Temps total : 04'12''30

946 207 PRIX AGUADO **3.500 m**
(Haies. - Mâles et Hongres)
(L.)

115 000 € (55 200, 27 600, 16 100, 10 925, 5 175)

Pour poulains entiers et hongres de **3 ans. Poids : 64 k.** Surcharges accumulées jusqu'à concurrence de 4 k. pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 22.000.

- 792 1 **Device**, h, b, 3 ans, par Poliglote (GB) et Westonne (Mansonnien), 66 k, Mme Magalen Bryant (*V Cheminaud*), G Macaire (s) 1
- 792 4 **King's Socks**, h, b, 3 ans, par King's Best USA et Alexandrina GER (Monsun GER), 65 k (66^{1/2} k), Jean Baudron (*D Cottin*), N Bertran de Balanda (s) 2
- 792 2 **Irmão Joao Has**, h, b, 3 ans, par Ballingarry IRE et Irostare (Astarabad USA), 65 k, Scea Hamel Stud (*A Gasnier*), JP Gallorini (s) 3
- 712 1 **Punch Nantais**, h, gr, 3 ans, par Puit D'Or IRE et Reine Du Bouffay (Turgeon USA), 65 k, Allard (s) (*B Lestrade*), G Macaire (s) 4
- 792 3 **Mocalacato Has**, h, b, 3 ans, par Poliglote (GB) et Monika (Dernier Empereur USA), 65 k, Scea Hamel Stud (*J Ricou*), JP Gallorini (s) 5
- 925 1 **Forest Forest**, h, 3 ans, 65 k, ROB Collet (s) (*L Philipperon*), ROB Collet (s) 6
- 821 2 **Mercenario**, m, 3 ans, 64 k, Spanish Racing Club 1.0 SI (*F Leroy*), M Delcher Sanchez 7
- 792 **Königssar**, h, 3 ans, 65 k, G Augustin-Normand (*A Lecordier*), G Chérel 8

8 partants ; 10 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 195 €

6 long, 5 long, 3/4 long, 2 long, 2 long, 12 long, 12 long.

55 200 € - 27 600 € - 16 100 € - 10 925 € - 5 175 €

Primes aux éleveurs :

- 8 280 € Mme Benoit Gabeur.
- 4 140 € Emmanuel Trussardi, Sarl Ecurie du Precieux.
- 2 415 € Scea Hamel Stud.
- 1 638 € Didier Paysan, Michel Bodiguel.
- 776 € Scea Hamel Stud.

Temps total : 04'14"20

947 209 GRANDE COURSE DE HAIES D'AUTEUIL **5.100 m**
(Haies. - Groupe I)

370 000 € (166 500, 81 400, 48 100, 33 300, 18 500, 12 950, 9 250)

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus. Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k.**

Un trophée sera offert au propriétaire, à l'entraîneur, au jockey, au cavalier d'entraînement et à l'éleveur du cheval gagnant par FRANCE GALOP.

- Un Temps Pour Tout IRE**, h, b, 6 ans, par Robin Des Champs et Rougedespoint (Bonnet Rouge), 68 k, ♂, Mme C. Tisdall/b. Drew (*J Reveley*), DE Pipe 1
- Thousand Stars**, h, gr, 11 ans, par Grey Risk et Livaniana (Saint Estephe), 68 k, Hammer/trowel Syndicate (*Mlle K Walsh*), WP Mullins 2
- Zarkandar IRE**, h, b, 8 ans, par Azamour IRE et Zarkasha IRE (Kahyasi IRE), 68 k, ♂, Potensis Limited/chris Giles (*S Twiston-Davies*), PF Nicholls 3
- 782 3 **Dos Santos**, h, al, 5 ans, par Smadoun et Sainte Astrid (Saint Cyrien), 66 k, Mme Patrick Papot (*B Lestrade*), E Clayeux (s) 4
- 782 1 **Ballynagour IRE**, h, b, 9 ans, par Shantou USA et Simply Deep IRE (Simply Great), 68 k, Allan Stennett (*T Scudamore*), DE Pipe 5
- Hurricane Fly IRE**, h, b, 11 ans, par Montjeu (IRE) et Scandisk IRE (Kenmare), 68 k, George Creighton/mme Rose Boyd (*R Walsh*), WP Mullins 6
- 782 4 **Le Château**, h, b, 6 ans, par Enrique (GB) et La Remigeasse [Poliglote (GB)], 68 k, Mme Brigitte Re-Scandella (*E Chazelle*), C Scandella 7
- 794 1 **Attila De Sivola**, h, 5 ans, 66 k (66^{1/2} k), Suc. P Sebag (*D Cottin*), YM Porzier (s) 8
- 622 4 **Activial**, h, 5 ans, (AQ), 66 k, Potensis Limited (*D Jacob*), HTB Fry 9
- 782 **Defi D'Anjou**, h, 7 ans, 68 k, A Vandenhove (*A Duchene*), L Viel (s) arr
- 622 1 **Voiladenuo**, m, 6 ans, (AQ), 68 k, Mme GUY Denuault (*W Denuault*), GUY Denuault arr
- 782 2 **Val De Ferbet**, h, 6 ans, (AQ), 68 k, A Heffernan (*P Townsend*), WP Mullins arr
- 653 1 **Rameur**, h, 10 ans, (SF), 68 k, TA Killoran (*PA Carberry*), Mme L Carberry arr
- 622 **Nando**, h, 5 ans, 66 k, ♂, G Augustin-Normand (*R Schmidlin*), FM Cottin (s) arr
- 787 **Lamego**, h, 8 ans, 68 k, Mme P Butel (*JL Beaunez*), Mme P Butel tbé

15 partants ; 22 eng. ; 15 part. déf. - Total des entrées : 2 590 €

10 long, 3 long, 2 long, 3/4 long, 1,5 long, 12 long, 2 long, 8 long.

166 500 € - 81 400 € - 48 100 € - 33 300 € - 18 500 € - 12 950 € - 9 250 €

Primes aux éleveurs :

- 24 975 € Felix Talbot, prime non attribuée.
- 12 210 € Mlle Camille Demercastel, Mlle Ophélie Demercastel.
- 7 215 € S.a. Aga Khan, prime non attribuée.
- 4 995 € Mme Yvette Godefroy.
- 2 775 € G.t. Morrow, prime non attribuée.
- 1 942 € Parco S.r.l., prime non attribuée.
- 1 387 € Frederic Fisk, Francois Bouquet.

Temps total : 06'05"80

A l'issue de la course, après examen du film de contrôle et audition du jockey David COTTIN, les Commissaires l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de deux jours pour avoir, par son mouvement vers la corde à l'entrée du dernier tournant, mis en difficulté le hongre HURRICANE FLY (Ruby WALSH).

948 205 PRIX DU NOUVEAU CERCLE DE L'UNION (PRIX HARDATIT) **3.600 m**

(Haies. - Handicap divisé)

(L.)

Première épreuve

105 000 € (47 250, 23 100, 13 650, 9 450, 5 250, 3 675, 2 625)

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, ayant couru depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus et ayant, lors de l'une de leurs six dernières courses en obstacles, soit été classés dans les sept premiers d'une course Premium, soit ayant reçu une allocation de 7.500, soit été classés dans les trois premiers d'un prix (à réclamer excepté) couru sur un hippodrome de 1ère Catégorie.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.

Un souvenir sera offert au propriétaire du cheval gagnant par le Nouveau Cercle de l'Union.

Un souvenir sera offert au propriétaire du cheval gagnant par FRANCE GALOP.

Références : 5 ans, + 5 ; 6 ans et +, + 7.

- 720 1 **Password**, h, b, 6 ans, par Poliglote (GB) et Maia Eria (Volochine IRE), 64 k, Ecurie Victoria Dreams (*E Chazelle*), Mlle T Puitg 1
- 783 1 **Turteene**, f, gr, 5 ans, par Turgeon USA et Manson Teene (Mansonnien), 72 k, Suc. Paul Sebag (*B Lestrade*), YM Porzier (s) 2
- 794 4 **Perly De Clermont**, h, b, 9 ans, par Ultimately Lucky IRE et Fleur De Princesse (Passing Sale), 67^{1/2} k, Clement Machado (*D Cottin*), C Scandella 3
- 794 3 **Rigolo Tiger GER**, h, bb, 6 ans, par Mamool IRE et Rosarium GER (Zinaad GB), 66^{1/2} k (67 k), Joseph Lesguer (*J Plouganou*), D Sourdeau de Beauregard (s) 4
- 644 1 **Chris De Beaumont**, h, b, 6 ans, par Khalkevi IRE et Pierre Stay (Stay For Lunch USA), 64 k, Joel-Jean Hamon (*A Poirier*), A Couetil (s) 5
- 794 6 **Silver Axe**, h, gr, 5 ans, par Silver Cross et Maraxa (Marathon USA), 65 k, Mme Geraldine Villedey (*B Beaunez*), Mme P Butel 6
- 794 **Tulipe De Ballon**, f, b, 9 ans, par Turgeon USA et Tel Muze (Tel Quel), 66 k, Dominique Retif (*T Beurain*), D Retif 7
- 794 **Mukonzi Has**, h, 7 ans, 63 k, ♂, F Coudert (*A Lecordier*), MARC Rolland 8
- 794 **Wetak**, h, 8 ans, 63 k, M Lamour (*K Nabet*), Y Fouin (s) 9
- 653 2 **Cross In Hand**, h, 5 ans, 69 k, Mme C Dichamp (*JL Beaunez*), Mme P Butel 10
- 13 3 **Very Bad Trip**, h, 6 ans, 66 k, F Duvivier (*G Re*), Y Fouin (s) -
- 841 5 **Devil Inside**, h, 6 ans, 63 k (64 k), H Gauvin (*A Duchene*), L Viel (s) -
- 794 **Veinard De Ballon**, h, 7 ans, 68^{1/2} k, D Retif (*M Regairaz*), D Retif -
- 391 **Obelio Mamaca**, h, 6 ans, 65 k, Y Fouin (s) (*H Tabet*), Y Fouin (s) -
- 787 **Flying Soul**, h, 9 ans, 65 k, P Chiche (*JO Audon*), Mme L Audon -
- 717 **Vapalo**, h, 6 ans, (AQ), 66 k, Ecurie Centrale (*R Schmidlin*), FM Cottin (s) arr

16 partants ; 36 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 2 830 €

Eng. sup. : Password

encolure, 2 long, courte encolure, 3 long, 1,5 long, 2,5 long, courte tête, 1 long, 20 long.

47 250 € - 23 100 € - 13 650 € - 9 450 € - 5 250 € - 3 675 € - 2 625 €

Primes aux éleveurs :

- 7 087 € Jean-Philippe Dubois.
- 3 465 € Bertrand Compagnie.
- 2 047 € Scea La Reigniere.
- 1 417 € Stall Parthenaue, prime non attribuée.
- 787 € Andre Orain, Joel-Jean Hamon.
- 551 € Francis Dunn.
- 393 € Robert Gasche-Luc, Suc. Michel Boulay.

Temps total : 04'13"10

949 212 PRIX DES DRAGS **4.400 m**
(Steeple-Chase. - Groupe II)

240 000 € (108 000, 52 800, 31 200, 21 600, 12 000, 8 400, 6 000)

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 200.000. **Poids : 5 ans, 63 k ; 6 ans et au-dessus, 65 k.** Surcharges accumulées, jusqu'à concurrence de 5 k pour les 5 ans et de 7 k pour les 6 ans et au-dessus, pour les sommes reçues (victoires et places) en steeple-chases : 1 k. par 50.000 cette année et par 130.000 l'année dernière.

Un souvenir sera offert au propriétaire, à l'entraîneur, au jockey et au cavalier d'entraînement du cheval gagnant.

793	Bel La Vie , h, bf, 9 ans, par Lavirco GER et Bibelle (Le Balafre), 66 k, Mme Patrick Papot (<i>B Lestrade</i>), G Macaire (s)	1
793	Reglis Brunel , h, bf, 10 ans, (SF), par Ungaro GER et Lady Du Rocher (Goldneyev USA), 65 k (67 k), Eric Lecoiffier (<i>J Plouganou</i>), E Lecoiffier	2
653	Vent Sombre , h, bf, 6 ans, (AQ), par Network GER et Ode Rock (Video Rock), 67 k, ♂, Mme Patrick Papot (<i>D Cottin</i>), G Chérel	3
621	Lachlan Bridge (GER) , h, b, 7 ans, par Dubawi IRE et Lady Zorreguietta (Anabaa USA), 66 k, Berend Van Dalfsen (<i>F Pamart</i>), A Chaille-Chaille	4
621	Rasique , h, b, 5 ans, par Enrique (GB) et Rasia (Pistolet Bleu IRE), 64 k, Clement Machado (<i>E Chazelle</i>), C Scandella	5
593	Anaking , h, b, 5 ans, par Astarabad USA et Toutedoie [Sillery (USA)], 63 k (65 k), Mme Patrick Papot (<i>F de Giles</i>), E Clayeux (s)	6
793	Pindare , h, b, 6 ans, par Ballingarry IRE et Orcantara (Villez USA), 66 k, Pierre Goral (<i>A Duchene</i>), JP Gallorini (s)	7
713	Varabad Du Buisson , h, 6 ans, (AQ), 65 k, M Postic (s) (<i>K Nabet</i>), M Postic (s)	8
793	On His Own IRE , h, 11 ans, 68 k, ♂, Mme Andrea Wylie/graham Wylie (<i>R Walsh</i>), WP Mullins	9
413	Royale Flag , f, 5 ans, 63 k, G Augustin-Normand (<i>R Schmidlin</i>), FM Cottin (s)	10
593	Tiot Cas , h, 8 ans, (AQ), 65 k, Mme P Chemin (<i>C Herpin</i>), P Chemin	tbé
791	Perfect Gentleman IRE , h, 10 ans, 65 k, Mme JM Mullins (<i>P Townend</i>), WP Mullins	tbé
583	Iroufcar Has , h, 5 ans, 63 k, Scea Hamel Stud (<i>J Ricou</i>), JP Gallorini (s)	tbé

13 partants ; 18 eng. ; 13 part. déf. - Total des entrées : 1 200 €
3/4 long, 1,5 long, 5 long, 3 long, 3 long, encolure, 1,5 long, 6 long, 20 long.
108 000 € - 52 800 € - 31 200 € - 21 600 € - 12 000 € - 8 400 € - 6 000 €

Primes aux éleveurs :

16 200 € Mme Benoit Gabeur.
7 920 € Earl 3 B.
4 680 € Jean-Claude Fleury, Mlle Claire Fleury, Mlle Laure Fleury, Baptiste Fleury.
3 240 € Berend Van Dalfsen.
1 800 € Erick Bec de la Motte.
1 260 € Earl Haras du Luy.
900 € Pierre Goral.

Temps total : 05'27"20

Le jockey James REVELEY ne pouvant pas montant au poids déclaré, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre ANAKING par le jockey Felix de GILES.

Les Commissaires ont sanctionné le jockey James REVELEY par une interdiction de monter pour une durée de 2 jours pour ne pas avoir assuré son engagement de monte.

950 208 PRIX ALAIN DU BREIL - COURSE DE HAIES D'ETE DES QUATRE ANS 3.900 m

(Haies. - Groupe I)

270 000 € (121 500, 59 400, 35 100, 24 300, 13 500, 9 450, 6 750)

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans. Poids : 67 k.**

Un trophée sera offert au propriétaire, à l'entraîneur, au jockey, au cavalier d'entraînement et à l'éleveur du cheval gagnant par FRANCE GALOP.

785	Blue Dragon , h, b, 4 ans, (AQ), par Califet et Nathalie Blue (Epervier Bleu GB), 67 k, Mme Magalen Bryant (<i>V Cheminaud</i>), G Chérel	1
620	Bosseur , h, bf, 4 ans, par Coastal Path GB et Suite (Octagonal NZ), 67 k, Haras de Saint-Voir (<i>D Cottin</i>), G Chérel	2
785	Yoko , h, b, 4 ans, par Android USA et Varangevilleoise (Cosmopolitan), 67 k, Mlle Alexandrine Berger (<i>K Nabet</i>), JP Gallorini (s)	3
620	Bonito Du Berlais , h, b, 4 ans, par Tremolino USA et Chica Du Berlais (Cadoudal), 67 k, James-Douglas Gordon (<i>F Pamart</i>), A Chaille-Chaille	4
	Buiseness Sivola , h, b, 4 ans, par Archange D'Or (IRE) et Louve Orientale GB (Red Ransom USA), 67 k, Simon Munir/isaac Souede (<i>R Walsh</i>), WP Mullins	5
785	Clovis Du Berlais , m, b, 4 ans, par King's Theatre IRE et Kenza Du Berlais (Kahyasi IRE), 67 k, Ballantines Racing Stud Ltd (<i>L Philipperon</i>), ROB Collet (s)	6
411	Champ De Bataille , h, gr, 4 ans, par Dream Well et La Champmesle (Turgeon USA), 67 k, Xavier Kepa (<i>D Mescam</i>), FM Cottin (s)	7
552	Tin Soldier , h, 4 ans, 67 k, J Seror (<i>J Plouganou</i>), M Seror	8
	Petite Parisienne , f, 4 ans, 65 k, Gigginstown House Stud (<i>B Cooper</i>), WP Mullins	9
785	Nicknos , h, 4 ans, 67 k, Ecurie Zingaro (<i>A Lecordier</i>), Mlle I Gallorini	arr

10 partants ; 13 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 864 €
6 long, 5 long, 1 long 1/4, 1,5 long, 3/4 long, 3 long, 30 long, 10 long.
121 500 € - 59 400 € - 35 100 € - 24 300 € - 13 500 € - 9 450 € - 6 750 €

Primes aux éleveurs :

18 225 € Mme Magalen Bryant, Denis Baer, Ecurie du Chene.
8 910 € Haras de Saint-Voir.
5 265 € Georges Prunier, Mme Maryse Prunier.
3 645 € Jean-Marc Lucas.
2 025 € Gilles Trapenard, Ecurie Manuel Garcia S.c., Thomas Trapenard.
1 417 € Jean-Marc Lucas.
1 012 € Ecurie Maulepaire.

Temps total : 04'31"60

951 211 PRIX GINETTA II 3.500 m

(Steeple-Chase. - Autres Que de Pur Sang)

55 000 € (26 400, 13 200, 7 700, 5 225, 2 475)

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **4 ans**, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant pas gagné un steeple-chase à Auteuil. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues (victoires et places) en steeple-chase : 1 k. par 6.000.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

790	Bob And Co , h, b, 4 ans, (AQ), par Dom Alco et Outre Mer (Sleeping Car), 66 k (67 k), Mme Patrick Papot (<i>J Plouganou</i>), E Clayeux (s)	1
796	Bazille , h, bf, 4 ans, (AQ), par Panoramic GB et Quieville (Ragmar), 70 k, Jacques Detre (<i>D Cottin</i>), F Nicolle	2
860	Ballotin , h, b, 4 ans, (AQ), par Enrique (GB) et Orphee De Vonnas (Jimble), 67 k, Mme Patrick Papot (<i>B Lestrade</i>), G Macaire (s)	3
796	Baia Viva , f, b, 4 ans, (AQ), par Kapparde et Iffranne (April Night), 68 k, Jean-Claude Mellerio (<i>K Nabet</i>), A Lacombe	4
796	Bacqueville , h, b, 4 ans, (AQ), par Secret Singer et Linjaune (Le Nain Jaune), 69 k, Ecurie Centrale (<i>R Schmidlin</i>), FM Cottin (s)	5
930	Best Du Potier , h, 4 ans, (AQ), 67 k (65 k), Ecurie Centrale (<i>R Mayeur</i>), FM Cottin (s)	6
783	Bohème , f, 4 ans, (AQ), 64 k (65 k), Comte JR de Fraguier (<i>F de Giles</i>), E Clayeux (s)	7
342	Black Pearl Tavel , f, 4 ans, (AQ), 68 k, JL Pignet (<i>T Beurain</i>), G Chérel	arr
586	Baptist'palace , h, 4 ans, (AQ), 66 k, JL Berger (<i>A Lecordier</i>), Y Gourraud (s)	arr

9 partants ; 15 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 280 €

2,5 long, nez, 3,5 long, 7 long, 1/2 long 3/4, 7 long.

26 400 € - 13 200 € - 7 700 € - 5 225 € - 2 475 €

Primes aux éleveurs :

3 960 € Mme Michele Juhen-Cypres.
1 980 € Thierry Cypres.
1 155 € Haras du Hogueuet.
783 € Emmanuel Chevalier du Fau, Patrice de Broucker, Bernard Eimery.
371 € Suc. Emile Ouvry.

Temps total : 04'25"70

952 210 PRIX GACKO 3.600 m

(Haies. - Handicap divisé)
Deuxième épreuve

50 000 € (24 000, 12 000, 7 000, 4 750, 2 250)

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, ayant couru depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus et ayant, lors de l'une de leurs six dernières courses en obstacles, soit été classés dans les sept premiers d'une course Premium, soit ayant reçu une allocation de 7.500, soit été classés dans les trois premiers d'un prix (à réclamer excepté) couru sur un hippodrome de 1ère Catégorie.

Les poids de cette épreuve seront remontés après division à la clôture des partants, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.

Cette épreuve ne sera disputée que si huit chevaux au moins ont été retenus après cette division.

Références : 5 ans, +14 ; 6 ans et +, +16.

924	Niquos , h, b, 6 ans, par Poliglote (GB) et Firmini (Mansonnien), 70 k, ♂, Xavier Kepa (<i>J Plouganou</i>), FM Cottin (s)	1
841	Ulysse Des Pictons , h, b, 7 ans, (AQ), par Passing Sale et Nina Des Pictons (Denham Red), 70 k (66 k), Scea Marais des Pictons (<i>B Meme</i>), Y Fouin (s)	2
931	A La Prochaine , f, b, 5 ans, par Laverock IRE et Necessaire [Garde Royale (IRE)], 65 k (62 k), Luciano Urano (<i>D Mescam</i>), FM Cottin (s)	3
797	Adagio Des Bordes , h, b, 5 ans, par Voix Du Nord et Nostra Des Bordes (Bateau Rouge IRE), 68 k, Mlle Birgit Regele (<i>R Schmidlin</i>), FM Cottin (s)	4
655	Mister Emily , h, b, 5 ans, par Mister Conway et Petite Emilie (Mtoto GB), 69 ¹ / ₂ k (65 ¹ / ₂ k), Mme Frances Samuelson (<i>D Brassil</i>), FM Cottin (s)	5
718	Varda Des Obeaux , f, 6 ans, (AQ), 69 k, Mme N Devilder (<i>T Beurain</i>), N Devilder	6
931	Royal Piper , f, 5 ans, 64 k (62 k), Mme A Grue (<i>D Ubeda</i>), M Seror	7
655	Briaree (IRE) , h, 5 ans, 67 k, T Neill (<i>D Cottin</i>), FM Cottin (s)	8

611	2	Daliacelte , f, 7 ans, 70 ^{1/2} k (66 ^{1/2} k), Mme M Codde (A Cardine), C Scandella	9
611	5	Panjakent , h, 9 ans, 72 k, D Clos (W Denuault), P Boisgontier (s)	10
762	4	Asturaad , h, 7 ans, 70 k (66 k), Mme F Fertillet (S Bourgois), Y Fertillet (s)	-
797		Uppercut De Sivola , h, 7 ans, 66 k (62 k), ♂, JM Baudrelle (J Giron), JM Baudrelle	-
797	2	Tom Mix , h, 5 ans, 68 k, Mme G Sandor (K Nabet), P Leblanc	-
184		Roc Du Frene , h, 6 ans, 69 k, Ecurie Jaeckin (M Lamazou-Laresse), P Adda (s)	-
459		Piano Royal , h, 8 ans, 69 k, Mlle C Neveux (S Dehez), Mlle C Neveux	-

15 partants ; 15 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 610 €
 Eng. sup. : Royal Piper
 Certif. vétérinaire : Hallssio GB.
 1,5 long, courte encolure, 3,5 long, 3/4 long, encolure, 1 long, 1/2 long, 1/2 long, 2 long.
 24 000 € - 12 000 € - 7 000 € - 4 750 € - 2 250 €
 Primes aux éleveurs :
 3 600 € Ecurie Monastic.
 1 800 € Scea Marais des Pictons.
 1 050 € Haras de Saint-Voir.
 712 € Gerard Hanquiez, Earl Les Bordes de Mornay.
 337 € Jean-Louis Berger, Mme Jean-Louis Berger.
 Temps total : 04'18''80
 Le hongre HALLSSIO a été déclaré non partant pour raisons vétérinaires.

LANDIVISIAU

0122 158
 Dimanche 7 juin 2015
 Commissaires de courses : Philippe ABILY - Robert CRASSIN - Jeanne KERGROHEN

953 3890 PRIX MARECHAL FOCH 3.900 m (Steeple-Chase)

14 000 € (6 720, 3 360, 1 960, 1 330, 630) - dotation France Galop.
 Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, n'ayant jamais gagné en steeple-chase. Poids : 66 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (places) : 1 k. par 1.500.
 Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

		Good Man , h, gr, 4 ans, par Al Namix et Lili Valley (Cadoudal), 66 k (64 k), Arnaud Chaille-Chaille (V Roisnard), A Chaille-Chaille	1
847	2	Intimissimi , f, b, 4 ans, par Della Francesca USA et Quelle Chaleur (Double Bed), 67 k, Gerard Samama (J Charron), J Boisnard (s)	2
849	4	Sagafor , h, b, 4 ans, par Forestier et Sagacine De France (Dabistan IRE), 70 k, Mlle Carole Boisdrion (M Delmares), P Leblanc	3
772	5	Bokalin De Melodie , h, b, 4 ans, par Simplex et Jakaline (Kadrou), 67 k, Jerome Follain (ANT Thierry), J Follain	4
864		Bingo Jo , h, al, 4 ans, par Honolulu IRE et Rajlux (Rajpoute), 66 k (64 k), Xavier-Louis Le Stang (R Le Stang), XL Le Stang	5
849	3	Picasso Do Brasil , h, 4 ans, 68 k, ♂, Sarl Ecurie Azur Riviera (M Danglades), P Chevillard	6
849		AbraX , h, 4 ans, 66 k (64 k), Ecurie des Dunes (C Hermaize), P Quinton (s)	arr
849		Pont D'Arcole , h, 4 ans, 66 k (64 k), ♂, F Fisk (Y Michaux), P Leblanc	tbé
820		Butin Des Mioche , m, 4 ans, (AQ), 66 k (64 k), J Follain (F Neveu), J Follain	tbé

9 partants ; 33 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 273 €
 3/4 long, 6 long, 6 long, encolure, 10 long.
 6 720 € - 3 360 € - 1 960 € - 1 330 € - 630 €
 Primes aux éleveurs :
 1 008 € Scea de la Sapiniere.
 504 € Gerard Samama.
 294 € Mlle Carole Boisdrion, Franck Vercucque.
 199 € Pierre Chetritt, Stephane Tonerio, Ecurie Aurmath.
 94 € Xavier-Louis Le Stang, Jean-Claude Guenego.

Agissant d'une part, sur réclamation du jockey Johnny CHARRON (INTIMISSIMI), arrivé 2ème, se plaignant d'avoir été gêné par le hongre GOOD MAN (Vincent ROISNARD), arrivé 1er, et d'autre part, sur réclamation du jockey Anthony THIERRY (BOKALIN DE MELODIE), arrivé 4ème, se plaignant d'avoir été gêné par le hongre GOOD MAN, par la pouliche INTIMISSIMI, et par le hongre SAGAFOR (Michael DELMARES), arrivé 3ème, les Commissaires ont ouvert une enquête.

Après examen du film de contrôle et audition des jockeys précités, les Commissaires ont maintenu le résultat de la course considérant qu'aucune gêne ne pouvait être imputable à l'un quelconque des concurrents.

954 3891 PRIX BRUCHEVILLE 4.200 m (Steeple-Chase)

14 000 € (6 720, 3 360, 1 960, 1 330, 630) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 5 et 6 ans, n'ayant, cette année, en steeple-chase, ni reçu une allocation de 5.000 ni été classés 2ème ou 3ème d'une course de dotation totale de 17.000. Poids : 5 ans, 66 k., 6 ans, 68 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k..

850		Skylina , f, b, 6 ans, par Trempolino USA et Sky Dance (Sky Lawyer), 66 k, Ecurie des Dunes (M Delage), P Quinton (s)	1
370		Mirage Precieux , h, b, 6 ans, par Al Namix et Kerfournoise (Funny Baby), 68 k, Mme Mireille Desvaux (A Desvaux), Mme M Desvaux	2
799	2	A Suivre , f, b, 6 ans, par Lando GER et Ulanowa GER (Kamiro IRE), 71 k, Jean-Paul Letreguilly (M Danglades), JP Letreguilly	3
	4	Vatout Des Salines , h, bb, 6 ans, (AQ), par Ungaro GER et Ikeya Des Salines (Le Nain Jaune), 72 k, Loic Marguet (ANT Thierry), J Follain	4
848	3	Petit Bachelier , h, al, 6 ans, par Bachir IRE et Petite Majeste [Riverquest (FR)], 69 k, Nicolas Remoue (MO Belley), N Remoue	5
870		Enimie , f, 5 ans, 66 k (64 k), Mme C Geffray (N.W O'Driscoll), C Lecrivain	6
801		Vri Lous Blun , h, 6 ans, (AQ), 69 k, PH Le Caer (Mr J Batais), PH Le Caer	7
	8	Astar Du Bois , h, 6 ans, 68 k (66 k), Mme N Raoul (R Le Stang), XL Le Stang	8
732		Crazy About Her , h, 5 ans, 67 k, P Cottin (J Charron), P Cottin	9
789		Antoine IRE , h, 6 ans, 70 k, ♂, D Delorme (D Delorme), D Delorme	tbé
870	4	Poesie De Mars , f, 5 ans, 66 k (64 k), O Sauvaget (Y Michaux), O Sauvaget	tbé

11 partants ; 43 eng. ; 11 part. déf. - Total des entrées : 352 €
 2,5 long, 1,5 long, encolure, 3/4 long, 2,5 long, 3 long, 2 long, 2,5 long.
 6 720 € - 3 360 € - 1 960 € - 1 330 € - 630 €

Primes aux éleveurs :
 1 008 € Jean-Paul Deshayes, Mme Marie-Odile Deshayes.
 504 € Mme Mireille Desvaux.
 294 € Hubert Honore, Mme Claire Rouxel.
 199 € Paul Guerin, Loic Marguet.
 94 € Gaec Campos.

955 3892 PRIX DE COATMEZ 4.200 m (Steeple-Chase)

13 000 € (6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, cette année, en steeple-chases, reçu une allocation de 6.000. Poids : 5 ans, 65 k. ; 6 ans et au-dessus, 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

858		Alderic , h, b, 8 ans, par Take Risks et Draga (Smadoun), 71 k (69 k), ♂, Xavier Le Stang (R Le Stang), X Le Stang	1
130	2	Scheibenhard , h, gr, 8 ans, par Okawango USA et Shan State USA (Aljabr USA), 70 k, Jean-Luc Guillochon (M Danglades), JL Guillochon	2
850		Cash Des Aigles , h, gr, 7 ans, par Enrique (GB) et Passion Des Aigles (IRE) (Vettori IRE), 70 k, Joel Lepenant (T Majorcyrk), J Lepenant	3
	4	Aventure D'Or , f, b, 5 ans, (AQ), par Tomorrows Cat USA et Quat'sous D'Or [Lost World (IRE)], 68 k, ♂, Ecurie des Dunes (M Delage), P Quinton (s)	4
730		Riflow Star , h, bf, 10 ans, (SF), par With The Flow USA et Hennie Star (Grand Tresor), 67 k, ♂, Emile-Lucien Desvaux (A Desvaux), EL Desvaux	5
801	2	Unsymphonic , h, 7 ans, (AQ), 73 k (71 k), J Planque (B Chalain), J Planque	6
	7	Rose Deco , h, 8 ans, 69 k (67 k), A Chaille-Chaille (V Roisnard), A Chaille-Chaille	7
	arr	Tun Full , h, 8 ans, (AQ), 67 k, PE Guerin (MO Belley), PE Guerin	arr
857		Belvet , h, 8 ans, 67 k, X Le Stang (M Delmares), X Le Stang	arr
800	4	Le Falafre , h, 7 ans, 67 k, D Lenfant (Mr J Batais), D Lenfant	arr
429		Tenessi Du Soleil , h, 8 ans, (AQ), 69 k (67 k), Mme GUY Denuault (N.W O'Driscoll), GUY Denuault	tbé
730		Breiz Magic , h, 9 ans, 68 k (66 k), M Confrere (F Neveu), A Le Clerc (s)	tbé

12 partants ; 31 eng. ; 12 part. déf. - Total des entrées : 180 €
 3 long, 1 long, 5 long, 1/2 long, 1/2 long, 1 long.
 6 240 € - 3 120 € - 1 820 € - 1 235 € - 585 €

Primes aux éleveurs :

936 € Jean-Pascal Liberge, Jean-Charles Haimet.
 468 € Pierre Yver, Mlle Berengere Yver.
 273 € Suc. Yvon Lelimoizin.
 185 € Michel Vaultier, Mme Michel Vaultier.
 87 € Mme Andree Lemale, Suc. Andre Van Den Broele.

LIGNIERES EN BERRY

0711 158

Dimanche 7 juin 2015

Commissaires de courses : Jacqueline GATEAU -
 Georges LACOMBE - Adrien PICHOT - Daniel MOUCHEBOEUF

956 3903 PRIX DU CONSEIL REGIONAL DU CENTRE-LOIRE - PRIX ANTOINE DE VOGUE 4.300 m
 (Steeple-Chase)

13 000 € (6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.
 Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, ayant à la clôture des engagements une valeur égale ou inférieure à 57 k. et n'ayant pas, depuis le 1er septembre de l'année dernière inclus, reçu 12.000 en steeple-chase (victoires et places). **Poids : 5 ans, 65 k. ; 6 ans et au-dessus, 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.
Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

815 1 Vareck, h, b, 6 ans, par Cachet Noir USA et Madame Lys (Sheyrann IRE), 71 k, Mme Nicolas Devilder (*A Cisel*), N Devilder 1
840 Venus City, f, bf, 6 ans, par Balko et Hanoi City (Sky Lawyer), 66 k, Eric Vagne (*A de Chitray*), E Vagne 2
920 5 Krocoleon, h, ab, 5 ans, par Cachet Noir USA et Kelena (Robin Des Champs), 70 k (68 k), Pierre Coveliers (*E Berthonnet*), E Clayeux (s) 3
788 Carla De Teillee, f, b, 7 ans, par Vic Toto et Lady De Pam (Panoramic GB), 65 k (66 k), Brosseau Et Fils (*MA Dragon*), E Leray (s) 4
805 2 Maagano Mondial, h, b, 7 ans, par Shinda Mondial GB et Calamity (Exactly Sharp USA), 73 k, Stephen Ramsay (*F Helary*), S Ramsay 5
Professeur, h, 12 ans, 69 k, Haras de Saint-Voir (*S Colas*), A Adeline de Boisbrunet 6
708 Baba Stone, h, 6 ans, 67 k, E Sayet (*CE Cayeux*), E Sayet 7
 7 partants ; 29 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 234 €
 10 long, 8 long, 3 long, courte encolure, 1/2 long, 30 long.
 6 240 € - 3 120 € - 1 820 € - 1 235 € - 585 €

Primes aux éleveurs :

936 € Fernand Sellier.
 468 € Jean-Andre Quesny.
 273 € Dominique Ciurleo, Mlle Stephanie Blatz.
 185 € Brosseau Et Fils, Suc. Claude Brosseau.
 87 € Stephen Ramsay, Gildas Blain.

Temps total : 05'42"60

957 3902 PRIX DES VIGNOBLES DU CENTRE LOIRE - PRIX FLORENCE CHARRIER 4.300 m
 (Steeple-Chase. - Autres Que de Pur Sang)

12 000 € (5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) - dotation France Galop.
 Pour chevaux entiers, hongres et juments de **5 et 6 ans**, n'étant pas de race Pur sang, les 5 ans n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 6.000, les 6 ans n'ayant pas, depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus, en steeple-chase, reçu 8.000 (victoires et places). **Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 1.000 cette année et par 2.000 l'année dernière.
Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

Ascouver, h, b, 5 ans, (AQ), par Discover D'Auteuil et Fhilida (Zelphi USA), 66 k, Damien Coveliers (*A de Chitray*), E Clayeux (s) 1
Asio, h, gr, 5 ans, (AQ), par Vangelis USA et Manche Du Manoir (Goldneyev USA), 67 k, Mlle Sylviane Mestries (*C Corduan*), Mlle S Mestries 2
814 3 Virfolette, f, gr, 6 ans, (AQ), par Denham Red et Kadjara (Silver Rainbow GB), 69 k, ♂, Francois-Xavier Lefevure (*A Cisel*), ARM Lefevure 3
919 3 Volontaire, h, al, 6 ans, (AQ), par Shaanmer (IRE) et La Du Maine (Sleeping Car), 71 k (69 k), Sylvain Maurer (*Mlle C Picard*), S Maurer 4
817 Valsinger, h, al, 6 ans, (AQ), par Secret Singer et Liberation (Iris Noir), 68 k, Mme Florence Tourissaud (*S Colas*), A Adeline de Boisbrunet 5
Vazi Lulu, h, 6 ans, (AQ), 71 k, D Lumet (*MA Dragon*), arr
 E Leray (s)
Victoire De Corton, f, 6 ans, (AQ), 66 k (64 k), D Guyon (*Mlle S Geffriaud*), E Clayeux (s) tbé
765 5 Amande Rose, f, 5 ans, (AQ), 66 k (64 k), P Joubert (*E Berthonnet*), E Clayeux (s) tbé

8 partants ; 19 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 223 €
 20 long, 18 long, 20 long, loin.
 5 760 € - 2 880 € - 1 680 € - 1 140 € - 540 €

Primes aux éleveurs :

864 € Michel Contignon, Mme Nelly Contignon.
 432 € Mme Carole Bouchand, Hubert Guillaume.
 252 € Francois-Xavier Lefevure, Mme Anne Doulice Lefevure, Mlle Prudence Lefevure.
 171 € Francois Rimaud.
 81 € Rene Merlin.

Temps total : 05'44"10

958 3901 PRIX GARAGE MITRIOT 4.300 m
 (Steeple-Chase)

13 000 € (6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.
 Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas reçu 10.000 en steeple-chases (victoires et places). **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.
Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

852 2 Bye Bye D'Ortige, h, ac, 4 ans, par Coastal Path GB et Red Wool (Rusticaro), 68 k, Haras de Saint-Voir (*S Colas*), A Adeline de Boisbrunet 1
808 4 Simba De Teillee, h, b, 4 ans, par Poliglote (GB) et Lady De Mai (Michel Georges GB), 68 k (66 k), ♂, Douglas Mcmillan (*G Denuault*), E Leenders 2
571 Hors D'Oeuvre, h, b, 4 ans, par Laverock IRE et Orlana (Robin Des Champs), 66 k (64 k), Dominique Clayeux (*MA Mermel*), E Clayeux (s) 3
710 4 Barcelone, f, b, 4 ans, (AQ), par Irish Wells et Quenza (Ragmar), 64 k (62 k), Ecurie Magnien (*E Berthonnet*), E Clayeux (s) 4
754 4 Bogota Des Mottes, f, b, 4 ans, par Maresca Sorrento et Camille Des Mottes (Abdonski), 66 k, Jean-Marie Lapoujade (*T Gueguen*), F Nicolle 5
725 4 Le Cheval Noir, h, 4 ans, 70 k (68 k), M Nicolau (*Mlle C Picard*), M Nicolau arr

6 partants ; 41 eng. ; 6 part. déf. - Total des entrées : 387 €
 10 long, 1/2 long, 1/2 long 3/4, nez.
 6 240 € - 3 120 € - 1 820 € - 1 235 € - 585 €

Primes aux éleveurs :

936 € Haras de Saint-Voir, Paul-Anthony Barthelemy.
 468 € Brosseau Et Fils, Suc. Claude Brosseau.
 273 € Dominique Clayeux.
 185 € Jean-Francois Magnien.
 87 € Earl Ecurie des Mottes.

Temps total : 05'56"70

NANCY

0903 158

Dimanche 7 juin 2015

Commissaires de courses : Edith VOGIN - Philippe PAVILLON -
 Jean-Louis HUMBERT

959 3905 PRIX DU SYNDICAT DES ELEVEURS DE MEURTHE/MOSELLE 4.200 m
 (Steeple-Chase. - Autres Que de Pur Sang)

19 000 € (9 120, 4 560, 2 660, 1 805, 855) - dotation France Galop.
 Pour chevaux entiers, hongres et juments de **5 ans et au-dessus**, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 7.000. **Poids : 5 ans, 65 k. ; 6 ans et au-dessus, 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.500 cette année et par 3.500 l'année dernière.
Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

809 2 Saint Tiep, h, gr, 9 ans, (AQ), par Dom Alco et Jaltiepy (Monjal), 71 k (69 k), Jean-Claude Zentz (*A Adeline de Boisbrunet*), G Macaire (s) 1
833 Serko D'Ace, h, b, 9 ans, (AQ), par Sassanian USA et Diva De Chalamont (Balsamo), 69 k, Dominique Limousy (*D Devesse*), D Limousy 2
852 2 A Dormir Debout, f, b, 5 ans, (AQ), par Alberto Giacometti IRE et L'Ame Soeur (Saint Preuil), 70 k (68 k), Aymar de Seroux (*P Lucas*), A Adeline de Boisbrunet 3
775 1 Vas Y Nao, h, b, 6 ans, (AQ), par Arnaqueur USA et Quetzalya (Assessor IRE), 70 k, Roger-Marie Dupuis (*JG Gueracague*), RM Dupuis 4
871 2 Tarot D'Angron, h, 8 ans, (AQ), 70 k (68 k), E Leray (s) tbé
 (H Lucas), E Leray (s)
 5 partants ; 21 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 545 €
 Sans motif : Voix Du Mou.
 8 long, 20 long, 5 long.
 9 120 € - 4 560 € - 2 660 € - 1 805 €

Primes aux éleveurs :

1 368 € Michel Contignon.
684 € Mlle Evelyne Demelt, Henry Roussignol.
399 € Haras de Saint-Voir, Trapenard (s), Gilles Trapenard.
270 € Christophe Doudeau.

Temps total : 05'13"29

960 3904 **PRIX MARCEL FRANCES** **3.400 m**
(Haies)

18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.
Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en courses de haies, reçu une allocation de 8.000. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.500 cette année et par 5.000 l'année dernière.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- 831** 2 **Bebel**, h, b, 4 ans, (AQ), par Nickname et Minabella (Mister Mat), 67 k (65 k), Denys Audouard (*S Carrere*), G Macaire (s)
- 877** 3 **Taillenterre**, f, al, 4 ans, par Network GER et La Mache [Morespeed (GB)], 65 k, Sarl Carion E.m.m. (*P Lucas*), A Adeline de Boisbrunet
- 734** **Baron Du Seuil**, h, no, 4 ans, (AQ), par Network GER et Nistabelle (Lights Out), 66 k (64 k), Mme Patrick Papot (*G Fabre*), G Macaire (s)
- 804** 4 **Benevole**, h, al, 4 ans, (AQ), par Full Of Gold et Magenta (Cadoudal), 66 k, Charles-Antoine Robinot (*C O'Farrell*), A Adeline de Boisbrunet
- Barbera**, f, gr, 4 ans, par Samson Happy JPN et Nauzaca (Medaaly GB), 64 k, Jean-Luc Henry (*JG Gueracague*), C Dondi
- 445** 6 **Delouly**, h, 4 ans, 66 k (64 k), ♂, J Paulen (*Mlle D Barnier*), J Paulen
- 573** 5 **Beaux Fery**, h, 4 ans, (OC), 66 k (64 k), E Leray (s) (*H Lucas*), E Leray (s)

7 partants ; 31 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 534 €

Eng. sup. : *Beaux Fery*

1 long, 8 long, 4 long, loin, 8 long.

8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 €

Primes aux éleveurs :

1 296 € Ecurie du Chene.
648 € Sarl Carion E.m.m..
378 € Suc. Marc Boudot.
256 € Michel Parreau-Delhote.
121 € S.a.s.u. Hambletonian.

Temps total : 03'54"28

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné le propriétaire Claude DONDI par une amende de 30 euros pour couleurs non conformes.

A l'issue de la course, les Commissaires ont entendu le jockey Hugo LUCAS sur le comportement difficile du hongre BEAUX FERY, ayant occasionné la reprise du départ.

Le jockey Hugo LUCAS a précisé que son hongre BEAUX FERY était habituellement facile mais il a toutefois déjà présenté ce comportement difficile lors d'une précédente course.

Les Commissaires ont enregistré ces explications

PONTCHATEAU

Dimanche 7 juin 2015

0145 158

Commissaires de courses : Philippe SOUCHAUD - Francis GASCOIN - Bernard BOURON - Christian MARCHAND

961 3893 **PRIX DE PEN BRON - ST. JEAN DE DIEU** **3.400 m**
(Steeple-Chase. - *Autres Que de Pur Sang*)

14 000 € (6 720, 3 360, 1 960, 1 330, 630) - dotation France Galop.
Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **4 ans**, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant, en steeple-chases, ni couru trois fois, ni reçu deux allocations. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 1.000.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- 729** 3 **Bienveillante**, f, bf, 4 ans, (AQ), par Califet et Ofurie (Robin Des Champs), 65 k, Ecurie Mirande (*M Camus*), Mme I Pacault
- 822** 2 **Bonne Augure**, f, b, 4 ans, (AQ), par Prince Kirk (FR) et Nasseuseuse (Assessor IRE), 67 k, Ecurie Mirande (*S Paillard*), Mme I Pacault
- 929** 3 **Bouchat**, h, b, 4 ans, (AQ), par Network GER et Inedite II (Roi De Rome USA), 66 k, Mme Pascale Menard (*C Lefebvre*), G Chereil
- 676** 4 **Balzane**, f, bf, 4 ans, (AQ), par Balko et Lalie (Oumnaz), 65 k, Jerome Gendry (*Mr A Orain*), J Gendry
- Bellathou**, f, b, 4 ans, (AQ), par Laverock IRE et Helite De Thou (Lute Antique), 64 k, Philippe Peltier (*O Jouin*), PH Peltier
- 760** **Bolerodor**, h, 4 ans, (AQ), 66 k, Mme N Devilder (*R Julliot*), N Devilder
- Bubble Sea**, f, 4 ans, (AQ), 64 k (63^{1/2} k), E Leenders (*B Roldo*), E Leenders

7 partants ; 16 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 259 €

Eng. sup. : *Bubble Sea*

4 long, 6,5 long, 7 long, 8,5 long.

6 720 € - 3 360 € - 1 960 € - 1 330 € - 630 €

Primes aux éleveurs :

1 008 € Scea Haras de Mirande.
504 € Scea Haras de Mirande.
294 € Elevage Laitre Scea.
199 € Jerome Gendry.
94 € Mme Robert Jeannin.

Temps total : 03'56"34

Les Commissaires, après avoir entendu le jockey Benoit ROLDO en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour s'être présenté à la pesée avant la course à un poids dépassant de plus d'une livre le poids déclaré.

Le jockey Alexandre ORAIN ne pouvant honorer son engagement de monte, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la jument BIENVEILLANTE par le jockey Maxime CAMUS.

962 3894 **PRIX DU CALVAIRE** **3.400 m**
(Steeple-Chase)

14 000 € (6 720, 3 360, 1 960, 1 330, 630) - dotation France Galop.

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **4 ans**, de Pur Sang, n'ayant, en steeple-chase, ni couru trois fois, ni reçu deux allocations. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 1.000.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- 768** **Vision Sainte**, f, gr, 4 ans, par Visionary et Les Saintes Glaces (Baryshnikov AUS), 70 k (68 k), Serge Foucher (*D Delalande*), S Foucher
- 822** 2 **Bellissimo Smart**, h, gr, 4 ans, par Della Francesca USA et Indra Du Frene (Turgeon USA), 66 k, ♂, Ecurie Smart (*Mr K Dubourg*), D Sourdeau de Beaugard (s)
- 772** 3 **Cantanilla**, f, b, 4 ans, par Charge D'Affaires (GB) et Kiss And Cry [Nikos (GB)], 70 k (68 k), Remy Nerbonne (*C Couillaud*), Remy Nerbonne
- 675** 4 **Korrirarch**, h, bf, 4 ans, par Early March GB et Korrigane (Caerwent IRE), 67 k (65 k), Jean-Yves Lepage (*B Huchede*), JY Lepage
- 813** 5 **Faucon Rouge**, h, gr, 4 ans, par Al Namix et Kyanite (Ultimately Lucky IRE), 67 k, Gildas Martin (*L Solignac*), T Boivin
- Grillonnyz**, f, 4 ans, 64 k (62 k), Mme N Lefevre (*S Piton*), B Lefevre
- Seigneur Du Vitou**, h, 4 ans, 66 k, J Planque (*M Huet*), J Planque
- 761** **Balerine De Kerker**, f, 4 ans, 64 k, Ecurie des Dunes (*A Auchere*), P Quinton (s)

8 partants ; 20 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 212 €

Sans motif : *Kentucky Woman*.

1/2 long 3/4, 5 long.

6 720 € - 3 360 € - 1 960 € - 1 330 € - 630 €

Primes aux éleveurs :

1 008 € Albino Bassi.
504 € Ecurie Smart.
294 € Christophe Jouandou.
199 € Mme Serge Provost, Serge Provost.
94 € Frederic Duvivier.

Temps total : 03'55"79

Les Commissaires, après avoir entendu le jockey Antoine AUCHERE en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour s'être présenté à la pesée avant la course à un poids dépassant de plus d'1 kg le poids déclaré.

A l'issue de la course, les Commissaires ont, après enquête, distancé la jument BALERINE DE KERKER de la 7ème place, son jockey Antoine AUCHER ne s'étant pas présenté à la pesée après la course dans les délais fixés.

Par conséquent, le classement est devenu le suivant :

- 1er : VISION SAINTE
- 2ème : BELLISSIMO SMART
- 3ème : CANTANILLA
- 4ème : KORRIMARCH
- 5ème : FAUCONB ROUGE
- 6ème : GRILLONNYZ

Par ailleurs, les Commissaires n'ont pas sanctionné le jockey Antoine AUCHER.

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné l'entraîneur Bertrand LEFEVRE par une amende de 75 euros, pour non présentation du document d'identification de la jument GRILLONNYZ.

963 3896 **PRIX DE BODIO** **3.400 m**
(Steeple-Chase. - A réclamer)

11 000 € (5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, gagné un steeple-chase (à réclamer excepté) et mis à réclamer pour 7.000 ou 9.000. **Poids : 5 ans, 66 k ; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Les chevaux mis à réclamer

pour 9.000 porteront 2 k. En outre, les chevaux ayant reçu cette année une allocation de 5.000 en steeple-chase, porteront 2 k.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 4 k.

815	2	Saint Goustan , f, b, 8 ans, par Zero Problemo IRE et Les Saintes Glaces (Baryshnikov AUS), 68 k, (9.000), Albino Bassi (<i>L Solignac</i>), A Le Clerc (s)	1
871		Acamar De L'Aube , h, b, 5 ans, par Maximum Security (IRE) et A Womans Heart USA (Star De Naskra USA), 68 k (64 k), (9.000), ♂, Serge Foucher (<i>D Delalande</i>), S Foucher	2
848	2	Anthemius IRE , h, gr, 7 ans, par Antonius Pius USA et Missie Madam IRE (Kenmare), 70 k (66 k), (9.000), Ferdy Murphy (<i>R Morgan Murphy</i>), F Murphy	3
848	4	Maxedy , h, b, 11 ans, par Roli Abi et Night Of Honor (Hero's Honor USA), 68 k, (7.000), Dominique Le Breton (<i>J Plumas</i>), J Planque	4
850	5	Action D'Araize , h, bf, 5 ans, (AQ), par Network GER et Mascotte D'Araize (Grand Tresor), 68 k (64 k), (9.000), ♂, Mme Yves Grall (<i>M Camus</i>), G Chereil	5
	6	Le Melufo , h, 5 ans, 68 k (64 k), (9.000), JP Nicolas (<i>G Dumont</i>), JP Nicolas	6
819		Fornello , h, 5 ans, 68 k, (9.000), A Chayrigues (<i>Mr A Orain</i>), A Chayrigues	arr
167		Pin Fleury , h, 8 ans, 68 k (64 k), (7.000), H Langot (<i>S Thepaut</i>), H Langot	arr
861	3	Abreulandia , f, 5 ans, (AQ), 64 k (66 k), (7.000), E Aubree (<i>C Gabard</i>), E Aubree	arr

9 partants ; 39 eng. ; 11 part. déf. - Total des entrées : 383 €

Sans motif : *Tamara Du Granit*.

Certif. vétérinaire : *Lockhart*.

3 long, 11 long, 11 long, 11 long, loin.

5 280 € - 2 640 € - 1 540 € - 1 045 € - 495 €

Primes aux éleveurs :

792 € Albino Bassi

396 € Thierry Boumier.

231 € Newborough Stud, prime non attribuée.

156 € Dominique Galet, Patrice Paviot.

74 € Jean-Claude-Louis Fournier.

Anthemius IRE, réclamé 9.210,00 € par ECURIE DES DUNES.

Temps total : 03'47''94

Le hongre LOCKHART a été déclaré non partant pour raisons vétérinaires.

964 3895 **PRIX ROGER CROSSOULARD** **4.300 m**
(Steeple-Chase. - **Autres Que de Pur Sang**)

14 000 € (6 720, 3 360, 1 960, 1 330, 630) - dotation France Galop.

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **5 ans**, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant pas gagné en steeple-chase. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 2.000 l'année dernière.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

775		Asti Du Domaine , h, bm, 5 ans, (AQ), par Silver Cross et Odile De Neulliac (Turgeon USA), 67 k (65 k), Suc. Bernard Prunault (<i>D Delalande</i>), XL Le Stang	1
895		Alee Du Drouillais , f, bf, 5 ans, (AQ), par Vendangeur (IRE) et Ina Scoop (Murmure), 64 k, Remy Nerbonne (<i>C Couillaud</i>), Remy Nerbonne	2
869	4	As Du Clos , h, bf, 5 ans, (AQ), par Smadoun et Osmazome (Ungaro GER), 73 k (71 k), Philippe Lefevre (<i>R Morgan Murphy</i>), P Fleurie	3
869		Anicka D'Or , f, bf, 5 ans, (AQ), par Nickname et Hot D'Or (Shafoun), 64 k (62 ^{1/2} k), Gilles Chaignon (<i>A Merienne</i>), GIL Chaignon	4
798	2	All Time , h, bf, 5 ans, (AQ), par Sleeping Car et Phylea (Vaguely Pleasant), 69 k, Mlle Françoise Busson (<i>L Solignac</i>), A Le Clerc (s)	5
745		Arquille , f, 5 ans, (AQ), 64 k, E Lecoiffier (<i>G Dumont</i>), E Lecoiffier	6
869	2	Alpha De Bersy , f, 5 ans, (AQ), 67 k, C Dubourg (<i>Mr K Dubourg</i>), C Dubourg	arr
853		A Liliose , f, 5 ans, (AQ), 66 k, Mme AS Bernier (<i>O Jouin</i>), D Bernier	arr
165		Aulesbriats , f, 5 ans, (AQ), 64 k (62 k), XL Le Stang (<i>S Piton</i>), XL Le Stang	arr
798	3	Arthur Du Reverdy , h, 5 ans, (AQ), 69 k (67 k), GIL Chaignon (<i>A Auchere</i>), GIL Chaignon	tbé

10 partants ; 16 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 57 €

4 long, 3,5 long, 13 long, 2 long, loin.

6 720 € - 3 360 € - 1 960 € - 1 330 € - 630 €

Primes aux éleveurs :

1 008 € Didier Gallet.

504 € Didier Guyot.

294 € Alain Jollivet, Claude Lecomte.

199 € Gilles Chaignon.

94 € Robert Roulois, Patrick-Georges Roulois, Jerome Roulois, Mlle Magali Roulois.

Temps total : 05'32''43

Le jockey Anthony RENARD ne pouvant honorer son engagement de monte, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la jument ARQUILLE par le jockey Geoffrey DUMONT.

PONTIVY

0146 158 **Dimanche 7 juin 2015**

Commissaires de courses : Joseph LE MEAUX - Gildas HAYS - Remy RICHARD

965 3897 **PRIX DU BALL TRAP CLUB PONTIVYEN** **3.800 m**
(Steeple-Chase. - Femelles)

12 000 € (5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) - dotation France Galop.

Pour juments de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1er septembre de l'année dernière inclus, en steeple-chase, reçu une allocation de 5.000. **Poids : 5 ans, 65 k. ; 6 ans et au-dessus, 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 2.000 l'année dernière.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

799		Anaa Delsca , f, b, 5 ans, par Della Francesca USA et Maille Anaa (Anabaa USA), 65 k (63 k), Jerome Zuliani (<i>Mlle J Le Stang</i>), J Zuliani	1
871		Hight Groom , f, b, 7 ans, par Tiger Groom GB et High Recelouse (Glaieul USA), 67 k, ♂, Pierre-Yves Merienne (<i>Y Lecourt</i>), J Merienne	2
	3	Thea , f, b, 8 ans, (AQ), par Kapgarde et Kamille II (Dadarissime), 67 k, Andre Le Sollic (<i>R Bertin</i>), D Berra	3
922		Ballinsara , f, 6 ans, 67 k, F Fouquet (<i>Mr E Fouquet</i>), F Fouquet	tbé
819	1	Rubis De Reve , f, 5 ans, 67 k, J Uzel (<i>M Ney</i>), C Le Galliard (s)	tbé

5 partants ; 27 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 480 €

Eng. sup. : *Hight Groom*

Sans motif : *Union Des Pictons, Vladriver*.

6 long, 2 long.

5 760 € - 2 880 € - 1 680 €

Primes aux éleveurs :

864 € Bertrand Compagnie, Suc. Denise Compagnie.

432 € Goulven Berthouloux.

252 € Suc. Jacques Burlot.

Suite à la chute des jockeys Emmanuel FOUQUET et Maxime NEY, les Commissaires ont, pour des raisons de sécurité, neutralisé la course.

Après concertation avec les entraîneurs, les Commissaires ont décidé de reporter la course en 9ème position.

966 3898 **PRIX HOTEL ROBIC** **3.800 m**
(Steeple-Chase. - **Autres Que de Pur Sang**)

12 000 € (5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) - dotation France Galop.

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **6 ans et au-dessus**, n'étant pas de race Pur Sang. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

336	1	Vladimir Du Clos , h, b, 6 ans, (AQ), par Khalkevi IRE et Fany Des Planches (Shafoun), 73 k (71 k), Mme Philippe Chemin (<i>J Lebrun</i>), P Chemin	1
	2	Splendide Bontee , f, bf, 9 ans, (AQ), par Califet et Bontee (Le Pontet), 68 k, Mme Guy Denuault (<i>R Bertin</i>), GUY Denuault	2
756	4	Ulyciane , f, bf, 7 ans, (AQ), par Califet et Malyciane (Helios USA), 68 k (66 k), Mme Anne-Sophie Bernier (<i>S Dauve</i>), D Bernier	3
799	3	Venosc , h, gr, 6 ans, (AQ), par Nidor et Rospolina (Tremolino USA), 71 k (69 k), Leray (s) (<i>Mlle C Chevallier</i>), E Leray (s)	4
757	1	Tempete D'Ory , f, b, 8 ans, (AQ), par Oliviero et Kosseenne (Village Star), 69 k, Guy Tonnelier (<i>Y Lecourt</i>), J Merienne	5
757	5	Vikipia , f, 6 ans, (AQ), 64 k, ♂, C Le Galliard (s) (<i>Mlle J Le Stang</i>), C Le Galliard (s)	6

6 partants ; 28 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 259 €

Sans motif : *Vire A Gauche*.

Sans jockey : *Umournoir, Village*.

encolure, 2,5 long, 1,5 long, loin, encolure.

5 760 € - 2 880 € - 1 680 € - 1 140 € - 540 €

Primes aux éleveurs :

864 € Gerard-Michel Durand, Mme Carole Durand, Elevage du Haras Du Clos.

432 € Frederic Martineau.

252 € Mlle Claudine Bonsargent, Georges Bonsargent, Mme Georges Bonsargent.

171 € Eric Leray, Gerard Antier, Francois Chretien.

81 € Guy Tonnelier.

Les hongres UMOURNOIR et VILLAGE ont été déclarés non partants, aucun jockey n'était en mesure de remplacer leur jockey respectif.

SENONNES-POUANCE

0241 158

Dimanche 7 juin 2015

Commissaires de courses : Bernard HUNAUT - Serge BERSON - Louis AULNETTE - Christian FLEURIE

967 3899 PRIX DU CONSEIL GENERAL 3.600 m
(Haies - Femelles)

14 000 € (6 720, 3 360, 1 960, 1 330, 630) - dotation France Galop.

Pour pouliches de 4 ans, n'ayant, en course de haies, ni couru trois fois ni reçu 3.000 (victoires et places). **Poids : 66 k.** Surcharges pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 1.000.**Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.**

- 752 5 **Venus De Teillee**, f, gr, 4 ans, par Martaline GB et Belle De Lyphard (Lyphard's Wish), 66 k, Brosseau Et Fils (*S Paillard*), E Leray (s) 1
- 761 5 **Reveries D'Avril**, f, b, 4 ans, par Creachadoir IRE et Black Voodoo (Tel Quel), 66 k, ♂, Jerry Planque (*R Julliot*), J Planque 2
- Minorque**, f, al, 4 ans, par Doctor Dino et Star Model (Alluvia), 66 k, ♂, David Berra (*MA Billard*), D Berra 3
- Birmanie**, f, b, 4 ans, (AQ), par Ballingary IRE et Ouchita D'Ox (Bulington), 66 k, Henri Paysan (*P Paysan*), H Paysan 4
- 761 **Matique**, f, b, 4 ans, par Antarctique IRE et Mative D'Auteuil (Discover D'Auteuil), 66 k, Jean-Claude Norbert Bignon (*R Bonnet*), G Lassaussaye 5
- 761 3 **Nouvelle Destinee**, f, 4 ans, 68 k, P Terpereau (*J Morel*), E Leenders 6
- Miss Protektor**, f, 4 ans, 66 k, B Letourneux (*D Clouet*), B Letourneux 7
- 420 **Brynhiid**, f, 4 ans, 66 k (64 k), Mlle L Kneip (*J Croce*), Mlle L Kneip 8
- Petite Biche**, f, 4 ans, 66 k (64 k), M Basset (*B Huchede*), W Menuet arr
- Blague D'Oudairies**, f, 4 ans, (AQ), 66 k (64 k), Comte M de Gigou (*A Baudoin-Boin*), J Follain arr
- 728 **Miss Chaparall**, f, 4 ans, 66 k, Mlle M Legriffon (*H Jumelle*), G Macaire (s) arr

11 partants ; 27 eng. ; 12 part. déf. - Total des entrées : 386 €

Sans motif : *Tartinette*.

3/4 long, 1/2 long 3/4, 1/2 long, 4,5 long, 4,5 long, 3/4 long, 14 long.

6 720 € - 3 360 € - 1 960 € - 1 330 € - 630 €

Primes aux éleveurs :

1 008 € Brosseau Et Fils, Suc. Claude Brosseau.

504 € Mme Dominique Sepulchre, Jean Le Heloco.

294 € Maurice Aubry, Bertrand Gouin, Anthony Maillet.

199 € Hubert Paysan.

94 € Sari Grouas.

Temps total : 04'24''69

968 3900 PRIX DE LA CHANOISSE 3.800 m
(Haies)

13 000 € (6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 5 ans, n'ayant pas, cette année, en courses de haies, reçu une allocation de 5.000. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.**Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.**

- 819 **Walk In Corsica**, f, gf, 5 ans, par Walk In The Park IRE et Pietranera (Homme De Lou IRE), 66 k, Eric Bergougnoux (*P Paysan*), E Bergougnoux 1
- 882 5 **Ballactica**, f, b, 5 ans, par Ballingary IRE et Myliseme [Nikos (GB)], 72 k (70 k), Dirk Huyck (*B Claudic*), P Fleurie 2
- 706 2 **Atmosphere**, f, bf, 5 ans, (AQ), par Assessor IRE et Miss D'Angron (Panoramic GB), 68 k, Arnaud Vetault (*J Morel*), A Vetault 3
- 781 **Rouge Et Sage**, h, b, 5 ans, par Sageburg (IRE) et Rouge Amour (Cadoudal), 69 k, Simon Munir (*MA Billard*), PH Peltier 4
- 843 **Athou Du Nord**, h, b, 5 ans, (AQ), par Voix Du Nord et Orathou Du Plaid (Lute Antique), 66 k, Richard-Henry Hobson (*D Clouet*), A Lacombe 5
- 615 **Merry Not**, h, 5 ans, 66 k, D Lassaussaye (*R Bonnet*), G Lassaussaye 6
- 732 4 **Saluator**, h, 5 ans, 66 k, GER Lecomte (*R Julliot*), GER Lecomte 7
- 875 **Tonitouz**, h, 5 ans, 66 k, E Leray (s) (*S Paillard*), E Leray (s) arr
- Anisee**, f, 5 ans, (AQ), 64 k (62 k), E Aubree (*S Cossart*), E Aubree arr
- 839 **Victorian Teo**, h, 5 ans, 66 k (64 k), JW Donnelly (*C Sagot*), E O'Neill (s) tbé

10 partants ; 43 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 317 €

1/2 long 3/4, 1/2 long, encolure, 3,5 long, 3/4 long, 4,5 long.

6 240 € - 3 120 € - 1 820 € - 1 235 € - 585 €

Primes aux éleveurs :

936 € Ecurie Chiarelli.

468 € Eric Piednoel.

273 € Mme Brigitte Dauverne.

185 € Ecurie D, Michel Montbroussous.

87 € Daniel Aurox.

Temps total : 04'42''25

TOULOUSE

0545 158

Dimanche 7 juin 2015

Commissaires de courses : Robert INFANTI - Francois CAZAUX - Christian BARTHE

969 3810 PRIX CLUB MOVIDA TOULOUSE (PX DU TOUCH) 3.500 m
(Steeple-Chase)

21 000 € (10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu 12.000 (victoires et places). **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.000.**Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.**

- 876 3 **Bonne Maman**, f, ab, 4 ans, par Coastal Path GB et Line Saj (Dhaudevi), 69 k (67 k), Haras de Saint-Voir (*L Conan*), G Macaire (s) 1
- 860 2 **Pas Cousquet**, f, b, 4 ans, par Cadoubel et Pic Saint Loup (Kaid Pous), 72 k (70 k), Jean-Paul Wattelle (*S Cibot*), G Macaire (s) 2
- 628 2 **Voix De La Baie**, h, b, 4 ans, par Voix Du Nord et Kool Girl (True Brave USA), 67 k (65 k), Jean-Francois Cuenca (*H Rodriguez Nunez*), JF Cuenca 3
- 725 2 **Bonfou D'Airy**, h, b, 4 ans, (AQ), par Anzillero GER et Lafolie D'Airy (Oblat), 70 k, Philippe Matran (*D Lesot*), J Ortet (s) 4
- 860 3 **Move Over**, h, b, 4 ans, par Astarabad USA et Melba Des Aigles (Denham Red), 67 k, Patrick Drioton (*D Ulinski*), MALI Droueche 5
- 725 5 **Loicia**, f, 4 ans, 70 k, RJJ Borrel (*Mlle N Desoutter*), P Boisgontier (s) 6
- 723 **Tag D'Avril**, h, 4 ans, 66 k (64 k), J Ortet (s) (*E Labaisse*), J Ortet (s) 7
- 765 **Oscarino Vega**, h, 4 ans, 66 k (64 k), J Ortet (s) (*F Mouraret de Vita*), J Ortet (s) 8

8 partants ; 33 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 453 €

1 long 1/4, 1,5 long, 2,5 long, 3/4 long, 1/2 long, 9 long, 7 long.

10 080 € - 5 040 € - 2 940 € - 1 995 € - 945 €

Primes aux éleveurs :

1 512 € Haras de Saint-Voir.

756 € Mme Marie-Laurence Oget, Gilles Defontaine.

441 € Romain Morazin.

299 € Claude-Yves Pelsy.

141 € Patrick Drioton.

Temps total : 04'19''25

970 3811 PRIX DEPECHE DU MIDI (PX GERARD SEREYS) 4.200 m
(Steeple-Chase - A réclamer)

18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, mis à réclamer pour 11.000 avec prix de réclamation supérieurs de 1.000 en 1.000. **Poids : 5 ans, 66 k ; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées : 1 k. par 1.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 11.000. En outre, les chevaux ayant, cette année, en steeple-chases, reçu une allocation de 7.000 porteront 2 k.**Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 4 k.**

- 825 2 **Vivaiko**, h, al, 6 ans, (AQ), par Balko et Magenta (Cadoudal), 72 k (68 k), (15.000), Robert Fougere (*L Conan*), G Macaire (s) 1
- 482 4 **Lheny**, h, b, 6 ans, par Le Triton (USA) et Besca Nueva (Lesotho USA), 69 k (65 k), (12.000), Michel Cordero (*F Garnier*), P Boisgontier (s) 2
- 759 **Blootender**, h, b, 8 ans, par Great Pretender IRE et Bloom (Nononito), 68 k (64 k), (11.000), Jean-Francois Cuenca (*H Rodriguez Nunez*), JF Cuenca 3
- 843 **Atilas D'Airy**, h, no, 5 ans, (AQ), par Legolas JPN et Vas Petula (Pot D'Or), 71 k (67 k), (14.000), Ecurie Michel Sardou (*F Fouchet*), F Nicolle 4
- 612 1 **Truckers Benefit IRE**, h, b, 10 ans, par Beneficial GB et Lady Jurado IRE (Jurado USA), 70 k, (11.000), Richard Mark Venn (*Mlle N Desoutter*), D Henderson 5
- 859 4 **Obaghan**, h, 6 ans, 68 k, (11.000), Mlle H Jones (*G Olivier*), J Piednoel arr
- 612 **Protekteur**, h, 6 ans, 69 k, (12.000), Mlle V Dasque (*E Bureller*), JP Daireaux tbé

7 partants ; 19 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 169 €

Cas force maj. : *Mestre*.

2,5 long, 3/4 long, 3,5 long, encolure.

8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 €

Primes aux éleveurs :

1 296 € Michel Parreau-Delhote.
648 € Ecurie Biraben, Michel Cordero.
378 € Gaec Leviau.
256 € Claude-Yves Pelsy.
121 € B. O'Connell, prime non attribuée.

Atilas D'Airy, réclamé 14.500,00 € par ANDI WYSS.**Vivalko**, réclamé 18.555,00 € par ANDI WYSS.

Temps total : 05'15"13

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu l'entraîneur Jean-Pierre DAIREAUX en ses explications, lui ont demandé que le hongre PROTEKTEUR, qui a fait des difficultés pour s'élaner au lacher des élastiques, effectue des essais de départ à la machine, sous l'autorité d'un juge du départ qui devra attester de son aptitude à ce mode de départ avant toute nouvelle participation dudit hongre dans une course régie par le Code des Courses au Galop.

971³⁸¹² PRIX GALERIES LAFAYETTE TOULOUSE 4.200 m

(Steeple-Chase. - Anglo-arabes)

19 000 € (9 120, 4 560, 2 660, 1 805, 855) - dotation France Galop.

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **5 ans et au-dessus**, anglo-arabes, inscrits au Stud-Book anglo-arabes, nés et élevés en France, comptant au moins 12,5 % de sang arabe, n'ayant pas, depuis le 1er octobre de l'année dernière inclus, reçu en steeple-chases 20.000 (victoires et places). **Poids : 5 ans, 68 k. ; 6 ans et au-dessus, 70 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 3.000 cette année et par 6.000 l'année dernière. Les chevaux comptant au moins 18,5 % de sang arabe recevront 2 k., 25 %, 4 k., 37,5 %, 7 k.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

ANNULEE, REPORTEE AU 16/06/2015 A DAX

AIX-LES-BAINS

Mardi 9 juin 2015

0701 160

Commissaires de courses : Christian MAILLARD -
Christophe GICQUEL - Christian PORTE - Jean GREGORIS

972³⁷⁷⁸ PRIX DU GRAND COLOMBIER 3.600 m

(Steeple-Chase)

18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas gagné en steeple-chase. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (places) : 1 k. par 1.500.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- 849**⁵ **Alcapital**, h, gr, 4 ans, par Al Namix et Alvareda (Polish Summer GB), 66 k, Walter Rykart (*J Nattiez*), L Postic 1
- 291**¹ **Biway**, h, al, 4 ans, par Malinas GER et Pharliska (Lyphard's Wish), 66 k, Xavier Betron (*A Betron*), X Betron 2
- 818**⁵ **What A Great**, h, b, 4 ans, par Great Journey JPN et What An Issue USA (Strong Hope USA), 69 k, Yves Betron (*M Pitart*), X Betron 3
- 837** **Le Toiny**, h, 4 ans, 66 k, Sarl Carion E.m.m. (*S Colas*), dér A Adeline de Boisbrunet
- Diablesse D'Ainay**, f, 4 ans, 64 k (65 k), S Milaveau (*F de Giles*), E Clayeux (s) tbé

5 partants ; 22 eng. ; 5 part. déf. - Total des entrées : 363 €

1/2 long, loin.

8 640 € - 4 320 € - 2 520 €

Primes aux éleveurs :

1 296 € Claude Michel.
648 € Daniel Blanchard.
378 € Jean Arnaud.

Temps total : 04'36"60

973³⁷⁷⁷ PRIX HUBERT PARMENTIER (PRIX DE FONTAINEBLEAU) 3.800 m

(Haies. - Handicap de catégorie)

17 000 € (8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au dessus**, n'ayant pas, cette année, en courses de haies, reçu une allocation de 8.000.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 56 k.**La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.**

Références : 5 ans, +15 ; 6 ans et +, +17.

- 777**² **Lutin Des Taillois**, h, b, 6 ans, par Robin Des Champs et Bleue Et Bleue (Loup Solitaire USA), 68 k, Denis Parodat (*Mlle M Daubry-Barbier*), E Vagne 1

Ixxe, f, b, 5 ans, par Sageburg (IRE) et Isarnixe GER 2
(Banyumanik IRE), 69 k, Jean-Paul Chuzeville (*M Pitart*), M Pimbonnet

Retour De Nuit, h, al, 10 ans, (SF), par Kapgarde et Je Te Donne (En Calcat), 71 k, Franck Leblanc (*V Roisnard*), A Chaille-Chaille 3

810⁴ **Cladour**, h, b, 8 ans, par Trempolino USA et Clarte De Loir (Fabulous Dancer USA), 72 k, Jacques Acquisto (*G Olivier*), Mme AL Guildoux 4

775³ **Vicky De Touzaine**, f, 6 ans, (AQ), 68 k, S Eveno (*A Betron*), S Eveno tbé

5 partants ; 17 eng. ; 6 part. déf. - Total des entrées : 202 €

Sans jockey : *Avant Garde*.

2 long, 2,5 long, 15 long.

8 160 € - 4 080 € - 2 380 € - 1 615 €

Primes aux éleveurs :

1 224 € Suc. Paul-Claudius Chartier.
612 € Bertrand Romain Lefevre, Thierry Delegeu.
357 € Roger-Yves Simon.
242 € Rene J. Wattinne.

Temps total : 04'16"20

La jument AVANT GARDE a été déclarée non partante, aucun jockey n'était en mesure de remplacer le jockey Félix DE GILES.

974³⁷⁷⁹ PRIX DU NIVOLET 3.900 m

(Steeple-Chase)

21 000 € (10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, étant qualifiés dans les handicaps et ayant à la clôture des engagements une valeur égale ou inférieure à 56 k. et n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 7.000. **Poids : 5 ans, 65 k. ; 6 ans et au-dessus, 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

Urgent De Gregaine, h, b, 7 ans, (AQ), par Truth Or Dare GB et Hispanie (Bad Conduct USA), 70 k, Arnaud Rasquier (*G Olivier*), E Clayeux (s) 1

887³ **Narco Dancer**, h, al, 7 ans, par Cardoun et Cinqieme Grace [Roi Gironde (IRE)], 70 k (68 k), Didier Casadei (*V Roisnard*), A Chaille-Chaille 2

865² **Djahil Fairly**, h, bf, 5 ans, par Fairly Ransom (USA) et Dona Noblesse [Nikos (GB)], 67 k, Olivier Auchere (*A Betron*), S Culin 3

819 **Intent**, h, b, 6 ans, par Turtle Bowl (IRE) et Plique A Jour (Hernando), 67 k (65 k), Nicolas Milliere (*THO Gillet*), N Milliere 4

880⁴ **Tihadho De Mang**, h, b, 8 ans, par Truth Or Dare GB et Heure Du Loup (Loup Solitaire USA), 70 k, Stephane Eveno (*M Pitart*), S Eveno 5

5 partants ; 24 eng. ; 6 part. déf. - Total des entrées : 388 €

Certif. vétérinaire : *Amicale*.

5 long, 7,5 long, 5 long, 10 long.

10 080 € - 5 040 € - 2 940 € - 1 995 € - 945 €

Primes aux éleveurs :

1 512 € Guillaume Neyrand.
756 € Mme Nathalie Carroux, Adrien Carroux, Sylvain Carroux.
441 € Haras Milsodor S.c.e.a..
299 € Mise de Moratalla.
141 € Xavier Lamy.

Temps total : 04'57"50

Le jockey Felix DE GILES s'étant accidenté sur l'hippodrome, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre URGENT DE GREGAINE par le jockey Gaetan OLIVIER.

La jument AMICALE a été déclarée non partante pour raisons vétérinaires.

NANTES

Mardi 9 juin 2015

0137 160

Commissaires de courses : Olivier de MALHERBE -
Jacqueline de PONTBRIAND - Gilles TARTOUE -
Clémentine CHATILLON

975³⁸⁶² PRIX KERIVON 3.500 m

(Haies)

28 000 € (13 440, 6 720, 3 920, 2 660, 1 260) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant, en courses de haies, ni reçu une allocation de 12.000, ni cette année été classés 2ème ou 3ème d'une course de dotation totale de 34.000. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 3.500 cette année et par 7.000 l'année dernière.

767³ **He Loves Me**, h, b, 4 ans, par Enrique (GB) et She Hates Me (IRE) (Hawk Wing USA), 69 k, Eddy Eyrygnoux (*J Charron*), J Boisnard (s) 1

826¹ **Red Nousa**, f, al, 4 ans, par Redback GB et Aurore Celtique (Alamo Bay USA), 68 k, Jean-Marie Le Roux (*A de Chitray*), Mlle ML Mortier 2

837	Bise De Mer , f, b, 4 ans, (AQ), par Vendangeur (IRE) et Padie (Arnaqueur USA), 68 k, Soaig Guerin (<i>A Gasnier</i>), A Lacombe	3
767	2 Daniel Defoe GER , h, al, 4 ans, par Sholokhov IRE et Daisy Belle GER (Acatenango GER), 68 k, Ecurie Cerdeval (<i>L Phillipperon</i>), A Couetil (s)	4
752	3 Balnilla , f, b, 4 ans, (AQ), par Balko et Pampanilla (April Night), 65 k (65 ^{1/2} k), Ecurie Le Pied A L'Etrier (<i>W Denuault</i>), E Leenders	5
760	Bois Sans Soif , h, 4 ans, 66 k, Comte AA Maggiar (<i>A Poirier</i>), A Couetil (s)	6
767	1 Initial , m, 4 ans, 69 k, O Bertran de Balanda (<i>D Cottin</i>), N Bertran de Balanda (s)	arr
862	1 Vataman , h, 4 ans, 68 k, JY Binois (<i>MA Dragon</i>), C Lecrivain	arr
767	Hussard (GB) , m, 4 ans, 68 k, ⊗, J Uzel (<i>A Duchene</i>), L Viel (s)	tbé

9 partants ; 36 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 730 €

encolure, 3 long, 1,5 long, 3/4 long, 2 long.

13 440 € - 6 720 € - 3 920 € - 2 660 € - 1 260 €

Primes aux éleveurs :

2 016 € Suc. Claude Cohen.
 1 008 € Bernard Le Roux, Jean-Marie Le Roux.
 588 € Mme Michele Juhen-Cypres, Bernard Cypres, Mme Jacqueline Gamet.
 399 € Mme Brigitta Matusche, Bernhard Matusche, prime non attribuée.
 189 € Bernard Delvigne.

Temps total : 04'09"49

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu les jockeys Marc-Antoine DRAGON, Ludovic PHILIPPERON et Johnny CHARRON en leurs explications, ont sanctionné ce dernier par une amende de 100 euros pour s'être rapproché de la corde dans le tournant après les tribunes et avoir mis en difficultés deux de ses concurrents.

976 ³⁸⁶³ **PRIX GERALD DE ROCHEFORT** **4.300 m**
(Steeple-Chase)

32 000 € (15 360, 7 680, 4 480, 3 040, 1 440) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 15.000. **Poids : 5 ans, 65 k. ; 6 ans et au-dessus, 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 6.000 cette année et par 12.000 l'année dernière.

791	3 United Park , h, b, 7 ans, (AQ), par Antarctique IRE et Goldoulyssa (Cadoudal), 70 k, Mme Sarah Amos (<i>J Reveley</i>), G Macaire (s)	1
756	3 Brasilien , h, gr, 9 ans, par Martaline GB et Brasile (Champ Libre), 68 k, Jean Rimbart (<i>J Charron</i>), J Boissard (s)	2
707	1 Kaperia , f, b, 7 ans, par Kapgarde et Bella Eria [Nikos (GB)], 68 k, ⊗, Jean Uzel (<i>J Plumas</i>), J Planque	3
500	1 Tripolo , h, bf, 8 ans, (AQ), par Victorieux et Dalyciane (Baly Rockette IRE), 70 k, Jean-Claude Chaussee (<i>S Paillard</i>), E Leray (s)	4
886	1 Van Gogh Du Granit , h, b, 6 ans, (AQ), par Saddler Maker (IRE) et Etnou (Le Pontet), 69 k, Pierre-Olivier Robert (<i>MA Billard</i>), JD Marion	5
755	1 Valligarro , h, 6 ans, (AQ), 70 k, J Uzel (<i>A Duchene</i>), L Viel (s)	6
735	1 Call God , h, 5 ans, 68 k, C Brun (<i>T Majorcryk</i>), Mlle ML Mortier	7
762	2 Un Roc Du Grandval , h, 7 ans, (AQ), 69 k, F Haentjens (<i>R Bertin</i>), Y Fertillet (s)	8
791	1 Ultranet , h, 7 ans, (AQ), 69 k, ⊗, Suc. P Reille (<i>D Cottin</i>), GIL Chaignon	9
745	1 Vurtye Star , f, 6 ans, (AQ), 68 k, ⊗, Mme M Desvaux (<i>A Desvaux</i>), Mme M Desvaux	arr
658	1 Verdel De Kerza , h, 6 ans, (AQ), 70 k, C Prigent (<i>A de Chitray</i>), GAB Leenders	tbé

11 partants ; 39 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 1 600 €

Eng. sup. : *Verdel De Kerza*

Sans motif : *Chiffre D'Affaires*.

courte encolure, 3/4 long, 9 long, 1,5 long, 8 long, 5 long, 15 long, 9 long.

15 360 € - 7 680 € - 4 480 € - 3 040 € - 1 440 €

Primes aux éleveurs :

2 304 € Patrick-Georges Roulois, Mlle Lise Roulois.
 1 152 € Mlle Julie Rimbart, Mlle Virginie Rimbart, Mlle Diane Rimbart.
 672 € Elevage Avicole Lozac'H-Leyan.
 456 € Eric Leray, Mme Veronique Leray.
 216 € Pierre-Olivier Robert.

Temps total : 05'08"49

AUTEUIL

Mercredi 10 juin 2015

Terrain souple

Commissaires de courses : Christine du BREIL - Emmanuel CHEVALIER du FAU - Amaury de LENCQUESAING - Thierry ADENOT

977 ²¹³ **PRIX DANIEL LESCALE** **3.600 m**
(Haies. - Handicap)

95 000 € (42 750, 20 900, 12 350, 8 550, 4 750, 3 325, 2 375)

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, ayant couru depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus et ayant, lors de l'une de leurs six dernières courses en obstacles, soit été classés dans les sept premiers d'une course Premium, soit ayant reçu une allocation de 7.500, soit été classés dans les trois premiers d'un prix (à réclamer excepté) couru sur un hippodrome de 1ère Catégorie.

La référence applicable dans ce handicap se situera entre + 6 et + 9.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 70 k.

Un souvenir sera remis au propriétaire du cheval gagnant par FRANCE GALOP.

Référence : + 8.

714	1 Auenwirbel GER , m, b, 4 ans, par Sholokhov IRE et Auentime GER (Dashing Blade GB), 68 k, Passion Racing Club (<i>S Carrere</i>), G Macaire (s)	1
786	4 Jazz Poem , h, gr, 4 ans, par Pomellato GER et Jaragua (Medaaly GB), 68 k, Ecurie Club des Etoiles (<i>JL Beaunez</i>), Mme P Butel	2
786	2 Rock The Race , h, b, 4 ans, par Whipper USA et Choc Ice (IRE) (Kahyasi IRE), 67 k, Gerard Deprez (<i>L Phillipperon</i>), ROB Collet (s)	3
772	2 Nickname To Fire , h, b, 4 ans, par Nickname et Exit To Fire (Exit To Nowhere USA), 64 ^{1/2} k, Olivier Sauvaget (<i>Y Michaux</i>), O Sauvaget	4
928	4 La Sulfureuse , f, b, 4 ans, par Saint Des Saints et Parimans (Mansonnien), 69 k, Xavier Kepa (<i>J Plouganou</i>), FM Cottin (s)	5
786	Porlock Bay (FR) , h, bf, 4 ans, par Kayf Tara GB et Exolthir (Muhtathir GB), 65 k, John Studd (<i>Mlle N Desoutter</i>), F Nicolle	6
786	Fix You , f, b, 4 ans, par Irish Wells et Lady Heart (Double Heart), 67 ^{1/2} k, Henri Gelhay (<i>B Gelhay</i>), H Gelhay	7
779	3 Sailor , h, 4 ans, 63 k, O Carli (<i>S Bourgeois</i>), YM Porzier (s)	8
475	3 Babylone Allen , f, 4 ans, (AQ), 66 ^{1/2} k, PH Peltier (<i>O Jouin</i>), PH Peltier	9
647	1 Onsajamais , h, 4 ans, 70 k, T Amos (<i>K Nabet</i>), G Macaire (s)	arr
786	Bosphore , h, 4 ans, 64 k, Ecurie Victoria Dreams (<i>A de Chitray</i>), G Chérel	arr
908	1 Wefeen , h, 4 ans, 64 k, G Augustin-Normand (<i>D Mescam</i>), FM Cottin (s)	arr
837	3 Apiculteur , h, 4 ans, 62 ^{1/2} k (63 k), GIL Chaignon (<i>A Desvaux</i>), GIL Chaignon	arr
786	1 Bel Canto Valtat , h, 4 ans, (AQ), 72 k, Mme M Bryant (<i>M Regairaz</i>), Mme P Butel	tbé
837	Cockney Bob GB , h, 4 ans, 66 k, G Salussolia (<i>A Lecordier</i>), D Windrif	tbé

15 partants ; 33 eng. ; 15 part. déf. - Total des entrées : 1 510 €

1 long 1/4, 3/4 long, 1,5 long, nez, tête, 6 long, 5 long, 4,5 long.

42 750 € - 20 900 € - 12 350 € - 8 550 € - 4 750 € - 3 325 € - 2 375 €

Primes aux éleveurs :

6 412 € Gestut Auenquelle, prime non attribuée.
 3 135 € Earl Haras du Taillis.
 1 852 € Joseph Hayoz.
 1 282 € Dominique Thomine.
 712 € Earl La Dariole, Erick Bec de la Motte.
 498 € John Studd, prime non attribuée.
 356 € E.a.r.l. Haras des Hautières.

Temps total : 04'19"00

A l'issue de la course, les Commissaires ont entendu les jockeys Olivier JOUIN (BABYLONE ALLEN), Mlle Nathalie DESOUTTER (PORLOCK BAY), Alain de CHITRAY (BOSPHORE) et Stevan BOURGOIS (SAILOR) en leurs explications, suite à un mouvement survenu à l'entrée du dernier tournant.

Après examen du film de contrôle et audition des jockeys précités, il résulte que l'incident constaté était dû à un mouvement de l'ensemble du peloton, sans que cela ne soit dû à l'irrégularité de l'un quelconque des concurrents.

978 ²¹⁷ **PRIX LINDOR** **3.700 m**
(Steeple-Chase. - Femelles)

55 000 € (26 400, 13 200, 7 700, 5 225, 2 475)

Pour pouliches de **4 ans**, n'ayant pas reçu 26.000 (victoires et places) en steeple-chase. **Poids : 65 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues (victoires et places) en steeple-chases : 1 k. par 4.500.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

822	1 Bossa Nova , f, bb, 4 ans, par Network GER et Gamine Royale [Garde Royale (IRE)], 67 k, Ecurie Centrale (<i>R Schmidlin</i>), FM Cottin (s)	1
------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------

808	1 Corscia , f, b, 4 ans, par Nickname et Cardamine [Garde Royale (IRE)], 66 k (64 k), Michel-Andre Tessier (<i>L Conan</i>), G Macaire (s)	2
784	Tempo Royale , f, b, 4 ans, par Boris De Deauville (IRE) et Macho Tempo USA (Macho Uno USA), 69 k, Mme Magalen Bryant (<i>O Jouin</i>), D Berra	3
931	La Meloine , f, bf, 4 ans, par Deportivo GB et Douze Ans Deja [Marchand De Sable (USA)], 65 k (63 k), Bernard Barouch (<i>S Bourgeois</i>), YM Porzier (s)	4
779	Anaqueen , f, gr, 4 ans, par Martaline GB et Toutedoive [Sillery (USA)], 70 k, Mme Patrick Papot (<i>B Lestrade</i>), E Clayeux (s)	5
784	Lorea Chope , f, 4 ans, 67 k, A Chopard (<i>Mlle N Desoutter</i>), F Nicolle	6
876	4 Klassical Risk , f, 4 ans, 68 k, Ecurie Zingaro (<i>J Ricou</i>), Mlle I Gallorini	7
877	4 Symphonie Divine , f, 4 ans, 69 k, W Bates (<i>D Cottin</i>), J Ortel (s)	8
8 partants ; 21 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 478 €		
Certif. vétérinaire : <i>La Foret</i> .		
1,5 long, 1,5 long, 3 long, 3/4 long, 8 long, encolure, 20 long.		
26 400 € - 13 200 € - 7 700 € - 5 225 € - 2 475 €		
Primes aux éleveurs :		
3 960 € Gerard Hanquiez, Earl Les Bordes de Mornay.		
1 980 € Earl Haras de Nonant Le Pin.		
1 155 € Mme Magalen Bryant.		
783 € Yann-Marie Porzier, Bernard Barouch.		
371 € Earl Haras du Luy.		
<i>Temps total</i> : 04'35"90		
La pouliche LA FORET a été déclarée non partante pour raisons vétérinaires.		
979	214 PRIX BOIS ROUAUD (Haies. - Femelles)	3.000 m
48 000 € (23 040, 11 520, 6 720, 4 560, 2 160)		
Pour pouliches de 3 ans , n'ayant pas reçu 24.000 en courses de haies (victoires et places). Poids : 65 k . Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 5.000.		
Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.		
709	Work Of Art , f, al, 3 ans, par Sholokhov IRE et Haute Tension [Garde Royale (IRE)], 65 k, Mme Patrick Papot (<i>B Lestrade</i>), G Macaire (s)	1
936	Lutece (GB) , f, b, 3 ans, par Cape Cross IRE et Loutka (Tremolino USA), 65 k (66 ^{1/2} k), Ecurie des Monceaux (<i>D Cottin</i>), G Chereh	2
903	5 La Madeleine , f, b, 3 ans, par Creachadoir IRE et Vocatine (IRE) (Royal Applause GB), 65 k, Patrice Lenogue (<i>G Adam</i>), P Lenogue	3
926	4 Meshavita , f, b, 3 ans, par Meshaveer USA et Evita ITY (Shantou USA), 69 k (67 k), Christophe Martinon (<i>B Gelhay</i>), C Martinon	4
453	2 South Pacific , f, al, 3 ans, par Martaline GB et Etoile Des Iles (Starborough GB), 67 k, Mme Jean-Hugues de Chevigny (<i>M Regairaz</i>), D Bressou	5
780	Belle Du Bresil , f, 3 ans, 66 k (64 k), Ecurie Zingaro (<i>F Leroy</i>), JP Gallorini (s)	6
	Katimplex , f, 3 ans, 65 k (63 k), E Leray (s) (<i>H Lucas</i>), E Leray (s)	7
	Kiraline , f, 3 ans, 65 k, EC Comte Pierre de Montesson (<i>J Ricou</i>), JP Gallorini (s)	arr
652	Arqalina IRE , f, 3 ans, 65 k, Mme M Bryant (<i>S Dehez</i>), FX Chevigny (s)	tbé
9 partants ; 16 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 321 €		
12 long, encolure, 3/4 long, 6 long, 1/2 long 3/4, 20 long.		
23 040 € - 11 520 € - 6 720 € - 4 560 € - 2 160 €		
Primes aux éleveurs :		
3 456 € Mme Benoit Gabeur.		
1 728 € Janus Bloodstock Inc., Malcolm Parrish.		
1 008 € Boutin (s).		
684 € Angelo Franco Brambilla.		
324 € Sca Elevage de Tourgeville, Mme Hilary Erculiani.		
<i>Temps total</i> : 03'39"20		
980	220 PRIX LE BOUIF (Steeple-Chase. - A réclamer)	3.600 m
23 000 € (11 040, 5 520, 3 220, 2 185, 1 035)		
Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus , mis à réclamer au minimum pour 9.000, avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. Poids : 5 ans, 66 k ; 6 ans et au-dessus, 68 k . Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 9.000. En outre, tout cheval ayant reçu, cette année, une allocation de 10.000 en steeple-chases portera 2 k.		
Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 4 k.		
840	2 Kalmonto , h, b, 9 ans, par Kalanisi IRE et Tramonto GB (Sri Pekan USA), 75 k (71 k), (19.000), ♂, Tenuta Dei Principi (<i>THO Gillet</i>), C Aubert	1
474	Kings Cross , h, bf, 5 ans, par King's Theatre IRE et Ladies Choice (Turgeon USA), 66 k, (9.000), Bernard Beaunez (<i>J Nattiez</i>), B Beaunez	2
841	Wanaba , h, b, 6 ans, par Anabaa USA et Willamina (IRE) (Sadler's Wells USA), 72 k, (17.000), ♂, Mme Patricia Butel (<i>D Devesse</i>), Mme P Butel	3
582	Le Puy De Sancy , h, bf, 6 ans, par Le Triton (USA) et Landevennec (Gairloch GB), 69 k (65 k), (11.000), Ecurie Centrale (<i>D Brassil</i>), FM Cottin (s)	4
924	Pull Marine , h, b, 7 ans, par Johann Quatz et Alicesprings (Pelder IRE), 73 k (69 k), (15.000), Patrice Lenogue (<i>B Beaunez</i>), P Lenogue	5
553	Villa Imperia , f, 6 ans, (AQ), 70 k (66 k), (17.000), Ecurie Centrale (<i>D Mescam</i>), FM Cottin (s)	6
825	5 Little Comte , h, 10 ans, 68 k (64 k), (9.000), Ecurie Victoria Dreams (<i>J Croce</i>), Mlle T Puitg	7
654	2 Avenue Murillo , f, 6 ans, 67 k, (11.000), X Kepa (<i>Mlle N Desoutter</i>), FM Cottin (s)	arr
748	4 Tardi , h, 7 ans, 72 k (68 k), (17.000), Ecurie Victoria Dreams (<i>M Camus</i>), G Chereh	tbé
9 partants ; 23 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 584 €		
Eng. sup. : <i>Pull Marine</i>		
Certif. vétérinaire : <i>Taquin D'Ainay</i> .		
1,5 long, 1 long, 2 long, 2 long, 1 long 1/4, 8 long.		
11 040 € - 5 520 € - 3 220 € - 2 185 € - 1 035 €		
Primes aux éleveurs :		
1 656 € Mme Maureen Shenkin.		
828 € Mme Henri Devin.		
483 € Mlle Camille Collet Vidal, Mlle Louise Collet Vidal.		
327 € Baudouin de la Motte Saint-Pierre, Henri Philippart.		
155 € Roger-Yves Simon, Nicolas Simon.		
Kings Cross , réclaté 10.111,00 € par XAVIER KEPa.		
Kalmonto , réclaté 22.000,00 € par FERGUS G. WILSON.		
<i>Temps total</i> : 04'37"40		
Le hongre TAQUIN D'AINAY a été déclaré non partant pour raisons vétérinaires.		
981	215 PRIX BELLE ISLE (Haies. - A réclamer. - Mâles et Hongres)	3.500 m
23 000 € (11 040, 5 520, 3 220, 2 185, 1 035)		
Pour poulains entiers et hongres de 3 ans , à réclamer au minimum pour 11.000, avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. Poids : 66 k . Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 11.000. En outre, tout poulain ayant, cette année, en courses de haies, reçu une allocation de 10.000 portera 2 k.		
Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 4 k.		
835	4 Instagram , h, b, 3 ans, par Falco USA et Trumbaka (IRE) (In The Wings GB), 70 k (66 k), (19.000), Ecurie Lafeu (<i>D Gallon</i>), F Nicolle	1
835	Eclair Delarogerie , h, al, 3 ans, par Spirit One et Place Dauphine (Starborough GB), 69 k, (17.000), Claude Chenier (<i>JL Beaunez</i>), Mme P Butel	2
932	1 Jaromier GER , h, b, 3 ans, par Saddex (GB) et Just Zoud GB (Ezzoud IRE), 68 k, (15.000), ♂, Heiko Volz (<i>C Lefebvre</i>), G Chereh	3
863	Autumn Fury , h, b, 3 ans, par Nayef USA et Chantilly Creme USA (Johannesburg USA), 70 k (66 k), (19.000), Meridian Racing Club (<i>J Desmonts</i>), G Chereh	4
835	1 Option Be , h, b, 3 ans, par Nickname et Prix Noble (Brief Truce USA), 73 k (69 k), (21.000), Passion Racing Club (<i>T Cousseau</i>), D Windrif	5
925	Galway Borget , h, 3 ans, 69 k (65 k), (13.000), ♂, JL Quiniou (<i>M Hevin</i>), R Chotard	6
835	2 Clouds , h, 3 ans, 69 k (65 k), (17.000), H De Waele (<i>B Beaunez</i>), P Lenogue	7
7 partants ; 16 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 232 €		
Certif. vétérinaire : <i>Content D'Etre La</i> .		
3 long, 1/2 long, 5 long, 2,5 long, 2 long, 8 long.		
11 040 € - 5 520 € - 3 220 € - 2 185 € - 1 035 €		
Primes aux éleveurs :		
1 656 € Wertheimer & Frere.		
828 € Alain Jollivet.		
483 € Jan Bruno Ditscheid, prime non attribuée.		
327 € Ecurie des Monceaux, Lansdon B. Robbins.		
155 € Vincent Barrett.		
Jaromier GER , réclaté 16.300,00 € par HUBERT DE WAELE.		
Eclair Delarogerie , réclaté 18.700,00 € par son propriétaire.		
Instagram , réclaté 25.105,00 € par HUBERT BARBE.		
<i>Temps total</i> : 04'23"90		
Le hongre CONTENT D'ETRE LA a été déclaré non partant pour raisons vétérinaires.		
982	219 PRIX XAVIER DE CHEVIGNY (Steeple-Chase. - Autres Que de Pur Sang)	4.300 m
75 000 € (36 000, 18 000, 10 500, 7 125, 3 375)		

Conditions particulières :

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **5 et 6 ans**, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant pas reçu en steeple-chase, une allocation de 28.000.
Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans, 68 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 9.000 cette année et par 20.000 l'année dernière.

L'Association des AQPS remettra un trophée au propriétaire, à l'entraîneur, au jockey et au cavalier d'entraînement du cheval gagnant.

Un souvenir sera remis à l'entraîneur, au jockey et au cavalier d'entraînement du cheval gagnant par FRANCE GALOP.

- 834² **Art Sacre**, h, b, 5 ans, (AC), par Saint Des Saints et Sixtees 1
 [Garde Royale (IRE)], 69 k, Jacques Detre (*K Nabet*), G Macaire (s)
- 834³ **Achille**, h, gr, 5 ans, (AQ), par Dom Alco et Hase (Video Rock), 2
 68 k, Patrick Joubert (*J Plouganou*), E Clayeux (s)
- 781² **Alary**, h, al, 5 ans, (AQ), par Dream Well et Cate Bleue 3
 (Katowice), 70 k, Ecurie Centrale (*R Schmidlin*), FM Cottin (s)
- 717¹ **Vladimir**, h, b, 6 ans, (AQ), par Saint Des Saints et Haida III 4
 (Video Rock), 70 k, Mme Patrick Papot (*J Ricou*), PH Peltier
- 811² **Ritz De La Rue**, h, gr, 6 ans, (AC), par Ilbarritz et Caline Des 5
 Combes (Mont Basile), 68 k, Mme Anne-Laure Guildoux (*G Olivier*), Mme AL Guildoux
- 853³ **Viticulteur**, h, 6 ans, (AQ), 68 k, Mme I Peltier (*O Jouin*), 6
 PH Peltier
- 924⁴ **Vado Via**, f, 6 ans, (AQ), 67 k, X Kepa (*D Mescam*), 7
 FM Cottin (s)
- 834¹ **Aviso D'Estruval**, h, 5 ans, (AQ), 71 k, Mme B Le Gentil 1b6
 (*A Duchene*), G Macaire (s)

8 partants ; 32 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 1 717 €
 Certif. vétérinaire : *Vauban Laugil*.

1,5 long, 2,5 long, 3 long, 8 long, courte encolure, 9 long.
 36 000 € - 18 000 € - 10 500 € - 7 125 € - 3 375 €

Primes aux éleveurs :

- 5 400 € Michel Parreau-Delhote.
- 2 700 € Suc. Yves D' Armaillé.
- 1 575 € Francois-Marie Cottin.
- 1 068 € Bruno Vagne, Mme Andre Vagne.
- 506 € Jean-Pierre Brauge.

Temps total : 05'34"20

Le hongre VAUBAN LAUGIL a été déclaré non partant pour raisons vétérinaires.

983²¹⁶ **PRIX DE ROYAN** 3.500 m
 (Haies)

48 000 € (23 040, 11 520, 6 720, 4 560, 2 160)

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant, en courses à obstacles, ni couru trois fois, ni reçu deux allocations. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 6.000.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- 614² **Townshend GER**, m, b, 4 ans, par Lord Of England GER et 1
 Trikolore GER (Königsstuhl GER), 66 k, Gerard Samama (*J Charron*), J Boisnard (s)
- Bohemian Dancer**, h, b, 4 ans, (AQ), par Linda's Lad (GB) et 2
 Madrika (Kadalko), 68 k, Simon Munir (*D Cottin*), G ChereI
- 790 **Josh The Preacher**, h, gf, 4 ans, par Goldneyev USA et Jetty 3
 Dancer (Smadoun), 66 k, M.I. Bloodstock Ltd (*C Lefebvre*), G ChereI
- 845³ **Sacre Tsar**, h, gr, 4 ans, par Stormy River et Sartene (Bakharoff 4
 USA), 66 k, Mlle Isabelle Gallorini (*T Beaurain*), Mlle I Gallorini
- 827 **Bingo Buck's**, h, b, 4 ans, par Nickname et Buck's [Le 5
 Glorieux (GB)], 66 k, Simon Munir (*J Ricou*), Y Fouin (s)
- 790 **Le Prelat**, h, 4 ans, 67 k, P Lorain (*J Nattiez*), P Lenogue 6
- Spirit Or Soul**, h, 4 ans, 66 k, Ecurie Brillantissime (*A de 7
 Chitray*), Y Gourraud (s)
- Blue Major**, h, 4 ans, 66 k, M Denisot (*MA Billard*), J Bertran 8
 de Balanda (s)
- 827 **Cro Easy USA**, h, 4 ans, 66 k, M Figge (*A Acker*), 9
 MARC Rolland
- 306 **Badakhchan Ruby**, f, 4 ans, 64 k, Ballantines Racing Stud 10
 Ltd (*L Phillipperon*), ROB Collet (s)
- Bienheureux**, h, 4 ans, 66 k, Haras de Saint-Voir (*K Nabet*), -
 H Lageneste (s)
- 913 **Brume Des Bruyeres**, f, 4 ans, (AQ), 64 k (62 k), Mme S -
 Isaac (*G Dumont*), M Postic (s)
- Tamarasky**, f, 4 ans, 64 k (62 k), C Herblin (*J Giron*), -
 C Herblin
- 760 **Beryl De Kerza**, h, 4 ans, 66 k, C Prigent (*A Cisel*), J Zuliani -
- 234 **Bagarreur D'Ainay**, h, 4 ans, (AQ), 66 k (64 k), Ecurie -
 Centrale (*D Mescam*), FM Cottin (s)
- Oldonyo**, h, 4 ans, 66 k, JL Brovedani (*JO Audon*), arr
 B Duchemin (s)
- 790 **Vatoutchkin**, h, 4 ans, 66 k, Scea Ecurie Bader (*O Jouin*), arr
 JL Guillochon

17 partants ; 41 eng. ; 18 part. déf. - Total des entrées : 1 200 €
 Certif. vétérinaire : *Politologue*.

1/2 long, 6 long, 4 long, 2 long, encolure, 5 long, 6 long, 2 long, 3 long.
 23 040 € - 11 520 € - 6 720 € - 4 560 € - 2 160 €

Primes aux éleveurs :

- 3 456 € Hans-Helmut Rodenburg, prime non attribuée.
- 1 728 € Guy ChereI.
- 1 008 € Antoine Lamotte D'Argy, Mlle Celine Lecompte.
- 684 € Louis de Romanet.
- 324 € Henri Poulat.

Temps total : 04'16"20

Le hongre POLITOLOGUE a été déclaré non partant pour raisons vétérinaires.

Le jockey Morgan REGAIRAZ ne se sentant pas suffisamment bien pour honorer son engagement de monte, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre BINGO BUCK'S par le jockey Jacques RICOU.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Johnny CHARRON en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage abusif de sa cravache (1ère infraction - 10 coups).

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné l'entraîneur Marcel ROLLAND par une amende de 75 euros, les mentions de vaccination portées sur le document d'identification du hongre CRO EASY n'étant pas conformes.

984²¹⁸ **PRIX DE BRISSAC** 4.300 m
 (Steeple-Chase)

55 000 € (26 400, 13 200, 7 700, 5 225, 2 475)

Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant pas reçu 20.000 en steeple-chases (victoires et places). **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 3.000 cette année et par 8.000 l'année dernière.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- 839⁵ **A Dieu Vat**, h, bb, 5 ans, par Presenting GB et Montanara Paris 1
 (Turgeon USA), 68 k, Haras de Saint-Voir (*D Cottin*), A Adeline de Boisbrunet
- 843² **Liane De Pougy**, f, b, 5 ans, par Ballingarry IRE et Libanoor 2
 (Highest Honor), 64 k, ♂, Viel (s) (*A de Chitray*), L Viel (s)
- 754³ **Aroma Baie**, f, bf, 5 ans, par Crillon et Ysalla [Nikos (GB)], 64 k, 3
 Postic (s) (*K Nabet*), M Postic (s)
- 794 **Armstrong Springs**, h, b, 5 ans, par Sageburg (IRE) et Cedar 4
 Springs IRE (Sadler's Wells USA), 66 k, Simon Munir (*T Beaurain*), PH Peltier
- 834⁴ **Askabane**, f, bb, 5 ans, (AQ), par Ballingarry IRE et Oranie Jolie 5
 (Video Rock), 70 k, Mme Jacques Cypres (*B Lestrade*), F Nicolle
- 872² **Cheb De Kerviniou**, h, 5 ans, 67 k, A Lamotte D'Argy 6
 (*M Delage*), A Lamotte D'Argy
- 883¹ **Dudevant**, h, 5 ans, 72 k, Ecurie des Dunes (*J Duchene*), arr
 P Quinton (s)
- 869¹ **Asdesmar**, h, 5 ans, (AQ), 69 k (67 k), Mme V Blot (*H Lucas*), arr
 E Leray (s)
- 839³ **Another Dragon**, h, 5 ans, (AQ), 66 k, Mme M Bryant 1b6
 (*J Ricou*), Y Fouin (s)

9 partants ; 18 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 434 €

2 long, 4 long, 4 long, 3,5 long, 3 long.

26 400 € - 13 200 € - 7 700 € - 5 225 € - 2 475 €

Primes aux éleveurs :

- 3 960 € Haras de Saint-Voir.
- 1 980 € Patrick Barbe.
- 1 155 € Andre-Jean Belloir.
- 783 € Mlle Françoise Laroche.
- 371 € Jacques Cypres, Laurent Couetil.

Temps total : 05'33"70

Le jockey Morgan REGAIRAZ ne se sentant pas suffisamment bien pour honorer son engagement de monte, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre ANOTHER DRAGON (AQ) par le jockey Jacques RICOU.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Alain de CHITRAY en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage abusif de sa cravache (1ère infraction - 9 coups).

MARSEILLE BORELY

Mercredi 10 juin 2015

0610 161

Commissaires de courses : Jean-Pierre BENSUSSAN - Gérard CAMERA - Dominique de LA PERRIERE

985³⁹⁰⁶ **PRIX DES EMBIEZ** 3.500 m
 (Haies)

18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en courses à obstacles, reçu une allocation de 8.000. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 3.000 cette année et par 5.000 l'année dernière.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- 647** ² **Elmono**, h, al, 4 ans, par Epalo GER et Monareva [Montjeu (IRE)], 70 k (68 k), Mme Susan Angela Bramall (*B Fouchet*), F Nicolle
- 826** **Queen Victoria**, f, b, 4 ans, par Alberto Giacometti IRE et Zarina (Johann Quatz), 65 k (63 k), Eric Bernhardt (*D Jolibert*), E Bernhardt
- 935** **Apeldornas**, h, bf, 4 ans, par Davidoff GER et Dornas [Kaldou Star (GB)], 69 k (67 k), ♂, Herve Billot (*JC Gagnon*), H Billot (s)
- 837** **Calinhac**, f, bf, 4 ans, par Califet et Marminhac (Smadoun), 64 k (65 k), Ecurie du Soleil S.c. (*E Chazelle*), C Scandella
- 763** **Lady Calva**, f, b, 4 ans, par Honours List IRE et Galgarina (Double Bed), 69 k, Mme Françoise Gimmi Pellegrino (*P Blot*), Mme F Gimmi Pellegrino
- 383** **Motu One**, h, 4 ans, 67 k (65 k), Mme MC Lacaille (*G Champier*), C Scandella
- 779** ⁴ **Oihan Chop**, h, 4 ans, 68 k (66 k), Mme B Re-Scandella (*F Corallo*), C Scandella
- Easy Risk**, f, 4 ans, 64 k (65 k), G Delepau (*M Pitart*), S Eveno

8 partants ; 15 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 360 €

Eng. sup. : *Lady Calva*

8 long, 1,5 long, 3 long, 8 long, loin.

8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 €

Primes aux éleveurs :

1 296 € Pierre Julienne.
648 € Maurice Mezaguer.
378 € Franck Van Haaren.
256 € Roger Del Bucchia.
121 € Mlle Larissa Kneip, Mme Xavier Bozo.

Temps total : 04'05''40

986 ³⁹⁰⁷ **PRIX DE SAINT-TROPEZ** **3.500 m**
(Haies)

18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant pas, depuis le 1er décembre de l'année dernière inclus, en courses à obstacles, été classés 1er ou 2ème d'une course de dotation totale de 21.000. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- 830** ² **Audacieux Bere**, h, b, 5 ans, par Della Francesca USA et Mofa Bere (Saumarez GB), 68 k, Mme Françoise Gimmi Pellegrino (*P Blot*), Mme F Gimmi Pellegrino
- 939** **Jee Pee And Jeremy**, h, b, 5 ans, par Shirocco GER et Selective (Linamix), 68 k (66 k), Jean-Pierre Vanden Heede (*JC Gagnon*), H Billot (s)
- 919** ¹ **Reine Du Brizais**, f, gr, 5 ans, par Turgeon USA et Kries Du Berlais [Nikos (GB)], 65 k (63 k), Haras de Magouet (*V Roisnard*), A Chaille-Chaille
- 830** ⁴ **Style Boreale**, f, b, 5 ans, par Desert Style IRE et Fleur Boreale (Sicyos USA), 64 k (62 k), Robert Pires (*D Jolibert*), M Planard
- Arezzo Dici**, h, ac, 5 ans, par Shaanmer (IRE) et Anabaa Rose [Anabaa Blue (GB)], 66 k, Michel Duquaire (*A Betron*), X Betron
- 649** ¹ **Zapping Game**, h, 5 ans, 75 k (73 k), M Galene (*G Champier*), C Scandella

6 partants ; 12 eng. ; 2 eng. sup. - Total des entrées : 491 €

Eng. sup. : *Audacieux Bere, Zapping Game*

3 long, 2,5 long, 1,5 long, 2,5 long.

8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 €

Primes aux éleveurs :

1 296 € Snc Regnier, San Gabriel Inv. Inc..
648 € Sarl Haras de Saint-Faust.
378 € Haras de Magouet.
256 € Mme Laurence Gagneux.
121 € Mme Babette Lasset.

Temps total : 04'15''21

987 ³⁹⁰⁸ **PRIX DE SAINT CANNAT** **3.800 m**
(Haies. - Handicap de catégorie)

20 000 € (9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, en course de haies, cette année, reçu une allocation de 12.000.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 55 k.

Références : 5 ans, +16 ; 6 ans et +, +18.

- 886** **Got Sun**, h, al, 9 ans, par Trempolino USA et Goddream (Loup Solitaire USA), 72 k, Haras de Magouet (*V Roisnard*), A Chaille-Chaille
- 759** ² **Airchica**, f, b, 5 ans, par Air Eminem IRE et Ola Chica (French Glory IRE), 69 k, Bruno Tissot (*M Pitart*), M Pimbonnet
- 817** ² **Lunatorio**, h, b, 7 ans, par Oratorio IRE et Lunaba (Anabaa USA), 70 k, ♂, Eric Therry (*E Chazelle*), H Billot (s)
- 759** ³ **Maestru**, h, b, 6 ans, par Great Journey JPN et Naghaland (Anabaa USA), 68 k, Jean-Claude Sarais (*D Jolibert*), P Khozian

- 931** **Singaminnie**, f, b, 5 ans, par Davidoff GER et Singapore Lady [Goldmark (USA)], 70 k, Clement Machado (*JC Gagnon*), H Billot (s)

5 partants ; 13 eng. ; 6 part. déf. - Total des entrées : 256 €

Sans motif : *Noble Galileo GER.*

8 long, 1,5 long, 2 long, tête.

9 600 € - 4 800 € - 2 800 € - 1 900 € - 900 €

Primes aux éleveurs :

1 440 € Patrick Lemarie.
720 € Suc. Antoine Polard, Mme Claude Guitton.
420 € Mme Renee Geffroy.
285 € Jean-Claude Sarais.
135 € Franck Van Haaren.

Temps total : 04'28''75

CRAON

Jeudi 11 juin 2015

0212 162

Commissaires de courses : Michel HUAU - Jean Pierre QUINSON - Bernard HUNAULT - Arnel ANDROUIN

988 ³⁸⁴⁴ **PRIX ECLAT DIVIN (PRIX ARCHY BALD)** **3.700 m**
(Steeple-Chase)

21 000 € (10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 12.000. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 3.000.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- 820** ² **Balkan Du Pecos**, h, al, 4 ans, (AQ), par Balko et Fiesta Du Pecos (Panoramic GB), 66 k, Jean-Marie Lapoujade (*T Gueguen*), F Nicolle
- 804** ² **Boum D'Estruval**, f, b, 4 ans, (AQ), par Network GER et Question D'Estruval (Phantom Breeze IRE), 65 k, Mme Bernard Le Gentil (*H Jumelle*), G Macaire (s)
- 846** ¹ **Vendelogne**, f, al, 4 ans, par Turtle Bowl (IRE) et Veiled Star IRE (Soviet Star USA), 67 k (65 k), Joel Juillet (*A Bonduau*), W Menuet
- 768** ⁴ **Tisem**, h, b, 4 ans, par Great Journey JPN et Dara Dancer GB (Batshoof GB), 71 k, Ecurie Haras de Quetieville (*J Plouganou*), D Sourdeau de Beauregard (s)
- 729** ¹ **Tigre De Chantenay**, h, b, 4 ans, par Califet et Oresme [Bering (GB)], 69 k, Mlle Sarah Duchesnay (*C Lefebvre*), Mlle S Duchesnay
- 849** ² **Polo Rouge**, h, 4 ans, 69 k, D Bressou (*A Desvaux*), D Bressou
- 860** **Mesut**, h, 4 ans, 66 k (64 k), S Munir (*D Gallon*), F Nicolle
- 750** ² **Butsala**, h, 4 ans, (AQ), 67 k (67^{1/2} k), J Detre (*D Cottin*), P Cottin
- 849** ¹ **Cenorgo**, h, 4 ans, 67 k, Ecurie des Dunes (*T Beaurain*), P Quinton (s)

9 partants ; 29 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 321 €

nez, 3/4 long, 4 long, 1,5 long, 2 long, 8 long, 6 long.

10 080 € - 5 040 € - 2 940 € - 1 995 € - 945 €

Primes aux éleveurs :

1 512 € Earl Haras du Pecos.
756 € Mme Bernard Le Gentil.
441 € Bernard Salvat.
299 € Ecurie Haras de Quetieville.
141 € Alain Bloudeau, Mme Lucette Bloudeau.

Temps total : 04'28''32

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Hervé JUMELLE en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage abusif de sa cravache.

989 ³⁸⁴⁵ **PRIX TELOPEE** **5.000 m**
(Steeple-Chase-Cross-Country)

27 000 € (12 960, 6 480, 3 780, 2 565, 1 215) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **6 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, gagné un steeple-chase d'une dotation totale de 30.000. **Poids : 66 k.** surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 6.000 cette année et par 12.000 l'année dernière.

- 856** ⁵ **Quality John**, h, b, 11 ans, (SF), par Sleeping Car et La Biche Du Pont (Abdonski), 68 k, Bernard Le Regent (*Mr F Tett*), C Le Galliard (s)
- 873** ² **Ugo Clementais**, h, al, 7 ans, (AQ), par Nidor et Duchesse Pouezenne (Cyborg), 69 k, Alain Guerin (*R Julliot*), S Foucher
- 828** ¹ **Quick Baby**, h, b, 11 ans, (SF), par Le Balafre et Good Day Sunshine (Hellios USA), 68 k, Jerome Follain (*ANT Thierry*), J Follain
- 828** **Bayadene**, f, b, 7 ans, par Kapgarde et Bayokalie [Kamaridaan (GB)], 66 k, Mme Loic Malivet (*T Beaurain*), P Journiac
- 733** ² **Desirer**, h, gr, 9 ans, par Slicky et Bel Jade (Apeldoorn), 67 k (68 k), Didier Louis (*J Plouganou*), E Lecoiffier
- 807** ¹ **Racoleur**, h, 10 ans, (SF), 68 k, D Delorme (*D Delorme*), D Delorme

807	2	Robert's Well , h, 10 ans, (SF), 67 k, ♂, Mme S Crepin-Berard (J Duchene), P Quinton (s)	7
733	4	Ulysse De Loucas , h, 7 ans, (AQ), 69 k, D Delorme (F Neveu), D Delorme	8
733	1	Sergent Collins , h, 9 ans, (AQ), 70 k, GIL Chaignon (A Desvaux), GIL Chaignon	arr
769	7	Star De La Prise , h, 9 ans, (AQ), 68 k, S Dory (S Dory), S Dory	tbé
828		Amour Du Puy Noir , h, 6 ans, 67 k (67 ^{1/2} k), Mlle M Cottin (D Cottin), P Cottin	tbé

11 partants ; 26 eng. ; 11 part. déf. - Total des entrées : 364 €
 4 long, 2 long, 1,5 long, 5 long, 2,5 long, 20 long, 8 long.
 12 960 € - 6 480 € - 3 780 € - 2 565 € - 1 215 €

Primes aux éleveurs :

1 944 € Herve Tibeuf, Bernard Auffret.
 972 € Alain Guerin.
 567 € Luc Bellet, Alanig Lecollinet.
 384 € Mme Loïc Mallivet.
 182 € Mme Nathalie Carroux.

Temps total : 06'40''64

TOULOUSE

Vendredi 12 juin 2015

0545 163

Commissaires de courses : Robert INFANTI - Michel EMPEYTAZ - Christian GRANDEL

990 3814 PRIX ALAIN GRIMAUX 3.500 m
(Haies. - Handicap)

21 000 € (10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus.

Les références applicables dans ce handicap seront pour les 5 ans, +11 ; 6 ans et au-dessus, +13.

Les références de cette épreuve seront éventuellement remontées à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.

Références : 5 ans, +12 ; 6 ans et +, +14.

952		Daliacelte , f, b, 7 ans, par Daliapour IRE et Celtic Victoria (Celtic Arms), 68 ^{1/2} k, Mme Martine Codde (A Cardine), C Scandella	1
899	2	Deepika IRE , f, bf, 7 ans, par Key Of Luck USA et Soul Society IRE (Inchinar GB), 69 k, Mlle Hannah Jones (G Olivier), J Piednoel	2
611	4	Valke Fixe , f, bf, 6 ans, (AQ), par Khalkevi IRE et Idée Fixe (Beysac), 63 k, Mlle Valerie Dasque (E Bureller), JP Daireaux	3
783		Aguicheuse , f, bb, 5 ans, (AQ), par Lavirco GER et Nouvelle Vague (Ragmar), 70 k, Lord Daresbury (J Greenall), F Nicolle	4
843	5	Knickers Tivoli , f, bf, 5 ans, par Sunday Break JPN et Cami Knickers [Lost World (IRE)], 66 k, Stephane Seignoux (P Blot), Mme V Seignoux	5
859		Private Joke , h, 8 ans, 62 k, P Drioton (D Ulinski), MALI Droueche	6
844	7	Ligane , f, 8 ans, 62 k, Mme J Plumart (J Agostini), M Nicolau	7
848		Defile De Mode , h, 10 ans, 70 ^{1/2} k, S Seignoux (N Chevalier), Mme V Seignoux	8

8 partants ; 21 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 451 €

Eng. sup. : Defile De Mode

3,5 long, 1 long 1/4.

10 080 € - 5 040 € - 2 940 € - 1 995 € - 945 €

Primes aux éleveurs :

1 512 € Jean-Claude Codde.

756 € Roalso Ltd, prime non attribuée.

441 € Mlle Valerie Dasque, Mme Georges Ore-Nouteau, Christophe Ore.

299 € Jacques Cypres, Laurent Couetil.

141 € Mme Eugene Masson.

Temps total : 04'15''13

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Jake GREENALL (AGUICHEUSE), arrivé 4ème, en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 8 jours pour avoir, en cessant de solliciter la jument AGUICHEUSE pendant deux foulées, avant le poteau d'arrivée, perdu une meilleure allocation.

991 3813 PRIX DE PECHBONNIEU 3.500 m
(Haies)

21 000 € (10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, n'ayant pas, cette année, en courses de haies, reçu une allocation de 10.000. Poids : 66 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 3.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

		Le Lescarien , h, bf, 4 ans, par Martaline GB et Sleeveina (Sleeping Car), 68 k, Ecurie Michel Sardou (D Lesot), J Ortet (s)	1
742	2	That's Nellie , f, gr, 4 ans, par Martaline GB et En La Cruz (Robin Des Champs), 68 k, James-Douglas Gordon (D Cottin), N Bertran de Balanda (s)	2

723	1	Diamond Cauchois , h, b, 4 ans, par Crillon et Diamond Turtle (Limnos JPN), 68 k, Mme Susan Angela Bramall (T Gueguen), F Nicolle	3
898	2	Baloo Du Caux , h, b, 4 ans, par Corri Piano et Queen Of Spirits (Kendor), 67 k (68 k), Marc Nicolau (J Plouganou), M Nicolau	4
877	2	Mick Elisa , f, b, 4 ans, par Voix Du Nord et Vale Of Truth USA (Lyphard's Wish), 68 k, Martin Ingram (E Bureller), CH Gourdain (s)	5
898	3	Lucky Drop , h, 4 ans, 68 k (66 k), JL Dehez (M Brethous), JL Dehez	6
728	5	Amatas , f, 4 ans, 64 k (62 k), J Ortet (s) (E Labaisse), J Ortet (s)	7
		Soloc , h, 4 ans, 66 k (64 k), A Meleiro (F Mouraret de Vita), A Meleiro	8
898	1	Belak Chop , h, 4 ans, 69 k, F Cellier (G Olivier), F Cellier	arr
829	4	Easy De Gianville , f, 4 ans, 67 k (65 k), Mme S Berard (G Champier), S Berard	arr
684		Einulty , f, 4 ans, 66 k, S Seignoux (N Chevalier), Mme V Seignoux	arr
		Blubery Des Places , h, 4 ans, 66 k, Mme MP Lejeune (Mlle N Desoutter), F Nicolle	tbé

12 partants ; 33 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 600 €
 Eng. sup. : Belak Chop
 2 long, tête, 2,5 long, 3 long, 7 long, loin, loin.
 10 080 € - 5 040 € - 2 940 € - 1 995 € - 945 €

Primes aux éleveurs :

1 512 € Scea Berges de L'Ousse.
 756 € Snig Elevage.
 441 € Suc. Paul Ouvry, Benoit Grosfils.
 299 € Francois Bouelle, Classic Breeding Sarl.
 141 € Luc Avril.

Temps total : 04'14''89

Le jockey Jacques RICOU étant souffrant, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre BLUBERY DES PLACES par le jockey Mlle Nathalie DESOUTTER.

JALLAIS

Samedi 13 juin 2015

0216 164

Commissaires de courses : Jean-Jacques PINEAU - Laurent THIBAUT - Claude CHARRIER - Jean-Marie VAILLANT

992 3909 PRIX SARL JEAN PHILIPPE BLIN JALLAIS 3.000 m
(Haies. - A réclamer)

10 000 € (4 800, 2 400, 1 400, 950, 450) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de 3 ans, mis à réclamer pour 8.000, 9.000 ou 10.000. Poids : 67 k. Les poulains et pouliches mis à réclamer pour 9.000 porteront 2 k. ; 10.000, 4 k. En outre, les poulains et pouliches ayant, cette année, en courses de haies, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 4 k.

889		Yarsagumba , f, gr, 3 ans, par Honours List IRE et Et Pourtant (Linamix), 65 k, (8.000), Boutin (s) (A Gasnier), M Seror	1
703	5	Fille Du Nord , f, al, 3 ans, par Dunkerque et Bint Deb (Goldneyev USA), 65 k, (8.000), Gerard Samama (J Charron), J Boissard (s)	2
		Black Pearl Game , h, gr, 3 ans, par Silver Frost (IRE) et Baffle Creek GB (Refuse To Bend IRE), 67 k (63 k), (8.000), Ecurie Haras du Chateau (V Bernard), P Chevillard	3
863		Lucky Silver Game , h, gr, 3 ans, par Silver Frost (IRE) et Les Tourelles (IRE) (Sadler's Wells USA), 69 k (65 k), (9.000), Ecurie Haras du Chateau (A Saliot), P Chevillard	4
921	5	Lasswell , f, al, 3 ans, par Dream Well et Lady Bee (Rajpoute), 65 k, (8.000), ♂, Jerry Planque (J Plumas), J Planque	5
903		Lilibell Bey , f, 3 ans, 71 k (67 k), (10.000), E de Chitray (D Delalande), E de Chitray	6
521		Borcalina , f, 3 ans, 65 k, (8.000), Mme MF Besnard (C Gabard), P Bourgeois	7
932		Nikonos , h, 3 ans, 69 k (65 k), (9.000), Y Fouchard (R Mayeur), F Hayeres (s)	8
		Picture Postcard GB , f, 3 ans, 65 k (61 k), (8.000), JP Boin (N.W O'Driscoll), P&F Monfort (s)	9
863		Captain De Choisel , h, 3 ans, 71 k (67 k), (10.000), Earl JI (Y Michaux), D Berra	arr
751		Angel Walk , f, 3 ans, 69 k (65 k), (10.000), W Menuet (A Bonduau), W Menuet	arr
677		Chalina De Kerker , f, 3 ans, 67 k (63 k), (9.000), ♂, Ecurie des Dunes (C Hermaize), P Quinton (s)	arr

12 partants ; 24 eng. ; 12 part. déf. - Total des entrées : 138 €

18 long, 9,5 long, 2,5 long, 1 long, 2,5 long, loin, 9 long, 4 long.

4 800 € - 2 400 € - 1 400 € - 950 € - 450 €

Primes aux éleveurs :

720 € Boutin (s).

360 € Gerard Samama.

210 € Ecurie Haras du Chateau.

142 € Ecurie Haras du Chateau.

67 € Ecurie du Val de Bresle Earl.

File Du Nord, réclamée 8.123,00 € par SARL ECURIE AZUR RIVIERA.
Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné le propriétaire ECURIE HARAS DU CHATEAU par une amende de 30 euros pour couleurs non conformes.

993 3910 **PRIX SERVICE AGRI** **3.600 m**
(Steeple-Chase)

12 000 € (5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) - dotation France Galop.
Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas gagné en steeple-chase. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (places) : 1 k. par 1.500.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

813 2 **Le Chanceux**, h, b, 4 ans, par Valanour IRE et Tignes (Ski Chief USA), 68 k (66 k), Edouard Thepot (*A Bonduaud*), W Menuet

636 2 **Implora**, f, b, 4 ans, par Early March GB et Omarie (Johann Quatz), 65 k, Sourdeau de Beauregard (s) (*A Gasnier*), D Sourdeau de Beauregard (s)

893 2 **Bijou De Codiere**, h, b, 4 ans, (AQ), par Nidor et Kyriel De Codiere (Village Star), 69 k (67 k), Christian Dupuis (*D Delalande*), C Dupuis

862 **Eternal Light**, f, b, 4 ans, par Satri IRE et Eternal Flash GB (One Cool Cat USA), 64 k (65 k), Mme Jean-Louis Giral (*J Charron*), J Boisnard (s)

893 **Babylone Du Rib**, f, 4 ans, 64 k (63 k), Ecurie des Dunes (*A Auchere*), P Quinton (s)

953 **Abrax**, h, 4 ans, 66 k (64 k), ♂, Ecurie des Dunes (*C Hermaize*), P Quinton (s)

L'Explorateur, h, 4 ans, 66 k (64 k), Mlle A Masselin (*A Merienne*), G Macaire (s)

7 partants ; 35 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 280 €
11 long, nez, loin.

5 760 € - 2 880 € - 1 680 € - 1 140 €

Primes aux éleveurs :

864 € Gwenole Thepot, Quentin Thepot, Sebastien Puillandre.

432 € Roger-Yves Simon, Pascal-Gerard Mahe, Nicolas Simon.

252 € Mme Isabelle Jupin.

171 € Mme Jean-Louis Giral.

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête concernant la chute du hongre L'EXPLORATEUR (Adrien MERIENNE) à l'entrée du dernier tournant.

Après examen du film de contrôle, le jockey Adrien MERIENNE pris en charge par le service médical n'a pu être entendu, les Commissaires ont maintenu le résultat de la course considérant que la chute du hongre L'EXPLORATEUR n'était pas due à l'irrégularité de l'un de ses concurrents.

LYON PARILLY

Samedi 13 juin 2015

0712 164

Commissaires de courses : Thierry RAVIER -
Eric PALLUAT de BESSET - Christian MAILLARD - Jean GREGORIS

994 3781 **PRIX CLAUDE GINDRE - GRAND STEEPLE CHASE DE LYON** **4.100 m**
(Steeple-Chase. - Handicap)
(L.)

65 000 € (31 200, 15 600, 9 100, 6 175, 2 925) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, reçu une allocation de 18.000 en steeple-chases.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.

Références : 5 ans, + 9 ; 6 ans et +, +11.

787 **Touareg D'Airy**, h, b, 8 ans, (AC), par Ungaro GER et Leisha D'Airy (Oblat), 63^{1/2} k, Christophe Jacquot (*T Majorcnyk*), C Jacquot

648 1 **Tory Du Moulin Mas**, h, gr, 8 ans, (AQ), par Martaline GB et Houf [Morespeed (GB)], 72 k, ♂, Sarl Carion E.m.m. (*D Cottin*), A Adeline de Boisbrunet

884 3 **Ursule De Touzaine**, h, b, 7 ans, par Shaanmer (IRE) et Ballerose [Balleroy (USA)], 62 k, Mme Andree Jandard (*CE Cayeux*), S Eveno

568 3 **Avant Garde**, f, gr, 5 ans, par Kapgarde et Royalcy De Vindecy (Saint Cyrien), 68 k, Mme Jacques Cypres (*F de Giles*), E Clayeux (s)

884 1 **Utathou**, h, bf, 7 ans, (AQ), par Secret Singer et Lady Thou (Kadalko), 66 k, ♂, Mme Claude Perrier (*M Lamazou-Laresse*), E Vagne

781 **Cigalon Park**, h, 5 ans, 64^{1/2} k, A Duboe (*A Acker*), MARC Rolland

719 4 **Unroi De Touzaine**, h, 7 ans, (AQ), 68 k, Mme A Jandard (*M Pitart*), S Eveno

839 4 **Quelle Miss**, f, 5 ans, 66 k (67 k), CH de Chaudenay (*J Plouganou*), D Sourdeau de Beauregard (s)

Delino, h, 8 ans, 65 k, B Guillaume (*Mlle C Picard*), A Mesnil arr

781 3 **Ancolie De Cotte**, f, 5 ans, (AQ), 68 k, T Amos (*B Lestrade*), thé G Macaire (s)

10 partants ; 39 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 1 488 €
6 long, 1/2 long, 15 long, 3 long, 3 long, loin, 1 long 1/4.

31 200 € - 15 600 € - 9 100 € - 6 175 € - 2 925 €

Primes aux éleveurs :

4 680 € Claude-Yves Pelsy.

2 340 € Sarl Carion E.m.m..

1 365 € Mme Andree Jandard.

926 € Jacques Cypres.

438 € Suc. Jean-Henri Colin, Mme Jean-Henri Colin.

Temps total : 05'06"80

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu en ses explications le jockey Charles-Edward CAYEUX (URSULE DE TOUZAIN), arrivé 3ème, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage abusif de sa cravache (10 coups - 1ère infraction).

995 3782 **PRIX ANDRE BABOIN - GRAND CROSS DE LYON** **5.200 m**
(Steeple-Chase-Cross-Country)

44 000 € (21 120, 10 560, 6 160, 4 180, 1 980) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **6 ans et au-dessus**. **Poids : 65 k.** Surcharges accumulées et limitées à 7 k. pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 8.000 cette année et par 15.000 l'année dernière.

855 3 **Tango Lido**, h, bb, 8 ans, (AQ), par Ungaro GER et Libido Rock (Video Rock), 67 k, Pierre Coveliers (*F de Giles*), E Clayeux (s)

778 4 **Tetetorde Hugaux**, h, b, 8 ans, par Turgeon USA et Ylliane (Dancing Spree USA), 67 k, Gerard Doyen (*D Ulinski*), G Doyen

45 **Yanky Sundown**, h, b, 10 ans, par Until Sundown USA et Yanky Panky USA (Allen's Prospect USA), 68 k, Marc Nicolau (*C Corduan*), M Nicolau

828 4 **Roi De Trefle**, h, b, 10 ans, (SF), par Leeds (IRE) et Joiska (Montorselli IRE), 66 k, ♂, Sylvain Maurer (*Mlle C Picard*), S Maurer

778 1 **Resistencia**, f, gr, 10 ans, (SF), par Kapgarde et Belfast (Royal Charter), 65 k, Eric Vagne (*M Lamazou-Laresse*), E Vagne

856 1 **Star Rochelais**, h, 9 ans, 68 k, Ecurie des Dunes (*T Beaurain*), P Quinton (s)

805 5 **Pompon Jaune**, h, 12 ans, (SF), 65 k, S Eveno (*CE Cayeux*), S Eveno

855 1 **Seddik**, h, 9 ans, (AQ), 66 k, ♂, F Delord (*G Olivier*), F Lagarde

741 2 **Tornado De Kerker**, h, 8 ans, 69 k, Ecurie des Dunes (*J Blandamour*), P Quinton (s)

633 **Roi De Thel**, h, 9 ans, 65 k, Mme R Flandrin (*B Gelhay*), thé C Ligerot

10 partants ; 22 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 382 €

1,5 long, 1,5 long.

21 120 € - 10 560 € - 6 160 € - 4 180 € - 1 980 €

Primes aux éleveurs :

3 168 € Michel Contignon.

1 584 € Gerard Doyen.

924 € Mme Sylvie Gesbert, Christian Gesbert, Ste Narvick International Inc..

627 € Francois Debarnot.

297 € Scea Terres Noires.

Temps total : 06'50"10

Le jockey Frédéric DAVIAULT s'étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement par le jockey Charles-Edward CAYEUX sur le hongre POMPON JAUNE.

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête sur le déroulement du parcours, afin d'examiner les causes de la chute sur le plat du jockey Benjamin GELHAY.

Après examen du film de contrôle, le jockey Benjamin GELHAY n'ayant pas pu être entendu en raison de sa prise en charge par le service médical, les Commissaires ont maintenu le résultat de la course, considérant que la chute n'était pas due à une irrégularité de l'un des concurrents.

996 3780 **PRIX IBIS BRON EUREXPO (GRANDE COURSE DE HAIES DE LYON)** **4.000 m**
(Haies. - Handicap)

36 000 € (17 280, 8 640, 5 040, 3 420, 1 620) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant, cette année, en courses de haies, ni reçu une allocation de 12.000, ni été classés 2ème ou 3ème d'une course d'une dotation totale de 34.000.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.

Références : 5 ans, + 8 ; 6 ans et +, +10.

719 1 **Bacplus**, h, b, 7 ans, par Bachir IRE et Galetinima (Galette), 72 k, Mme Muriel Bietola Lasset (*A Teissieux*), M Pimbonnet

719 3 **Little Roger**, h, b, 7 ans, par Ballingarry IRE et Just For Fun (Lead On Time USA), 71 k, Alan Potts (*MA Billard*), J Bertran de Balanda (s)

840 1 **Kelthomas**, h, b, 6 ans, par Keltos et Maria De La Vega (Epervier Bleu GB), 68 k, Jean-Marc Baudrelle (*J Da Silva*), JM Baudrelle

- 711** ⁵ **Yehed Mad**, h, al, 8 ans, par Ballingarry IRE et Rose Des Sables (Mansonnien), 62 k, ♂, Marcel Rolland (*D Ubeda*), MARC Rolland **4**
- 550** **Prince Picard**, h, b, 8 ans, par Sleeping Car et Move Again [Noir Et Or (GB)], 63 k, ♂, Philippe Goutmann (*A Lecordier*), MARC Rolland **5**
- 944** ³ **Hidden GB**, h, 9 ans, 66 k, C Machado (*A Cardine*), arr C Scandella **arr**
- 6 partants ; 34 eng. ; 6 part. déf. - Total des entrées : 882 €
15 long.
17 280 € - 8 640 € - 5 040 € - 3 420 € - 1 620 €
- Primes aux éleveurs :
2 592 € Raymond Bietola.
1 296 € Didier Delavigne, Mme Michele Reny, Suc. Philippe Delavigne.
756 € Haras de la Vega.
513 € Jean-Pascal Liberge, Jean-Charles Haimet.
243 € Hans Rhyn.
- Temps total : 04'43''10

AVIGNON

0602 165

Dimanche 14 juin 2015

Commissaires de courses : Joseph CHEVALIER - Georges FRAIT - Jean-Loup SEDONI - Francois VIDAL

997 ³⁹²⁷ **PRIX SAINTE CROIX** **3.600 m**
(Haies. - A réclamer)

12 000 € (5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) - dotation France Galop.
Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, mis à réclamer au minimum pour 6.000 avec prix de réclamation supérieurs de 1.000 en 1.000. **Poids : 68 k**. Surcharges accumulées : 1 k. par 1.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 6.000. En outre, les poulains et les pouliches ayant, cette année, en courses de haies, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.
Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 4 k.

- 346** **Beau Mec Sivola**, h, bf, 4 ans, par Special Kaldoun (IRE) et My Sleeping (Sleeping Car), 68 k, (6.000), Mme Francoise Gimmi Pellegrino (*P Blot*), Mme F Gimmi Pellegrino **1**
- 829** ³ **Gigilmatto IRE**, h, gr, 4 ans, par Kodiak GB et Petit Grise IRE (High Chaparral IRE), 70 k (66 k), (8.000), Il Gelso Srl (*D Jolibert*), Mme L Grizzetti **2**
- 985** **Motu One**, h, b, 4 ans, par Carlotamix et Marutea (Green Tune USA), 70 k (66 k), (8.000), Mme Marie-Christelle Lacaille (*G Champier*), C Scandella **3**
- 448** ³ **Nealko**, h, b, 4 ans, par Balko et Nelee (Fijar Tango), 72 k (68 k), (10.000), Mme Magalen Bryant (*E Labaisse*), J Ortet (s) **4**
- 890** **Archange Wings**, h, b, 4 ans, par Archange D'Or (IRE) et Devil's Wings IRE (Hawk Wing USA), 72 k, (8.000), Stephane Seignoux (*D Devesse*), Mme V Seignoux **5**
- 383** ⁵ **Manolo GER**, h, 4 ans, 72 k (68 k), (10.000), C Machado (*K Aubree*), C Scandella **6**
- 715** **Beau Danube**, h, 4 ans, 72 k (68 k), (10.000), C Machado (*A Cardine*), C Scandella **dér**
- 7 partants ; 23 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 157 €
1,5 long, 8 long, 2,5 long, encolure, 20 long.
5 760 € - 2 880 € - 1 680 € - 1 140 € - 540 €

Primes aux éleveurs :
864 € Gilles Trapenard.
432 € Trevor Rogers, prime non attribuée.
252 € Sebastien Joucla, Stephane Joucla, Michel Espanol, Eric Dupont.
171 € Mme Caroline Becerra.
81 € Mme Eugene Masson, Yves Collange.

Temps total : 04'24''24

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête concernant le mouvement du jockey Dominique JOLIBERT (GIGILMATTO), arrivé 2ème, dans la ligne d'arrivée.

Après examen du film de contrôle et audition du jockey Dominique JOLIBERT, les Commissaires ont maintenu le résultat de la course considérant que l'incident constaté n'avait pas eu de conséquences sur l'ordre d'arrivée des concurrents.

998 ³⁹²⁹ **PRIX DE FONT-ROSE** **3.900 m**
(Steeple-Chase. - Handicap de catégorie)

20 000 € (9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**.
Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicap aura attribué une valeur égale ou inférieure à 56 k.
Références : 5 ans, +14 ; 6 ans et +, +16.

- 766** ² **Lory Shaan**, f, b, 6 ans, par Shaanmer (IRE) et Lorine Marie [Northern Crystal (GB)], 67 k, Chenu (s) (*F Mouraret de Vita*), C Chenu (s) **1**
- 482** ² **Valerio Bleu**, h, al, 6 ans, (AQ), par Network GER et Locomotive Bleue (Ecosais), 68 k, ♂, Ortet (s) (*E Labaisse*), J Ortet (s) **2**

- 892** ² **First Pym**, h, bf, 11 ans, par With The Flow USA et Miss Avireenne (Baby Turk IRE), 68 k, Stephane Seignoux (*P Blot*), Mme V Seignoux **3**
- 892** ¹ **Gold Reserve**, h, al, 6 ans, par Archange D'Or (IRE) et Final Overture (Rossini USA), 69 k, Mme Patricia Butel (*D Devesse*), MALI Droueche **4**
- 865** ¹ **Marmagne**, h, b, 5 ans, par The Mask et Brifloma (Esprit Du Nord USA), 65 k (66 k), Nicolas Bellanger (*A Betron*), N Bellanger **5**
- 759** ¹ **Penardini USA**, h, 6 ans, 72 k, ♂, Ecurie des Mouettes (*A Cardine*), C Scandella **6**
- 6 partants ; 15 eng. ; 6 part. déf. - Total des entrées : 158 €
5 long, loin, 20 long, 2 long, loin.
9 600 € - 4 800 € - 2 800 € - 1 900 € - 900 €
- Primes aux éleveurs :
1 440 € Mme Gerard Chenu, Gerard Chenu.
720 € Patrice Vacher, Mme Regine Vacher.
420 € Mme Marie-Bernadette Cormier-Martin, Cormier-Martin (s).
285 € E.a.r.l. Elevage des Loges.
135 € Sylvain Guillaume, Steve Schneider.
- Temps total : 04'58''77

999 ³⁹²⁸ **PRIX PIERRE THOMAS** **3.900 m**
(Steeple-Chase)

17 000 € (8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.
Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu 12.000 (victoires et places). **Poids : 66 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.000.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- 891** ⁴ **Balata**, f, b, 4 ans, (OC), par Puit D'Or IRE et No Nana (Hellios USA), 67 k (65 k), Bruno Lebrech (*E Labaisse*), Mme V Seignoux **1**
- 891** ³ **Tout En Cardoun**, f, b, 4 ans, par Layman USA et Baigaine (Cardoun), 64 k (66 k), ♂, Daniel Beaunez (*D Devesse*), MALI Droueche **2**
- 831** ⁴ **Emir Des Ifs**, h, no, 4 ans, par Laverock IRE et Brodie Flor (Balsamo), 72 k (70 k), ♂, Haras de Saint-Voir (*K Aubree*), A Adeline de Boisbrunet **3**
- 589** **Admires The Star**, h, bf, 4 ans, par Astronomer Royal USA et Last Empress (Dernier Empereur USA), 73 k (71 k), ♂, Lucien Bermond (*G Champier*), C Scandella **4**
- 891** **Samvabien**, f, b, 4 ans, par Millennium Bio JPN et Sambirane (Apeldoorn), 64 k (62 k), ♂, Gerard Chenu (*F Mouraret de Vita*), C Chenu (s) **5**
- 765** ³ **Barman De Sivola**, h, 4 ans, 71 k, Mme F Gimmi Pellegrino (*P Blot*), Mme F Gimmi Pellegrino **thé**
- 6 partants ; 23 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 338 €
Sans motif : *Shadaya*.
10 long, 3 long, 3 long, loin.
8 160 € - 4 080 € - 2 380 € - 1 615 € - 765 €
- Primes aux éleveurs :
1 224 € Didier Paysan.
612 € Antoine Segura, Michel Segura.
357 € Suc. Jacqueline de Boisset.
242 € Lucien Bermond.
114 € Mme Gerard Chenu.
- Temps total : 05'12''05

CLUNY

0714 165

Dimanche 14 juin 2015

Commissaires de courses : Stanislas de VILLETTE - Philippe BEAUCHAMP - Olivier DUPORTE

1000 ³⁹³⁰ **PRIX TRENEL** **3.600 m**
(Steeple-Chase)

14 000 € (6 720, 3 360, 1 960, 1 330, 630) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant, cette année, en steeple-chase, ni reçu une allocation de 6.000 ni été classés 2ème ou 3ème d'une course de dotation totale de 21.000. **Poids : 66 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- 879** ⁴ **Agathe The Power**, f, bb, 5 ans, (AQ), par Califet et Regate (Agent Bleu), 69 k, Mme Jacques Cypres (*S Colas*), A Adeline de Boisbrunet **1**
- 931** **Marion D'Un Soir**, f, b, 5 ans, par Assessor IRE et Mabrouka (Dolpour IRE), 67 k, Mlle Veronique Devaux (*S Dehez*), F Cheyer **2**
- 721** ³ **As De Marcigny**, h, b, 5 ans, (AQ), par Epalo GER et Perle De Marcigny (Bulington), 67 k, Mlle Severine Sourd (*CE Cayeux*), C Ligerot **3**
- 737** ⁵ **Kavalidor**, h, bb, 5 ans, par Rosen Kavalier JPN et Janidor (Pot D'Or), 67 k, Olivier Brasme (*K Guignon*), J Follain **4**

- 853** ⁴ **Amie Gaby**, f, b, 5 ans, (AQ), par Fragrant Mix (IRE) et Judice (Agent Bleu), 70 k (68 k), ♂, Ecurie des Preux (*Mlle M Daubry-Barbier*), E Vagne **5**
- Nulera**, f, 5 ans, 65 k, Mme C Koller (*M Huber*), HJ Speck **6**
- 639** ² **Arlequin D'Allier**, h, 5 ans, 68 k (66 k), P Joubert (*E Berthonnet*), E Clayeux (s) **tbé**
- 7 partants ; 32 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 298 €
Sans motif : *Anzilla D'Airy*.
3/4 long, 2,5 long, 3 long, 12 long, 1,5 long.
6 720 € - 3 360 € - 1 960 € - 1 330 € - 630 €
- Primes aux éleveurs :
1 008 € Jacques Cypres.
504 € Mme Laurence Barreaud, Claude Barreaud.
294 € Mme Daniele Paulhac.
199 € Christian Cannesson.
94 € Gabriel Vagne, Mme Gabriel Vagne.
- A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu les jockey Steven COLAS et Sylvain DEHEZ en leurs explications, les ont respectivement sanctionné par une amende de 150 euros pour avoir fait un usage abusif de leur cravache.

1001 ³⁹³¹ **PRIX SAONE ET LOIRE GALOP** **4.600 m**
(Steeple-Chase-Cross-Country. - **Autres Que de Pur Sang**)

- 13 000** € (6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.
Pour chevaux entiers, hongres et juments de **5 ans et au-dessus**, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant pas reçu 12.000 en steeple-chases (victoires et places) depuis le 1er septembre de l'année dernière inclus. **Poids : 5 ans, 65 k. ; 6 ans et au-dessus, 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 4.000 depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus.
- Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.**

- 854** ² **Avenir Des Chastys**, h, gr, 5 ans, (AQ), par Voix Du Nord et Laurelia (Dom Alco), 68 k, Gerard Doyen (*D Ullinski*), G Doyen **1**
- 855** **Tenor D'Elaver**, h, b, 8 ans, (AQ), par Assessor IRE et Line Up (Lights Out), 74 k, ♂, Ecurie des Preux (*F Helary*), E Vagne **2**
- 828** ⁵ **Soibel Des Salines**, f, b, 9 ans, (AQ), par Polish Summer GB et Fausta Des Salines (Mistigri IRE), 69 k, Loic Marguet (*K Guignon*), J Follain **3**
- 240** ³ **Via Tennis**, f, gr, 6 ans, (AQ), par Fragrant Mix (IRE) et Darling Tennis (Air De Cour USA), 67 k (65 k), Hubert Despont (*T Vodrazka*), H Despont **4**
- 828** **Tabac D'Estruval**, h, bf, 8 ans, (AQ), par Fragrant Mix (IRE) et Javelle D'Estruval (Cadoudal), 70 k, Andre Sannier (*Mr A Lemarie*), A Sannier **5**
- 630** **Ulla Banba**, f, 7 ans, (AQ), 66 k (64 k), Ecurie Couderc (*E Berthonnet*), E Clayeux (s) **6**
- 855** **Triagoz**, h, 8 ans, (AQ), 69 k, T Cypres (*CE Cayeux*), H Despont **7**
- 386** **Royalgarde**, h, 10 ans, (SF), 68 k (66 k), RM Dupuis (*L Sloup*), RM Dupuis **8**
- 805** ¹ **Speed De Conde**, h, 9 ans, (AC), 68 k, E Cournault (*S Le Vot*), F Matzinger **tbé**

9 partants ; 33 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 288 €
Cas force maj. : *Violeta Sang*.
1,5 long, 1 long, 5 long, 1/2 long, 5 long, 3 long, 8 long.
6 240 € - 3 120 € - 1 820 € - 1 235 € - 585 €

Primes aux éleveurs :
936 € Guillaume Chatelus, Philippe Chatelus, Eric Delarue.
468 € Olivier Richard, Eric Vagne.
273 € Paul Guerlin, Loic Marguet.
185 € Mme Claire Brest, Jean Brest.
87 € Mme Bernard Le Gentil.

CORLAY

0108 165 **Dimanche 14 juin 2015**

Commissaires de courses : Alain LE GUALES de MEZAUBRAN - Philippe GARIN - Louis DU FOU DE Kerdaniel - Pierrick LEPORTE

1002 ³⁹¹² **PRIX DE LA GARENNE** **3.900 m**
(Steeple-Chase. - A réclamer)

- 10 000** € (4 800, 2 400, 1 400, 950, 450) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, mis à réclamer au minimum pour 7.000 avec prix de réclamation supérieurs de 1.000 en 1.000. **Poids : 5 ans, 66 k ; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées : 1 k. par 1.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 7.000. En outre, les chevaux, ayant, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 5.000, porteront 2 k.
(On ne passe pas la banquette)
- Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 4 k.**

- 857** ² **All Over Now**, f, b, 5 ans, par Prince Kirk (FR) et Medanik (Medaaly GB), 67 k, (10.000), Ecurie Mirande (*A Poirier*), Mme I Pacault **1**

- 874** ³ **Rhum Sprite**, h, b, 8 ans, par Lando GER et Balioka (Tourangeau), 69 k (65 k), (8.000), ♂, Jean-Pierre Vanden Heede (*D Delalande*), S Foucher **2**
- 700** **Jojastar**, h, b, 5 ans, par Great Journey JPN et Starmaria (Starborough GB), 68 k (64 k), (9.000), ♂, Bernard Le Regent (*F Neveu*), C Le Galliard (s) **3**
- 894** ⁴ **Voit Du Buhot**, h, b, 6 ans, par Enrique (GB) et Fleur Du Buhot (Matahawk IRE), 69 k (65 k), (8.000), Viel (s) (*T Viel*), L Viel (s) **4**
- True Journey**, h, b, 8 ans, (AQ), par True Brave USA et L'Odyssee (Beyssac), 69 k (65 k), (8.000), Gilles Chaignon (*Mlle J Le Stang*), Gil Chaignon **5**
- 915** **Nova Dovil IRE**, h, 7 ans, 68 k, (7.000), L Godard (*L Solignac*), L Godard **arr**
- 894** **Seul Tout Seul**, h, 6 ans, 70 k, (9.000), ♂, E Lecoiffier (*Mr B Caron*), E Lecoiffier **tbé**
- 857** ⁴ **Miss Fontenaille**, f, 7 ans, 69 k, (8.000), Ecurie Grand'Ouest (*J Plumas*), J Planque **tbé**
- Udino**, h, 7 ans, (AQ), 69 k (65 k), (8.000), Suc. R Le Texier (*R Le Stang*), XL Le Stang **tbé**
- 887** **Uzelito**, h, 7 ans, (AQ), 69 k, (8.000), ♂, J Uzel (*ANT Thierry*), C Le Galliard (s) **tbé**

10 partants ; 24 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 258 €

Eng. sup. : *Rhum Sprite*

Sans motif : *Miss Eperson*.

1,5 long, loin, loin, 3 long.

4 800 € - 2 400 € - 1 400 € - 950 € - 450 €

Primes aux éleveurs :

720 € Scea Haras de Mirande.
360 € Francois Rohaut.
210 € Suc. Antoine Polard.
142 € Jean-Pierre Maubant.
67 € Gilles Chaignon, Jean-Victor Chaignon.

All Over Now, réclamée 10.400,00 € par JEAN-PIERRE VANDEN HEEDE.

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête pour déterminer les causes des chutes sur le plat, des jockeys Julien PLUMAS (MISS FONTENAILLE), Richard LE STANG (UDINO) et du gentleman-rider M. Benjamin CARON (SEUL TOUT SEUL).

Après examen du film de contrôle et audition des intéressés, les Commissaires ont maintenu le résultat de la course, considérant que ces chutes n'étaient pas dues à l'irrégularité d'un des concurrents.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Florent NEVEU en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 150 euros pour avoir fait un usage abusif de sa cravache.

1003 ³⁹¹¹ **PRIX DES AJONCS D'OR** **3.900 m**
(Steeple-Chase)

12 000 € (5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 et 6 ans. Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 1.500 depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus.

(On ne passe pas la banquette)

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- 814** ¹ **Vilessca**, f, b, 6 ans, par Della Francesca USA et Irisha IRE (Law Society USA), 70 k, Sarl Ecurie Andre Pommerai (*J Plumas*), J Planque **1**
- 916** ³ **Dom Priolo**, h, gr, 6 ans, par Priolo USA et Pasquafléure (Dom Pasquini), 72 k (70 k), Mme Guy Denuault (*D Delalande*), GUY Denuault **2**
- 904** **Armateur**, h, al, 6 ans, par Trempolino USA et Irish Order USA (Irish River), 72 k, Joel Chaineau (*MA Dragon*), E Leray (s) **3**
- 954** **Vri Lous Blun**, h, al, 6 ans, (AQ), par Brier Creek USA et Koantig Stangblun (Lampon), 69 k, Philippe Le Caer (*Mr J Batais*), PH Le Caer **4**
- 858** ³ **Xamaka**, h, b, 6 ans, par Brier Creek USA et Saaria (Sarhoob USA), 72 k (70 k), Xavier-Louis Le Stang (*R Le Stang*), XL Le Stang **5**
- 848** ⁵ **Lugano**, h, 6 ans, 70 k (68 k), E Devos (*F Neveu*), A Le Clerc (s) **6**
- Miss Kirk**, f, 6 ans, 66 k, ♂, D Lenfant (*Mr E Fouquet*), D Lenfant **7**
- 912** **Banc D'Arguin**, h, 6 ans, 68 k, PY Lefevre (*D Delorme*), D Delorme **8**
- Valsulona**, f, 6 ans, (AQ), 66 k (64 k), P Le Gloannec (*Mlle J Le Stang*), XL Le Stang **9**
- Valinas**, h, 6 ans, (AQ), 71 k, J Follain (*A Le Courtois*), J Follain **arr**
- 858** ¹ **Laristo**, h, 6 ans, 72 k, ♂, Ecurie Victoria Dreams (*A Poirier*), G Chereil **tbé**
- 377** **Pepito De Lune**, h, 6 ans, 68 k, F Picoulet (*L Solignac*), A Le Clerc (s) **tbé**

12 partants ; 41 eng. ; 12 part. déf. - Total des entrées : 280 €

3 long, 4 long, 1,5 long, nez, courte tête, 8 long, 15 long, 2,5 long.

5 760 € - 2 880 € - 1 680 € - 1 140 € - 540 €

Primes aux éleveurs :

- 864 € Andre-Marcel Pommerai, Mme Sabine Charpentier.
- 432 € Marcel-Rene Beschu.
- 252 € Haras du Mezeray S.a..
- 171 € Philippe Le Caer.
- 81 € Mme Anelly Le Toux, Mme Katia Gayton, Gontran Gayton.

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête pour déterminer d'une part, les causes de la chute au départ du jockey Alexis POIRIER (LARISTO) et d'autre part, les causes de la chute sur le plat du jockey Ludovic SOLIGNAC (PEPITO DE LUNE).

Après examen du film de contrôle et audition des jockey précités, les Commissaires ont maintenu le résultat de la course, considérant que ces chutes n'étaient pas dues à l'irrégularité d'un des concurrents.

1004 3914 **PRIX DE BODERY** **4.500 m**
(Steeple-Chase-Cross-Country)

13 000 € (6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **6 ans et au-dessus**. **Poids : 66 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- Sleeping Dor**, h, bb, 8 ans, par Sleeping Car et Janidor (Pot D'Or), 67 k, Olivier Brasme (*D Delalande*), J Follain 1
- 910 Print Night**, h, al, 12 ans, (SF), par April Night et Grande Folle (Highlanders), 66 k, Mme Philippe Chemin (*C Herpin*), P Chemin 2
- 64 Sun Sky Blue**, h, gr, 8 ans, par Urgent Request IRE et Middle East [Akarad (FR)], 67 k, Tony Gamiette (*MA Dragon*), G Mousnier 3
- 874 Pertui De Gravelle**, h, b, 12 ans, par Robin Des Pres et Dame De Gravelle (Blazer), 71 k (69 k), Gilles Chaignon (*F Neveu*), GIL Chaignon 4
- 604 Ray Of Light**, h, bb, 10 ans, (SF), par Passing Sale et I Am Free [Garde Royale (IRE)], 67 k, Jacques Bigot (*A Le Courtois*), J Bigot 5
- 788 Uranie Des Neiges**, f, 7 ans, (AQ), 64 k, B Martin (*D Delorme*), D Delorme 6
- 910 Tessa Des Ongrais**, f, 8 ans, 67 k, Mme P Chemin (*L Solignac*), P Chemin 7
- 803 Star De La Plesse**, f, 12 ans, 64 k (62 k), Suc. B Prunault (*R Le Stang*), XL Le Stang 8
- 851 Prionamix**, h, 7 ans, 66 k, Ecurie Challenger (*Mr J Batais*), D Bernier **arr**
- 874 Cotica De Baune**, f, 8 ans, 69 k, A Bidon (*Mr B Caron*), A Bidon **tbé**

10 partants ; 30 eng. ; 11 part. déf. - Total des entrées : 283 €

Sans motif : *Vrai Lutteur*.

2 long, 8 long, encolure, 1/2 long, 6 long, 1/2 long, 16 long.

6 240 € - 3 120 € - 1 820 € - 1 235 € - 585 €

Primes aux éleveurs :

- 936 € Christian Cannesson.
- 468 € Michel Lemièrre, Gerard Jouenne.
- 273 € Mme Joelle Ventre, Jean-Yves Payet Descombes.
- 185 € Amand Martin.
- 87 € Roger-Yves Simon, Loïc Malivet.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Florent NEVEU en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 150 euros pour avoir fait un usage abusif de sa cravache.

1005 3913 **PRIX PIERRE DE MONTRICHARD** **4.500 m**
(Steeple-Chase)

13 000 € (6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **6 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 6.000. **Poids : 66 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.
(On ne passe pas la banquette)

- 955 Le Falafre**, h, b, 7 ans, par Le Balafre et Faline Du Rocher (Red Paradise IRE), 66 k, Daniel Lenfant (*Mr E Fouquet*), D Lenfant 1
- Soleil Du Mou**, h, b, 9 ans, (AQ), par Lesotho USA et Viviane Du Mou (Tin Soldier), 68 k, Jerome Zuliani (*A Le Courtois*), J Zuliani 2
- 855 Solkap**, h, bf, 9 ans, (AQ), par Kapparde et Solaine (Pot D'Or), 70 k, Gilles Chaignon (*L Solignac*), GIL Chaignon 3
- 866 Vice Roi Georges**, h, b, 6 ans, (AQ), par Assessor IRE et Jack Line (Conyers USA), 69 k, Jean-Philippe Schaller (*J Plumas*), J Planque 4
- 572 Tenise De Neuliac**, f, b, 8 ans, (AQ), par Goldneyev USA et Sri Lanka II (Bois Mineau), 64 k, Xavier-Louis Le Stang (*R Le Stang*), XL Le Stang 5
- 605 Jumilhac Le Grand GB**, h, 7 ans, 66 k, Mme E Collinson (*R Morgan Murphy*), Mme E Collinson **arr**
- 800 Duo Cubar**, h, 10 ans, 66 k, P Le Corre (*F Neveu*), C Le Galliard (s) **arr**
- Djeurling De L'Auge**, h, 7 ans, (AA), 66 k, B Piveteau (*Mr J Batais*), B Piveteau **arr**

916 2 **Vitador**, h, 6 ans, (CS), 70 k, E Leray (s) (*MA Dragon*), **tbé**
E Leray (s)

9 partants ; 27 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 201 €

4 long, 2 long, 1,5 long, loin.

6 240 € - 3 120 € - 1 820 € - 1 235 € - 585 €

Primes aux éleveurs :

- 936 € Daniel Lenfant.
- 468 € Michel Blond.
- 273 € Gilles Chaignon.
- 185 € Mme Georges-Jean Pelot, Georges-Jean Pelot, Sebastien Pelot.
- 87 € Michel J. Collin.

A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au gentleman-rider M. Jérôme BATAIS au sujet de la performance du hongre DJEARLING DE L'AUGE, arrêté après 500 mètres de course.

L'intéressé a déclaré que son cheval n'avait pas eu d'action et qu'il avait préféré l'arrêter.

Les Commissaires ont enregistré ces explications.

GEMOZAC

0519 165

Dimanche 14 juin 2015

Commissaires de courses : Guy VIEUILLE - Maurice SEGUINAUD - Daniel MENARD - Olivier FAURE

1006 3923 **PRIX DE LA SOCIETE DES COURSES DE ROYAN** **3.900 m**
(Steeple-Chase - Femelles)

12 000 € (5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) - dotation France Galop.

Pour pouliches et juments de **4 et 5 ans**, les 4 ans n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, été classées dans les deux premières d'une course d'une dotation totale de 12.000, les 5 ans n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu 5.000 (victoires et places). **Poids : 4 ans, 65 k; 5 ans, 69 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 1.500 depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- 710 Balade D'Estruval**, f, gr, 4 ans, (AQ), par Network GER et Nouvelle D'Estruval (Saint Preuil), 65 k (63 k), Mme Bernard Le Gentil (*S Cibot*), G Macaire (s) 1
- 872 Jade's Legend GB**, f, al, 5 ans, par Flying Legend USA et Ellina GB (Robellino USA), 69 k, Paul Murphy (*W Denuault*), E Leenders 2
- 684 Miss Nationale**, f, al, 4 ans, par Cachet Noir USA et La Deauvillaise (Aureliano), 65 k, Ecurie Michel Sardou (*T Gueguen*), F Nicolle 3
- 878 Baie Des Veys**, f, bf, 4 ans, par Nickname et Etoile Morinière (Cadoudal), 65 k, Sarl Carion E.m.m. (*C O Farrell*), A Adeline de Boisbrunet 4
- Bonne Graine**, f, b, 4 ans, (AQ), par Coastal Path GB et Rien De Plus (Video Rock), 65 k, Haras de Saint-Voir (*E Bureller*), H Lageneste (s) 5
- 844 Will O' The Wisp**, f, 5 ans, 69 k (67 k), Mlle C Robert (*M Brethous*), Mlle C Robert **arr**
- 662 Yolanda**, f, 4 ans, 65 k, JM Bonnin (*M Mingant*), JM Bonnin **arr**
- 420 Belassine**, f, 4 ans, 65 k (63 k), E Clayeux (s) (*A Muste*), H Lageneste (s) **arr**
- Agustina Balago**, f, 5 ans, 69 k (67 k), E Audebert (*T Coutant*), A Chaille-Chaille **tbé**

9 partants ; 29 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 183 €

2,5 long, 15 long, 3/4 long, loin.

5 760 € - 2 880 € - 1 680 € - 1 140 € - 540 €

Primes aux éleveurs :

- 864 € Mme Bernard Le Gentil.
- 432 € Paul Murphy, prime non attribuée.
- 252 € Alain Lucas.
- 171 € David Delajarraud, Mme Helene Delajarraud.
- 81 € Haras de Saint-Voir.

1007 3924 **PRIX DU CREDIT MUTUEL DE PONS ET GEMOZAC** **3.900 m**
(Steeple-Chase)

12 000 € (5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, en steeple-chase, été classé dans les trois premiers d'une course d'une dotation totale de 12.000 depuis le 1er septembre de l'année dernière inclus. **Poids : 5 ans, 65 k., 6 ans et au-dessus, 67 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.000 depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- 352 Chaman Des Gouges**, h, gr, 6 ans, par Balko et Elenou (Saint Preuil), 67 k (65 k), Bio-Etre (*S Cibot*), G Macaire (s) 1
- Picquiny**, f, b, 7 ans, par Equerry USA et Pok Ta Car (IRE) [Bering (GB)], 70 k (68 k), Arnaud Chaille-Chaille (*V Roisnard*), A Chaille-Chaille 2

	Kalin Des Cotieres , h, al, 10 ans, par Ski Chief USA et Speed Des Cotieres (General Holme USA), 67 k (66 k), Marcel Basset (<i>C Mccormack</i>), G Macaire (s)	3
759	Fortunate , h, b, 5 ans, par Country Reel USA et Fortune's Daughter GB (Generous IRE), 66 k, Mlle Myriam Marin (<i>C O'Farrell</i>), Mlle M Marin	4
937	Deux De Croixnoire , h, b, 5 ans, par Muhaymin USA et Chande Sisi (Nevermeyer USA), 65 k, Mlle Veronique Crozetiere-Roulet (<i>M Brethous</i>), A Mesnil	5
859	Coquard , h, 9 ans, 67 k, JM Bonnin (<i>M Mingant</i>), JM Bonnin	arr
449 ³	Mestre , f, 8 ans, 65 k, Mlle A Pelletant (<i>E Bureller</i>), Mlle A Pelletant	arr

7 partants ; 23 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 290 €
Eng. sup. : *Mestre*
loin, loin, 3 long, 11 long.
5 760 € - 2 880 € - 1 680 € - 1 140 € - 540 €
Primes aux éleveurs :
864 € Bio-Etre.
432 € Gaec Campos.
252 € Marcel Basset.
171 € Earl Haras du Logis.
81 € Jean-Luc Danguilhen.

JALLAIS

0216 165

Dimanche 14 juin 2015

Commissaires de courses : Bertrand DIXNEUF -
Jean Louis PONOT - Bernard BARANGER

1008³⁹²¹ PRIX TELLIER MENUISERIE ALLUMINIUM CHEMILLE (PX. PRESIDENTS MAUGEAIS) 3.700 m

12 000 € (5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) - dotation France Galop.
Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en courses de haies, reçu une allocation de 2.500. **Poids : 66 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 1.500.
Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

	Bones , h, b, 4 ans, par Desert Style IRE et Centdixhuit USA (Vindication USA), 66 k, Mme Nina Bonnaudet (<i>H Jumelle</i>), G Macaire (s)	1
	Doctor Idole , f, al, 4 ans, par Doctor Dino et Idole Des Cotieres (Villez USA), 64 k (62 k), Marcel Basset (<i>L Conan</i>), G Macaire (s)	2
864 ³	Zisun , h, b, 4 ans, par Zambezi Sun GB et Sun Song (Dr Fong USA), 68 k (66 k), Pierre de La Guillonniere (<i>G Denuault</i>), E Leenders	3
864 ⁵	Sassy Cat , f, al, 4 ans, par Vatori et Lady Sua (Lord Of Men GB), 64 k, Mme Maurice Prod'Homme (<i>D Clouet</i>), B Letourneux	4
864	Bella Des Rodons , f, gr, 4 ans, par Dadarissime et Pulsavening (Evening World), 64 k, Mme Anne d' Horschel (<i>J Morel</i>), C Restout	5
909	Azubara USA , h, 4 ans, 66 k (67 k), Mlle A Zetterholm (<i>D Cottin</i>), P Cottin	6
752 ⁴	Calcite , f, 4 ans, 67 k (65 k), G Mousnier (<i>B Claudic</i>), G Mousnier	tbé

7 partants ; 26 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 186 €
2,5 long, 1/2 long, 7 long, loin, 6 long.
5 760 € - 2 880 € - 1 680 € - 1 140 € - 540 €
Primes aux éleveurs :
864 € Mlle Sarah Lhermite.
432 € Marcel Basset.
252 € Haras de la Rousselière Scea.
171 € Mme Maurice Prod'Homme, Dominique Prod'Homme, Alexandre Prod'Homme.
81 € Daniel Pons, Bernard Chambragne.

1009³⁹²² PRIX GUIMARD MATERIAUX (PX. DE LA PIERRE BLANCHE) 4.500 m

12 000 € (5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans et au dessus**, n'ayant pas, depuis le 1er septembre de l'année dernière inclus, en steeple-chase, reçu une allocation de 5.000. **Poids : 5 ans, 65 k ; 6 ans et au-dessus, 67 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 1.000 cette année et par 2.500 l'année dernière.
Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

	Carpoletto , h, al, 6 ans, par Limnos JPN et Mayence (IRE) (Mondrian GER), 67 k, Ecurie D.p.l.m. (<i>J Morel</i>), P&F Monfort (s)	1
	Lione Des Cotieres , f, gr, 7 ans, par Lion Noir (GB) et Ngaio USA (Big Spruce USA), 65 k (66 k), Marcel Basset (<i>H Jumelle</i>), G Macaire (s)	2
870	Venus Dete , f, bb, 6 ans, (AQ), par Nidor et Femme D'Honneur (Take Risks), 68 k, Jerry Planque (<i>M Huet</i>), J Planque	3

963 ²	Acamar De L'Aube , h, b, 5 ans, par Maximum Security (IRE) et A Womans Heart USA (Star De Naskra USA), 72 k (70 k), ♂, Serge Foucher (<i>J Rey</i>), S Foucher	4
894	Kap Gold , h, b, 5 ans, par Goldneyev USA et Kaprika (Cadoudal), 65 k (63 k), Mlle Martine-Pascale Laborde (<i>K Deniel</i>), S Foucher	5
823	Xia Du Lin , f, 7 ans, 65 k (63 k), ♂, JP Trinquier (<i>G Dumont</i>), JP Trinquier	6
916 ⁴	Indian Wind , h, 6 ans, 69 k (67 k), ♂, D Marion (<i>J Desmorts</i>), JD Marion	7
871 ⁴	Tout Est La , h, 8 ans, 70 k, JL Bertin (<i>D Clouet</i>), JL Bertin	8
914 ³	Air D'Oran , h, 5 ans, 67 k (65 k), D Marion (<i>A Lotout</i>), JD Marion	arr

9 partants ; 27 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 238 €
Sans motif : *Reine Troodos*.
6 long, 2 long, 2 long, 7 long, 11 long, 14 long, 7 long.
5 760 € - 2 880 € - 1 680 € - 1 140 € - 540 €
Primes aux éleveurs :
864 € Christian de Chevigny.
432 € Marcel Basset.
252 € Daniel Toubanc, Eric Toubanc, Mme Claudine Toubanc.
171 € Thierry Boumier.
81 € Pascal Noue, Mme Charlotte Thoreau.

LE LION-D'ANGERS

0218 165

Dimanche 14 juin 2015

Commissaires de courses : Michel GAUTIER - Maxime PELTIER -
Raymond MARSAULT

1010³⁸⁴⁶ PRIX JASMIN II 4.100 m

(Steeple-Chase - Handicap de catégorie)

22 000 € (10 560, 5 280, 3 080, 2 090, 990) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant, cette année, en steeple-chase, ni reçu une allocation de 11.000, ni été classés 2ème ou 3ème d'une course de dotation totale de 30.000.
Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 57 k.
La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.
Références : 5 ans, +14 ; 6 ans et +, +16.

866 ²	Vic Royal , h, b, 6 ans, (AQ), par Malinas GER et Faste Royale (Start Fast), 67 k, Pierre-Yves Merienne (<i>Y Lecourt</i>), J Merienne	1
857 ¹	Aimer Hier , h, b, 7 ans, par Le Fou (IRE) et Menfis (FR) (Persian Bold IRE), 67 k, Pascal Dubois (<i>C Hermaize</i>), P Dubois	2
866 ³	Ulrick , h, bf, 7 ans, (AQ), par Denham Red et Irish Lane (Cyborg), 69 k, Christophe Dubourg (<i>C Dubourg</i>), C Dubourg	3
	Apatride , h, gr, 5 ans, (AQ), par Charming Groom et Libellule Bleue (Panoramic GB), 70 k, Nicolas Landon (<i>R Julliot</i>), P Journiac	4
	Delfina , f, b, 8 ans, par Della Francesca USA et Folina [Akarad (FR)], 72 k, Eric Devos (<i>A Cisel</i>), A Le Clerc (s)	5
858 ²	Vascari , h, 6 ans, (AQ), 71 k, ♂, L Falher (<i>D Cottin</i>), L Viel (s)	6
666 ¹	Videpoche , h, 6 ans, (CS), 70 k, D Lumet (<i>H Lucas</i>), E Leray (s)	7
870 ²	Sainte Cupid , f, 6 ans, 68 k, B Le Roux (<i>T Majorcryk</i>), J Merienne	8
731	Evangelino , h, 6 ans, 69 k, ♂, Ecurie du Lion Bvba (<i>R Bertin</i>), Y Fertillet (s)	9
922 ¹	Umiss Tivoli , f, 7 ans, 70 k, S Seignoux (<i>N Chevalier</i>), Mme V Seignoux	arr
920 ¹	Sir Nonantais , h, 6 ans, 72 k, JJ Pineau (<i>A Champenois</i>), A Chaille-Chaille	tbé
858	Solo Des Brieres , h, 6 ans, 70 k, T Poche (<i>T Foucher</i>), T Poche	tbé
850 ³	Abynga , h, 6 ans, 70 k, G Veissiere (<i>M Danglades</i>), P Chevillard	tbé

13 partants ; 34 eng. ; 13 part. déf. - Total des entrées : 264 €
courte tête, 1/2 long 3/4, 2 long, 3,5 long, 3,5 long, 1 long, 5 long, 20 long.
10 560 € - 5 280 € - 3 080 € - 2 090 € - 990 €
Primes aux éleveurs :
1 584 € Mme Gilbert Gallot.
792 € Guy-Roger Petit.
462 € Mme Stephanie Dubourg.
313 € Nicolas Landon, Mme Charlotte de Saint-Marcq, Mlle Constance Landon.
148 € Xavier Givaudan.

Temps total : 05'08''18

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête pour déterminer les causes des chutes des hongres SIR NONANTAIS et SOLO DES BRIERES pendant le parcours.

Après examen du film de contrôle (les jockeys Alexandre CHAMPENOIS et Tony FOUCHER n'ont pas été entendus ayant été pris en charge par les services médicaux), les Commissaires ont maintenu le résultat de la course, considérant que les hongres SIR NONANTAIS et SOLO DES BRIERES

avaient glissé tout seuls et que les chutes n'étaient pas dues à l'irrégularité d'un de leurs concurrents.

1011 3847 PRIX PAUL COCHARD **4.500 m**
(Steeple-Chase-Cross-Country)

22 000 € (10 560, 5 280, 3 080, 2 090, 990) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **6 ans et au-dessus**, n'ayant pas, en steeple-chase, depuis le 1er septembre de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 7.000. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.500 cette année et par 5.000 l'année dernière.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- 769 Phakos**, h, bf, 12 ans, (SF), par Robin Des Champs et Tipperary II (Chamberlin), 72 k, Philippe Cottin (*D Cottin*), P Cottin 1
- 896 4 Vertige Fatal**, h, b, 6 ans, (AQ), par Assessor IRE et Luzarches (Sleeping Car), 71 k, Chauvigny Global Equine Sasu (*J Charron*), GAB Leenders 2
- 733 Rosabi**, h, b, 8 ans, par Roli Abi et Rose De Hoc (Rose Laurel IRE), 72 k (70 k), ♂, Henri Paysan (*N Paysan*), H Paysan 3
- Garry Man**, h, b, 8 ans, par Ballingarry IRE et Lady De Loi (Homme De Loi IRE), 68 k, ♂, Mme Philippe Chemin (*R Julliot*), P Chemin 4
- Reventful**, h, b, 10 ans, (SF), par Useful et Serga Kan (Chamberlin), 73 k, Herve Josse (*S Paillard*), E Leray (s) 5
- 874 2 Ryvalo Des Brosses**, h, 10 ans, (SF), 69 k (67 k), JP Gasnier (*A Lotout*), JP Gasnier 6
- 911 Ballydancer**, h, 8 ans, 70 k (68 k), Y Seror (*H Lucas*), E Leray (s) 7
- 895 Tuticolle**, h, 8 ans, (AQ), 67 k (68 k), ♂, S Dory (*S Dory*), S Dory arr
- La Melecienne**, f, 9 ans, 64 k (66 k), S Dory (*C Gabard*), S Dory dér
- 856 Fill The Glass IRE**, h, 10 ans, 71 k, P Pedrono (*P Paysan*), Mme ML Oget tbé
- 733 3 Ulysse De Touzaine**, h, 7 ans, (AQ), 70 k, Mlle F Busson (*A Cisel*), A Le Clerc (s) tbé
- 867 4 Kwazulu Natal**, h, 10 ans, 66 k, D Lelarge (*R Bertin*), D Lelarge tbé

12 partants ; 32 eng. ; 12 part. déf. - Total des entrées : 343 €

10 long, 3 long, 3,5 long.

10 560 € - 5 280 € - 3 080 € - 2 090 € - 990 €

Primes aux éleveurs :

1 584 € Remi Passelande.

792 € Mme F. Herissay de Laitre.

462 € Jean-Michel Caquineau, Mme Lydie Caquineau.

313 € Gaetan Gilles.

148 € Mme Micheline Josse, Denis Josse, Herve Josse, Mme Isabelle Josse.

Temps total : 06'07''58

LIMOGES

0531 165

Dimanche 14 juin 2015

Commissaires de courses : Philippe VORNIERE - Paquita PECOUT
- Pierre POURET - Serge BARTHELEMY

1012 3926 PRIX OLIVIER DE ROCHEBOUET **4.200 m**
(Haies)

11 000 € (5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus. Poids : 5 ans, 65 k. ; 6 ans et au-dessus, 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 1.000 cette année et par 2.500 l'année dernière.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- 414 Royal D'Arc**, h, b, 10 ans, (SF), par Le Triton (USA) et Lextrienne (Neustrien), 73 k (71 k), Mme Nicole Terriere (*B Fouchet*), F Nicolle 1
- 920 4 Cru Classe**, h, bb, 9 ans, par Sin Kiang et Champion's Sister USA (Spence Bay IRE), 70 k (68 k), Francis Delord (*J Zerourou*), F Lagarde 2
- 892 4 Cabaletta**, f, b, 5 ans, par Congrats USA et Quest For Ambition USA (Quest For Fame GB), 65 k (63 k), Didier Marion (*C Babonneau*), JD Marion 3
- 918 Vitavi D'Albain**, f, al, 6 ans, par Loup Solitaire USA et Lightim (Lightning), 65 k, Martial Grain (*S Massinot*), M Grain 4
- 810 5 Full Of Pep**, f, b, 6 ans, par Walk In The Park IRE et Gaily Zest USA (St Jovite USA), 66 k (64 k), Xavier Caumont (*H Rodriguez Nunez*), X Caumont 5
- 744 2 La Maria**, f, 6 ans, 69 k, Mme O Ceremonie (*F Barrao*), E Dell'Ova 6
- Veroco D'Helline**, h, 6 ans, (AQ), 67 k (65 k), B Tremblin (*Mlle E Cieslik*), M Chapuron 7
- 919 4 Ajax Real IRE**, h, 6 ans, 67 k (65 k), F Delord (*Y Lapeyre*), F Lagarde 8
- Le Green**, h, 9 ans, 68 k, AB Pellerin (*Mr P Phokaeo*), AB Pellerin arr

9 partants ; 31 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 342 €

12 long, 3 long, 4,5 long, 1,5 long, 8,5 long, loin, loin.

5 280 € - 2 640 € - 1 540 € - 1 045 € - 495 €

Primes aux éleveurs :

792 € S.c.e.a. Le Fragneau.

396 € Jean-Denis Saivert, Mme Martine Garceau.

231 € Haras de Bouquetot Sarl.

156 € Alexis Bouillot.

74 € Mme Gilles Forien, Gilles Forien.

1013 3925 PRIX DE TEXONNIERAS **3.350 m**
(Haies)

10 000 € (4 800, 2 400, 1 400, 950, 450) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **4 et 5 ans**, n'ayant pas, en course de haies, été classés 1er ou 2ème d'une course de dotation totale de 12.000. **Poids : 4 ans, 66 k. ; 5 ans, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 1.000.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- Ange De La Roque**, h, b, 5 ans, par Kapgarde et Nacelle De La Roque (Officiel), 71 k (69 k), Mme Robert Mongin (*A Adeline de Boisbrunet*), G Macaire (s) 1
- Red Time**, f, bf, 4 ans, par Nickname et Oree D'Amour (Mansonnien), 65 k (63 k), Francois Nicolle (*B Fouchet*), F Nicolle 2
- 830 Royal Adevayo**, h, b, 5 ans, par Until Sundown USA et Yeka [Septieme Ciel (USA)], 69 k (67 k), ♂, Hayeres (s) (*V Chatellier*), F Hayeres (s) 3
- 810 Vox Boutonnier**, h, bf, 5 ans, par Voix Du Nord et Aelana (Aelan Hapi USA), 68 k, Mme Michel Chapuron (*F Barrao*), M Chapuron 4
- Dream Parcs**, h, b, 5 ans, par Domedriver (IRE) et Paris Cour (Air De Cour USA), 68 k, ♂, Arnaud Chaille-Chaille (*F Pamart*), A Chaille-Chaille 5
- Miss Risk**, f, 5 ans, 66 k (64 k), HA Hardy (*Mlle E Cieslik*), MALI Droueche 6
- 860 4 Floraisor Du Mont**, h, 4 ans, 66 k (64 k), F Delord (*J Zerourou*), F Lagarde 7
- Biaka De La Brunie**, f, 4 ans, (AQ), 64 k, F Delord (*S Massinot*), F Lagarde 8
- 639 Annabelle Du Maine**, f, 5 ans, 66 k (64 k), Mlle V Crozetiere-Roulet (*H Rodriguez Nunez*), A Mesnil arr
- 890 Idol's Charm**, h, 4 ans, 66 k (64 k), D Marion (*C Babonneau*), JD Marion arr

10 partants ; 44 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 343 €

Eng. sup. : *Biaka De La Brunie*

4,5 long, 1 long, 13 long, 6,5 long, loin, loin, loin.

4 800 € - 2 400 € - 1 400 € - 950 € - 450 €

Primes aux éleveurs :

720 € Mme Robert Mongin.

360 € Xavier Leredde.

210 € David Antunes.

142 € Guillaume Chatelus, Olivier Chateau.

67 € Mme Gabriel Nouard.

Temps total : 03'41''03

NIORT

0138 165

Dimanche 14 juin 2015

Commissaires de courses : Jacques MENAND - Jean-Paul CHALLET - Gilles GOBIN - Didier CAILLET

1014 3915 PRIX GARAGE CITROEN NASA NIORT **3.400 m**
(Haies. - Femelles)

13 000 € (6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.

Pour pouliches de **3 ans**, n'ayant pas, en courses de haies, reçu 4.000 (victoires et places). **Poids : 65 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 1.000.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- 751 4 American Bohemia**, f, b, 3 ans, par American Post GB et Operam (GB) (Kris GB), 68 k, Christopher Hogg (*J Plouganou*), JL Guillochon 1
- Natarebelle**, f, gr, 3 ans, par Smadoun et Mitemps (Tremolino USA), 65 k, Michel Pehu (*A Gasnier*), D Sourdeau de Beaugard (s) 2
- 842 4 Duchesse De Launay**, f, al, 3 ans, par Ballingarry IRE et Princesse Du Soir (Achille), 67 k, Jean-Christophe Auvrai (*C Lefebvre*), A Lacombe 3
- 863 4 Corrida Des Obeaux**, f, bf, 3 ans, (AQ), par Kapgarde et Hispaniola (Useful), 66 k (64 k), Mme Nicolas Devilder (*V Bernard*), N Devilder 4
- Happy Vireenne**, f, b, 3 ans, par Turgeon USA et Legende Vireenne (Legend Of France USA), 65 k, Pascal Journiac (*MO Bellej*), P Journiac 5

863	Sparkling Frost , f, 3 ans, 65 k, Mme N Vandenebeele (O Jouin), PH Peltier	6
903	Pretty Du Kalon , f, 3 ans, 65 k, M Delaunay (M Delage), P Quinton (s)	7
903	Be Mine , f, 3 ans, 66 k (64 k), ♂, S Jeddari (A Seigneur), S Jeddari	8
863	Aimaissa , f, 3 ans, 67 k (65 k), Haras du Hoguenet (S Carrere), G Macaire (s)	9
677	Idaline , f, 3 ans, 68 k, Ecurie Etoile N.v. (O Auge), J Planque	arr
	Della Valentina , f, 3 ans, 65 k (63 k), T Bruit-Bonsergent (S Cossart), M de Montfort	arr
863	Ballinguihen , f, 3 ans, 65 k (63 k), J Follain (A Baudoin-Boin), J Follain	arr
902	Lady Valley , f, 3 ans, 65 k, R Tabart (M Benhennou), G Macaire (s)	arr
709	Enadream , f, 3 ans, 65 k (64 k), Y Fouchard (R Mayeur), F Hayeres (s)	arr

14 partants ; 43 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 488 €

Eng. sup. : *Sparkling Frost*

1 long, 1 long, 5 long, 4 long, 3 long, 8 long, 5 long, 4 long.

6 240 € - 3 120 € - 1 820 € - 1 235 € - 585 €

Primes aux éleveurs :

936 € Christopher Hogg, Bertrand Hogg.
468 € Michel Pehu.
273 € Jean-Christophe Auvrai.
185 € Mme Nicolas Devilder, Benjamin Devilder.
87 € Claude Coue, Mme Colette Coue.

Temps total : 04'13"36

Le jockey Bertrand LESTRADE n'étant pas en mesure de pouvoir monter, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la pouliche AIMAISSE par le jockey Sean CARRERE.

1015 3916 PRIX ENTREPRISE BONNEAU ET FILS TRAVAUX PUBLICS 3.800 m

(Haies. - A réclamer)

11 000 € (5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, mis à réclamer pour 8.000, 9.000 ou 10.000. **Poids : 68 k.** Les poulains et pouliches mis à réclamer pour 9.000 porteront 2 k., pour 10.000, 4 k. En outre, les poulains et pouliches ayant, cette année, en courses de haies, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 4 k.

862	Cross Way (IRE) , h, b, 4 ans, par Hannouma (IRE) et Mislix (Linamix), 72 k (68 k), (9.000), Mme France Fertillet (C Couillaud), Y Fertillet (s)	1
907	Rockozal , f, b, 4 ans, par Rock Of Gibraltar IRE et Corrozal GER (Cape Cross IRE), 68 k (64 k), (8.000), ♂, Christian Trecco (V Bernard), P Chevillard	2
907	Betise Beauchene , f, bc, 4 ans, par Peer Gynt JPN et Adria De Clermont (Robin Des Pres), 68 k, (9.000), Elevage de Clermont (PA Carberry), Mme L Carberry	3
923	Layos (IRE) , h, gr, 4 ans, par Verglas IRE et Towanda USA (Dynaformer USA), 70 k (66 k), (9.000), ♂, Philippe Lefevre (B Claudic), PH Lefevre	4
826	Kaoma Succes , f, b, 4 ans, par Racinger et Alzasca (Grape Tree Road GB), 68 k, (9.000), Damien Bellanger (A Gasnier), D Sourdeau de Beauregard (s)	5
436	Pepe Nunca , h, 4 ans, 72 k, (10.000), Mme B Menuet (O Jouin), W Menuet	arr
847	See The Light , f, 4 ans, 70 k (66 k), (10.000), ♂, W Menuet (A Bonduau), W Menuet	arr
864	Balkony , h, 4 ans, 68 k, (8.000), ♂, Sarl Ecurie Andre Pommerai (O Auge), J Planque	arr

8 partants ; 28 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 232 €

Sans motif : *Macghev.*

loin, loin, 2 long, loin.

5 280 € - 2 640 € - 1 540 € - 1 045 € - 495 €

Primes aux éleveurs :

792 € Malcolm Parrish.
396 € Capital Pur Sang.
231 € Christophe Duveau.
156 € S.f. Bloodstock Llc.
74 € Damien Bellanger, Nicolas Bellanger.

Temps total : 04'36"13

1016 3917 PRIX DES PMU PARTENAIRES SOCIETE DES COURSES DE NIORT 3.800 m

(Haies. - Autres Que de Pur Sang. - Femelles)

13 000 € (6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.

Pour pouliches et juments de 4 et 5 ans, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant pas, en course de haies, reçu 6.500 (victoires et places). **Poids : 4 ans, 64 k. ; 5 ans, 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues, en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 1.500.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

	Bright Rose , f, b, 4 ans, (AQ), par Califet et Prime Rose (Video Rock), 64 k, Gilbert Lenzi (C Lefebvre), G Chereh	1
908	Be Work , f, b, 4 ans, (AQ), par Network GER et Precieuze (Video Rock), 64 k, Vincent Langenais (J Blandamour), P Quinton (s)	2
	Belle Ile , f, b, 4 ans, (AQ), par Linda's Lad (GB) et Quamiland [Lost World (IRE)], 64 k, Thierry Cypres (O Jouin), PH Peltier	3
913	Bonne Esperance , f, bm, 4 ans, (AQ), par Dom Alco et Falkland III (Video Rock), 64 k, Gildas Martin (MO Belley), T Boivin	4
	Aurore Bleue , f, b, 5 ans, (AQ), par Malinas GER et Quetsche Bleue (Dear Doctor), 66 k, Mme Annie Commeau (A Gasnier), P Journiac	5
913	Baud Du Moulin Mas , f, 4 ans, (AQ), 64 k, Sarl Carion E.m.m. (P Lucas), A Adeline de Boisbrunet	arr
	Brune Ecossaise , f, 4 ans, (AQ), 64 k, G Lacombe (C Couillaud), E Papon	arr
	Belle Du Luy , f, 4 ans, (AQ), 64 k, Mme P Papot (M Lamazou-Laresse), C Cheminaud	arr

8 partants ; 31 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 387 €

Eng. sup. : *Belle Ile*

courte encolure, 2 long, loin, 4 long.

6 240 € - 3 120 € - 1 820 € - 1 235 € - 585 €

Primes aux éleveurs :

936 € M.I. Bloodstock Ltd.
468 € E.a.r.l. Trinquet, Marc Trinquet, Olivier Trinquet.
273 € Thierry Cypres.
185 € Thierry Cypres.
87 € Luc Journiac, Francois-Xavier Journiac.

Temps total : 04'44"81

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné le propriétaire Gildas MARTIN par une amende de 30 euros pour couleurs non conformes.

STRASBOURG

0907 165 Dimanche 14 juin 2015

Commissaires de courses : Marc FREYSZ - Paul MUNSCH - Francois BURG - Jean-Pierre FIX

1017 3932 PRIX EAI 3.800 m

(Haies)

18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 5 ans, n'ayant pas, cette année, en courses à obstacles, reçu une allocation de 7.000. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

882	Poulaphouca , f, al, 5 ans, par Paolini GER et Piercetown IRE (Germany USA), 68 k (66 k), Stall Newbridge (V Korytar), Mme DU Smith	1
905	Polar Green , h, gr, 5 ans, par Martaline GB et Estrella Polar GER (Acatenango GER), 67 k, David-James Jackson (A de Chitray), J Bertran de Balanda (s)	2
879	Wood Law , f, b, 5 ans, par Classic Law GB et Wind Of Grace (Exit To Nowhere USA), 67 k (65 k), Claude Thiriet (M Lahlah), Mme R Philippon	3
	Tempete D'Ainay , f, b, 5 ans, par Tremolino USA et Etoile D'Ainay (Dom Alco), 64 k (65 k), Stephane Milaveau (F de Giles), E Clayeux (s)	4
774	Helle Kuchen , f, b, 5 ans, par Android USA et Tchindaley [Majorien (GB)], 68 k, Michel Masson (H Tabet), C Dondi	5
939	Qissora , h, 5 ans, 68 k, D Gleize (T Beurain), D Gleize	6
	Acteur De L'Ecu , h, 5 ans, (AQ), 67 k, SM Staub (M Pitart), M Weber	7

7 partants ; 30 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 338 €

2 long, 10 long, 4 long, 7 long, 1 long, loin.

8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 €

Primes aux éleveurs :

1 296 € Michael Smith.
648 € Bertran de Balanda (s).
378 € Claude Thiriet.
256 € Stephane Milaveau.
121 € Francois Bourson, Axel Bourson, Alban Bourson.

Temps total : 04'20"47

1018 3933 PRIX CINELOGES 4.200 m

(Steeple-Chase)

19 000 € (9 120, 4 560, 2 660, 1 805, 855) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 8.000. **Poids : 5 ans, 65 k. ; 6 ans et au-dessus, 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.500 cette année et par 5.000 l'année dernière.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

	Valkevi De Kerker , h, b, 6 ans, par Khalkevi IRE et Kadouch (Kadrou), 69 k, Ecurie des Dunes (<i>T Beaurain</i>), P Quinton (s)	1
735 2	Urbicus , h, b, 7 ans, (AQ), par Great Pretender IRE et Las De La Croix (Grand Tresor), 68 k, Mlle Annick Mahe (<i>J Duchene</i>), P Quinton (s)	2
	Tania De Balme , f, al, 8 ans, par Cachet Noir USA et Calyptol (Phantom Breeze IRE), 67 k (65 k), Mlle Vanessa Frison (<i>T Blainville</i>), Mlle V Frison	3
	Soulongy , h, gr, 9 ans, par Turgeon USA et Achere (Mont Basile), 67 k, Mme Magalen Bryant (<i>A de Chitray</i>), J Bertran de Balanda (s)	4
823 4	Vivelpoint , h, b, 6 ans, (AQ), par Antarctique IRE et Quete De Sivola (Robin Des Champs), 70 k (68 k), Mlle Marie-Laetitia Mortier (<i>M Lahlah</i>), Mlle ML Mortier	5
881 5	Annakov GER , h, 6 ans, 69 k, ♂, F Meckes (<i>H Tabet</i>), F Meckes	6
880	One'sarah , f, 6 ans, 65 k (66 k), D Ambos (<i>F de Giles</i>), D Ambos	7
681	Moneymix GB , h, 8 ans, 68 k, Kohala Racing (<i>M Pitart</i>), M Weber	arr

8 partants ; 35 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 406 €
 encolure, 6 long, courte encolure, 9 long, 2 long, loin.
 9 120 € - 4 560 € - 2 660 € - 1 805 € - 855 €

Primes aux éleveurs :
 1 368 € Mme Kerstin Drevet.
 684 € Jean-Pierre Mahe, Mme Florence Mahe.
 399 € Jean-Luc Henry.
 270 € Sari Carion E.m.m..
 128 € Daniel Lassaussaye, Mlle Marie-Laetitia Mortier, Louis Baudron.

Temps total : 05'10''48

1019 3934 **PRIX EMILE ET DANY NIESS** 5.200 m
 (Steeple-Chase-Cross-Country)

17 000 € (8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.
 Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus. Poids : 5 ans, 65 k. ; 6 ans et au-dessus, 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 3.000 cette année et par 6.000 l'année dernière.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

855 4	Vinga , f, bb, 6 ans, (AQ), par Voix Du Nord et La Menardiere (True Brave USA), 70 k, Mme Jacques Cypres (<i>F de Giles</i>), E Clayeux (s)	1
	Joie Du Tango , f, bf, 9 ans, par Awakened (IRE) et Miss Bonfosse (Hard Leaf), 69 k, Ecurie des Dunes (<i>T Beaurain</i>), P Quinton (s)	2
805 4	Thilda , f, bf, 8 ans, (AQ), par Ungaro GER et Vhiltida (Laostic), 66 k (66 1/2 k), Alexandre Hamel (<i>J Duchene</i>), F Matzinger	3
833 5	Quart De Thaïx , h, al, 11 ans, (SF), par Ragmar et Balistique (Cap Martin), 67 k, ♂, Alphonse Kleindienst (<i>V Korytar</i>), A Kleindienst	4
805	Topaze D'Auteuil , h, bf, 8 ans, (AQ), par Discover D'Auteuil et Nuance Bleue (Epervier Bleu GB), 67 k (65 k), Samuel Couvreur (<i>T Blainville</i>), SAM Couvreur	5
883	Jardin D'Erevan , h, 6 ans, 72 k, ♂, J Beres (<i>H Tabet</i>), Y Fouin (s)	6
828	Magnum Du Lac , h, 8 ans, 70 k (68 k), G Houillon (<i>G Fabre</i>), G Houillon	tbé
833 4	Sourie De Curty , h, 9 ans, (AQ), 68 k, P Cluzeau (<i>JG Gueracague</i>), P Cluzeau	tbé

8 partants ; 32 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 343 €
 2 long, 15 long, 6 long, 2 long, loin.
 8 160 € - 4 080 € - 2 380 € - 1 615 € - 765 €

Primes aux éleveurs :
 1 224 € Jacques Cypres, Laurent Couetil.
 612 € Mme Andree Dyvrande.
 357 € Michel Contignon, Georges Contignon.
 242 € Michel Bourgneuf.
 114 € Francois Couvreur.

Temps total : 06'51''28

VITRE

0160 165 Dimanche 14 juin 2015

Commissaires de courses : Michel GASNIER - Dominique GORON
 - Henri RADOUX

1020 3918 **PRIX FEDERATION REGIONALE DE L'OUEST** 3.800 m
 (Haies)

14 000 € (6 720, 3 360, 1 960, 1 330, 630) - dotation France Galop.
 Pour tous poulains et pouliches de 3 ans, n'ayant pas reçu 2.000 en course de haies (victoires et places). Poids : 66 k. Les poulains et pouliches ayant, en courses de haies, reçu 1.000 (victoires et places) porteront 2 k.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

319	Let's Do It , f, b, 3 ans, par Early March GB et Camomille (GER) (Pennekamp USA), 64 k (65 k), ♂, Gerard Samama (<i>J Charron</i>), J Boisnard (s)	1
889	Iron King , h, al, 3 ans, par Satri IRE et Iron Lassie USA (Deputy Minister CAN), 66 k, Didier Marion (<i>MA Billard</i>), JD Marion	2
921	Ourville's Star , f, b, 3 ans, par Linda's Lad (GB) et Star's Mixa (Linamix), 66 k (64 k), Ecurie Victoria Dreams (<i>J Croce</i>), Mlle T Puitg	3
480	Far Away Burg , f, b, 3 ans, par Sageburg (IRE) et Far Away Girl (Cadoudal), 64 k, Ecurie des Mouettes (<i>T Majorcryk</i>), M Mace	4
480	Mayriburg , f, bm, 3 ans, par Sageburg (IRE) et Maryleo (IRE) (Galileo IRE), 64 k (62 k), Ecurie des Mouettes (<i>Y Michaux</i>), M Mace	5
903	Melly Dancer , f, 3 ans, 64 k (62 k), Y Seror (<i>N.W O'Driscoll</i>), ARM Lefeuvre	6
	Nadhurel , h, 3 ans, 66 k, JL Bertin (<i>R Bertin</i>), JL Bertin	7
	Papatudo Has , h, 3 ans, 66 k (64 k), Scea Hamel Stud (<i>C Hermaize</i>), P Quinton (s)	arr
	Tomar , f, 3 ans, 64 k, P Cottin (<i>A Gouard</i>), T Poche	arr
863	Sissi Du Rheu , f, 3 ans, 64 k, D Lassaussaye (<i>R Bonnet</i>), G Lassaussaye	arr
	Filly Of Win , f, 3 ans, 64 k, R Marcel (<i>M Danglades</i>), R Marcel	arr
	Turfka , f, 3 ans, 64 k, D Marion (<i>A Desvaux</i>), JD Marion	arr

12 partants ; 35 eng. ; 12 part. déf. - Total des entrées : 242 €
 9,5 long, 7,5 long, 8 long, 8 long, 5 long, 8,5 long.
 6 720 € - 3 360 € - 1 960 € - 1 330 € - 630 €

Primes aux éleveurs :
 1 008 € Gerard Samama.
 504 € Scea Haras des Chataigniers.
 294 € S.c.e.a. Hautemaniere, Mme Laetitia Hautemaniere.
 199 € Ecurie D.
 94 € Mme Maryvonne Laboue.

Temps total : 04'27''07

1021 3919 **PRIX CENTRE LECLERC DE VITRE** 3.800 m
 (Haies. - Femelles)

13 000 € (6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.
 Pour pouliches de 4 ans, n'ayant pas gagné en course de haies. Poids : 65 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (places) : 1 k. par 1.000.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

742 4	Belle Du Chenet , f, b, 4 ans, par Poliglote (GB) et Orthence (Epervier Bleu GB), 70 k (68 k), Mme Magalen Bryant (<i>D Ubeda</i>), MARC Rolland	1
923	Puce Des Brieres , f, b, 4 ans, par Tomorrows Cat USA et Puceofwest (Man O West), 68 k (66 k), Thierry Poche (<i>A Gouard</i>), T Poche	2
862 5	Bugel Bihan , f, b, 4 ans, par Le Fou (IRE) et Poupig Bihan (Grand Tresor), 65 k (63 k), Olivier Sauvaget (<i>Y Michaux</i>), O Sauvaget	3
923 3	Flight City , f, b, 4 ans, par Day Flight GB et Solitaire City (Loup Solitaire USA), 68 k (66 k), Guillaume Androuin (<i>N.W O'Driscoll</i>), G Androuin	4
729	Une Note De Tango , f, al, 4 ans, par High Rock (IRE) et Miss Lagoda (Sicyos USA), 65 k (64 k), Jerome Zuliani (<i>A Auchere</i>), J Zuliani	5
	Vici , f, 4 ans, 66 k, ♂, B Letourneux (<i>Mr K Dubourg</i>), B Letourneux	arr
602	Bienoumbien , f, 4 ans, 66 k, Mme I Pacault (<i>J Charron</i>), Mme I Pacault	arr
761	Plume Royale , f, 4 ans, 65 k, X Libbrecht (<i>A Desvaux</i>), GIL Chaignon	tbé

8 partants ; 25 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 256 €
 Sans motif : *Vallee Blues*.
 6 long, 18 long, 3/4 long, 5,5 long.
 6 240 € - 3 120 € - 1 820 € - 1 235 € - 585 €

Primes aux éleveurs :
 936 € Mlle Marie-Laure Besnouin.
 468 € Eric Saille.
 273 € Patrick Rago, Jean Lorvellec.
 185 € Jacques Seror.
 87 € Mme Andree Dyvrande.

Temps total : 04'23''71

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné l'entraîneur Guillaume LASSAUSSAYE par une amende de 75 euros, les mentions de vaccination portées sur le document d'identification de la jument VALLEE BLUES n'étant pas conformes.

1022 3920 **PRIX MARQUISE DE SEVIGNE** 3.800 m
 (Haies)

13 000 € (6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.
 Pour tous chevaux de 5 ans, n'ayant, depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus, en courses de haies, ni gagné, ni reçu 10.000 (places). Poids : 66 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

	Diyamindar , h, b, 5 ans, par Zamindar USA et Diyawara IRE (Doyoun IRE), 66 k, ♂, Haras de Sainte Gauburge (<i>J Charron</i>), J Boissard (s)	1
843	Fitz Roy , h, bf, 5 ans, par King's Best USA et Irish Jig (Green Dancer USA), 67 k, ♂, Benoit Connan (<i>MA Billard</i>), Y Fertillet (s)	2
	Akayali , h, b, 5 ans, (AQ), par Saddler Maker (IRE) et Neljoe (Signe Divin USA), 66 k (64 k), Moise Bricault (<i>A Gouard</i>), M Bricault	3
843	Siba De La Pampa , f, b, 5 ans, par Astarabad USA et Faitiche D'Aubry (Le Nain Jaune), 66 k (64 k), Patrick Fellous (<i>D Ubeda</i>), MARC Rolland	4
	Anouk Des Ongrais , f, b, 5 ans, par Dream Well et Cecile Des Ongrais (Valanjou), 64 k (62 k), Mme Philippe Chemin (<i>J Lebrun</i>), P Chemin	5
939	Alibaba Precieux , h, 5 ans, 66 k, Mme M Desvaux (<i>A Desvaux</i>), Mme M Desvaux	6
954	Enimie , f, 5 ans, 64 k (62 k), Mme C Geffray (<i>N.W O'Driscoll</i>), C Lecrivain	7
706	Chanderi , h, 5 ans, 66 k (64 k), JL Bertin (<i>S Thepaut</i>), JL Bertin	8
	Again Sivola , h, 5 ans, 66 k (64 k), J Merienne (<i>A Auchere</i>), J Merienne	9
922	Althea Des Pictons , f, 5 ans, 65 k (63 k), Scea Marais des Pictons (<i>Y Michaux</i>), O Sauvaget	arr
922	Kalilas , f, 5 ans, 65 k, S Ruel (<i>Mr K Dubourg</i>), C Dubourg	arr
834	Agades , h, 5 ans, (AQ), 67 k (65 k), M.I. Bloodstock Ltd (<i>M Camus</i>), G Chereil	tbé

12 partants ; 30 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 310 €

Eng. sup. : *Enimie*

30 long, 12 long, 1/2 long, 1,5 long, encolure, 9,5 long, 30 long, 8 long.

6 240 € - 3 120 € - 1 820 € - 1 235 € - 585 €

Primes aux éleveurs :

- 936 € Scea Haras du Ma.
- 468 € Frederic Thery, Arthur Detoef.
- 273 € Lionel Bricault, Moise Bricault.
- 185 € Joel Degroote.
- 87 € Marc Trincot, Mme Odile Trincot.

Temps total : 04'17''79

Le jockey Mlle Céline CROUZET ne pouvant honorer son engagement de monte, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre AKAYALI par le jockey Anthony GOUARD.

AUTEUIL

0006 166

Lundi 15 juin 2015

Terrain souple

Commissaires de courses : Ange CORVELLER - Emmanuel CHEVALIER du FAU - Patrick de LA HORIE - Micheline LEURSON

1023 225 PRIX DU BOULONNAIS 3.500 m
(Steeple-Chase)

55 000 € (26 400, 13 200, 7 700, 5 225, 2 475)

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, n'ayant, en steeple-chase, ni couru trois fois, ni reçu deux allocations. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 4.000.**Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.**

837	Bon Augure , h, gr, 4 ans, (AQ), par My Risk et Jacee (Royal Charter), 72 k, Mme Lynne Maclennan (<i>A Gasnier</i>), A Lacombe	1
908	Wiccalina , f, ro, 4 ans, par Martaline GB et Wicca Eria (Turgeon USA), 64 k, Douglas Mcmillan (<i>W Denuault</i>), E Leenders	2
790	Bel Ami D'Alene , h, al, 4 ans, (AQ), par Dom Alco et Joliette D'Alene [Garde Royale (IRE)], 66 k, Patrick Joubert (<i>Mlle N Desoutter</i>), F Nicollet	3
790	Made To Measure , h, b, 4 ans, par Smadoun et Cousette (Polish Precedent USA), 66 k, Ian Kellitt (<i>K Nabert</i>), Y Fouin (s)	4
822	Tiara Man , h, b, 4 ans, par Muhtathir GB et Royal Tiara UAE (Machiavellian USA), 66 k, Equus Caroli (<i>L Philipperon</i>), J Michal	5
900	Bimbo De Candale , f, 4 ans, (AC), 64 k, T de Lauriere (<i>E Esar</i>), T de Lauriere	6

6 partants ; 25 eng. ; 6 part. déf. - Total des entrées : 852 €

5 long, 1 long, 10 long, 1,5 long, 8 long.

26 400 € - 13 200 € - 7 700 € - 5 225 € - 2 475 €

Primes aux éleveurs :

- 3 960 € Joel Denis.
- 1 980 € Daniel Chassagneux.
- 1 155 € Louis Couteaudier.
- 783 € Nicolas Madamet, Ian Kellitt.
- 371 € Mlle Louise Collet Vidal, Mlle Camille Collet Vidal.

Temps total : 04'26''92

1024 221 GRAND PRIX ARSENE SAUPIQUET (PRIX BURGRAVE II) 3.500 m

(Haies. - A réclamer. - Femelles)

23 000 € (11 040, 5 520, 3 220, 2 185, 1 035)

Pour pouliches de 3 ans, mises à réclamer au minimum pour 11.000, avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 11.000. En outre, toute pouliche ayant, cette année, en courses de haies, reçu une allocation de 10.000 portera 2 k.**Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 4 k.****Un souvenir sera remis au propriétaire, à l'entraîneur, au jockey, au cavalier d'entraînement du cheval gagnant par Monsieur Eric HUMBLOT, Directeur Général de Saupiquet.**

936	De L'Au Dela , f, b, 3 ans, par Konig Turf GER et Kool Girl (True Brave USA), 66 k (62 k), (11.000), Gallorini (s) (<i>S Pechaire</i>), JP Gallorini (s)	1
979	Meshavita , f, b, 3 ans, par Meshaher USA et Evita ITY (Shantou USA), 73 k (69 k), (21.000), Christophe Martinon (<i>S Bourgois</i>), C Martinon	2
903	Lizete , f, al, 3 ans, par Balko et Katiouka (Medaaly GB), 68 k (64 k), (15.000), Mme Beatrice Boudraa (<i>T Cousseau</i>), D Windrif	3
926	Dividylles , f, gr, 3 ans, par Le Triton (USA) et Idylles BEL (Sayyaramix), 69 k (65 k), (13.000), Patrick Chevillard (<i>V Bernard</i>), P Chevillard	4
926	Poursuite , f, bb, 3 ans, par Spirit One et Persephassa (Tiger Hill IRE), 71 k (67 k), (17.000), Jacques Laporte (<i>THO Gillet</i>), C Aubert	5
824	Naiaiditique , f, 3 ans, 66 k (62 ^{1/2} k), (11.000), Ecurie Centrale (<i>D Mescam</i>), FM Cottin (s)	6
889	Petite Gravure , f, 3 ans, 66 k (62 k), (11.000), S Hoffmeister (<i>B Beaunez</i>), M Seror	7
903	Jojalea , f, 3 ans, 71 k (67 k), (21.000), Passion Racing Club (<i>JC Gagnon</i>), H Billot (s)	8
936	Khaymi , f, 3 ans, 66 k (62 k), (11.000), ♂, Mlle V Crozetiere-Roulet (<i>M Lahlah</i>), A Mesnil	9
824	Calamity De L'Orme , f, 3 ans, (OC), 66 k (62 k), (11.000), M Seror (<i>D Ubeda</i>), M Seror	10
903	Poli Bamba , f, 3 ans, 68 k, (15.000), J Detre (<i>O Jouin</i>), PH Peltier	-
832	Kenny Penny , f, 3 ans, 69 k (65 k), (17.000), Ecurie Club des Etoiles (<i>S Dolan</i>), Mme P Butel	-
824	Ferry Merry , f, 3 ans, 67 k (63 k), (13.000), P Adda (s) (<i>J Giron</i>), P Adda (s)	arr
903	Adana Blue , f, 3 ans, 66 k (62 k), (11.000), Scea Hamel Stud (<i>F Leroy</i>), JP Gallorini (s)	arr
936	Quant A Soi , f, 3 ans, 67 k (63 k), (13.000), Ecurie Centrale (<i>R Mayeur</i>), FM Cottin (s)	tbé

15 partants ; 28 eng. ; 15 part. déf. - Total des entrées : 218 €

encolure, 1/2 long 3/4, 1 long 1/4, 2,5 long, 2 long, 1 long, encolure, 15 long, 5 long.

11 040 € - 5 520 € - 3 220 € - 2 185 € - 1 035 €

Primes aux éleveurs :

- 1 656 € Romain Morazin.
- 828 € Angelo Franco Brambilla.
- 483 € Gildas Blain.
- 327 € Patrice Olivier.
- 155 € Raoul Deschildre.

De L'Au Dela, réclamée 11.800,00 € par HUBERT DE WAELE.**Lizete**, réclamée 15.800,00 € par son propriétaire.**Meshavita**, réclamée 22.222,00 € par PHILIPPE GOUTMANN.

Temps total : 04'24''17

Le jockey Benjamin GELHAY étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la pouliche MESHAVITA par le jockey Stevan BOURGOIS.

1025 224 PRIX KATKO 4.300 m
(Steeple-Chase. - Handicap de catégorie)

58 000 € (27 840, 13 920, 8 120, 5 510, 2 610)

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les poulains et les pouliches auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 64 k.**La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 70 k.**

Référence : +10.

836	Korsar , h, b, 4 ans, par Antarctique IRE et Rhapsodie (Saint Cyrien), 67 k, Ecurie des Dunes (<i>T Beurain</i>), P Quinton (s)	1
784	Jeu St Eloi , m, bf, 4 ans, par Saint Des Saints et Ottolina (Saint Cyrien), 69 k, Jacques Detre (<i>J Reveley</i>), G Macaire (s)	2
	Sir D'Alma , h, b, 4 ans, par Croco Rouge IRE et Maria De L'Alma [Akarad (FR)], 70 k, Pascal Deshayes (<i>M Farcinade</i>), C&Y Lerner (s)	3
928	Linodargent , h, gr, 4 ans, par Kendargent et Line Perle (Gold And Steel), 70 k, Guy Pariente (<i>G Re</i>), Y Fouin (s)	4

796	1 Belle Princesse , f, b, 4 ans, (AQ), par Nickname et Licara D'Airy (Oblat), 69 k, Mme Magalen Bryant (<i>D Cottin</i>), J Ortet (s)	5
935	4 Heights Of Glory , f, 4 ans, 65 k, N Pharaon (<i>J Giron</i>), C&Y Lerner (s)	6
836	3 Beau Et Royal , h, 4 ans, 70 k, Mme M Bryant (<i>A Acker</i>), MARC Rolland	7
930	Vizir Du Berlais , h, 4 ans, 62 k, Ballantines Racing Stud Ltd (<i>L Phillipperon</i>), ROB Collet (s)	arr

8 partants ; 23 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 991 €
 Sans motif : *Energica*.
 1,5 long, 5 long, 2,5 long, 15 long, 2 long, loin.
 27 840 € - 13 920 € - 8 120 € - 5 510 € - 2 610 €
 Primes aux éleveurs :
 4 176 € Pavel Vitek.
 2 088 € Pierre Senamaud, Didier Giethlen, Christophe Cadel, Mme Nathalie Baudry.
 1 218 € Jean-Paul Deshayes, Mme Marie-Odile Deshayes.
 826 € Guy Pariente.
 391 € Mme Magalen Bryant, Mlle Muriel Caslant.
 Temps total : 05'35''26
 Le jockey Bertrand LESTRADE ne pouvant honorer son engagement de monte, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le poulain JEU ST ELOI par le jockey James REVELEY.

1026 ²²³ **PRIX DU VESINET** (Haies. - A réclamer) **3.600 m**

23 000 € (11 040, 5 520, 3 220, 2 185, 1 035)
 Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, mis à réclamer au minimum pour 9.000, au maximum pour 17.000, avec prix de réclamation intermédiaires de 2.000 en 2.000. **Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 9.000. En outre, tout cheval ayant, cette année, reçu en courses de haies, une allocation de 10.000 portera 2 k.
Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 4 k.

952	Royal Piper , f, b, 5 ans, par Nickname et Royale Trophy (Vertical Speed), 65 k (61 k), (11.000), Mme Annie Grue (<i>D Ubeda</i>), M Seror	1
840	4 Mobi , h, bb, 11 ans, par Volochine IRE et Happy French (Brinkmanship USA), 70 k, (9.000), Florent Guy (<i>D Cottin</i>), JUL Phelippon	2
840	5 Really Hurley , h, gr, 10 ans, par Urban Ocean (FR) et Millie Hurley (Green Tune USA), 69 k, (11.000), Daniel Beaunez (<i>JL Beaunez</i>), Mme P Butel	3
Blouspan , h, b, 9 ans, par Spadoun et Nymphaea Bleu USA (Polish Navy USA), 72 k (68 k), (17.000), Herve Billot (<i>B Beaunez</i>), H Billot (s)	4	
794	Lamigo , h, gr, 7 ans, par American Post GB et Lamboghina GER (Alkalde GER), 72 k (68 k), (17.000), Jean-Pierre Vanden Heede (<i>JC Gagnon</i>), H Billot (s)	5
905	Secret Taboo , h, 5 ans, 67 k, (11.000), Mme J Desjardins (<i>S Dehez</i>), A Lyon (s)	6
582	1 Next Round , h, 7 ans, 73 k (69 k), (15.000), ♂, G Bouffanais (<i>C Sagot</i>), A Sagot	7
Vous Meme , h, 6 ans, (AQ), 69 k, (11.000), C Plisson (<i>M Ney</i>), C Plisson	8	
309	Apolitaine , f, 5 ans, (AQ), 65 k, (11.000), Ecurie Centrale (<i>R Schmidlin</i>), FM Cottin (s)	9
886	Avel Mor Lambader , h, 9 ans, 68 k (64 k), (9.000), REMY Nerbonne (<i>C Couillaud</i>), REMY Nerbonne	10
840	Vive L'Anjou , f, 6 ans, (AQ), 69 k (65 k), (15.000), Ecurie Centrale (<i>D Mescam</i>), FM Cottin (s)	-

11 partants ; 30 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 699 €
 Eng. sup. : *Really Hurley*
 Certif. vétérinaire : *Prince Rouf, World De Bellouet*.
 1 long, 3/4 long, courte encolure, courte tête, 20 long, 2 long, nez, 10 long, 10 long.
 11 040 € - 5 520 € - 3 220 € - 2 185 € - 1 035 €
 Primes aux éleveurs :
 1 656 € E.a.r.l. Elevage des Loges.
 828 € Daniel Gary.
 483 € Mme Claude Pigoreau.
 327 € Florin Codre, Gheorghe Codre.
 155 € Stefan Seiter.
Royal Piper, réclamée 11.300,00 € par son propriétaire.
Lamigo, réclamé 17.500,00 € par son propriétaire.
Blouspan, réclamé 18.001,00 € par son propriétaire.
 Temps total : 04'21''28
 Les hongres WORLD DE BELLOUET et PRINCE ROUF ont été déclarés non partants pour raisons vétérinaires.
 A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Dylan UBEDA en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 6 jours pour avoir fait un usage abusif de sa cravache (10 coups - 3ème infraction).

1027 ²²⁶ **PRIX MAURICE DE NEXON** (Steeple-Chase) **3.700 m**

55 000 € (26 400, 13 200, 7 700, 5 225, 2 475)

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant, cette année, en steeple-chase, ni couru trois fois, ni reçu deux allocations. **Poids : 5 ans, 65 k. ; 6 ans et au-dessus, 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues (victoires et places) en steeple-chases : 1 k par 3.000 cette année et par 8.000 l'année dernière.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

841	Pibrac , h, al, 11 ans, par Spadoun et Palissandre (Phantom Breeze IRE), 69 k, Clement Machado (<i>E Chazelle</i>), C Scandella	1
717	3 Buck's Bank , h, b, 7 ans, par Trempolino USA et Buck's [Le Glorieux (GB)], 69 k, ♂, Henri Poulat (<i>G Re</i>), Y Fouin (s)	2
838	2 Viky Du Reponet , f, b, 6 ans, (AQ), par Voix Du Nord et Opale Du Moulin (Robin Des Champs), 69 k, Scea des Collines (<i>S Paillard</i>), S Foucher	3
783	5 Aigrette De Loire , f, ab, 5 ans, (AQ), par Network GER et Gribiche (Montorselli IRE), 69 k, ♂, Mlle Sophie-Charlotte Carrie (<i>D Cottin</i>), G Cherel	4
848	1 Monopolis , h, b, 9 ans, par Poliglote (GB) et Madame Extra (Sir Brink), 68 k, Bruno Bouvery (<i>J Plouganou</i>), D Sourdeau de Beauregard (s)	5
875	3 Le Bolero Du Lys , h, 6 ans, 67 k, Mme C Babin Guillochon (<i>A de Chitray</i>), JL Guillochon	6
948	Veinard De Ballon , h, 7 ans, 67 k, D Retif (<i>K Nabet</i>), D Retif	arr
113	2 Athena Vallis , f, 5 ans, (AQ), 66 k, Mme AN Dutertre (<i>O Jouin</i>), L Viel (s)	arr
227	Aladin Du Chenet , h, 5 ans, 65 k, ♂, Mme M Bryant (<i>M Regairaz</i>), MARC Rolland	arr

9 partants ; 43 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 2 343 €
 Eng. sup. : *Veinard De Ballon*
 2 long, 1/2 long, 1/2 long 3/4, 10 long, 12 long.
 26 400 € - 13 200 € - 7 700 € - 5 225 € - 2 475 €
 Primes aux éleveurs :
 3 960 € Earl Domaine de Menneval.
 1 980 € Henri Poulat.
 1 155 € Daniel Jannet.
 783 € Mme Catherine Fleury.
 371 € Roger-Yves Simon, Ecurie du Chene.
 Temps total : 04'23''64
 Le jockey Bertrand LESTRADE ne pouvant honorer son engagement de monte, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la jument ATHENA VALLIS (AQ) par le jockey Olivier JOUIN.

1028 ²²² **PRIX JASON** (Haies. - Femelles) **3.500 m**

48 000 € (23 040, 11 520, 6 720, 4 560, 2 160)
 Pour pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en courses à obstacles, reçu une allocation de 10.000. **Poids : 65 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 3.000.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

826	3 Buche De Noel , f, al, 4 ans, (AQ), par Coastal Path GB et Kyrie (Lute Antique), 67 k, Haras de Saint-Voir (<i>J Reveley</i>), G Macaire (s)	1
826	4 Thea GER , f, bb, 4 ans, par Sholokhov IRE et Ticinella GER (Hernando), 65 k, Famille Mussat (<i>MA Billard</i>), N Bertran de Balanda (s)	2
837	Darling Oust , f, bf, 4 ans, par Early March GB et Fabulous Darling (Freedom Cry GB), 68 k, Yves Longepe (<i>A Acker</i>), MARC Rolland	3
Berry Greasy , f, gr, 4 ans, (AQ), par Chichi Creasy et Haithou (Quart De Vin), 65 k, Charles-Hubert de Chaudenay (<i>G Re</i>), Y Fouin (s)	4	
923	5 Reine Des Abeilles , f, b, 4 ans, par Spirit One et Victoria Regia (IRE) (Hamas IRE), 67 k, Baudron (s) (<i>E Chazelle</i>), L Baudron (s)	5
934	2 Best De La Thinte , f, 4 ans, (AQ), 67 k, J Bertran de Balanda (s) (<i>A de Chitray</i>), J Bertran de Balanda (s)	6
790	Salsa Eleven , f, 4 ans, 65 k, C Guedj (<i>J Da Silva</i>), JL Gay	7
938	Belle Madrik , f, 4 ans, 65 k, Ecurie Centrale (<i>R Schmidlin</i>), FM Cottin (s)	8
983	Badakhchan Ruby , f, 4 ans, 65 k, Ballantines Racing Stud Ltd (<i>L Phillipperon</i>), ROB Collet (s)	9
826	Belle Et Riche , f, 4 ans, 65 k, R Matossian (<i>J Natteiz</i>), JR Breton	10
539	Kalema GER , f, 4 ans, 65 k, Mme M Faust (<i>JO Audon</i>), Mme L Audon	-
934	Bella Napoli , f, 4 ans, (AQ), 65 k (63 k), Ecurie Centrale (<i>D Mescam</i>), FM Cottin (s)	-
Tartinette , f, 4 ans, 65 k, Sarl Ecurie Andre Pommerai (<i>A Gasnier</i>), L Viel (s)	arr	
790	5 Mauny , f, 4 ans, 65 k, Ecurie Babsen Courses (<i>M Regairaz</i>), Mlle A Voraz	arr
Desesperate Woman , f, 4 ans, 65 k, Mme E Haye (<i>S Dehez</i>), M Blanchard-Jacquet	arr	
558	Beaujeu Allen , f, 4 ans, (AQ), 68 k, J Detre (<i>O Jouin</i>), PH Peltier	tbé

16 partants ; 25 eng. ; 16 part. déf. - Total des entrées : 364 €

1 long 1/4, 1/2 long 3/4, 12 long, 1 long 1/4, 1/2 long 3/4, 5 long, encolure, 6 long, 20 long.

23 040 € - 11 520 € - 6 720 € - 4 560 € - 2 160 €

Primes aux éleveurs :

3 456 € Haras de Saint-Voir.
1 728 € Gestut Etzean, prime non attribuée.
1 008 € Michel Houeix.
684 € Charles-Hubert de Chaudenay.
324 € Earl Elevage de la Corbeillere.

Temps total : 04'12"07

1029 227 PRIX GILBERT GALLOT **3.700 m**
(Steeple-Chase. - Femelles)

55 000 € (26 400, 13 200, 7 700, 5 225, 2 475)

Pour juments de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, en steeple-chase, depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 12.000.

Poids : 5 ans, 64 k ; 6 ans et au-dessus, 66 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 3.000 cette année et par 8.000 l'année dernière.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

838 3 Ultraballe, f, b, 7 ans, (AQ), par Le Balafre et Joslaire 1
(Beysac), 69 k, Gilles Chaignon (*D Cottin*), GIL Chaignon

823 2 Winged Fury IRE, f, b, 6 ans, par Winged Love (IRE) et Bongo 2
Fury [Sillery (USA)], 68 k, ♂, Douglas Mcmillan (*W Denuault*), E Leenders

838 5 Tzarine Du Moutier, f, bf, 8 ans, (AQ), par Network GER et 3
Hue Du Manoir (Iron Duke), 66 k, Jacques Bigot (*S Dehez*), J Bigot

838 Venus Des Bordes, f, b, 6 ans, par Assessor IRE et Nostra 4
Des Bordes (Bateau Rouge IRE), 66 k, Mme Frances Samuelson (*R Schmidlin*), FM Cottin (s)

660 5 Apple's Maelys, f, b, 6 ans, par Saddler Maker (IRE) et 5
Apple's For Ever [Nikos (GB)], 68 k, Pierre Coveliers (*F de Giles*), E Clayeux (s)

781 4 Suffisante, f, 5 ans, 71 k (69 k), H Tassin (*D Mescam*), 6
FM Cottin (s)

Sizing Laffitte, f, 5 ans, 64 k, A Potts (*MA Billard*), J Bertran de 7
Balanda (s)

937 4 Mariane D'Anjou, f, 5 ans, 64 k, X Kepa (*Mlle N Desoutter*), 8
E Lecoiffier

894 2 Last Girl, f, 5 ans, 65 k (63 k), REMY Nerbonne (*C Couillaud*), arr
REMY Nerbonne

937 Estrelja GER, f, 5 ans, 64 k (62 k), Mme F Gay (*M Lahlah*), arr
JL Gay

956 2 Venus City, f, 6 ans, 67 k, E Vagne (*A de Chitray*), E Vagne 1b
11 partants ; 29 eng. ; 12 part. déf. - Total des entrées : 973 €

Certif. vétérinaire : *Roll On Has*.

1 long 1/4, 6 long, 2,5 long, 2,5 long, 30 long, 1/2 long 3/4, 30 long.

26 400 € - 13 200 € - 7 700 € - 5 225 € - 2 475 €

Primes aux éleveurs :

3 960 € Gilles Chaignon, Jean-Victor Chaignon.
1 980 € Paul Murphy, prime non attribuée.
1 155 € Benoit Jouenne.
783 € Gerard Hanquiez.
371 € Damien Coveliers.

Temps total : 04'28"13

La jument ROLL ON HAS a été déclarée non partante pour raisons vétérinaires.

DAX

0516 167

Mardi 16 juin 2015

Commissaires de courses : Olivier de LA GAROULLAYE -
Jean-Pierre DARTENUCCQ - Timothy ROBINSON

1030 3815 PRIX FELIX LABAT **3.500 m**
(Haies)

21 000 € (10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues (victoires et places) en courses de haies : 1 k. par 2.500.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

842 5 Abaya Du Mathan, h, b, 3 ans, par Al Namix et Swahilie Du 1
Mathan (Turgeon USA), 66 k, Arnaud Chaille-Chaille (*F Pamart*), A Chaille-Chaille

616 Clos Du Chenet, h, gr, 3 ans, par Martaline GB et Mine 2
Lointaine (Antarctique IRE), 66 k (67 k), Ecurie Zingaro (*D Cottin*), Mlle I Gallorini

906 3 Poly Grandchamp, h, b, 3 ans, par Poliglote (GB) et Qualia 3
Grandchamp [Nikos (GB)], 71 k, Mme Patrick Papot (*Mlle N Desoutter*), F Nicolle

842 Dalidelo, h, b, 3 ans, par Enrique (GB) et Dalyonne 4
(Tremolino USA), 69 k, Gilles Le Baron (*H Jumelle*), G Macaire (s)

724 4 Zouloul'as, h, b, 3 ans, par Davidoff GER et Cazoulinas 5
[Kaldou Star (GB)], 67 k, Ortet (s) (*P Blot*), J Ortet (s)

842 Singh Sea (IRE), h, 3 ans, 67 k (65 k), C Chenu (s) arr
(*F Mouraret de Vita*), C Chenu (s)

Plein De Vertige, m, 3 ans, 66 k, S Benachour (*S Massinot*), arr
Mme A Charbonnier

902 1 Miss Balkania, f, 3 ans, 69 k, R Tabart (*M Benhennou*), 1b
G Macaire (s)

906 5 Saintjarh, h, 3 ans, 67 k, Sarl Ecurie Azur Riviera 1b
(*M Danglades*), P Chevillard

821 Clovisia, h, 3 ans, (AQ), 66 k, Ecurie Michel Sardou 1b
(*T Gueguen*), F Nicolle

10 partants ; 30 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 682 €

Eng. sup. : *Singh Sea (IRE)*

encolure, encolure, 10 long, 5 long.

10 080 € - 5 040 € - 2 940 € - 1 995 € - 945 €

Primes aux éleveurs :

1 512 € Jean-Marie Baradeau.
756 € Mlle Marie-Laure Besnouin, Mme A.e. Gareau.
441 € Jean-Louis Guerin.
299 € Gilles Le Baron.
141 € Edgar Van Haaren.

Temps total : 04'25"70

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné le propriétaire Selim BENACHOUR par une amende de 30 euros pour couleurs non-conformes.

1031 3816 GRAND STEEPLE-CHASE DE DAX **4.100 m**
(Steeple-Chase)

23 000 € (11 040, 5 520, 3 220, 2 185, 1 035) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 12.000. **Poids : 5 ans, 65 k ; 6 ans et au-dessus, 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 4.000 cette année et par 8.000 l'année dernière.

719 2 Golden Chop, h, b, 7 ans, par Muhaymin USA et Vaubecourt 1
(Courtroom), 70 k, Alain Chopard (*T Gueguen*), F Nicolle

Chiffre D'Affaires, h, b, 6 ans, par Kahyasi IRE et Affaire De 2
Moeurs (Kaldounevees), 68 k, Mme Henri Devin (*PA Carberry*), Mme L Carberry

899 3 Balkino De Maspie, h, gr, 5 ans, par Balko et Vagueline De 3
Maspi (Vaguely Pleasant), 66 k, Armand Teule (*J Agostini*), F Cellier

139 1 Rocketir, h, b, 7 ans, par Poliglote (GB) et Rochambelle 4
(Truculent USA), 69 k, Ecurie Armand Israel (*D Cottin*), P Cottin

612 2 Vima D'Airy, f, bf, 6 ans, (AQ), par Anzillero GER et Inima 5
D'Airy [Marasali (GB)], 68 k, Philippe Matran (*D Lesot*), J Ortet (s)

856 Philiccio, h, 12 ans, 69 k, JL Bertin (*P Blot*), JL Bertin arr
Vicbilh, h, 9 ans, 67 k, Sarl Ecurie Azur Riviera (*M Danglades*), arr
P Chevillard

7 partants ; 32 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 483 €

2,5 long, 6 long, 13 long, 15 long.

11 040 € - 5 520 € - 3 220 € - 2 185 € - 1 035 €

Primes aux éleveurs :

1 656 € Alain Chopard.
828 € Mme Henri Devin.
483 € Armand Teule, Mme Evelynne Carrey.
327 € Armand Israel, Serge Becerra.
155 € Claude-Yves Pelsy.

Temps total : 05'33"40

1032 4217 PRIX GALERIES LAFAYETTE TOULOUSE **4.100 m**
(Steeple-Chase. - Anglo-arabes)

19 000 € (9 120, 4 560, 2 660, 1 805, 855) - dotation France Galop.

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **5 ans et au-dessus**, anglo-arabes, inscrits au Stud-Book anglo-arabes, nés et élevés en France, comptant au moins 12,5 % de sang arabe, n'ayant pas, depuis le 1er octobre de l'année dernière inclus, reçu en steeple-chases 20.000 (victoires et places). **Poids : 5 ans, 68 k ; 6 ans et au-dessus, 70 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 3.000 cette année et par 6.000 l'année dernière. Les chevaux comptant au moins 18,5 % de sang arabe recevront 2 k., 25 %, 4 k., 37,5 %, 7 k.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

688 1 Fugees Du Pecos, f, b, 6 ans, (AA), par Jebelband Pontadour 1
et Femme (Le Chevreuil), 67 k, Mme Pierre Nicolle (*Mlle N Desoutter*), F Nicolle

688 2 Vno De Bellevue, h, gr, 6 ans, (AA), par Roman Saddle (IRE) 2
et Flortcha Du Tounut (Floriland Tounut), 69 k (67 k), ♂, Jean-Laurent Dubord (*H Rodriguez Nunez*), JL Dubord

811 5 Djahilor, h, al, 6 ans, (AA), par Ilbarritz et Djalousi (Djainor), 3
67 k, Francis Delord (*E Bureller*), F Lagarde

811	Titan Delro , h, bf, 10 ans, (AA), par Iris De La Brunie et Galante De Salers (Fill My Hopes), 67 k (67 ^{1/2} k), Philippe-Louis Robert (<i>F Barrao</i>), PL Robert	4
627	Fara Dor , h, b, 8 ans, (AA), par Roseau D'Or et Farinha (Ramouncho), 68 k, Philippe-Jacques Giraud (<i>D Lesot</i>), PJ Giraud	5
811	Uobama D'Ayza , h, 7 ans, (AC), 72 k, ♂, Mme M Prunet-Foch (<i>D Ulinski</i>), Mme M Prunet-Foch	6
	Trophe De Sourniac , h, 8 ans, (AA), 66 k, D Massias (<i>P Blot</i>), F Lagarde	arr
	Vic Day Pontadour , h, 6 ans, (AA), 63 k (64 k), ♂, F Maillot (<i>S Massinot</i>), CH Gourdain (s)	arr
	Somerset , h, 9 ans, (AA), 66 k (64 k), F Minetti (<i>F Mouraret de Vita</i>), F Minetti	tbé

9 partants ; 16 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 98 €
 1/2 long, 10 long, 4 long, 30 long, 1oin.
 9 120 € - 4 560 € - 2 660 € - 1 805 € - 855 €
 Primes aux éleveurs :
 1 368 € Earl Haras du Pecos.
 684 € Michel Benvenuto.
 399 € Marcel Delord.
 270 € Marc Delbos, Philippe-Louis Robert.
 128 € Mme Solange Tucha.
 Temps total : 05'43"30

DIEPPE

Mardi 16 juin 2015

0404 167

Commissaires de courses : Gilles DELLOYE -
 Philippe DELIOUX DE SAVIGNAC - Jacques de CHEVIGNY -
 Victor BEHUET

1033 3723 PRIX PIERRE BONTEMPS 4.500 m
(Steeple-Chase. - A réclamer)

18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.
 Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, mis à réclamer pour 9.000, 11.000 ou 13.000. Poids : 5 ans, 66 k ; 6 ans et au-dessus, 68 k. Les chevaux mis à réclamer pour 11.000 porteront 2 k., pour 13.000 4 k. En outre, les chevaux ayant, cette année, reçu en steeple-chase, une allocation de 7.000 porteront 2 k.
 Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 4 k.

825	Classic Diva GER , f, b, 6 ans, par Sholokhov IRE et Classic Cara GER [Nikos (GB)], 70 k (66 k), (13.000), Jean-Pierre Vanden Heede (<i>D Delalande</i>), S Foucher	1
882	Romeo Des Ongrais , h, bb, 10 ans, par Crillon et Jade Des Ongrais (Cyborg), 70 k, (11.000), ♂, Mme Philippe Chemin (<i>C Herpin</i>), P Chemin	2
933	Le Shock GER , h, b, 8 ans, par Sholokhov IRE et La Blue GER (Bluebird USA), 72 k (68 k), (13.000), Palmyr Racing (<i>A Adeline de Boisbrunet</i>), G Macaire (s)	3
937	Loch Lomond , h, b, 5 ans, par Caballo Raptor CAN et Yamakasi (Pistolet Bleu IRE), 66 k, (9.000), Mme Guy Seror (<i>L Philipperon</i>), M Seror	4
467	Situpassabrien , h, b, 9 ans, (AQ), par Passing Sale et Extra Balle II (Shafoun), 70 k, (11.000), Suc. Philippe Reille (<i>A Desvaux</i>), GIL Chaignon	5
819	Soft Dancer (IRE) , h, 6 ans, 68 k (65 k), (9.000), Mlle H Dichamp (<i>JC Gagnon</i>), Mlle ML Mortier	6
	Coquind'ouilly , h, 9 ans, 68 k (64 k), (9.000), F Lenglard (<i>D Brassil</i>), F Lenglard	7
912	Independant Boy , h, 5 ans, 68 k (64 ^{1/2} k), (11.000), JP Cordonnier (<i>V Delbe</i>), JP Cordonnier	8
980	Villa Imperia , f, 6 ans, (AQ), 70 k (66 k), (13.000), Ecurie Centrale (<i>D Mescam</i>), FM Cottin (s)	9
	Cils D'Arcange , h, 6 ans, 68 k (64 k), (9.000), Mme P Chemin (<i>J Lebrun</i>), P Chemin	tbé
915	Savigne , h, 10 ans, 68 k, (9.000), ♂, P Drioton (<i>D Deveesse</i>), MALLI Droueche	tbé
638	Outlaw D'Ycy , h, 5 ans, 66 k (62 k), (9.000), Ecurie Centrale (<i>THO Gillet</i>), T Civel (s)	tbé
905	Vivara D'Avril , f, 6 ans, (AQ), 66 k (62 k), (9.000), Ecurie Centrale (<i>R Mayeur</i>), T Civel (s)	tbé

13 partants ; 32 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 450 €
 Eng. sup. : *Independant Boy*
 Certif. vétérinaire : *Jorquine Du Ternois*.
 5 long, 3,5 long, 1 long 1/4, 9,5 long, 11 long, 30 long, 3,5 long, 19 long.
 8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 €
 Primes aux éleveurs :
 1 296 € Hans Zahnd, prime non attribuée.
 648 € Marc Trincot, Mme Odile Trincot.
 378 € Gestut Wittekindshof, prime non attribuée.
 256 € Mlle Lara Kovenko.
 121 € Gilles Chaignon.
 Le Shock GER, réclaté 13.400,00 € par JEAN-PIERRE VANDEN HEEDE.
 Classic Diva GER, réclamée 14.600,00 € par son propriétaire.
 Temps total : 05'32"61

La jument JORQUINE DU TERNOIS a été déclarée non partante pour raisons vétérinaires.

1034 3720 PRIX REGION HAUTE NORMANDIE 3.800 m
(Haies. - Handicap divisé)
Première épreuve

105 000 € (47 250, 23 100, 13 650, 9 450, 5 250, 3 675, 2 625) - dotation France Galop.
 Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, ayant couru depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus et ayant, lors de l'une de leurs six dernières courses en obstacles, soit été classés dans les sept premiers d'une course Premium, soit ayant reçu une allocation de 7.500, soit été classés dans les trois premiers d'un prix (à réclamer excepté) couru sur un hippodrome de 1ère Catégorie.
 Les références applicables dans ce handicap seront pour les 5 ans, + 6 ; 6 ans et au-dessus, + 8.
 Les références de cette épreuve seront éventuellement remontées à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.
 Un souvenir sera offert au propriétaire du cheval gagnant.
 Références : 5 ans, + 6 ; 6 ans et +, + 8.

	Idol's Lad , h, al, 5 ans, par Linda's Lad (GB) et Askalan Idol USA (Carson City USA), 63 k, Ecurie Victoria Dreams (<i>E Chazelle</i>), Mlle T Puitg	1
455	Karnat , h, b, 9 ans, par Rolli Abi et Frenzy (April Night), 68 k, Pierre-Yves Merienne (<i>Y Lecourt</i>), J Merienne	2
794	Anemos , h, b, 8 ans, par Okawango USA et Kallithea (Esprit Du Nord USA), 66 k, Athanase Pouloupoulos (<i>J Nattiez</i>), B Duchemin (s)	3
781	Let It Song , h, af, 5 ans, par Muhtathir GB et Song Of Kintyre (Mull Of Kintyre USA), 72 k, Josef Odermatt (<i>S Bourgeois</i>), YM Porzier (s)	4
905	Danceur Bresilien , h, b, 6 ans, par Irish Wells et Fille Du Bresil (Smadoun), 66 k, Bernard Sivadier (<i>M Regairaz</i>), Y Fouin (s)	5
948	Devil Inside , h, b, 6 ans, par Numerous USA et Une Nonantaise (Kaldounevees), 64 k, Henri Gauvin (<i>A Gasnier</i>), L Viel (s)	6
905	Hurricane D'Helene , h, bb, 6 ans, par Hurricane Cat USA et Sparkbulle (Bulrush), 66 k, Alain Coquart (<i>K Nabet</i>), Y Gourraud (s)	7
762	Sandra Mia , f, 6 ans, 63 k, Blum (<i>M Delmares</i>), Mlle J Legatte	8
534	Calin D'Aubois , h, 7 ans, 65 k, Mme P Chemin (<i>C Herpin</i>), P Chemin	9
794	Lord Emery GER , m, 7 ans, 66 k, JM Baudrelle (<i>J Da Silva</i>), JM Baudrelle	10
886	Uvanovo , h, 7 ans, (AQ), 68 k, S Denis (<i>J Plouganou</i>), JL Guillochon	-
948	Obelio Mamaca , h, 6 ans, 66 k, Y Fouin (s) (<i>H Tabet</i>), Y Fouin (s)	-
952	Niquos , h, 6 ans, 64 k, ♂, X Kepa (<i>D Mescam</i>), FM Cottin (s)	-
459	Opera Dream (GB) , h, 5 ans, 64 k, ♂, E Gautier (<i>THO Gillet</i>), C Aubert	-
948	Vapalo , h, 6 ans, (AQ), 67 k, ♂, Ecurie Centrale (<i>R Schmidlin</i>), FM Cottin (s)	arr
838	Une Vie De Kerser , f, 7 ans, 65 k, Ecurie des Dunes (<i>M Delage</i>), P Quinton (s)	tbé

16 partants ; 58 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 2 660 €
 Eng. sup. : *Anemos*
 Chev. élim. : *Go On, Good Friend GER*.
 1/2 long 3/4, 1,5 long, 1 long 1/4, 3/4 long, 1,5 long, 3 long, 3,5 long, 1,5 long, 4 long.
 47 250 € - 23 100 € - 13 650 € - 9 450 € - 5 250 € - 3 675 € - 2 625 €
 Primes aux éleveurs :
 7 087 € Jean-Philippe Dubois.
 3 465 € Guy Tonneller, Karim Mehenni.
 2 047 € Athanase Pouloupoulos.
 1 417 € Marc Lesur, Xavier Bollart.
 787 € Fouin (s), Bernard Sivadier.
 551 € Jean-Pierre Gauvin, Earl Haras de Nonant Le Pin.
 393 € Maurice Aubry, Dominique Heuze.

Temps total : 04'29"35
 A l'issue de la course, les Commissaires ont entendu le jockey Mathieu DELAGE concernant sa chute dans le dernier tournant.
 Il ressort qu'après avoir perdu un étrier, il s'était retrouvé déséquilibré et n'avait pu éviter la chute.
 Les Commissaires ont enregistré ces explications.
 Le jockey Bertrand LESTRADE n'étant pas autorisé à monter, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre LET IT SONG par le jockey Stevan BOURGOIS.
 Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné l'entraîneur Jean-Marc BAURELLE par une amende de 75 euros, les mentions de vaccination portées sur le document d'identification du cheval LORD EMERY n'étant pas conformes.

1035 3722 PRIX HAVRE LIBRE (PX JEAN RIBAUT) 3.800 m
(Haies. - Handicap divisé)
Deuxième épreuve

50 000 € (24 000, 12 000, 7 000, 4 750, 2 250) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, ayant couru depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus et ayant, lors de l'une de leurs six dernières courses en obstacles, soit été classés dans les sept premiers d'une course Premium, soit ayant reçu une allocation de 7.500, soit été classés dans les trois premiers d'un prix (à réclamer excepté) couru sur un hippodrome de 1ère Catégorie.

Les poids de cette épreuve seront remontés après division à la clôture des partants, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.

Cette épreuve ne sera disputée que si huit chevaux au moins ont été retenus comme partants après cette division.

Références : 5 ans, +15 ; 6 ans et +, +17.

787	Vanadium , h, b, 6 ans, (AQ), par Secret Singer et Kalgary (Hawker's News IRE), 72 k (68 k), Ecurie Centrale (<i>D Mescam</i>), FM Cottin (s)	1
595	Alpagueur , h, al, 7 ans, par Bonbon Rose et Muleta (Air De Cour USA), 70 k, Andre Le Duff (<i>J Nattiez</i>), A Le Duff	2
823	El Pensador IRE , h, b, 8 ans, par Spartacus IRE et Coeur De Pierre IRE (Bigstone IRE), 68 k (64 k), Marc de Montfort (<i>D Ubeda</i>), MARC Rolland	3
883	Amazing Comedy , h, b, 5 ans, par Great Pretender IRE et Comedie Divine (Lesotho USA), 66 k, Mlle Micheline Vidal (<i>E Chazelle</i>), ROB Collet (s)	4
931	Never Stop , f, bf, 5 ans, par Network GER et Amour De Beriez [Le Triton (USA)], 69 k, Taupin (s) (<i>J Plouganou</i>), G Taupin (s)	5
643	Capitaine Crochet , h, 5 ans, 69 k, Earl Haras du Logis (<i>L Phillipperon</i>), ROB Collet (s)	6
839	Let Me Alone , h, 5 ans, 72 k, Mlle F Mingat (<i>A Desvaux</i>), GIL Chaignon	7
841	Hallsio GB , h, 7 ans, 70 k (66 k), ⊗, P Lenogue (<i>J Tabary</i>), P Lenogue	8
920	Starimperial , h, 8 ans, 71 k (67 k), Ecurie de la Verte Vallee (<i>J Rey</i>), S Foucher	9
905	Santa Flora , f, 6 ans, 70 k, JG Alexanian (<i>K Guignon</i>), O Regley	10
823	Ustiepy Noir , h, 7 ans, (AQ), 71 k (67 k), ⊗, M Charleu (<i>THO Gillet</i>), C Aubert	-
922	Kerys , f, 6 ans, 68 k, G Joubin (<i>Y Lecourt</i>), J Merienne	-
584	Beau De Ballon , h, 6 ans, 72 k (68 k), Mme R Gasche-Luc (<i>S Bourgois</i>), YM Porzier (s)	arr
952	Roc Du Frene , h, 6 ans, 70 k, Ecurie Jaeckin (<i>A Gasnier</i>), P Adda (s)	arr
939	Sha Tin , f, 5 ans, 68 k (64 k), ⊗, M Arias (<i>Mlle L Poggionovo</i>), Y Fouin (s)	tbé

15 partants ; 16 eng. ; 16 part. déf. - Total des entrées : 280 €

Sans motif : *Briaree (IRE)*.

1 long 1/4, 1,5 long, 4 long, 2 long, 2,5 long, 4 long, 11 long, 1 long.

24 000 € - 12 000 € - 7 000 € - 4 750 € - 2 250 €

Primes aux éleveurs :

3 600 € Mme Michele Juhen-Cypres.

1 800 € Earl Haras de la Croix Sonnet.

1 050 € Patrick O'Connor, prime non attribuée.

712 € Mlle Louise Collet Vidal, Mlle Camille Collet Vidal.

337 € E.a.r.l. Taupin.

Temps total : 04'31''99

Le jockey Marc LAMAZOU-LARENSE étant absent de l'hippodrome, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre ROC DU FRENE par le jockey Angelo GASNIER.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Damien MESCAM en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 150 euros pour avoir fait un usage abusif de sa cravache (10 coups - 2ème infraction).

1036 3721 PRIX LE HAVRE PRESSE 3.400 m

(Haies. - A réclamer)

18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, mis à réclamer pour 9.000, 11.000 ou 13.000. **Poids: 68 k.** Les poulains et pouliches mis à réclamer pour 11.000 porteront 2 k. ; pour 13.000, 4 k. En outre, les poulains et pouliches ayant cette année, en courses de haies, reçu une allocation de 7.000 porteront 2 k. ; plusieurs allocations de 7.000, 4 k.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 4 k.

907	Creole Beach , f, b, 4 ans, par Astarabad USA et Guerville (Mansonnien), 70 k (66 k), (13.000), Patrick Jouanno (<i>D Ubeda</i>), JY Artu (s)	1
909	Tomkevi , h, b, 4 ans, par Khalkevi IRE et Tamsna (Smadoun), 72 k (68 k), (13.000), Manuel Arias (<i>B Meme</i>), Y Fouin (s)	2
	Firstymini , h, gf, 4 ans, par Slicky et Jolie Lola (Villez USA), 70 k (66 k), (11.000), Ecurie de la Verte Vallee (<i>J Rey</i>), S Foucher	3
907	Laetitia Moon , f, al, 4 ans, par Dylan Thomas IRE et Sara Moon IRE (Barathea IRE), 68 k (65 k), (11.000), Roberto Bonucci (<i>JC Gagnon</i>), A&G Botti (s)	4
909	Red Ocean , h, al, 4 ans, par Redback GB et Ocean Melody (Ocean Of Wisdom USA), 68 k, (9.000), Franck Cheyer (<i>S Dehez</i>), F Cheyer	5
929	Light Riques , f, 4 ans, 70 k (66 k), (13.000), ⊗, ME Uzan (<i>T Cousseau</i>), P Lenogue	6
890	Vivastella , f, 4 ans, 66 k (62 k), (9.000), J Seror (<i>J Tabary</i>), M Seror	7

938	Cockney Cracker , h, 4 ans, 70 k (66 k), (11.000), Mme M Campbell Andenaes (<i>A Cardine</i>), Y Gourraud (s)	8
714	Donnadream , h, 4 ans, 76 k (72 k), (13.000), ⊗, S Hoffmeister (<i>B Beaunez</i>), M Seror	9
907	Ridin'easy , f, 4 ans, 70 k (66 k), (11.000), P Lorain (<i>D Mescam</i>), FM Cottin (s)	10
938	Waldek (GER) , h, 4 ans, 68 k (64 k), (9.000), S Gilbert (<i>THO Gillet</i>), N Milliere	-
714	Limara , f, 4 ans, 66 k, (9.000), ⊗, Ecurie Centrale (<i>R Schmidlin</i>), FM Cottin (s)	-
760	Beautiful King's , h, 4 ans, 72 k, (13.000), G Taupin (s) (<i>D Delalande</i>), G Taupin (s)	-
	Snowood , h, 4 ans, 70 k, (11.000), SAM Couvreur (<i>V Delbe</i>), SAM Couvreur	-
909	Caprice De Nuit , h, 4 ans, 68 k (64 k), (9.000), P Chevallard (<i>Mlle C Crouzet</i>), P Chevallard	-

15 partants ; 38 eng. ; 16 part. déf. - Total des entrées : 293 €
Certf. vétérinaire : My My My Diliza GB.
Chev. élim. : *Fragburg Rosetgr, Balkaline, Naram Sin, Belleville.*
3,5 long, 3,5 long, 6 long, 6,5 long, 4,5 long, 5,5 long, courte tête, 1/2 long, 11 long.
8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 €
Primes aux éleveurs :
1 296 € Mme Albert Hosselet.
648 € Yvan Molliere.
378 € Mme Sophie Lardot.
256 € Scea Haras du Ma, Emmanuel Boutin.
121 € Jakob Rohr.
Firstymini, réclamé 12.600,00 € par son propriétaire.
Tomkevi, réclamé 13.707,00 € par son propriétaire.
Creole Beach, réclamée 15.007,00 € par son propriétaire.
Temps total : 03'55''38
Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné l'entraîneur Jean-Yves ARTU par une amende de 75 euros, pour non présentation du document d'identification de la jument CREOLE BEACH.
Le jockey Damien DEVESE s'étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le poulain SNOWOOD par le jockey Valentin DELBE.
La jument MY MY MY DILIZA a été déclarée non partante pour raisons vétérinaires.

LES SABLES-D'OLONNE

0127 167

Mardi 16 juin 2015

Commissaires de courses : Olivier de MALHERBE - Murielle PRIOUZEAU - Claude BURGAUD - Gilles TARTOUE

1037 3864 PRIX PIERRE DE LA BASSETIERE 3.450 m

(Haies. - Autres Que de Pur Sang)

21 000 € (10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop.

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **4 ans**, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant, en courses à obstacles, ni couru trois fois, ni reçu 8.000 (victoires et places). **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 1.500.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

	Beau Rochelais , h, b, 4 ans, (AQ), par Goldneyev USA et Perle Rochelaise (Scooter Bleu IRE), 66 k, Ecurie des Dunes (<i>T Beaurain</i>), P Quinton (s)	1
	Booggie Wooggie , f, bf, 4 ans, (AQ), par Network GER et Qlementine (Video Rock), 64 k (62 k), Didier Giethlen (<i>B Fouchet</i>), F Nicolle	2
	Bermudes , h, b, 4 ans, (AQ), par Great Pretender IRE et Nouvelle Zelande (Kadalko), 66 k, Jacques Detre (<i>O Jouin</i>), PH Peltier	3
487	Bonheur De Grain , h, b, 4 ans, (AQ), par Balko et Jasmine Des Rougeries (Boston Two Step USA), 66 k, Jean-Luc Guillochon (<i>A Poirier</i>), JL Guillochon	4
	Bella Sun , f, b, 4 ans, (AQ), par Califet et Quetsche Bleue (Dear Doctor), 64 k, Mme Annie Commeau (<i>A de Chitray</i>), P Journiac	5
826	Bejca , f, 4 ans, (AQ), 64 k, P Terpereau (<i>W Denuault</i>), E Leenders	6
	Buzzy Lucky , f, 4 ans, (AQ), 64 k (63 k), Mlle A Mahe (<i>F Neveu</i>), A Le Clerc (s)	7
917	Batoum Ludois , h, 4 ans, (AQ), 66 k, P Oger (<i>R Julliot</i>), P Journiac	8
	Bea Viva , f, 4 ans, (AQ), 64 k, JC Mellerio (<i>Mr G Cottreau</i>), D Sourdeau de Beauregard (s)	9
	Bangkok Inn , f, 4 ans, (AQ), 64 k (65 k), Mme J Cypres (<i>J Charron</i>), E Leenders	tbé
	Belle Namix , f, 4 ans, (AQ), 64 k (62 k), L Viel (s) (<i>T Viel</i>), L Viel (s)	tbé

11 partants ; 23 eng. ; 11 part. déf. - Total des entrées : 203 €
encolure, 1,5 long, 2 long, 12 long, 4 long, 3,5 long, 8 long, 1,5 long.
10 080 € - 5 040 € - 2 940 € - 1 995 € - 945 €

Primes aux éleveurs :

1 512 € Mme Solange Esnouf.
 756 € Mme Laure Giethlen Cadiergues.
 441 € Thierry Cypres.
 299 € Suc. Gerard Froissard, Mme Marie Christine Froissard.
 141 € Francois-Xavier Journiac, Luc Journiac.

Temps total : 04'13"98

1038 ³⁸⁶⁵ **PRIX GEORGES BATIOT** **4.200 m**
 (Haies)

22 000 € (10 560, 5 280, 3 080, 2 090, 990) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, étant qualifiés dans les handicaps et ayant à la clôture des engagements une valeur égale ou inférieure à 57 k. et n'ayant, en courses de haies, ni été classés, cette année, 1er ou 2ème d'une course d'une dotation totale de 23.000, ni reçu 25.000 (victoires et places) depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus. **Poids : 5 ans, 65 k. ; 6 ans et au-dessus, 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 3.500 cette année et par 7.000 l'année dernière.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- 753** **Un Succes**, h, b, 7 ans, (AQ), par Denham Red et Harielle II 1
 (Un Numide), 70 k, ♂, Michel Marchal (*W Denuault*), E Leenders
- 965** **Rubis De Reve**, f, al, 5 ans, par Dream Well et Rubilite (Indian 2
 River), 68 k (66 k), Jean Uzel (*Y Michaux*), C Le Galliard (s)
- 886** ⁵ **Trombone Jazz**, h, b, 8 ans, par Network GER et L'Etoile 3
 Molene (Kadrou), 68 k (66 k), Bertrand Ecomard (*T Viel*), L Viel (s)
- 887** **Idefix To Win**, h, bb, 7 ans, par Panoramic GB et Saratova 4
 (Noblequest), 67 k (65 k), Dominique Genet (*A Bonduau*), Y Fertillet (s)
- 730** ¹ **Ainsivalanour**, h, b, 7 ans, par Valanour IRE et Silicie (Risk 5
 Me), 68 k, Mme Gilbert Guerot (*N Chevalier*), D Berra
- 933** ³ **Therefore**, h, 9 ans, 67 k, ♂, Y Lemonnier (*O Jouin*), 6
 Y Lemonnier

- 655** **Mill Succes**, f, 5 ans, 64 k, G Mousnier (*B Claudic*), 7
 G Mousnier
- 810** **Visionariste**, h, 7 ans, 68 k, B Nardone (*T Foucher*), 8
 E Bergougnoux
- 771** **Vien**, h, 7 ans, 67 k, B Connan (*R Bertin*), Y Fertillet (s) **arr**
- 875** ⁵ **Chicago San**, h, 7 ans, 67 k, Earl Moreau (*J Morel*), L Viel (s) **arr**
Flash Jackson GB, h, 7 ans, 67 k, Mme O Fau (*J Charron*), **arr**
 GAB Leenders
- 858** **Gondol Du Don**, h, 7 ans, 67 k (65 k), ♂, D Mahe **arr**
 (*C Couillaud*), REMY Nerbonne

12 partants ; 39 eng. ; 14 part. déf. - Total des entrées : 536 €

Sans motif : *Workfort*.

Certif. vétérinaire : *Fritz The Cat*.

3/4 long, 14 long, encolure, 2 long, 1,5 long, 15 long, 6 long.

10 560 € - 5 280 € - 3 080 € - 2 090 € - 990 €

Primes aux éleveurs :

1 584 € Haras de la Rousseliere Scea.
 792 € Mlle Louise Collet Vidal, Mlle Camille Collet Vidal.
 462 € Jacky Lardeux, Mme Brigitte Lardeux-Lermite.
 313 € Dominique Genet.
 148 € Eric Piednoel.

Temps total : 05'09"18

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête sur le déroulement de l'arrivée afin d'examiner notamment après le saut de la dernière haie, les différents contacts entre le hongre UN SUCCES (AQ) (Wilfrid DENUAULT), arrivé 1er, et la jument RUBIS DE REVE (Yohan MICHAUX), arrivée 2ème.

Après examen du film de contrôle et audition des jockeys précités, les Commissaires ont maintenu le résultat de la course considérant que les différents contacts observés résultant des mouvements mutuels l'un vers l'autre des deux concurrents qui se sont ainsi déséquilibrés, puis d'un dernier mouvement du hongre UN SUCCES (Wilfrid DENUAULT), ont été sans conséquence sur l'ordre d'arrivée de ces deux chevaux.

Le cheval FRITZ THE CAT a été déclaré non partant pour raisons vétérinaires.

Index des chevaux cités dans ce bulletin

Les chiffres entre () indiquent l'ordre d'arrivée jusqu'au cinquième inclus.

Les chevaux autres que de pur sang sont imprimés en caractères italiques.

* Chevaux n'ayant pas droit à la prime.

A

A Dieu Vat, h, 5 ans, Presenting GB et Montanara Paris, **984/1**

A Dormir Debout, f, 5 ans, (AQ), Alberto Giacometti IRE et L'Ame Soeur, **959/3**

A La Prochaine, f, 5 ans, Laverock IRE et Necessaire, **952/3**

A Lilliose, f, 5 ans, (AQ), Califet et Lilliose, 964

A Suivre, f, 6 ans, Lando GER et Ulanowa GER, **954/3**

Abaya Du Mathan, h, 3 ans, Al Namix et Swahilie Du Mathan, **1030/1**

Abrax, h, 4 ans, Prince Kirk PNA et Kalica, 953, 993

Abreulandia, f, 5 ans, (AQ), Kapgarde et Pleace, 963

Abynga, h, 6 ans, Prince Kirk PNA et Nikopale, 1010

Acamar De L'Aube, h, 5 ans, Maximum Security (IRE) et A Womans Heart USA, **963/2**, **1009/4**

Achille, h, 5 ans, (AQ), Dom Alco et Hase, **982/2**

Acteur De L'Ecu, h, 5 ans, (AQ), Limnos JPN et Danine De L'Ecu, 1017

Action D'Araize, h, 5 ans, (AQ), Network GER et Mascotte D'Araize, **963/5**

Activial, h, 5 ans, (AQ), Lord Du Sud et Kissmirial, 947

Adagio Des Bordes, h, 5 ans, Voix Du Nord et Nostra Des Bordes, **952/4**

Adana Blue, f, 3 ans, Anabaa Blue (GB) et Arpagone, 1024

Admires The Star, h, 4 ans, Astronomer Royal USA et Last Empress, **999/4**

Agades, h, 5 ans, (AQ), Califet et Eire Dancer, 1022

Again Sivola, h, 5 ans, Polish Summer GB et Sarhoomella, 1022

Agathe The Power, f, 5 ans, (AQ), Califet et Regate, **1000/1**

Aguicheuse, f, 5 ans, (AQ), Lavirco GER et Nouvelle Vague, **990/4**

Agustina Balago, f, 5 ans, Kapgarde et Christmas Ball, 1006

Aigrette De Loire, f, 5 ans, (AQ), Network GER et Gribiche, **1027/4**

Aimaissa, f, 3 ans, Enrique (GB) et Chin'ba, 1014

Aimer Hier, h, 7 ans, Le Fou (IRE) et Menfis PNA, **1010/2**

Ainsivalanour, h, 7 ans, Valanour IRE et Silicie, **1038/5**

Air D'Oran, h, 5 ans, Shaanmer (IRE) et Belle D'Oran, 1009

Airchica, f, 5 ans, Air Eminem IRE et Ola Chica, **987/2**

***Ajax Real IRE**, h, 6 ans, Majestic Missile IRE et Lady Simi GB, 1012

Akayali, h, 5 ans, (AQ), Saddler Maker (IRE) et Nelijoe, **1022/3**

Aladin Du Chenet, h, 5 ans, Poliglote (GB) et Orthence, 1027

Alary, h, 5 ans, (AQ), Dream Well et Cate Bleue, **982/3**

Alcapital, h, 4 ans, Al Namix et Alvareda, **972/1**

Alderic, h, 8 ans, Take Risks et Draga, **955/1**

Alee Du Drouillais, f, 5 ans, (AQ), Vendangeur (IRE) et Ina Scoop, **964/2**

Alibaba Precieux, h, 5 ans, Al Namix et Kalikrates, 1022

All Over Now, f, 5 ans, Prince Kirk PNA et Medanik, **1002/1**

All Time, h, 5 ans, (AQ), Sleeping Car et Phylea, **964/5**

Alpagueur, h, 7 ans, Bonbon Rose et Muleta, **1035/2**

Alpha De Bersy, f, 5 ans, (AQ), Network GER et Ondine De Bersy, 964

Althea Des Pictons, f, 5 ans, Honolulu IRE et Breche De Boitron, 1022

Amande Rose, f, 5 ans, (AQ), Dom Alco et Ile Rose, 957

Amatas, f, 4 ans, Davidoff GER et Rio Amata GER, 991

Amazing Comedy, h, 5 ans, Great Pretender IRE et Comedie Divine, **1035/4**

American Bohemia, f, 3 ans, American Post GB et Operam (GB), **1014/1**

Amie Gaby, f, 5 ans, (AQ), Fragrant Mix (IRE) et Judice, **1000/5**

Amour Du Puy Noir, h, 6 ans, Ballingarry IRE et Virosa, 989

Armstrong Springs, h, 5 ans, Sageburg (IRE) et Cedar Springs IRE, **984/4**

Anaa Delsca, f, 5 ans, Della Francesca USA et Maille Anaa, **965/1**

Anaking, h, 5 ans, Astarabad USA et Toutedoie, **949/6**

Anaqueen, f, 4 ans, Martaline GB et Toutedoie, **978/5**

Ancolie De Cotte, f, 5 ans, (AQ), Dom Alco et Pensee De Cotte, 994

Anemos, h, 8 ans, Okawango USA et Kallithea, **1034/3**

Ange De La Roque, h, 5 ans, Kapgarde et Nacelle De La Roqu, **1013/1**

Angel Walk, f, 3 ans, Walk In The Park IRE et Childermas IRE, 992

Anicka D'Or, f, 5 ans, (AQ), Nickname et Hot D'Or, **964/4**

Anisee, f, 5 ans, (AQ), Smadoun et Manon Des Bois, 968

Annabelle Du Maine, f, 5 ans, Maximum Security (IRE) et Stringa, 1013

***Annakov GER**, h, 6 ans, Sholokhov IRE et Anna Diana GER, 1018

Another Dragon, h, 5 ans, (AQ), Enrique (GB) et Nathalie Blue, 984

Anouk Des Ongrais, f, 5 ans, Dream Well et Cecile Des Ongrais, **1022/5**

***Anthemius IRE**, h, 7 ans, Antonius Plus USA et Missie Madam IRE, **963/3**

***Antoine IRE**, h, 6 ans, Antonius Pius USA et Neqaawi GB, 954

Apatride, h, 5 ans, (AQ), Charming Groom et Libellule Bleue, **1010/4**

Apeldornas, h, 4 ans, Davidoff GER et Dornas, **985/3**

Apiculteur, h, 4 ans, Apsis GB et Young Bee, 977

Apolitaine, f, 5 ans, (AQ), Michel Georges GB et Napolitaine, 1026

Apple's Maelys, f, 6 ans, Saddler Maker (IRE) et Apple's For Ever, **1029/5**

Archange Wings, h, 4 ans, Archange D'Or (IRE) et Devil's Wings IRE, **997/5**

Arezzo Dici, h, 5 ans, Shaanmer (IRE) et Anabaa Rose, **986/5**

Arlequin D'Allier, h, 5 ans, Voix Du Nord et Miss Akarad, 1000

Armateur, h, 6 ans, Trempolino USA et Irish Order USA, **1003/3**

Aroma Baie, f, 5 ans, Crillon et Ysalla, **984/3**

***Arqalina IRE**, f, 3 ans, Arcano IRE et Pride Celebre IRE, 979

Arquille, f, 5 ans, (AQ), Le Balafre et Kataquille, 964

Art Sacre, h, 5 ans, (AC), Saint Des Saints et Sixtees, **982/1**

Arthur Du Reverdy, h, 5 ans, (AQ), Goldneyev USA et Noce D'Avril, 964

As De Marcigny, h, 5 ans, (AQ), Epalo GER et Perle De Marcigny, **1000/3**

As Du Clos, h, 5 ans, (AQ), Smadoun et Osmazome, **964/3**

Ascover, h, 5 ans, (AQ), Discover D'Auteuil et Philida, **957/1**

Asdesmar, h, 5 ans, (AQ), Khalkevi IRE et Passemare, 984

Asio, h, 5 ans, (AQ), Vangelis USA et Manche Du Manoir, **957/2**

Askabane, f, 5 ans, (AQ), Ballingarry IRE et Oranie Jolie, **984/5**

Astar Du Bois, h, 6 ans, Astarabad USA et Orphee Du Bois, 954

Asti Du Domaine, h, 5 ans, (AQ), Silver Cross et Odile De Neulliac, **964/1**

Asturaad, h, 7 ans, Numerous USA et Magical Hawk USA, 952

Athena Vallis, f, 5 ans, (AQ), Saint Des Saints et Quora Vallis, 1027

Athou Du Nord, h, 5 ans, (AQ), Voix Du Nord et Orathou Du Plaid, **968/5**

Atilas D'Airy, h, 5 ans, (AQ), Legolas JPN et Vas Petula, **970/4**

Atmosphere, f, 5 ans, (AQ), Assessor IRE et Miss D'Angron, **968/3**

Attila De Sivola, h, 5 ans, Kapgarde et Wild Rose Bloom, 947

Audacieux Bere, h, 5 ans, Della Francesca USA et Mofa Bere, **986/1**

***Auenwirbel GER**, m, 4 ans, Sholokhov IRE et Auentime GER, **977/1**

Aulesbriats, f, 5 ans, (AQ), Le Balafre et Reghane, 964

Aurore Bleue, f, 5 ans, (AQ), Malinas GER et Quetsche Bleue, **1016/5**

Autumn Fury, h, 3 ans, Nayef USA et Chantilly Creme USA, **981/4**

Avant Garde, f, 5 ans, Kapgarde et Royalcy De Vindecy, **994/4**

Avel Mor Lambader, h, 9 ans, Louveteau USA et Lyken Top, 1026

Avenir Des Chastys, h, 5 ans, (AQ), Voix Du Nord et Laurelia, **1001/1**

Aventure D'Or, f, 5 ans, (AQ), Tomorrows Cat USA et Quat'sous D'Or, **955/4**

Avenue Murillo, f, 6 ans, Lateral GB et La Estrella GER, 980

Aviso D'Estruval, h, 5 ans, (AQ), Urgent Request IRE et Quete D'Estruval, 982

***Azubara USA**, h, 4 ans, Speightstown USA et Union City USA, 1008

B

Baba Stone, h, 6 ans, Robin Des Pres et Pierre Rousse, 956

Babylone Allen, f, 4 ans, (AQ), Fragrant Mix (IRE) et Ismaelle II, 977

Babylone Du Rib, f, 4 ans, Irish Wells et La Ribardonne, 993

Bacplus, h, 7 ans, Bachir IRE et Galetinima, **996/1**

Bacqueville, h, 4 ans, (AQ), Secret Singer et Linjaune, **951/5**

Badakhchan Ruby, f, 4 ans, Poliglote (GB) et Rubilite, 983, 1028

Bagarreur D'Ainay, h, 4 ans, (AQ), Vendangeur (IRE) et Nuit Noire, 983

Baia Viva, f, 4 ans, (AQ), Kapgarde et Iffranne, **951/4**

Baie Des Veys, f, 4 ans, Nickname et Etoile Moriniere, **1006/4**

Balade D'Estruval, f, 4 ans, (AQ), Network GER et Nouvelle D'Estruva, **1006/1**

Balata, f, 4 ans, (OC), Puit D'Or IRE et No Nana, **999/1**

Balentine De Kerser, f, 4 ans, Al Namix et Ophelie De Kerser, 962

Balkan Du Pecos, h, 4 ans, (AQ), Balko et Fiesta Du Pecos, **988/1**

Balkino De Maspie, h, 5 ans, Balko et Vagueline De Maspie, **1031/3**

Balkony, h, 4 ans, Lauro GER et Siclora, 1015

Ballactica, f, 5 ans, Ballingarry IRE et Myliseme, **968/2**

Ballinguihen, f, 3 ans, Ballingarry IRE et Duchesse De Guihen, 1014

Ballinsara, f, 6 ans, Ballingarry IRE et Elessar, 965

Ballotin, h, 4 ans, (AQ), Enrique (GB) et Orphee De Vonnas, **951/3**

Ballydancer, h, 8 ans, Ballingarry IRE et Marginella, 1011

***Ballynagour IRE**, h, 9 ans, Shantou USA et Simply Deep IRE, **947/5**

Balnilla, f, 4 ans, (AQ), Balko et Pampanilla, **975/5**

Baloo Du Caux, h, 4 ans, Corri Piano et Queen Of Spirits, **991/4**

Balzane, f, 4 ans, (AQ), Balko et Lalie, **961/4**

Banc D'Arguin, h, 6 ans, Sagamix et Bulle Rose, 1003

Bangkok Inn, f, 4 ans, (AQ), Laverock IRE et Innsbruck, 1037

Baptist'palace, h, 4 ans, (AQ), Malinas GER et Bialystok, 951

Barbera, f, 4 ans, Samson Happy JPN et Nauzaca, **960/5**

Barcelone, f, 4 ans, (AQ), Irish Wells et Quenza, **958/4**

Barman De Sivola, h, 4 ans, Special Kaldoun (IRE) et Benghor GER, 999

Baron Du Seuil, h, 4 ans, (AQ), Network GER et Nistabelle, **960/3**

Batoum Ludois, h, 4 ans, (AQ), Smadoun et Praline Ludoise, 1037

Baud Du Moulin Mas, f, 4 ans, (AQ), Ryokan et Kerrie Du Moulin M, 1016

Bayadene, f, 7 ans, Kapgarde et Bayokalie, **989/4**

Bazille, h, 4 ans, (AQ), Panoramic GB et Quieville, **951/2**

Be Mine, f, 3 ans, Great Journey JPN et Belle Oubava, 1014

Be Work, f, 4 ans, (AQ), Network GER et Precieuzie, **1016/2**

Bea Viva, f, 4 ans, (AQ), Califet et Housseliere, 1037

Beau Danube, h, 4 ans, Astronomer Royal USA et Campaillette, 997

Beau De Ballon, h, 6 ans, Discover D'Auteuil et Lady Apatry, 1035

Beau Et Royal, h, 4 ans, Martaline GB et Ma Royale, 1025

Beau Mec Sivola, h, 4 ans, Special Kaldoun (IRE) et My Sleeping, **997/1**

Beau Rochelais, h, 4 ans, (AQ), Goldneyev USA et Perle Rochelaise, **1037/1**

Beaujeu Allen, f, 4 ans, (AQ), Panoramic GB et Haida III, 1028

Beautiful King's, h, 4 ans, King's Best USA et Beautiful Note USA, 1036

Beaux Feray, h, 4 ans, (OC), Nidor et Fairy Douce, 960

Bebel, h, 4 ans, (AQ), Nickname et Minabella, **960/1**

Bejca, f, 4 ans, (AQ), Puit D'Or IRE et Fortanea, 1037

Bel Ami D'Alene, h, 4 ans, (AQ), Dom Alco et Joliette D'Alene, **1023/3**

Bel Canto Valtat, h, 4 ans, (AQ), Network GER et La Tosca Valtat, 977

Bel La Vie, h, 9 ans, Lavirco GER et Bibelle, **949/1**

Belak Chop, h, 4 ans, Deportivo GB et Black Smith, 991

Belassine, f, 4 ans, Smadoun et Diva De La Borie, 1006

Bella Des Rodons, f, 4 ans, Dadarissime et Pulsavening, **1008/5**

Bella Napoli, f, 4 ans, (AQ), Dream Well et Napolitaine, 1028

Bella Sun, f, 4 ans, (AQ), Califet et Quetsche Bleue, **1037/5**

Bellathou, f, 4 ans, (AQ), Laverock IRE et Helite De Thou, **961/5**

Belle Du Bresil, f, 3 ans, Blue Bresil et Eolia, 979

Belle Du Chenet, f, 4 ans, Poliglote (GB) et Orthence, **1021/1**

Belle Du Luy, f, 4 ans, (AQ), Saint Des Saints et Feline Du Luy, 1016

Belle Et Riche, f, 4 ans, Soldier Of Fortune IRE et Beautiful Delight GER, 1028

Belle Ile, f, 4 ans, (AQ), Linda's Lad (GB) et Quamiland, **1016/3**

Belle Madrik, f, 4 ans, Simplex et Galanthe, 1028

Belle Namix, f, 4 ans, (AQ), Al Namix et Narquille, 1037

Belle Princesse, f, 4 ans, (AQ), Nickname et Licara D'Airy, **1025/5**

Bellissimo Smart, h, 4 ans, Della Francesca USA et Indra Du Frene, **962/2**

Belvet, h, 8 ans, Vettori IRE et Belle Indifference, 955

Benevole, h, 4 ans, (AQ), Full Of Gold et Magenta, **960/4**

Bermudes, h, 4 ans, (AQ), Great Pretender IRE et Nouvelle Zelande, **1037/3**

Berry Qreasy, f, 4 ans, (AQ), Chichi Creasy et Haithou, **1028/4**

Beryl De Kerza, h, 4 ans, Axxos GER et Rangis, 983

Best De La Thinte, f, 4 ans, (AQ), Anzillero GER et Belis De La Thinte, 1028

Best Du Potier, h, 4 ans, (AQ), Kap Rock et Princesse Tennis, 951

Betise Beauchene, f, 4 ans, Peer Gynt JPN et Adria De Clermont, **1015/3**

Biaka De La Brunie, f, 4 ans, (AQ), Network GER et Restless De Gennes, 1013

Bienheureux, h, 4 ans, Laverock IRE et Parole D'Evangile, 983

Bienoubien, f, 4 ans, Al Namix et Ansoon, 1021

Bienveillante, f, 4 ans, (AQ), Califet et Ofurie, **961/1**

Bijou De Codiere, h, 4 ans, (AQ), Nidor et Kyriel De Codiere, **993/3**

Bimbo De Candale, f, 4 ans, (AC), Greengroom et Octane De Pimbo, 1023

Bingo Buck's, h, 4 ans, Nickname et Buck's, **983/5**

Bingo Jo, h, 4 ans, Honolulu IRE et Rajlux, **953/5**

Birmanie, f, 4 ans, (AQ), Ballingarry IRE et Ouchita D'Ox, **967/4**

Bise De Mer, f, 4 ans, (AQ), Vendangeur (IRE) et Padie, **975/3**

Biway, h, 4 ans, Malinas GER et Pharliska, **972/2**

Black Pearl Game, h, 3 ans, Silver Frost (IRE) et Baffle Creek GB, **992/3**

Black Pearl Tavel, f, 4 ans, (AQ), Al Namix et Quiza, 951

Blague D'Oudairies, f, 4 ans, (AQ), Sleeping Car et Forlane V, 967

Blotender, h, 8 ans, Great Pretender IRE et Bloom, **970/3**

Blouspan, h, 9 ans, Spadoun et Nymphae Bleu USA, **1026/4**

Blubery Des Places, h, 4 ans, Traditionally USA et Queen Bere, 991

Blue Dragon, h, 4 ans, (AQ), Califet et Nathalie Blue, **950/1**

Blue Major, h, 4 ans, Blue Bresil et Lounamaja, 983

Bob And Co, h, 4 ans, (AQ), Dom Alco et Outre Mer, **951/1**

Bogota Des Mottes, f, 4 ans, Maresca Sorrento et Camille Des Mottes, **958/5**

Boheme, f, 4 ans, (AQ), Dom Alco et Jonquiere, 951

Bohemian Dancer, h, 4 ans, (AQ), Linda's Lad (GB) et Madrika, **983/2**

Bois Sans Soif, h, 4 ans, Anabaa Blue (GB) et Rose Indienne, 975

Bokalin De Melodie, h, 4 ans, Simplex et Jakaline, **953/4**

Bolerodor, h, 4 ans, (AQ), Saddler Maker (IRE) et Noce Dor, 961

Bon Augure, h, 4 ans, (AQ), My Risk et Jacee, **1023/1**

Bones, h, 4 ans, Desert Style IRE et Centdixhuit USA, **1008/1**

Bonfou D'Airy, h, 4 ans, (AQ), Anzillero GER et Lafolie D'Airy, **969/4**

Bonheur De Grain, h, 4 ans, (AQ), Balko et Jasmine Des Rouger, **1037/4**

Bonito Du Berlais, h, 4 ans, Trempolino USA et Chica Du Berlais, **950/4**

Bonne Augure, f, 4 ans, (AQ), Prince Kirk PNA et Nassesuse, **961/2**

Bonne Esperance, f, 4 ans, (AQ), Dom Alco et Falkland III, **1016/4**

Bonne Graine, f, 4 ans, (AQ), Coastal Path GB et Rien De Plus, **1006/5**

Bonne Maman, f, 4 ans, Coastal Path GB et Line Saj, **969/1**

Booggie Wooggie, f, 4 ans, (AQ), Network GER et Clementine, **1037/2**

Borcalina, f, 3 ans, Puit D'Or IRE et Sister Flo, 992

Bosphore, h, 4 ans, Califet et Medievale, 977

Bossa Nova, f, 4 ans, Network GER et Gamine Royale, **978/1**

Bosseur, h, 4 ans, Coastal Path GB et Suite, **950/2**

Bouchat, h, 4 ans, (AQ), Network GER et Inedite II, **961/3**

Boum D'Estruval, f, 4 ans, (AQ), Network GER et Question D'Estruva, **988/2**

Brasilien, h, 9 ans, Martaline GB et Brasile, **976/2**

Breiz Magic, h, 9 ans, Louveteau USA et Impish, 955

Briaree (IRE), h, 5 ans, Rock Of Gibraltar IRE et Minallon ARG, 952

Bright Rose, f, 4 ans, (AQ), Califet et Prime Rose, **1016/1**

Brume Des Bruyeres, f, 4 ans, (AQ), Al Namix et Luttica, 983

Brune Ecossaise, f, 4 ans, (AQ), Le Fou (IRE) et Kel Ecossaise, 1016

Brynhild, f, 4 ans, Simplex et Nappe Di Cardinale IRE, 967

Bubble Sea, f, 4 ans, (AQ), Great Pretender IRE et Rapsodie Sea, 961

Buche De Noel, f, 4 ans, (AQ), Coastal Path GB et Kyrie, **1028/1**

Buck's Bank, h, 7 ans, Trempolino USA et Buck's, **1027/2**

Bugel Bihan, f, 4 ans, Le Fou (IRE) et Poupig Bihan, **1021/3**

Buiseness Sivola, h, 4 ans, Archange D'Or (IRE) et Louve Orientale GB, **950/5**

Butin Des Mioche, m, 4 ans, (AQ), Crillon et Nouvelle Orleans, 953

Butsala, h, 4 ans, (AQ), Fragrant Mix (IRE) et Nautica, 988

Buzzy Lucky, f, 4 ans, (AQ), Ultimately Lucky IRE et Java De Mai II, 1037

Bye Bye D'Ortige, h, 4 ans, Coastal Path GB et Red Wool, **958/1**

C

Cabaletta, f, 5 ans, Congrats USA et Quest For Ambition USA, **1012/3**

Calamity De L'Orme, f, 3 ans, (OC), Simplex et Plume De L'Orme, 1024

Calcite, f, 4 ans, Sulamani (IRE) et Jaillissante, 1008

Calin D'Aubois, h, 7 ans, Crillon et Caline Grace, 1034

Calinhac, f, 4 ans, Califet et Marminhac, **985/4**

Call Gold, h, 5 ans, Gold Away (IRE) et Aisyacall, 976

Cantanilla, f, 4 ans, Charge D'Affaires (GB) et Kiss And Cry, **962/3**

Capitaine Crochet, h, 5 ans, King's Best USA et My Pearly, 1035

Caprice De Nuit, h, 4 ans, Bachir IRE et Dame Caprice (IRE), 1036

Captain De Choisel, h, 3 ans, Sageburg (IRE) et Peace Bay, 992

Caresse D'Estruval, f, 3 ans, Poliglote (GB) et Ombre D'Estruval, **945/1**

Carla De Teillee, f, 7 ans, Vic Toto et Lady De Pam, **956/4**

Carlita Du Berlais, f, 3 ans, Soldier Of Fortune IRE et Chica Du Berlais, **945/2**

Carpoletto, h, 6 ans, Limnos JPN et Mayence (IRE), **1009/1**

Cash Des Aigles, h, 7 ans, Enrique (GB) et Passion Des Aigles (IRE), **955/3**

Cenorgo, h, 4 ans, Al Namix et Lys Noire, 988

Chalina De Kerker, f, 3 ans, Lizio (GB) et Unatita De Kerker, 992

Chaman Des Gouges, h, 6 ans, Balko et Elenou, **1007/1**

Champ De Bataille, h, 4 ans, Dream Well et La Champmesle, **950/7**

Chanderi, h, 5 ans, Super Celebre et Convent Guest IRE, 1022

Cheb De Kerviniou, h, 5 ans, Tiger Groom GB et Muhtatene, 984

Chicago San, h, 7 ans, Chichicastenango et Elena San, 1038

Chiffre D'Affaires, h, 6 ans, Kahyasi IRE et Affaire De Moeurs, **1031/2**

Chris De Beaumont, h, 6 ans, Khalkevi IRE et Pierre Stay, **948/5**

Cigalon Park, h, 5 ans, Walk In The Park IRE et Yakoutic, 994

Cils D'Arcange, h, 6 ans, Anabaa Blue (GB) et Ferie To Bitch, 1033

Cladour, h, 8 ans, Trempolino USA et Clarte De Loir, **973/4**

***Classic Diva GER**, f, 6 ans, Sholokhov IRE et Classic Cara GER, **1033/1**

Clos Du Chenet, h, 3 ans, Martaline GB et Mine Lointaine, **1030/2**

Clouds, h, 3 ans, Slickly et Lexa, 981

Clovis Du Berlais, m, 4 ans, King's Theatre IRE et Kenza Du Berlais, **950/6**

Clovisia, h, 3 ans, (AQ), Corri Piano et Rue Pigalle, 1030

Coastal Beach, f, 3 ans, Coastal Path GB et Solana Beach, **945/4**

***Cockney Bob GB**, h, 4 ans, Cockney Rebel IRE et Wizby GB, 977

Cockney Cracker, h, 4 ans, Cockney Rebel IRE et Lady An Co, 1036

Coquard, h, 9 ans, Caballo Raptor CAN et Dividivi, 1007

Coquind'ouilly, h, 9 ans, Man O West et Roulette Russe IRE, 1033

Corrida Des Obeaux, f, 3 ans, (AQ), Kapparde et Hispaniola, **1014/4**

Corscia, f, 4 ans, Nickname et Cardamine, **978/2**

Cotica De Baune, f, 8 ans, Nononito et Myster De Baune, 1004

Crazy About Her, h, 5 ans, Le Fou (IRE) et Trop Belle, 954

Creole Beach, f, 4 ans, Astarabad USA et Guerville, **1036/1**

***Cro Easy USA**, h, 4 ans, Rock Hard Ten USA et Pahlmuhree USA, 983

Cross In Hand, h, 5 ans, Silver Cross et Sainte Mante, 948

Cross Way (IRE), h, 4 ans, Hannouma (IRE) et Mislix, **1015/1**

Cru Classe, h, 9 ans, Sin Kiang et Champion's Sister USA, **1012/2**

D

Daliacelte, f, 7 ans, Daliapour IRE et Celtic Victoria, 952, **990/1**

Dalidelo, h, 3 ans, Enrique (GB) et Dallyonne, **1030/4**

Dalino, h, 8 ans, Trempolino USA et Dalamine, 994

Danceur Bresilien, h, 6 ans, Irish Wells et Fille Du Bresil, **1034/5**

***Daniel Defoe GER**, h, 4 ans, Sholokhov IRE et Daisy Belle GER, **975/4**

Darling Oust, f, 4 ans, Early March GB et Fabulous Darling, **1028/3**

De L'Au Dela, f, 3 ans, Konig Turf GER et Kool Girl, **1024/1**

***Deepika IRE**, f, 7 ans, Key Of Luck USA et Soul Society IRE, **990/2**

Defi D'Anjou, h, 7 ans, Saint Des Saints et Rosane, 947

Defile De Mode, h, 10 ans, Ultimately Lucky IRE et Naomie, 990

Delfina, f, 8 ans, Della Francesca USA et Folina, **1010/5**

Della Valentina, f, 3 ans, Walk In The Park IRE et Lady Valentine, 1014

Delouly, h, 4 ans, Loup Solitaire USA et Lyraine, 960

Desperate Woman, f, 4 ans, Blue Bresil et April Day, 1028

Desirer, h, 9 ans, Slickly et Bel Jade, **989/5**

Deux De Croixnoire, h, 5 ans, Muhaymin USA et Chande Sisi, **1007/5**

Device, h, 3 ans, Poliglote (GB) et Westonne, **946/1**

Devil Inside, h, 6 ans, Numerous USA et Une Nonantaise, 948, **1034/6**

Diabliesse D'Ainay, f, 4 ans, Martaline GB et Guendoline D'Ainay, 972

Diamond Cauchos, h, 4 ans, Crillon et Diamond Turtle, **991/3**

Dividylles, f, 3 ans, Le Triton (USA) et Idylles BEL, **1024/4**

Diyamindar, h, 5 ans, Zamindar USA et Diyawara IRE, **1022/1**

Djahil Fairly, h, 5 ans, Fairly Ransom (USA) et Dona Noblesse, **974/3**

Djahlor, h, 6 ans, (AA), Ilbarritz et Djalousi, **1032/3**

Djearling De L'Aug, h, 7 ans, (AA), Dearing Joli et Irlande De L'Auge, 1005

Doctor Idole, f, 4 ans, Doctor Dino et Idole Des Cotieres, **1008/2**

Dom Priolo, h, 6 ans, Priolo USA et Pasquafleure, **1003/2**

Donnadream, h, 4 ans, Samum GER et Donna Roberta GER, 1036

Dos Santos, h, 5 ans, Smadoun et Sainte Astrid, **947/4**

Dream Parcs, h, 5 ans, Domedriver (IRE) et Paris Cour, **1013/5**

Duchesse De Launay, f, 3 ans, Ballingarry IRE et Princesse Du Soir, **1014/3**

Dudevant, h, 5 ans, Gallo's Wells IRE et Born's Beauty, 984

Duo Cubar, h, 10 ans, Poplar Bluff GB et Soiree De Martine, 1005

E

Easy De Gianville, f, 4 ans, Librettist USA et Facilita IRE, 991

Easy Risk, f, 4 ans, My Risk et Entre Deux Mers, 985

Eclair Delarogerie, h, 3 ans, Spirit One et Place Dauphine, **981/2**
Einulty, f, 4 ans, Ultimately Lucky IRE et Einwurf GER, 991
***El Pensador IRE**, h, 8 ans, Spartacus IRE et Coeur De Pierre IRE, **1035/3**
Elmono, h, 4 ans, Epalo GER et Monareva, **985/1**
Emir Des Ifs, h, 4 ans, Laverock IRE et Brodie Flor, **999/3**
Enaudream, f, 3 ans, Dream Well et Aliara GER, 1014
Enimie, f, 5 ans, Astarabad USA et Nantilde, 954, 1022
***Estrejla GER**, f, 5 ans, Desert Prince IRE et Expensive Angel GER, 1029
Eternal Light, f, 4 ans, Satri IRE et Eternal Flash GB, **993/4**
Evangelino, h, 6 ans, Vangelis USA et Gay Native, 1010

F

Far Away Burg, f, 3 ans, Sageburg (IRE) et Far Away Girl, **1020/4**
Fara Dor, h, 8 ans, (AA), Roseau D'Or et Farinha, **1032/5**
Faucon Rouge, h, 4 ans, Al Namix et Kyanite, **962/5**
Ferry Merry, f, 3 ans, Slickly et Bog Wild USA, 1024
***Fill The Glass IRE**, h, 10 ans, No Excuse Needed GB et Merulana IRE, 1011
Fille Du Nord, f, 3 ans, Dunkerque et Bint Deb, **992/2**
Filly Of Win, f, 3 ans, Ungaro GER et Tominette, 1020
First Pym, h, 11 ans, With The Flow USA et Miss Avireenne, **998/3**
Firstymini, h, 4 ans, Slickly et Jolie Lola, **1036/3**
Fitz Roy, h, 5 ans, King's Best USA et Irish Jig, **1022/2**
Fix You, f, 4 ans, Irish Wells et Lady Heart, **977/7**
***Flash Jackson GB**, h, 7 ans, Turgeon USA et Katoune, 1038
Flight City, f, 4 ans, Day Flight GB et Solitaire City, **1021/4**
Floraissor Du Mont, h, 4 ans, Assessor IRE et Betty Moon, 1013
Flying Soul, h, 9 ans, Fly To The Stars GB et Sola Luna, 948
Forest Forest, h, 3 ans, Forestier et Oryade, 946
Fornebello, h, 5 ans, Tiger Groom GB et La Pecardiere, 963
Fortunate, h, 5 ans, Country Reel USA et Fortune's Daughter GB, **1007/4**
Frere Bai, m, 9 ans, Slickly et Deesse Grise, **944/5**

Fugees Du Pecos, f, 6 ans, (AA), Jebeland Pontadour et Femme, **1032/1**
Full Of Pep, f, 6 ans, Walk In The Park IRE et Gaily Zest USA, **1012/5**

G

Galway Borget, h, 3 ans, Ballingarry IRE et Maissa, 981
Garry Man, h, 8 ans, Ballingarry IRE et Lady De Loi, **1011/4**
***Gigilmatto IRE**, h, 4 ans, Kodiak GB et Petit Grise IRE, **997/2**
Gold Reserve, h, 6 ans, Archange D'Or (IRE) et Final Overture, **998/4**
Golden Chop, h, 7 ans, Muhaymin USA et Vaubecourt, **1031/1**
Gondol Du Don, h, 7 ans, Mr Peillon USA et Gondoliera, 1038
Good Man, h, 4 ans, Al Namix et Lili Valley, **953/1**
Got Sun, h, 9 ans, Trempolino USA et Gotdream, **987/1**
Goudevivre, f, 3 ans, Gentlewave (IRE) et Goudeluxe, 945
Grillonnyz, f, 4 ans, Byzantium et La Grillonniere, 962

H

***Hallssio GB**, h, 7 ans, Halling USA et Elayoon USA, 1035
Happy Vireenne, f, 3 ans, Turgeon USA et Legende Vireenne, **1014/5**
He Loves Me, h, 4 ans, Enrique (GB) et She Hates Me (IRE), **975/1**
Heights Of Glory, f, 4 ans, King's Best USA et Volcania, 1025
Helle Kuchen, f, 5 ans, Android USA et Tchindaley, **1017/5**
***Hidden GB**, h, 9 ans, Hernando et For More, **944/3**, 996
High Groom, f, 7 ans, Tiger Groom GB et High Receleuse, **965/2**
Hors D'Oeuvre, h, 4 ans, Laverock IRE et Orlana, **958/3**
Hurricane D'Helene, h, 6 ans, Hurricane Cat USA et Sparkbulle, **1034/7**
***Hurricane Fly IRE**, h, 11 ans, Montjeu (IRE) et Scandisk IRE, **947/6**
Hussard (GB), m, 4 ans, Medicean GB et Hieroglyph GB, 975

I

Idaline, f, 3 ans, Martaline GB et Incorrigible, 1014
Idefix To Win, h, 7 ans, Panoramic GB et Saratova, **1038/4**

Idol's Charm, h, 4 ans, Linda's Lad (GB) et Alaskan Idol USA, 1013
Idol's Lad, h, 5 ans, Linda's Lad (GB) et Alaskan Idol USA, **1034/1**
Implora, f, 4 ans, Early March GB et OMarie, **993/2**
Independant Boy, h, 5 ans, Poliglote (GB) et Karukera, 1033
Indian Wind, h, 6 ans, Prince Kirk PNA et Indian Tigress IRE, 1009
Initial, m, 4 ans, Sageburg (IRE) et Isamix GER, 975
Instagram, h, 3 ans, Falco USA et Trumbaka (IRE), **981/1**
Intent, h, 6 ans, Turtle Bowl (IRE) et Plique A Jour, **974/4**
Intimissimi, f, 4 ans, Della Francesca USA et Quelle Chaleur, **953/2**
Irmao Joao Has, h, 3 ans, Ballingarry IRE et Irostare, **946/3**
Iron King, h, 3 ans, Satri IRE et Iron Lassie USA, **1020/2**
Irouficar Has, h, 5 ans, Dream Well et Irostare, 949
Ixxe, f, 5 ans, Sageburg (IRE) et Isamix GER, **973/2**

J

***Jade's Legend GB**, f, 5 ans, Flying Legend USA et Ellina GB, **1006/2**
Jardin D'Erevan, h, 6 ans, Ultimately Lucky IRE et Malrose, 1019
***Jaromier GER**, h, 3 ans, Saddex (GB) et Just Zoud GB, **981/3**
Jazz Poem, h, 4 ans, Pomellato GER et Jaragua, **977/2**
Jee Pee And Jeremy, h, 5 ans, Shirocco GER et Selective, **986/2**
Jeu St Eloi, m, 4 ans, Saint Des Saints et Ottolina, **1025/2**
Joie Du Tango, f, 9 ans, Awakened (IRE) et Miss Bonfosse, **1019/2**
Jojalea, f, 3 ans, Agnes Kamikaze JPN et Ola Chica, 1024
Jojastar, h, 5 ans, Great Journey JPN et Starmaria, **1002/3**
Josh The Preacher, h, 4 ans, Goldneyev USA et Jetty Dancer, **983/3**
***Jumilhac Le Grand GB**, h, 7 ans, Helissio et Lateen GB, 1005

K

***Kalema GER**, f, 4 ans, Samum GER et Kastalia GER, 1028
Kalilas, f, 5 ans, Davidoff GER et Sayuri GER, 1022
Kalin Des Cotieres, h, 10 ans, Ski Chief USA et Speed Des Cotieres, **1007/3**
Kalmonto, h, 9 ans, Kalanisi IRE et Tramonto GB, **980/1**

Kaoma Succes, f, 4 ans, Racinger et Alzasca, **1015/5**
Kap Gold, h, 5 ans, Goldneyev USA et Kaprika, **1009/5**
Kaperia, f, 7 ans, Kapparde et Bella Eria, **976/3**
***Karmine GER**, f, 6 ans, Sholokhov IRE et Karuma GER, **944/2**
Karnat, h, 9 ans, Roli Abi et Frenzy, **1034/2**
Katimplex, f, 3 ans, Simplex et Katka GER, 979
Kavaldor, h, 5 ans, Rosen Cavalier JPN et Janidor, **1000/4**
Kelthomas, h, 6 ans, Keltos et Maria De La Vega, **996/3**
Kenny Penny, f, 3 ans, Kendargent et Penkinella, 1024
Kerys, f, 6 ans, Tiger Groom GB et Milyseme, 1035
Khaymi, f, 3 ans, Stormy River et Khaylama IRE, 1024
King's Socks, h, 3 ans, King's Best USA et Alexandrina GER, **946/2**
Kings Cross, h, 5 ans, King's Theatre IRE et Ladies Choice, **980/2**
Kiraline, f, 3 ans, Martaline GB et Kakira, 979
Kirtan, h, 3 ans, Muhaymin USA et Seinfeld, **943/5**
Klassical Risk, f, 4 ans, My Risk et Klassical Way, 978
Knickers Tivoli, f, 5 ans, Sunday Break JPN et Cami Knickers, **990/5**
Konigssar, h, 3 ans, Konig Turf GER et Elessar, 946
Korrimarch, h, 4 ans, Early March GB et Korrigane, **962/4**
Korsar, h, 4 ans, Antarctique IRE et Rhapsodie, **1025/1**
Krocoleon, h, 5 ans, Cachet Noir USA et Kelena, **956/3**
Kwazulu Natal, h, 10 ans, King's Best USA et Carmel, 1011

L

L'Explorateur, h, 4 ans, Passing Sale et Lally Turk, 993
La Madeleine, f, 3 ans, Creachadoir IRE et Vocateine (IRE), **979/3**
La Maria, f, 6 ans, Johannesburg USA et La Gomera IRE, 1012
La Melecienne, f, 9 ans, Freedom Cry GB et Kobble, 1011
La Meloine, f, 4 ans, Deportivo GB et Douze Ans Deja, **978/4**
La Sulfureuse, f, 4 ans, Saint Des Saints et Parimans, **977/5**
Lachlan Bridge (GER), h, 7 ans, Dubawi IRE et Lady Zorreguietta, **949/4**

Lady Calva, f, 4 ans, Honours List IRE et Galgarina, **985/5**

Lady Valley, f, 3 ans, Balko et Squaw Valley BEL, 1014

Laetitia Moon, f, 4 ans, Dylan Thomas IRE et Sara Moon IRE, **1036/4**

Lamego, h, 8 ans, Ski Chief USA et Bal De Foire, 947

Lamigo, h, 7 ans, American Post GB et Lamboghina GER, **1026/5**

Laristo, h, 6 ans, Chichicastenango et Lady Soul, 1003

Lasswell, f, 3 ans, Dream Well et Lady Bee, **992/5**

Last Girl, f, 5 ans, Smadoun et Lucky Shot, 1029

Layos (IRE), h, 4 ans, Verglas IRE et Towanda USA, **1015/4**

Le Bolero Du Lys, h, 6 ans, Poliglote (GB) et Shailann, 1027

Le Chanceux, h, 4 ans, Valanour IRE et Tignes, **993/1**

Le Chateau, h, 6 ans, Enrique (GB) et La Remigeasse, **947/7**

Le Cheval Noir, h, 4 ans, Loup Solitaire USA et Karmician Princess, 958

Le Falafre, h, 7 ans, Le Balafre et Faline Du Rocher, 955, **1005/1**

Le Green, h, 9 ans, Astarabad USA et Muletina, 1012

Le Lescarien, h, 4 ans, Martaline GB et Sleeveina, **991/1**

Le Melufo, h, 5 ans, Califet et La Balme, 963

Le Prelat, h, 4 ans, Falco USA et Andriana (IRE), 983

Le Puy De Sancy, h, 6 ans, Le Triton (USA) et Landevennec, **980/4**

***Le Shock GER**, h, 8 ans, Sholokhov IRE et La Blue GER, **1033/3**

Le Toiny, h, 4 ans, Astarabad USA et Parita, 972

Let It Song, h, 5 ans, Muhtathir GB et Song Of Kintyre, **1034/4**

Let Me Alone, h, 5 ans, Malinas GER et Salsa Rock, 1035

Let's Do It, f, 3 ans, Early March GB et Camomille (GER), **1020/1**

Lheny, h, 6 ans, Le Triton (USA) et Besca Nueva, **970/2**

Liane De Pougy, f, 5 ans, Ballingarry IRE et Libanoor, **984/2**

Ligane, f, 8 ans, Lavirco GER et Miss Des Pyrenees, 990

Light Riques, f, 4 ans, Enrique (GB) et Gooby Light, 1036

Lilibell Bey, f, 3 ans, Army King et Victoire Grenat, 992

Limara, f, 4 ans, Limnos JPN et Esteraza, 1036

Linodargent, h, 4 ans, Kendargent et Line Perle, **1025/4**

Lione Des Cotieres, f, 7 ans, Lion Noir (GB) et Ngaio USA, **1009/2**

Little Comte, h, 10 ans, Comte Du Bourg et Little Blue, 980

Little Roger, h, 7 ans, Ballingarry IRE et Just For Fun, **996/2**

Lizete, f, 3 ans, Balko et Katiouka, **1024/3**

Loca, f, 3 ans, Falco USA et Loin De Toi, 945

Loch Lomond, h, 5 ans, Caballo Raptor CAN et Yamakasi, **1033/4**

Loicia, f, 4 ans, Early March GB et Kan Ah Loar, 969

***Lord Emery GER**, m, 7 ans, Mamool IRE et Latley GER, 1034

Lorea Chope, f, 4 ans, Soave GER et Yamouna, 978

Lory Shaan, f, 6 ans, Shaanmer (IRE) et Lorine Marie, **998/1**

Lucky Drop, h, 4 ans, Kendargent et Lina Drop, 991

Lucky Silver Game, h, 3 ans, Silver Frost (IRE) et Les Tourelles (IRE), **992/4**

Lugano, h, 6 ans, Slickly et Helvetica, 1003

Lunatorio, h, 7 ans, Oratorio IRE et Lunaba, **987/3**

Lutece (GB), f, 3 ans, Cape Cross IRE et Loutka, **979/2**

Lutin Des Tailons, h, 6 ans, Robin Des Champs et Bleue Et Bleue, **973/1**

M

Maagano Mondial, h, 7 ans, Shinda Mondial GB et Calamity, **956/5**

Made To Measure, h, 4 ans, Smadoun et Cousette, **1023/4**

Maestru, h, 6 ans, Great Journey JPN et Naghaland, **987/4**

Magnum Du Lac, h, 8 ans, Solido et Lucireal, 1019

***Manolo GER**, h, 4 ans, Peppershot GER et Meishi GER, 997

Mariane D'Anjou, f, 5 ans, Network GER et Marquise D'Anjou, 1029

Marion D'Un Soir, f, 5 ans, Assessor IRE et Mabrouka, **1000/2**

Marmagne, h, 5 ans, The Mask et Brifloma, **998/5**

Matique, f, 4 ans, Antarctique IRE et Mative D'Auteuil, **967/5**

Mauny, f, 4 ans, Montmartre et Rafale Pearl, 1028

Maxedy, h, 11 ans, Roli Abi et Night Of Honor, **963/4**

Mayriburg, f, 3 ans, Sageburg (IRE) et Maryleo (IRE), **1020/5**

Melly Dancer, f, 3 ans, Della Francesca USA et Highest Dancer, 1020

Mercenario, m, 3 ans, Soldier Of Fortune IRE et She Hates Me (IRE), 946

Merry Not, h, 5 ans, Victory Note USA et Merry Wonder, 968

Meshavita, f, 3 ans, Meshahaer USA et Evita ITY, **979/4**, **1024/2**

Mestre, f, 8 ans, Panis USA et Sindella (IRE), 1007

Mesut, h, 4 ans, Early March GB et Alicesprings, 988

Mick Elisa, f, 4 ans, Voix Du Nord et Vale Of Truth USA, **991/5**

Mill Succes, f, 5 ans, Risk Seeker GB et Fria Eria, 1038

Minorque, f, 4 ans, Doctor Dino et Star Model, **967/3**

Mirage Precieux, h, 6 ans, Al Namix et Kerfournoise, **954/2**

Miss Balkania, f, 3 ans, Balko et Miss De Boulem, 1030

Miss Chaparall, f, 4 ans, High Chaparral IRE et Miss Aubane, 967

Miss Fontenaille, f, 7 ans, Turgeon USA et Diane Fontenaille, 1002

Miss Kirk, f, 6 ans, Prince Kirk PNA et Faline Du Rocher, 1003

Miss Nationale, f, 4 ans, Cachet Noir USA et La Deauvillaise, **1006/3**

Miss Protektor, f, 4 ans, Protektor GER et Ruyu River, 967

Miss Risk, f, 5 ans, Grey Risk et Miss Beyssac, 1013

Mister Emily, h, 5 ans, Mister Conway et Petite Emilie, **952/5**

Mobi, h, 11 ans, Volochine IRE et Happy French, **1026/2**

Mocalacato Has, h, 3 ans, Poliglote (GB) et Monika, **946/5**

***Moneymix GB**, h, 8 ans, Fair Mix (IRE) et Sticky Money GB, 1018

Monopolis, h, 9 ans, Poliglote (GB) et Madame Extra, **1027/5**

Motu One, h, 4 ans, Carlotamix et Marutea, 985, **997/3**

Move Over, h, 4 ans, Astarabad USA et Melba Des Aigles, **969/5**

Mukonzi Has, h, 7 ans, Turgeon USA et Miss Benedicte, 948

N

Nadhurel, h, 3 ans, Sinndar IRE et Censure, 1020

Naiaditique, f, 3 ans, Linda's Lad (GB) et Naiade De La Roque, 1024

Nana De Boitron, f, 3 ans, Nickname et Pondiki, **945/5**

Nando, h, 5 ans, Hernando et Hespera (GB), 947

Narco Dancer, h, 7 ans, Cardoun et Cinquieme Grace, **974/2**

Natarebelle, f, 3 ans, Smadoun et Mitemps, **1014/2**

Nealko, h, 4 ans, Balko et Nelee, **997/4**

Never Stop, f, 5 ans, Network GER et Amour De Beriez, **1035/5**

Next Round, h, 7 ans, Monsun GER et Gold Round (IRE), 1026

Nickname To Fire, h, 4 ans, Nickname et Exit To Fire, **977/4**

Nicknos, h, 4 ans, Nickname et Dindounas, 950

Nikonos, h, 3 ans, Nicobar GB et Miss Ramic, 992

Niguos, h, 6 ans, Poliglote (GB) et Firmini, **952/1**, 1034

No Frost, m, 3 ans, Silver Frost (IRE) et Such Is Life, 943

Nouvelle Destinee, f, 4 ans, Green Tune USA et Caprice Meill, 967

***Nova Dovil IRE**, h, 7 ans, Clodovil (IRE) et On The Make IRE, 1002

Nuits Premier Cru, h, 3 ans, Buck's Boum et Fee Magic, **943/3**

Nulera, f, 5 ans, Poliglote (GB) et Loup The Loup, 1000

O

Obaghan, h, 6 ans, Azamour IRE et Cloverte (IRE), 970

Obelio Mamaca, h, 6 ans, Martaline GB et Lily Valley, 948, 1034

Oihan Chop, h, 4 ans, Deportivo GB et Belle Tranquille, 985

Oldonyo, h, 4 ans, Goetot et Emily's Will IRE, 983

Omessa Has, f, 3 ans, Martaline GB et Ombre Folle (GB), **945/3**

***On His Own IRE**, h, 11 ans, Presenting GB et Shuil Na Mhuire IRE, 949

One Way, m, 3 ans, Hold That Tiger USA et Bali Boom, **943/2**

One'sarah, f, 6 ans, Canyon Creek IRE et One Two Oh Three USA, 1018

Onsajamais, h, 4 ans, Kap Rock et Romantique Cotte, 977

Opera Dream (GB), h, 5 ans, Authorized IRE et Danse Bretonne, 1034

Option Be, h, 3 ans, Nickname et Prix Noble, **981/5**

Oscarino Vega, h, 4 ans, Rashbag GB et Reine De La Vega, 969

Ourville's Star, f, 3 ans, Linda's Lad (GB) et Star's Mixa, **1020/3**

Outlaw D'Ycy, h, 5 ans, Khalkevi IRE et Law Abiding (IRE), 1033

P

Panjakent, h, 9 ans, Valanour IRE et Personna Non Grata, 952

Papatudo Has, h, 3 ans, Laveron GB et La Part Des Anges, 1020

Pas Cousquet, f, 4 ans, Cadoubel et Pic Saint Loup, 969/2

Password, h, 6 ans, Poliglote (GB) et Maia Eria, 948/1

***Penardini USA**, h, 6 ans, Bernardini USA et Peinture Rose USA, 998

Pepe Nunca, h, 4 ans, Simplex et Valse Bluette, 1015

Pepito De Lune, h, 6 ans, Irish Wells et Pepite De Lune, 1003

***Perfect Gentleman IRE**, h, 10 ans, King's Theatre IRE et Millenium Lilly IRE, 949

Perly De Clermont, h, 9 ans, Ultimately Lucky IRE et Fleur De Princesse, 948/3

Pertui De Gravelle, h, 12 ans, Robin Des Pres et Dame De Gravelle, 1004/4

Petit Bachelier, h, 6 ans, Bachir IRE et Petite Majeste, 954/5

Petite Biche, f, 4 ans, Artiste Royal (IRE) et Kelly Des Cotieres, 967

Petite Gravure, f, 3 ans, Spirit One et Mine De Platine (IRE), 1024

Petite Parisienne, f, 4 ans, Montmartre et Ejina, 950

Phakos, h, 12 ans, (SF), Robin Des Champs et Tipperary II, 1011/1

Philiccio, h, 12 ans, Robin Des Pres et Philycia USA, 1031

Piano Royal, h, 8 ans, Corri Piano et Issue De Secours, 952

Pibrac, h, 11 ans, Spadoun et Palissandre, 1027/1

Picasso Do Brasil, h, 4 ans, Chichi Creasy et Margie's Gold GER, 953

Picquiny, f, 7 ans, Equerry USA et Pok Ta Car (IRE), 1007/2

***Picture Postcard GB**, f, 3 ans, Kyllachy GB et My Girl Jode GB, 992

Pin Fleury, h, 8 ans, Sunshack GB et Valentine Du Pin, 963

Pindare, h, 6 ans, Ballingarry IRE et Orcantara, 949/7

Plein De Vertige, m, 3 ans, Vertigineux et Pluie D'Honneur, 1030

Plume Royale, f, 4 ans, Kapgarde et Belle Plume, 1021

Poesie De Mars, f, 5 ans, Kendargent et Houdou, 954

Polar Green, h, 5 ans, Martaline GB et Estrella Polar GER, 1017/2

Poli Bamba, f, 3 ans, Poliglote (GB) et Bumble, 1024

Polo Rouge, h, 4 ans, Croco Rouge IRE et Barashela, 988

Poly Grandchamp, h, 3 ans, Poliglote (GB) et Qualia Grandchamp, 1030/3

Pompon Jaune, h, 12 ans, (SF), Brier Creek USA et Ovni II, 995

Pont D'Arcole, h, 4 ans, My Risk et Rue De Varenne, 953

***Porlock Bay PNA**, h, 4 ans, Kayf Tara GB et Exolthir, 977/6

Poulaphouca, f, 5 ans, Paolini GER et Piercetown IRE, 1017/1

Poursuite, f, 3 ans, Spirit One et Persephassa, 1024/5

Pretty Du Kalon, f, 3 ans, Nicobar GB et Ville Valio, 1014

Prince Picard, h, 8 ans, Sleeping Car et Move Again, 996/5

Print Night, h, 12 ans, (SF), April Night et Grande Folle, 1004/2

Prionamix, h, 7 ans, Priolo USA et Genamix, 1004

Private Joke, h, 8 ans, Ski Chief USA et No Woman No Cry, 990

Professeur, h, 12 ans, Robin Des Champs et Suite Folie, 956

Protekteur, h, 6 ans, Protektor GER et Daisy Night, 970

Puce Des Brieries, f, 4 ans, Tomorrows Cat USA et Puceofwest, 1021/2

Pull Marine, h, 7 ans, Johann Quatz et Alicesprings, 980/5

Punch Nantais, h, 3 ans, Puit D'Or IRE et Reine Du Bouffay, 946/4

Q

Qissora, h, 5 ans, Passing Sale et Aucune Idee, 1017

Quality John, h, 11 ans, (SF), Sleeping Car et La Biche Du Pont, 989/1

Quant A Soi, f, 3 ans, Blue Bresil et Queen Aida, 1024

Quart De Thaix, h, 11 ans, (SF), Ragmar et Balistique, 1019/4

Queen Victoria, f, 4 ans, Alberto Giacometti IRE et Zarina, 985/2

Quelle Miss, f, 5 ans, Poliglote (GB) et Missy Wata, 994

Quick Baby, h, 11 ans, (SF), Le Balafre et Good Day Sunshine, 989/3

R

Racoleur, h, 10 ans, (SF), Fragrant Mix (IRE) et Gracieuse D'Aron, 989

Rameur, h, 10 ans, (SF), Shaanmer (IRE) et Imola II, 947

Rasique, h, 5 ans, Enrique (GB) et Rasia, 949/5

Ray Of Light, h, 10 ans, (SF), Passing Sale et I Am Free, 1004/5

Really Hurley, h, 10 ans, Urban Ocean PNA et Millie Hurley, 1026/3

Red Nousa, f, 4 ans, Redback GB et Aurore Celtique, 975/2

Red Ocean, h, 4 ans, Redback GB et Ocean Melody, 1036/5

Red Time, f, 4 ans, Nickname et Oree D'Amour, 1013/2

Reglis Brunel, h, 10 ans, (SF), Ungaro GER et Lady Du Rocher, 949/2

Reine Des Abeilles, f, 4 ans, Spirit One et Victoria Regia (IRE), 1028/5

Reine Du Brizais, f, 5 ans, Turgeon USA et Kries Du Berlais, 986/3

Resistencia, f, 10 ans, (SF), Kapgarde et Belfaster, 995/5

Retour De Nuit, h, 10 ans, (SF), Kapgarde et Je Te Donne, 973/3

Reventful, h, 10 ans, (SF), Useful et Serga Kan, 1011/5

Reveries D'Avril, f, 4 ans, Creachadoir IRE et Black Voodoo, 967/2

Rhum Sprite, h, 8 ans, Lando GER et Balioka, 1002/2

Ridin'easy, f, 4 ans, Honours List IRE et Montmarie, 1036

Riflow Star, h, 10 ans, (SF), With The Flow USA et Hennie Star, 955/5

***Rigolo Tiger GER**, h, 6 ans, Mamool IRE et Rosarium GER, 948/4

Ritz De La Rue, h, 6 ans, (AC), Ilbarritz et Caline Des Combes, 982/5

Robert's Well, h, 10 ans, (SF), Roman Saddle (IRE) et Idole De Pont Kerl, 989

Roc Du Frene, h, 6 ans, Layman USA et Prettyclara, 952, 1035

Rock The Race, h, 4 ans, Whipper USA et Choc Ice (IRE), 977/3

Rocketir, h, 7 ans, Poliglote (GB) et Rochambelle, 1031/4

Rockozal, f, 4 ans, Rock Of Gibraltar IRE et Corrozal GER, 1015/2

Roi De Thel, h, 9 ans, Truth Or Dare GB et Rilabella, 995

Roi De Trefle, h, 10 ans, (SF), Leeds (IRE) et Joiska, 995/4

Romeo Des Ongrais, h, 10 ans, Crillon et Jade Des Ongrais, 1033/2

Rosabi, h, 8 ans, Roli Abi et Rose De Hoc, 1011/3

Rose Deco, h, 8 ans, Bonbon Rose et Art Deco, 955

Rouge Et Sage, h, 5 ans, Sageburg (IRE) et Rouge Amour, 968/4

Royal Adeyavo, h, 5 ans, Until Sundown USA et Yeka, 1013/3

Royal D'Arc, h, 10 ans, (SF), Le Triton (USA) et Lextrienne, 1012/1

Royal Piper, f, 5 ans, Nickname et Royale Trophy, 952, 1026/1

Royale Flag, f, 5 ans, Nickname et Royale Surabaya, 949

Royalgarde, h, 10 ans, (SF), Kapgarde et Francesca II, 1001

Rubis De Reve, f, 5 ans, Dream Well et Rubilite, 965, 1038/2

Ryvalo Des Broses, h, 10 ans, (SF), Passing Sale et Idole Des Broses, 1011

S

Sacre Tsar, h, 4 ans, Stormy River et Sartene, 983/4

Sagafor, h, 4 ans, Forestier et Sagacine De France, 953/3

Sailor, h, 4 ans, Soldier Of Fortune IRE et Tiptonia USA, 977

Saint Goustan, f, 8 ans, Zero Problemo IRE et Les Saintes Glaces, 963/1

Saint Goustan Blue, h, 3 ans, Blue Bresil et Les Saintes Glaces, 943/1

Saint Tjep, h, 9 ans, (AQ), Dom Alco et Jaltiepy, 959/1

Sainte Cupid, f, 6 ans, Saint Des Saints et Danhelis, 1010

Saintjarh, h, 3 ans, Saint Des Saints et Jahra, 1030

Salsa Eleven, f, 4 ans, Kingsalsa USA et Ronquerolles, 1028

Salutator, h, 5 ans, Dream Well et Salutatorian, 968

Samvabien, f, 4 ans, Millennium Bio JPN et Sambirane, 999/5

Sandra Mia, f, 6 ans, Enrique (GB) et Sandra Maria, 1034

Santa Flora, f, 6 ans, Saint Des Saints et Geografia Loca, 1035

Sassy Cat, f, 4 ans, Vatori et Lady Sua, 1008/4

Savigne, h, 10 ans, Miesque's Son USA et Touvoie, 1033

Scheibenhard, h, 8 ans, Okawango USA et Shan State USA, 955/2

Secret Taboo, h, 5 ans, Miesque's Son USA et Taboo GER, 1026

Seddik, h, 9 ans, (AQ), Michel Georges GB et Gymnastique II, 995

See The Light, f, 4 ans, Green Tune USA et Lumiere Du Jour, 1015

Seigneur Du Vitou, h, 4 ans, Solon GER et Saltimboca, 962

Sergent Collins, h, 9 ans, (AQ), Colonel Collins USA et Mylaine, 989

Serko D'Ace, h, 9 ans, (AQ), Sassanian USA et Diva De Chalamont, **959/2**

Seul Tout Seul, h, 6 ans, Ungaro GER et La Cresta, 1002

Sha Tin, f, 5 ans, Great Journey JPN et Serpolette, 1035

Shooting Post, f, 5 ans, American Post GB et Speedy Momo, **944/1**

Siba De La Pampa, f, 5 ans, Astarabad USA et Faitiche D'Aubry, **1022/4**

Silver Axe, h, 5 ans, Silver Cross et Maraxa, **948/6**

Simba De Teillee, h, 4 ans, Poliglote (GB) et Lady De Mai, **958/2**

Singaminnie, f, 5 ans, Davidoff GER et Singapore Lady, **987/5**

Singh Sea (IRE), h, 3 ans, Soldier Of Fortune IRE et Summer Sea (GB), 1030

Sir D'Alma, h, 4 ans, Croco Rouge IRE et Maria De L'Alma, **1025/3**

Sir Nonantais, h, 6 ans, Sagamix et Kirta, 1010

Sissi Du Rheu, f, 3 ans, Antarctique IRE et Pepite Du Rheu, 1020

Situpassabron, h, 9 ans, (AQ), Passing Sale et Extra Balle II, **1033/5**

Sizing Laffitte, f, 5 ans, Ballingarry IRE et Kadaina, 1029

Syklina, f, 6 ans, Trempolino USA et Sky Dance, **954/1**

Sleeping Dor, h, 8 ans, Sleeping Car et Janidor, **1004/1**

Snowood, h, 4 ans, Snow Cap et Roberta Wood PNA, 1036

Soft Dancer (IRE), h, 6 ans, Poliglote (GB) et Soft Gold USA, 1033

Soibel Des Salines, f, 9 ans, (AQ), Polish Summer GB et Fausta Des Salines, **1001/3**

Soleil Du Mou, h, 9 ans, (AQ), Lesotho USA et Viviane Du Mou, **1005/2**

Solkap, h, 9 ans, (AQ), Kapparde et Solaine, **1005/3**

Solo Des Brieres, h, 6 ans, Ski Chief USA et Solador, 1010

Soloc, h, 4 ans, Loup Solitaire USA et Oceane De Livet, 991

Somerset, h, 9 ans, (AA), Fantagaro et Lambada Des Forets, 1032

Soulongy, h, 9 ans, Turgeon USA et Achere, **1018/4**

Sourire De Curty, h, 9 ans, (AQ), Brier Creek USA et Idylle De Cotte, 1019

South Pacific, f, 3 ans, Martaline GB et Etoile Des Iles, **979/5**

Sparkling Frost, f, 3 ans, Silver Frost (IRE) et Grosgrain USA, 1014

Speed De Conde, h, 9 ans, (AC), Ungaro GER et Izarra De Conde, 1001

Spirit Or Soul, h, 4 ans, Soldier Of Fortune IRE et Far Across (GB), 983

Splendide Bontee, f, 9 ans, (AQ), Califet et Bontee, **966/2**

Star De La Plesse, f, 12 ans, Le Balafre et Meggy, 1004

Star De La Prise, h, 9 ans, (AQ), Smadoun et Girl Royale, 989

Star Rochelais, h, 9 ans, Even Top IRE et Neige Rochelaise, 995

Starimperial, h, 8 ans, Starborough GB et L'Imperialis, 1035

Style Boreale, f, 5 ans, Desert Style IRE et Fleur Boreale, **986/4**

Suffisante, f, 5 ans, Smadoun et Salve D'Honneur, 1029

Sun Sky Blue, h, 8 ans, Urgent Request IRE et Middle East, **1004/3**

Superburg, h, 3 ans, Sageburg (IRE) et Super Anna, **943/4**

Symphonie Divine, f, 4 ans, Loup Solitaire USA et Sonycara, 978

T

Tabac D'Estruval, h, 8 ans, (AQ), Fragrant Mix (IRE) et Javelle D'Estruval, **1001/5**

Tag D'Avril, h, 4 ans, Gravity et Tag Along, 969

Taillenterre, f, 4 ans, Network GER et La Mache, **960/2**

Takamaklan, f, 3 ans, Namid GB et Key Reef IRE, 943

Tamarasky, f, 4 ans, Noel GER et Ramonasky, 983

Tango Lido, h, 8 ans, (AQ), Ungaro GER et Libido Rock, **995/1**

Tania De Balme, f, 8 ans, Cachet Noir USA et Calyptol, **1018/3**

Tardi, h, 7 ans, Tot Ou Tard IRE et Miss Simardiere, 980

Tarot D'Angron, h, 8 ans, (AQ), Robin Des Pres et Miss D'Angron, 959

Tartinette, f, 4 ans, Creachadoir IRE et Tarte Fine, 1028

Tempete D'Ainay, f, 5 ans, Trempolino USA et Etoile D'Ainay, **1017/4**

Tempete D'Ory, f, 8 ans, (AQ), Olivier et Kosseenne, **966/5**

Tempo Royale, f, 4 ans, Boris De Deauville (IRE) et Macho Tempo USA, **978/3**

Tenessi Du Soleil, h, 8 ans, (AQ), Go Between et Naiade Du Soleil, 955

Tenise De Neuliac, f, 8 ans, (AQ), Goldneyev USA et Sri Lanka II, **1005/5**

Tenor D'Elaver, h, 8 ans, (AQ), Assessor IRE et Line Up, **1001/2**

Tessa Des Ongrais, f, 8 ans, Discover D'Auteuil et Jade Des Ongrais, 1004

Tetetorde Hugaux, h, 8 ans, Turgeon USA et Ylliane, **995/2**

That's Nellie, f, 4 ans, Martaline GB et En La Cruz, **991/2**

Thea, f, 8 ans, (AQ), Kapparde et Kamille II, **965/3**

***Thea GER**, f, 4 ans, Sholokhov IRE et Ticinella GER, **1028/2**

Therefore, h, 9 ans, High Chaparral IRE et Universelle USA, 1038

Thilda, f, 8 ans, (AQ), Ungaro GER et Vhiltida, **1019/3**

Thousand Stars, h, 11 ans, Grey Risk et Livaniana, **947/2**

Tiara Man, h, 4 ans, Muhtathir GB et Royal Tiara UAE, **1023/5**

Tigre De Chantenay, h, 4 ans, Califet et Oresme, **988/5**

Tihadiho De Mang, h, 8 ans, Truth Or Dare GB et Heure Du Loup, **974/5**

Tin Soldier, h, 4 ans, Soldier Of Fortune IRE et Everlast, 950

Tiot Cas, h, 8 ans, (AQ), Dark Moondancer GB et Legende Sacree, 949

Tisem, h, 4 ans, Great Journey JPN et Dara Dancer GB, **988/4**

Titan Delro, h, 10 ans, (AA), Iris De La Brunie et Galante De Salers, **1032/4**

Tom Mix, h, 5 ans, Sunday Break JPN et Tangshan CAN, 952

Tomar, f, 3 ans, Saddler Maker (IRE) et Rescad, 1020

Tomkevi, h, 4 ans, Khalkevi IRE et Tamsna, **1036/2**

Tonitouz, h, 5 ans, Tonitruant USA et Touzany, 968

Topaze D'Auteuil, h, 8 ans, (AQ), Discover D'Auteuil et Nuance Bleue, **1019/5**

Tornado De Kerker, h, 8 ans, Kapparde et Loue De Kerker, 995

Tory Du Moulin Mas, h, 8 ans, (AQ), Martaline GB et Houf, **994/2**

Touareg D'Airy, h, 8 ans, (AC), Ungaro GER et Leisha D'Airy, **994/1**

Tout En Cardoun, f, 4 ans, Layman USA et Bairgaine, **999/2**

Tout Est La, h, 8 ans, Poliglote (GB) et Sea Jewel, 1009

***Townshend GER**, m, 4 ans, Lord Of England GER et Trikolore GER, **983/1**

Triagoz, h, 8 ans, (AQ), Ragmar et Falkland III, 1001

Tripolo, h, 8 ans, (AQ), Victorieux et Dalyciane, **976/4**

Trombone Jazz, h, 8 ans, Network GER et L'Etoile Molene, **1038/3**

Trophe De Sourniac, h, 8 ans, (AA), Jebeland Pontadour et Rocky Star Sournia, 1032

***Truckers Benefit IRE**, h, 10 ans, Beneficial GB et Lady Jurado IRE, **970/5**

True Journey, h, 8 ans, (AQ), True Brave USA et L'Odyssee, **1002/5**

Tulipe De Ballon, f, 9 ans, Turgeon USA et Tel Muze, **948/7**

Tun Full, h, 8 ans, (AQ), Sunshack GB et Full Shara, 955

Turfka, f, 3 ans, Konig Turf GER et Chamanka, 1020

Turteene, f, 5 ans, Turgeon USA et Manson Teene, **948/2**

Tuticolle, h, 8 ans, (AQ), East Of Heaven IRE et Galaxie De Larue, 1011

Tzarine Du Moutier, f, 8 ans, (AQ), Network GER et Hue Du Manoir, **1029/3**

U

Udino, h, 7 ans, (AQ), Khalkevi IRE et Loustine, 1002

Ugo Clementais, h, 7 ans, (AQ), Nidor et Duchesse Pouezenne, **989/2**

Ulla Banba, f, 7 ans, (AQ), Great Pretender IRE et Giverdey, 1001

Ulrick, h, 7 ans, (AQ), Denham Red et Irish Lane, **1010/3**

Ultraballe, f, 7 ans, (AQ), Le Balafre et Joslaine, **1029/1**

Ultraret, h, 7 ans, (AQ), Network GER et First Union, 976

Ulyciane, f, 7 ans, (AQ), Califet et Malyciane, **966/3**

Ulysse De Loucas, h, 7 ans, (AQ), Antarctique IRE et Ocamina, 989

Ulysse De Touzaine, h, 7 ans, (AQ), Voix Du Nord et Domitia, 1011

Ulysse Des Pictons, h, 7 ans, (AQ), Passing Sale et Nina Des Pictons, **952/2**

Umiss Tivoli, f, 7 ans, Clety et Miss Madison, 1010

Un Roc Du Grandval, h, 7 ans, (AQ), Network GER et La Grande Vallee, 976

Un Succes, h, 7 ans, (AQ), Denham Red et Harielle II, **1038/1**

***Un Temps Pour Tout IRE**, h, 6 ans, Robin Des Champs et Rougedespoir, **947/1**

Une Note De Tango, f, 4 ans, High Rock (IRE) et Miss Lagoda, **1021/5**

Une Vie De Kerker, f, 7 ans, Great Pretender IRE et Helvetie De Kerker, 1034

United Park, h, 7 ans, (AQ), Antarctique IRE et Goldoulyssa, **976/1**

Unroi De Touzaine, h, 7 ans, (AQ), Kapparde et Narcisse De Touzai, 994

Unsymphonic, h, 7 ans, (AQ), Bonnet Rouge et Cymphonie, 955

Uobama D'Ayza, h, 7 ans, (AC), Lavirco GER et Ixiafleur De L'Ayz, 1032

Uppercut De Sivola, h, 7 ans, Antarctique IRE et Altilala, 952

Uranie Des Neiges, f, 7 ans, (AQ), Great Pretender IRE et Nikita Des Neiges, 1004

Urbicus, h, 7 ans, (AQ), Great Pretender IRE et Las De La Croix, **1018/2**

Urgent De Gregaine, h, 7 ans, (AQ), Truth Or Dare GB et Hispanie, **974/1**

Ursule De Touzaine, h, 7 ans, Shaanmer (IRE) et Ballerose, **994/3**

Ustiepy Noir, h, 7 ans, (AQ), Cachet Noir USA et Galostiepy, 1035

Utathou, h, 7 ans, (AQ), Secret Singer et Lady Thou, **994/5**

Uvanovo, h, 7 ans, (AQ), Khalkevi IRE et Ivanovo, 1034

Uxia Du Lin, f, 7 ans, Until Sundown USA et Xena Du Lin, 1009

Uzelito, h, 7 ans, (AQ), Ballingarry IRE et Lynnka, 1002

V

Vado Via, f, 6 ans, (AQ), Forestier et Napolitaine, 982

Val De Ferbet, h, 6 ans, (AQ), Voix Du Nord et Intrigue Deferbet, 947

Valerio Bleu, h, 6 ans, (AQ), Network GER et Locomotive Bleue, **998/2**

Valinas, h, 6 ans, (AQ), Malinas GER et Harmony, 1003

Valke Fixe, f, 6 ans, (AQ), Khalkevi IRE et Idee Fixe, **990/3**

Valkevi De Kerker, h, 6 ans, Khalkevi IRE et Kadouch, **1018/1**

Valligarro, h, 6 ans, (AQ), Ballingarry IRE et Lynnka, 976

Valsinger, h, 6 ans, (AQ), Secret Singer et Liberation, **957/5**

Valsulona, f, 6 ans, (AQ), Brier Creek USA et Manza, 1003

Van Gogh Du Granit, h, 6 ans, (AQ), Saddler Maker (IRE) et Etnou, **976/5**

Vanadium, h, 6 ans, (AQ), Secret Singer et Kalgary, **1035/1**

Vapalo, h, 6 ans, (AQ), Epalo GER et Kundera, 948, 1034

Varabad Du Buisson, h, 6 ans, (AQ), Astarabad USA et Diane Du Buisson, 949

Varda Des Obeaux, f, 6 ans, (AQ), Saddler Maker (IRE) et Nausicaa Des Obeau, 952

Vareck, h, 6 ans, Cachet Noir USA et Madame Lys, **956/1**

Vas Y Nao, h, 6 ans, (AQ), Arnaqueur USA et Quetzalya, **959/4**

Vascari, h, 6 ans, (AQ), Brier Creek USA et Hatzarie, 1010

Vataman, h, 4 ans, Cardoun et Volhynie, 975

Vatout Des Salines, h, 6 ans, (AQ), Ungaro GER et Ikeya Des Salines, **954/4**

Vatoutchkin, h, 4 ans, Vatori et Gloutchka, 983

Vazi Lulu, h, 6 ans, (AQ), Voix Du Nord et Karella, 957

Veinard De Ballon, h, 7 ans, Clety et Trysquel, 948, 1027

Vendelogne, f, 4 ans, Turtle Bowl (IRE) et Veiled Star IRE, **988/3**

Venosc, h, 6 ans, (AQ), Nidor et Rospolina, **966/4**

Vent Sombre, h, 6 ans, (AQ), Network GER et Ode Rock, **949/3**

Venus City, f, 6 ans, Balko et Hanoi City, **956/2**, 1029

Venus De Teillee, f, 4 ans, Martaline GB et Belle De Lyphard, **967/1**

Venus Des Bordes, f, 6 ans, Assessor IRE et Nostra Des Bordes, **1029/4**

Venus Dete, f, 6 ans, (AQ), Nidor et Femme D'Honneur, **1009/3**

Verdel De Kerza, h, 6 ans, (AQ), Brier Creek USA et Girl De Sourdon, 976

Veroce D'Helline, h, 6 ans, (AQ), Assessor IRE et Helline Des Rodons, 1012

Vertige Fatal, h, 6 ans, (AQ), Assessor IRE et Luzarches, **1011/2**

Very Bad Trip, h, 6 ans, Muhtathir GB et Red Valentine IRE, 948

Via Tennise, f, 6 ans, (AQ), Fragrant Mix (IRE) et Darling Tennise, **1001/4**

Vic Day Pontadour, h, 6 ans, (AA), Jebeland Pontadour et Tamarha, 1032

Vic Royal, h, 6 ans, (AQ), Malinas GER et Faste Royale, **1010/1**

Vicbilh, h, 9 ans, Loup Solitaire USA et Vitrolles USA, 1031

Vice Roi Georges, h, 6 ans, (AQ), Assessor IRE et Jack Line, **1005/4**

Vici, f, 4 ans, Khalkevi IRE et Daisy Night, 1021

Vicky De Touzaine, f, 6 ans, (AQ), Dom Alco et Isapi Du Moulin, 973

Victoire De Corton, f, 6 ans, (AQ), Robin Des Champs et Pour Le Meilleur, 957

Victorian Teo, h, 5 ans, Teofilo IRE et Chalouchi USA, 968

Videpoche, h, 6 ans, (CS), Nidor et Quadina, 1010

Vien, h, 7 ans, Green Tune USA et Veleni IRE, 1038

Vikipia, f, 6 ans, (AQ), Goldneyev USA et Huranie D'Avril, 966

Viky Du Reponet, f, 6 ans, (AQ), Voix Du Nord et Opale Du Moulin, **1027/3**

Vilessca, f, 6 ans, Della Francesca USA et Irisha IRE, **1003/1**

Villa Imperia, f, 6 ans, (AQ), Limnos JPN et Imperia II, 980, 1033

Vima D'Airy, f, 6 ans, (AQ), Anzillero GER et Inima D'Airy, **1031/5**

Vinga, f, 6 ans, (AQ), Voix Du Nord et La Menardiere, **1019/1**

Vino De Bellevue, h, 6 ans, (AA), Roman Saddle (IRE) et Flortcha Du Tounut, **1032/2**

Virfolette, f, 6 ans, (AQ), Denham Red et Kadjara, **957/3**

Vision Sainte, f, 4 ans, Visionary et Les Saintes Glaces, **962/1**

Visionariste, h, 7 ans, Visionary et Filly Flame, 1038

Vitador, h, 6 ans, (CS), Nidor et Bela Maria Has, 1005

Vitavi D'Albain, f, 6 ans, Loup Solitaire USA et Lightim, **1012/4**

Viticulteur, h, 6 ans, (AQ), Fragrant Mix (IRE) et Jonquiere, 982

Viva La Playa, f, 7 ans, Martaline GB et Viva Esperanza, **944/4**

Vivalko, h, 6 ans, (AQ), Balko et Magenta, **970/1**

Vivara D'Avril, f, 6 ans, (AQ), Discover D'Auteuil et Jivara D'Avril, 1033

Vivastella, f, 4 ans, Della Francesca USA et Quelle Est Belle, 1036

Vive L'Anjou, f, 6 ans, (AQ), Passing Sale et Idee D'Estruval, 1026

Vivelpoint, h, 6 ans, (AQ), Antarctique IRE et Quete De Sivola, **1018/5**

Vizir Du Berlais, h, 4 ans, Saint Des Saints et Vizille USA, 1025

Vladimir, h, 6 ans, (AQ), Saint Des Saints et Haida III, **982/4**

Vladimir Du Clos, h, 6 ans, (AQ), Khalkevi IRE et Fany Des Planches, **966/1**

Voiladenuo, m, 6 ans, (AQ), Network GER et Paresca, 947

Voix De La Baie, h, 4 ans, Voix Du Nord et Kool Girl, **969/3**

Volontaire, h, 6 ans, (AQ), Shaanmer (IRE) et La Du Maine, **957/4**

Volt Du Buhot, h, 6 ans, Enrique (GB) et Fleur Du Buhot, **1002/4**

Vous Meme, h, 6 ans, (AQ), Le Fou (IRE) et Ma'am, 1026

Vox Boutonnier, h, 5 ans, Voix Du Nord et Aelana, **1013/4**

Vri Lous Blun, h, 6 ans, (AQ), Brier Creek USA et Koantig Stangblun, 954, **1003/4**

Vurtye Star, f, 6 ans, (AQ), Bonnet Rouge et Hennie Star, 976

W

Waldek (GER), h, 4 ans, Peintre Celebre USA et Wandering Spirit GER, 1036

Walk In Corsica, f, 5 ans, Walk In The Park IRE et Pietranera, **968/1**

Wanaba, h, 6 ans, Anabaa USA et Willamina (IRE), **980/3**

Wefeen, h, 4 ans, Zafeen PNA et Nexia, 977

Wetak, h, 8 ans, Antarctique IRE et Rhapsodie, 948

What A Great, h, 4 ans, Great Journey JPN et What An Issue USA, **972/3**

Wiccalina, f, 4 ans, Martaline GB et Wicca Eria, **1023/2**

Will O' The Wisp, f, 5 ans, Vatori et White And Blue, 1006

***Winged Fury IRE**, f, 6 ans, Winged Love (IRE) et Bongo Fury, **1029/2**

Wood Law, f, 5 ans, Classic Law GB et Wind Of Grace, **1017/3**

Work Of Art, f, 3 ans, Sholokhov IRE et Haute Tension, **979/1**

X

Xamaka, h, 6 ans, Brier Creek USA et Saaria, **1003/5**

Y

Yanky Sundown, h, 10 ans, Until Sundown USA et Yanky Panky USA, **995/3**

Yarsagumba, f, 3 ans, Honours List
IRE et Et Pourtant, **992/1**

Yehed Mad, h, 8 ans, Ballingarry
IRE et Rose Des Sables, **996/4**

Yoko, h, 4 ans, Android USA et
Varangevilloise, **950/3**

Yolanda, f, 4 ans, High Rock (IRE)
et Land Bridge, **1006**

Z

Zapping Game, h, 5 ans, Passing
Sale et Gambardella, **986**

***Zarkandar IRE**, h, 8 ans, Azamour
IRE et Zarkasha IRE, **947/3**

Zisun, h, 4 ans, Zambezi Sun GB et
Sun Song, **1008/3**

Zouloul'as, h, 3 ans, Davidoff GER
et Cazoulinas, **1030/5**